



VILLE DE
pully

RAPPORT
DE GESTION

20
21

TABLE DES MATIÈRES

MUNICIPALITÉ.....	7
RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION	8
RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION.....	9
CONSEIL COMMUNAL	11
BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	12
COMMISSION DE GESTION	12
VŒUX.....	13
OBSERVATIONS.....	15
SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL.....	15
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES.....	19
MESSAGE DU SYNDIC	20
SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	21
SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES.....	34
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.....	46
SERVICE DES FINANCES.....	50
SERVICE INFORMATIQUE	56
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS.....	59
MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE.....	60
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS	61
DIVISION DOMAINES: PISCINES, PORT DE PLAISANCE, VIGNES ET FORÊTS	67
DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS.....	75
MESSAGE DU CONSEILLERMUNICIPAL.....	76
CRISE SANITAIRE	77
DOMAINES TRANSVERSAUX	77
RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES).....	81
VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES	86
BUREAU TECHNIQUE – CHANTIERS.....	91
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT.....	97
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL.....	98
COVID-19: MESURES ORGANISATIONNELLES AU SEIN DE LA DUE	99
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	99
AMÉNAGEMENTS URBAINS.....	102
ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION.....	103
TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER.....	104
TRAVAUX DES COMMISSIONS.....	108
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES	108
DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	111
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL.....	112
PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS.....	113
PROJETS.....	113
SECTEUR AFFAIRES SOCIALES (ANCIENNEMENT SERVICE SOCIAL COMMUNAL)	115
SECTEUR ENFANCE 0-12 ANS - STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR	119
ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE.....	120
SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	123
PRESTATIONS PARASCOLAIRES.....	124
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	125
SECTEUR ANIMATIONS ET JEUNESSE	128
FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	130
POLICE EST LAUSANNOIS.....	132
PROTECTION CIVILE.....	136
SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS).....	140
SERVICE INTERCOMMUNAL DES TAXIS (SIT).....	147
CONCLUSION	149
GLOSSAIRE	151
ANNEXES	155
ORGANIGRAMMES.....	156

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNÉE 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 93 c de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et à l'article 110 du Règlement du Conseil communal du 20 mai 2016, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après le rapport sur sa gestion pendant l'année 2021.

MUNICIPALITÉ

RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION

Présidence : M. G. Reichen, Syndic

Vice-présidence : M. M. Zolliker, Conseiller municipal

RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET SUPPLÉANCES

Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGF) :

Direction : M. G. Reichen, Syndic

Suppléance : Mme L. Masméjan, Conseillère municipale

Secrétaire municipal : M. Ph. Steiner

Domaines, gérances et sports (DDGS) :

Direction : Mme L. Masméjan,, Conseillère municipale

Suppléance : M. J.-M. Chevallaz,, Conseiller municipal

Travaux et services industriels (DTSI) :

Direction : M. M. Zolliker, Conseiller communal

Suppléance : M. N. Leuba, Conseiller municipal (jusqu'au 30 juin)
M. L. Girardet, Conseiller municipal (dès le 1^{er} juillet)

Urbanisme et environnement (DUE) :

Direction : M. N. Leuba, Conseiller municipal (jusqu'au 30 juin)
M. L. Girardet, Conseiller municipal (dès le 1^{er} juillet)

Suppléance : M. M. Zolliker, Conseiller communal

Jeunesse, affaires sociales et sécurité publique (DJAS) :

Direction : M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal

Suppléance : M. G. Reichen, Syndic

SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité, qui siège le mercredi, a tenu 46 séances ordinaires et y a traité 1'564 objets. Elle a également tenu dix séances thématiques durant lesquelles des projets de grande ampleur ou particulièrement complexes ont été traités, notamment l'avancement de l'élaboration d'un nouveau plan d'affectation pour le secteur des Anciens Moulins, la poursuite des études relatives à l'évolution de l'offre en stationnement dans le secteur des rives du lac, le projet de garderies au Parc Guillemin (rénovation et nouvelles places), le développement des secteurs « Ramuz-Tirage » et « Tirage-Gare » et l'élaboration de plans d'affectation correspondants, ou encore l'avenir des relations avec Romande Energie.

Durant le printemps, la Municipalité nouvellement élue s'est réunie à trois reprises en vue du changement de législature. Elle a convenu de la répartition des dicastères et traité les différents documents devant être approuvés en début de législature. Elle s'est également rencontrée à plusieurs reprises durant le second semestre afin d'élaborer son programme de législature.

RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION

AUTORITÉS CANTONALES

La Municipalité et les Conseillers municipaux, à titre individuel, entretiennent des relations directes avec les Conseillers d'État au gré des dossiers sensibles de la Commune pour lesquels le Canton est concerné ou impliqué.

La Municipalité a poursuivi ses démarches au sujet de la facture sociale.

Elle a, à l'instar de ce qui avait été fait en 2020, décidé de surseoir au paiement du 4^e acompte de l'année 2021 de la facture sociale.

Au mois de septembre, un recours contre le décompte final des péréquations 2020 a par ailleurs été déposé auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

Au mois de décembre, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a rendu son arrêt concernant le décompte final des péréquations 2019, rejetant le recours formé par Pully ainsi que douze autres Communes. Dans la mesure où l'arrêt relève de graves dysfonctionnements du système péréquatif cantonal mais refuse de les sanctionner au motif de la séparation des pouvoirs, la Municipalité a pris la décision de recourir au Tribunal fédéral.

DISTRICT DE LAVAUX-ORON

Cette année s'est déroulée sans fait marquant au niveau du district, si ce n'est l'installation, dirigée par le Préfet, des nouvelles autorités communales pour la législature 2021-2026, qui s'est déroulée le 17 juin.

La Municipalité a rencontré M. le Préfet le 29 novembre, lors de sa visite annuelle, à l'occasion de laquelle les documents et informations présentés lui ont donné entière satisfaction.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES (UCV)

La Ville de Pully est représentée par M. le Syndic G. Reichen au sein du groupe des villes, qui réunit les communes de plus de 7'000 habitants. La Municipalité a ainsi été régulièrement informée sur les dossiers et projets de l'UCV ou dans lesquels elle collabore.

LAUSANNE RÉGION

Se référer au rapport d'activité de Lausanne Région, publié à l'adresse www.lausanneregion.ch.

RAPPORTS INTERCOMMUNES

Pully Paudex Belmont (PPB)

L'Association a pour but de développer le tourisme sous toutes ses formes et de contribuer au développement économique et culturel de la région concernée.

Durant l'année 2021, à cause de la pandémie liée à le COVID-19, une grande partie des manifestations ont dû malheureusement être annulées. Par conséquent, PPB a distribué un soutien spécial en faveur de l'entraide familiale.

Taxe intercommunale de séjour

Conformément à la Loi cantonale sur l'appui au développement économique, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, le Règlement intercommunal sur la taxe de séjour prévoit l'adaptation des barèmes de la taxe de séjour, désormais uniquement communale, une définition simplifiée des assujettis et des personnes exemptées, l'instauration d'un mode de calcul unique de la taxe, sur la base des seules nuitées, l'adaptation des tarifs destinée à financer une offre en matière de transports publics pour les hôtes et, enfin, des modalités simplifiées de collaboration à l'échelle de la région. En complément au règlement, une convention règle les aspects techniques de la collaboration intercommunale.

À Pully, une taxe communale de séjour de CHF 34'349.20 a été encaissée durant l'année 2021. Cette taxe est entièrement versée à PPB, qui la répartit conformément au Règlement intercommunal, soit :

20% à l'Office du tourisme de la Commune de Lausanne (Lausanne-Tourisme)	CHF 6'869.85
50% au fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL)	CHF 17'174.60
15% au fonds de réserve pour l'équipement touristique de Pully, géré par PPB	CHF 5'152.37
15% pour le financement de manifestations, concerts, achat de matériel utile à agrémenter le séjour des hôtes de passage	CHF 5'152.38

CONSEIL COMMUNAL

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Composition du Bureau du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2021

Président :	Mme O. Cuénoud González	PS
1 ^{er} vice-président :	M. D. Simos	Les Verts
2 ^e vice-présidente :	Mme L. Lio	UDC
Scrutateurs :	M. J.-R. Chavan	UPVL–PDC-VL
	M. P. Jaquet	PS
Scrutateurs suppléants :	Mme M. Baumann	Les Verts
	M. A. Freise	PLR
Secrétaire :	Mme F. Medana	Les Verts
Secrétaire-suppléante :	M. B. Montavon	Hors Conseil

Composition du Bureau du Conseil communal depuis le 1^{er} juillet 2021

Président :	M. D. Simos	Verts
1 ^{er} vice-présidente :	Mme J. Reigner	UDC
2 ^e vice-président :	M. O. Burnet	PLR
Scrutateurs :	M. F. Bründler	UP
	Mme S. Cuendet du Roy	VL
Scrutateurs suppléants :	Mme Y. Baez	PS
	Mme M. Baumann	Verts
Secrétaire :	Mme F. Medana	Verts
Secrétaire-suppléante :	M. Q. Roubaty	Hors Conseil

COMMISSION DE GESTION

Composition de la Commission de gestion

Président :	Mme A. Viredaz Ferrari	Verts
Membres :	M. G. Cuche	PLR
	Mme I. Dauner Gardiol	Verts
	M. R. Hammami	PS
	M. R. Herzog	PLR
	Mme V. Kuonen	UP
	Mme L. Lio	UDC
	Mme N. Lude	VL
	Mme G. Padez	UP
	Mme N. Panizzon	PLR
	M. Ph. Stern	Verts
	Mme M. Thalmann	PS
	M. P. Zappelli	PLR
Membres suppléants :	M. F. Anken	PLR
	Mme Y. Baez	PS
	Mme C. Felber	VL
	Mme L. Marin Guex	UP
	Mme M. Mayenisch-Tobin	Verts
	M. Ph. Reigner	UDC

Pour assurer une parfaite transparence de la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations de la Commission de gestion, il convient de rappeler, ci-après, les réponses apportées pour l'exercice 2020.

VŒUX

VŒU 1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Télétravail

À la suite du confinement dû au COVID-19 imposé en mars et avril 2020 par le Conseil fédéral, la sous-commission a pu constater la rapidité avec laquelle les diverses directions ont mis en place le télétravail avec une grande efficacité.

La commission estime qu'il serait opportun de profiter des expériences menées dans ce domaine pour encourager ce mode de travail au sein de l'administration communale. Il peut permettre d'offrir des conditions-cadres plus adaptées à de potentiels collaborateurs n'ayant pas leur domicile dans la commune et d'attirer de nouveaux talents. Il est à la fois plus écologique, semble plus efficace et répond à la nécessité d'une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail. De plus, il permet de renforcer l'attractivité de la Commune de Pully en tant qu'employeur.

Réponse de la Municipalité

Depuis avril 2017, l'administration a déjà mis en place le télétravail par le biais d'une directive, ce qui lui a permis d'être extrêmement réactive et de pouvoir remettre rapidement les gens au travail depuis leur domicile.

Actuellement, 17 conventions de télétravail sont en vigueur et d'autres demandes sont en cours. De plus, les cadres des classes 6, 7 et 8 ainsi que certains collaborateurs des classes 4 et 5 ont déjà depuis plusieurs années la possibilité d'utiliser un code « travail à domicile » dans notre logiciel de gestion du temps, quand ils souhaitent effectuer une tâche depuis la maison pour gagner en efficacité, sans pour autant être soumis à la convention de télétravail.

Un groupe de travail va être prochainement mis sur pied pour analyser la gestion de la crise du COVID-19 en général et ses impacts sur le fonctionnement de l'Administration. Parmi les sujets qui seront évoqués, la mise en place du télétravail durant cette période sera un des points essentiels analysés.

En septembre prochain, un questionnaire va être envoyé au personnel qui a été mis en télétravail partiellement ou complètement (environ 80 personnes) pendant la pandémie, afin d'analyser leur ressenti et de cerner les points positifs et négatifs du télétravail au sein de la Commune.

Les mesures allant dans le sens de la flexibilité du travail vont être développées et encouragées. Les impacts financiers du travail à domicile ainsi que les problématiques de matériel informatique et de bureau feront également l'objet d'une analyse précise afin que les coûts engendrés par ces nouveaux modes de travail restent dans une enveloppe acceptable au regard des finances communales.

VŒU 2 – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5^e façade des bâtiments

La commission propose de modifier le règlement communal sur l'aménagement du territoire et des constructions dans le sens que l'agencement complet de la 5^e façade des bâtiments fasse l'objet des plans de mise à l'enquête.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité estime qu'il n'est pas nécessaire de modifier le Règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions (RCATC) pour exiger des plans de toiture, s'agissant d'une question de recevabilité des dossiers.

Depuis l'affaire des Boverattes, ces plans sont systématiquement déjà demandés lors du dépôt de l'autorisation de construire sans qu'il ait fallu modifier le RCATC. Une telle modification est en principe réservée à des questions de fond et non de forme.

VŒU 3 – JEUNESSE ET AFFAIRES SOCIALES

Accueil préscolaire

La commission souhaite que soit maintenu à l'avenir le développement des possibilités d'accueil préscolaire et que l'application des axes stratégiques prévus dans le plan directeur de la DJAS se perpétue.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité s'est fixé comme objectif dans son programme de législature 2016-2021 de « répondre aux besoins des parents en matière d'accueil de jour des enfants » avec comme mesures de :

- Maintenir et renforcer les structures d'accueil de jour des enfants en âge préscolaire avec pour objectif un taux de couverture de 20 %;
- Proposer un accueil parascolaire conformément à la constitution vaudoise et à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE);
- Maintenir et renforcer l'accueil familial (mamans de jour).

En outre, comme mentionné dans le vœu de la commission, le plan directeur de la DJAS élaboré en 2020, prévoit en son 1er axe stratégique d'« Etoffer la capacité d'accueil extra-familial de jour », soit de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Augmenter le nombre de places en accueil collectif de jour (préscolaire, plus particulièrement en nurserie);
- Renforcer l'accueil familial de jour (accueillantes en milieu familial);
- Intégrer dans les réflexions d'autres formes d'accueil extra-familial assurées jusqu'à ce jour par des associations ou organisations à buts non-lucratifs (par ex. jardins d'enfants, haltes-jeux, espaces de rencontre parents-enfants);
- Augmenter le nombre de places en accueil collectif de jour dans le domaine parascolaire.

Afin de répondre prioritairement aux exigences légales et aux besoins des familles en matière d'accueil des enfants en âge scolaire, la Municipalité s'est prioritairement focalisée durant la législature écoulée sur l'amélioration de l'offre d'accueil parascolaire.

Ainsi, plusieurs projets de réalisation de nouvelles structures d'accueil parascolaires ont été menés par la Municipalité avec le soutien du Conseil communal, soit, notamment l'UAPE « l'Appart », l'APEMS « le Cube », l'APEMS de Jules Loth, l'extension de l'UAPE des Alpes, l'APEMS de Mallieu, la salle de pique-nique des Quatre Vents, permettant la création de plus de 230 places d'accueil parascolaire.

Cependant, les différentes études et analyses des besoins réalisées régulièrement mettent en évidence que les besoins parascolaires des familles pulliérannes ne sont pas encore satisfaits et que cet accueil devra encore être développé durant ces prochaines années.

Ces études et le nombre significatif de familles en liste d'attente mettent également en évidence un besoin urgent et conséquent en places d'accueil préscolaire.

En effet, pour une population projetée de 941 enfants de 0 à 4 ans en 2022, il serait nécessaire de créer plus de 140 places en nurserie-garderie afin d'atteindre l'objectif de 20 % de couverture des besoins.

Dans ce contexte, la Municipalité va soutenir ces prochaines années ses efforts dans la création de nouvelles places préscolaires.

Concrètement, une garderie a été créée et ouverte en janvier 2021 dans le quartier des Boverattes proposant 29 places d'accueil préscolaire.

Un second projet, soit l'extension de la garderie du Parc Guillemin, est en cours d'élaboration. Celui-ci permettra la création d'environ 85 places préscolaires à l'horizon 2024.

De plus, toute opportunité permettant la création de structures d'accueil est étudiée, notamment dans le cadre de l'élaboration de plans de quartier ou de projets immobiliers.

OBSERVATIONS

OBSERVATION 1 – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Inventaire cartographié des places de jeux

La commission demande la mise à jour et la publication de l'inventaire cartographié des places de jeux de la Ville avec leurs particularités.

Réponse de la Municipalité

Les places de jeux sont déjà cartographiées et l'information est accessible au public sur le site Internet SIGIP (Système d'information géographique Intercommunal de Pully – www.info.sigip.ch), dans l'onglet « Points d'intérêt – Divertissement/sport ».

Par contre, il n'y a aucune indication sur le site Internet de la Ville. La DUE fera le nécessaire pour que cette information soit ajoutée sur le site Internet de la Ville.

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Durant l'année 2021, le Conseil communal a traité les objets suivants au cours de 8 séances ordinaires :

17 février

- Préavis N° 01-2021 – Construction d'un bâtiment scolaire provisoire à Chamblandes. Crédit demandé CHF 4'990'000.00;
- Postulat de Mme la Conseillère N. Panizzon et consorts « Pour la refonte du Journal communal de la Ville de Pully »;
- Interpellation de Mme la Conseillère A. Viredaz Ferrari « Mise en œuvre du Plan de quartier Clergère-Sud ».

24 mars

- Préavis N° 02-2021 – Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) - Étape 2 – Crédit demandé CHF 2'600'000.00 TTC;
- Préavis N° 03-2021 – Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2021 à 2023 – Crédit demandé CHF 1'710'000.00;
- Préavis N° 04-2021 – Communauté touristique de la région lausannoise – Révision du règlement intercommunal sur la taxe de séjour;
- Interpellation de Mme la Conseillère E. Campiche Ruegg « Mises à l'enquête: demande de numérisation des dossiers et de les mettre à disposition sur le site web »;
- Interpellation de Mme la Conseillère A. Viredaz Ferrari « Logements d'utilité publique dans les nouvelles constructions du Plan de quartier Clergère-Sud »;
- Interpellation de Mme la Conseillère M. Thalmann « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ! »;
- Interpellation de M. le Conseiller R. Kuonen « Octroi d'autorisation d'implantation d'antennes 5G ».

5 mai

- Préavis N° 05-2021 – Service de défense incendie et secours (SDIS) - Mise à jour du règlement intercommunal du SDIS Ouest-Lavaux;
- Préavis N° 06-2021 – Rétribution du syndic et des membres de la Municipalité;
- Préavis N° 07-2021 – Indemnités du Conseil communal;
- Préavis N° 08-2021 – Construction d'un giratoire à l'intersection entre l'av. de Lavaux et le ch. des Roches – Demande de crédit de CHF 175'000.00 TTC pour le financement des travaux;
- Préavis N° 09-2021 – Entretien des ouvrages d'art - Période 2021-2024 – Crédit demandé CHF 2'000'000.00 TTC;
- Motion de M. le Conseiller P. Eperon « Faire face à la récession: coordonner les autorités pulliérannes dans le cadre d'une délégation économique »;
- Interpellation de MM. les Conseillers J.-L. Duvoisin et D. Simos « Circulation des véhicules motorisés sur le sentier d'accès au stand de Volson »;

- Interpellation de Mme la Conseillère M. Baumann « La santé mentale des jeunes, Pully s'en préoccupe » ;
- Interpellation de Mme la Conseillère V. Bory Beaud « Travaux au Boulevard de la Forêt » ;
- Interpellation de M. le Conseiller R. Kuonen « Octroi d'autorisation d'implantation d'antennes 5G ».

23 juin

- Préavis N° 10-2021 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2021, 1^{re} série – Crédit demandé: CHF 147'300.00 ;
- Préavis N° 11-2021 – Rapport de gestion 2020 ;
- Préavis N° 12-2021 – Comptes 2020 ;
- Postulat de M. le Conseiller F. Ducret « Configurations dangereuses de certains lieux à Pully. Demande d'interventions urgentes » ;
- Postulat de Mme la Conseillère V. Bory Beaud « Bassin du cygne » ;
- Postulat de Mme la Conseillère N. Privet et M. le Conseiller G. Cucho « Pour qu'une aide soit apportée aux commerçants, artisans et entreprises qui sont pénalisés par les travaux de requalifications du centre » ;
- Interpellation de M. le Conseiller Mi. Aguet « Prolongation du partenariat entre la Ville de Pully et Romande Energie SA » ;
- Interpellation de M. le Conseiller F. Ducret « Etablissement du Plan d'affectation Vers-les-Moulins ».

6 octobre

- Préavis N° 13-2021 – Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2021-2026 ;
- Préavis N° 14-2021 – Autorisation générale de plaider ;
- Postulat de M. le Conseiller R. Carnello et consorts « Pully 2.0 » ;
- Postulat de Mme la Conseillère A. Schranz et consorts « Pour un plan climat à Pully » ;
- Interpellation de Mme la Conseillère J. Reigner « Confiance numérique, cybersécurité et protection des données à Pully ».

3 novembre

- Préavis N° 15-2021 – Aménagement d'un cheminement mixte piétons-vélos au sentier du Coteau et renouvellement des infrastructures - Crédit d'étude pour le projet d'ouvrage et l'exécution d'une campagne de sondages géotechniques – Crédit demandé CHF 343'000.00 ;
- Préavis N° 16-2021 – Maison de l'Enfance au Parc Guillemain Accueil préscolaire - Réhabilitation du bâtiment de l'av. Guillemain 9-11 ainsi que transformation et mise en conformité de la Garderie du Parc, av. Guillemain 7 – Crédit d'études demandé CHF 490'000.00 TTC ;
- Préavis N° 17-2021 – Arrêté d'imposition pour l'année 2022 ;
- Postulat de Mme la Conseillère V. Bory Beaud « Bassin du cygne » ;
- Interpellation de M. le Conseiller R. Kuonen « Ligne de contact lors de travaux » ;
- Interpellation de MM. les Conseillers B. Yersin et J.-D. Briod « Recours déposé contre le décompte final des péréquations 2019 et éventuelle retenue du paiement du 4^e acompte de la facture pour la cohésion sociale 2021 ».

24 novembre

- Préavis N° 18-2021 – projet de réaménagement routier de la RC 780 (av.de Lavaux à Pully, rte du Simplon à Paudex et rte de Lavaux à Lutry) entre le carrefour de la Damataire à Pully et l'arrêt « Lutry, Corniche » - Projet partiel 7 – Adoption de réaménagement routier ;
- Préavis N° 19-2021 – Sécurisation des piétons sur le ch.de Rennier entre les av. des Alpes et de l'Avenir – Création de trottoirs, construction de murs de soutènement et amélioration de l'aménagement routier dans le secteur – Crédit demandé CHF 1'130'000.00 TTC ;
- Préavis N° 20-2021 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2021, 2^e série – Crédit demandé CHF 421'500.00 ;
- Postulat de feu M. le Conseiller A. Bally et consorts « Vers une révision du Plan directeur communal PDCom » ;
- Interpellation de MM. les Conseillers B. Yersin et J.-D. Briod « Recours déposé contre le décompte final des péréquations 2019 et éventuelle retenue du paiement du 4^e acompte de la facture pour la cohésion sociale 2021 ».

8 décembre

- Préavis N° 21-2021 – Budget de l'année 2022;
- Préavis N° 22-2021 – Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour les cautionnements;
- Préavis N° 23-2021 – Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2021 à 2025.

MOTIONS ET POSTULATS EN COURS

Motions en suspens au 31 décembre 2021

- Motion de M. le Conseiller P. Eperon « Faire face à la récession : coordonner les autorités pulliérannes dans le cadre d'une délégation économique »;
- Motion de M. le Conseiller D. Simos et consorts « Pour l'intégration d'un dispositif de vote électronique ».

Postulats en suspens au 31 décembre 2021

- Postulat de M. le Conseiller A. Bally et consorts « Vers une révision du Plan directeur communal »;
- Postulat de Mme A. Schranz et consorts « Pour un plan climat à Pully ».

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES

MESSAGE DU SYNDIC

Ce rapport de gestion donne une image très complète de l'étendue et de la diversité des tâches assumées par l'Administration au profit de la population, dans chacune de ses Directions.

En ce qui concerne plus spécifiquement la Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, quelques éléments peuvent être mis en évidence pour l'année 2021, sans pour autant, bien évidemment, diminuer l'importance de l'ensemble des tâches effectuées par les services.

Sur le plan des finances, le bouclage des comptes 2021 est en cours au moment de la finalisation de ce rapport. Mais l'on peut déjà constater une très forte amélioration du résultat par rapport au budget, qui prévoyait un excédent de charges de près de CHF 17 millions. La marge d'autofinancement devrait ainsi être positive d'un peu plus de CHF 3 millions. Même si cette « embellie » est appréciable, elle n'est malheureusement pas structurelle et la situation financière de la Ville reste un sujet de préoccupation.

J'aimerais souligner ici la forte implication de notre chef du service des finances dans le projet de nouvelle structure comptable conforme à la norme MCH2. Sur demande du Canton, la Ville de Pully a en effet accepté d'être l'une des trois communes pilotes pour la mise en place de ce nouveau plan comptable. Dans ce contexte, elle a délégué son chef de service pour participer au groupe de travail technique, qui examine dans le détail les implications d'un tel changement.

Le Canton souhaite aller vite dans cette réforme, mais ne met aucun moyen pour soutenir les communes pilotes. Il faut savoir que cela représente un travail conséquent, qui bien sûr s'ajoute au travail de gestion financière courante de la commune.

Même si le calendrier de cette opération doit encore être confirmé, les communes pilotes pourraient, au mieux, saisir leur budget selon le nouveau plan comptable en 2025, avec un processus qui se généraliserait à l'ensemble des communes dès 2027.

Sur le plan culturel, le projet de création d'une espace muséal dédié à C.-F. Ramuz dans « La Muette », propriété que l'écrivain a occupé jusqu'à son décès, s'est poursuivi.

La préparation du contenu artistique de la visite et la production de la scénographie avancent conformément à nos attentes, avec d'excellentes collaborations et d'importants soutiens extérieurs. Il n'en va malheureusement pas de même pour le chantier de rénovation du bâtiment qui a pris un important retard. Les raisons de ce retard sont triples : d'abord, le projet de rénovation du bâtiment a dû faire l'objet d'une enquête complémentaire qui n'était initialement pas prévue. Ensuite, la situation pandémique n'a pas favorisé l'avancement optimal du chantier. Enfin, des difficultés ont été rencontrées avec le bureau d'architectes mandatés pour le projet. Dans ce cadre, la part du projet relative à l'espace muséal sera probablement reprise entièrement en interne par les collaborateurs de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement. Toutefois, l'objectif d'ouverture de l'espace muséal au printemps 2023 est maintenu.

Enfin, sur le plan informatique, dans le contexte des cyberattaques dont ont été victimes de nombreuses communes en 2021, je souhaite relever ici les compétences de notre Service informatique, dont la mission est d'assurer la gestion et le développement de notre système d'information, mais également sa protection. La sécurité est un travail quotidien, en constante augmentation ces dernières années, ce qui nous a conduit à renforcer l'équipe par l'engagement d'un nouveau collaborateur.

Gil Reichen

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AUTORISATIONS GÉNÉRALES

Autorisations de plaider

Durant l'année, le Service de l'administration générale a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre de deux dossiers:

- 1 cause est en cours devant la Chambre patrimoniale cantonale;
- 1 cause a été jugée par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) et a fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral.

Pour la DUE, 22 nouveaux recours concernant la police des constructions ont été déposés (dont 5 concernant le même projet).

Au cours de l'année, 9 causes ont été jugées par la CDAP:

- 1 recours a été admis;
- 2 recours ont été partiellement admis;
- 6 recours ont été rejetés.

Un recours a par ailleurs été retiré.

Au 31 décembre, 13 causes restent en attente d'un verdict.

Deux cas ont concerné Parcs et Promenades:

- 1 cas a été jugé par la CDAP (recours admis);
- 1 cas a été jugé par la Préfecture du district de Lavaux-Oron (condamnation du prévenu).

La DTSI a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre d'un dossier. La cause est en cours devant la Chambre patrimoniale cantonale.

Opérations immobilières

La Commission d'achat d'immeubles n'a pas eu d'objet à traiter et, par conséquent, ne s'est pas réunie.

Les opérations immobilières conclues par la Municipalité ont été les suivantes:

- Parcelles 109 – rue Verdaine, 610 – av. de Lavaux, 3588 – ch. du Caudoz, 3979 et 7443 – av. C. F. Ramuz, 6875 – ch. du Vallon, 6969 – av. de Chantemerle, 7442 et 7447 – ch. de la Bruyère, 7448 – ch. Jean Pavillard, 7468 – ch. de la Damataire, 7471 – ch. de Volson, 7476 – ch. du Liseron, 7478 – ch. du Manoir - Décadastration de parcelles communales et transfert aux domaines publics, modification et radiation de servitudes (régularisation de la situation foncière);
- Parcelle 122 – ch. de la Clergère, av. de Lavaux 63 – Promesse de constitution de servitude de passage à pied et tous véhicules et radiation de servitude;
- Parcelle 553 – av. de Lavaux 101 – Promesse de vente et constitution de droit d'emption;
- Parcelle 576 – ch. de Mallieu 1 – Constitution de servitude de passage public à pied;
- Parcelle 578 – ch. de Mallieu 7 – Division de bien-fonds et cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics);
- Parcelle 633 – av. de Lavaux 90 – Promesse de constitution de servitude de passage à pied et zone de verdure;
- Parcelle 1055 – ch. du Vallon 3 – Division de bien-fonds et cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics);
- Parcelles 1112 et 1114 – av. des Roses – Division de bien-fonds, cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics) et constitution de servitudes;
- Parcelle 1153 – av. de Villardin 2 – Constitution de servitude de passage public à pied;
- Parcelles 1313, 1314, 1315, 1317 et 2119 – ch. de Carvalho - Réunion de bien-fonds;
- Parcelles 1425, 1429, 1431, 1433, 1434, 1435, 1460, 1461, 1462, 1463, 1489, 1498, 2249, 3408, 3427, 3428, 3452, 3453, 3486 et 3580 – ch. de la Métairie, Pont du Diable - Servitude de passage public à pied et tous véhicules;
- Parcelles 1524, 1530, 1532, 1533, 1534, 1562, 3282, 3283, 3284, 3285, 3320, 4059, 4060 et DDP 408 – ch. de Rennie, ch. du Ruisselet - Remaniements de biens-fonds et constitution de servitudes;

- Parcelles 1530 et 1534 – ch. du Ruisselet 5b – Promesse de constitution de servitude;
- Parcelle 1537 – ch. du Ruisselet 5 – Promesse de constitution de servitudes;
- Parcelle 1538 – ch. du Ruisselet 7 - Promesse de constitution de servitudes;
- Parcelle 1562 – Aux Grandes Vignes - Vente et radiation de droit d'emption;
- Parcelle 1789 – ch. de Villardiez 6 - Division de bien-fonds, cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics) et constitution de servitudes;
- Parcelle 1805 – ch. du Viaduc – Fractionnement de bien-fonds;
- Parcelle 1837 – av. de Bellevue 5 - Division de bien-fonds, cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics) et constitution de servitudes;
- Parcelle 1963 – av. de Bellevue 23, ch. de Pavillard - Division de bien-fonds, cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics) et constitution de servitudes;
- Parcelle 2034 – ch. de Clair Matin, ch. des Boverattes - Constitution de servitude d'usage de sous-station électrique;
- Parcelle 2034 – ch. de Clair Matin, ch. des Boverattes - Constitution de servitudes de passage public;
- Parcelles 2034 et 1738 – ch. des Boverattes 32 – Constitution de servitude de passage public et d'usage de jardin;
- Parcelle 2083 – ch. du Vallon 2 - Modification de limites du domaine public;
- Parcelle 2226 – ch. du Ruisselet 13 - Promesse de constitution de servitudes;
- Parcelles 2226, 412, 1533, 1538, 3282 et 7511 – ch. du Ruisselet – Désaffectation de domaine public communal et transfert au domaine privé communal, constitution de servitudes de passage public à pied et tous véhicules, canalisations quelconques;
- Parcelle 2249 – av. C.F. Ramuz, ch. de Chamblandes, ch. de la Métairie – Constitution de servitude de passage public à pied et tous véhicules;
- Parcelle 3046 – bd de la Forêt 16 – Modification de limites du domaine public;
- Parcelle 3261 – ch. du Grillon 11 – Modification de limites;
- Parcelles 3305 et 7507 – ch. des Osches 43 - Division de bien-fonds, cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics) et constitution de servitudes;
- Parcelle 3506 – ch. des Ecoreuils 15/16 – Modification de servitude de passage public à pied;
- Parcelle 3559 – av. des Peupliers 35 – Division de bien-fonds, cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics) et constitution de servitudes;
- Parcelles 7472, 7473 et 7532 – ch. des Vignes, ch. de Mallieu - Décadastration de parcelles privées communales et transfert au domaine public, modification et radiation de servitudes;
- Parcelle 7481 – ch. de Villardin 6 - Décadastration de parcelle privée communale et transfert au domaine public.

ANIMATION, COORDINATION ET OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Conférences des chefs de service, coordination interservices

Les chefs de service se réunissent une fois par semaine pour prendre connaissance des objets traités par la Municipalité et des décisions prises. Cette séance leur permet d'échanger sur les dossiers impliquant plusieurs services et de coordonner les mesures à prendre.

Développement durable

L'outil d'évaluation Boussole 21 est utilisé pour l'élaboration de rapports, de préavis et tout autre document nécessitant une réflexion sur la durabilité de l'objet traité. Le personnel a été formé à l'usage de cet outil – disponible gratuitement sur internet (www.boussole21.ch) – qui permet de structurer la réflexion en amont, le développement de l'argumentation lors de la rédaction des documents et l'évaluation des résultats en aval.

Les mesures spécifiques entreprises au sein de l'Administration, auprès de la population, ou dans le cadre de travaux ou développements urbanistiques figurent dans les chapitres correspondants des directions responsables.

Cyberadministration

Les éléments relatifs à la cyberadministration figurent dans le chapitre relatif au Service informatique.

Représentation au sein de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM) et de la Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux (CISM)

Le Secrétaire municipal participe régulièrement aux activités de l'AVSM et de la CISM. L'AVSM a pour but premier d'aider ses membres dans l'exercice de leur fonction, d'assurer entre eux coordination et information ainsi que de parfaire leur formation dans l'intérêt des administrations communales vaudoises. Quant à la CISM, elle réunit les secrétaires municipaux des villes du Canton et offre une plateforme informelle mais très efficace d'échange et d'information.

Plan canicule

La Municipalité a écrit, courant mai, à 1'890 personnes de plus de 75 ans sans aide interne (famille, voisins) ou externe (professionnels, soins à domicile), afin de les sensibiliser sur le comportement à adopter en cas de fortes chaleurs et leur apporter un soutien, si désiré. Les personnes qui en ont émis le vœu ainsi que toutes les personnes de 90 ans et plus ont été intégrées dans une base de données en vue de planifier les appels téléphoniques et visites en cas de déclenchement du plan canicule.

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) du Canton n'a pas activé le plan canicule.

AIDES ET SUBVENTIONS

Aide humanitaire et coopération au développement

La Ville de Pully, active depuis de nombreuses années dans le domaine de l'aide humanitaire et de la coopération au développement, a alloué des aides pour un total de CHF 60'000.00 en 2021 (CHF 59'100.00 en 2020).

La Municipalité a collaboré avec différents partenaires tels que Nouvelle Planète, Fedevaco, Terre des hommes, Caritas ainsi que la Fondation Jan & Oscar. Elle a notamment soutenu les projets suivants :

- Installation d'adductions d'eau gravitaire, reboisement et amélioration de l'hygiène dans le village de Tsaratanana, à Madagascar ;
- Mise en place d'infrastructures de production de biogaz dans le district de Trà Cú au Vietnam ;
- Aide d'urgence aux réfugiés éthiopiens au Soudan ;
- Aide d'urgence aux réfugiés rohingyas au Bangladesh ;
- Soutien des victimes de la crise alimentaire en Afghanistan.

TRANSPORTS PUBLICS

L'offre en transports publics semble attractive au regard de la fréquentation, globalement en hausse. Les prestations de transports publics desservant la commune ont subi quelques adaptations.

Les Transports publics de la région lausannoise ont mis en service depuis le décembre 6 lignes de nuit les vendredis et samedis soir depuis Lausanne, dont une desservant Pully (via le bd de la Forêt au nNord et l'av. de Lavaux au sSud), qui permettent de monter et descendre librement à tous les arrêts. La desserte des Monts-de-Pully a été renforcée aux heures de pointe et la nuit (vendredi et samedi soir) dans le cadre de la refonte de l'offre dans le Jorat. Elle est désormais assurée par CarPostal.

Un nouvel abribus a été installé au terminus de la ligne de bus 25 en octobre et, depuis ce même mois, les bus de la ligne 47 (Pully-Port – Grandvaux) et 48 (Pully Gare – Daillettes) empruntent l'av. du Tirage dans les deux sens.

MANIFESTATIONS ET ANIMATIONS

La Municipalité participe habituellement à de nombreuses manifestations à vocations politique, économique, culturelle ou sociale afin de représenter les intérêts de la Ville. Elle s'implique également en organisant ou en apportant un soutien financier ou logistique à maints événements ayant lieu à Pully.

Les activités de représentation de la Municipalité ont toutefois été très fortement limitées en raison des restrictions imposées pour lutter contre le COVID-19, un grand nombre de manifestations prévues durant l'année ayant été annulées ou reportées.

Manifestations organisées par des instances privées auxquelles la Municipalité est invitée

Dans la mesure du possible, un membre de la Municipalité assiste à ces manifestations en qualité de représentant des Autorités communales.

Manifestations organisées par des instances privées pour lesquelles la Municipalité offre un soutien financier et/ou logistique

La coordination des prestations des services communaux est assurée par le Service de l'administration générale ; font notamment partie des soutiens la mise à disposition à titre gracieux de bancs et de tables, de boîtiers et matériels électriques, de matériel de voirie, de vins de la Ville pour la partie officielle, de décorations florales ou encore de locaux.

Les restrictions imposées durant l'année afin de lutter contre le COVID-19 ont impliqué l'annulation ou le report de la quasi-totalité des manifestations publiques organisées par des instances privées, à l'exception de quelques événements pour lesquels des mesures de protection strictes ont été imposées, notamment le Week-End Musical de Pully, la Semaine du soir du Club Nautique de Pully, la Run Mate (course à pied par équipe autour du Léman), et deux silent discos, l'une sur l'Esplanade du Prieuré, l'autre à Pully-Plage.

Manifestations organisées par la Municipalité

La Municipalité n'a pas organisé de manifestation au cours de l'année.

Toutefois, la Fête nationale du 1^{er} août a été célébrée de manière virtuelle (voir chapitre « Communication »).

Une balade à travers Pully, guidée par M. P. Corajoud, a été organisée le dimanche 3 octobre.

Jumelage Pully – Obernai

Il n'y a eu aucune rencontre ou activités en relation avec le jumelage cette année.

Marché du vendredi

La mutation du centre-ville de Pully qui a débuté en 2021 devrait durer 3 ans. Compte tenu des incidences prévues, le déplacement du marché du vendredi matin localisé sur la place Obernai s'est avéré nécessaire afin de ne pas trop isoler les marchands du reste du centre-ville. Différentes alternatives ont été envisagées à la demande des commerçants du marché et étudiées avec eux. La place de la Gare accueillant déjà quelques marchands les mardis et vendredis matin, le déplacement dans ce secteur des autres marchands présents le vendredi matin à Pully a été étudié en détail et s'est avéré réalisable.

Ce regroupement a été accueilli par les commerçants et leur clientèle avec satisfaction ; il devrait perdurer jusqu'à l'été 2023 au moins.

Buvettes éphémères au Quai Milliquet

En 2021, la Municipalité a reçu trois projets qui lui ont été soumis spontanément. Elle a décidé de les soutenir pour faire un test, compte tenu de leur originalité et leur complémentarité, ainsi que leur conformité aux dispositions légales, notamment en matière d'hygiène et de débit de boissons. Finalement, seuls deux projets ont été réalisés, le troisième requérant ayant renoncé au sien.

Cette nouvelle offre, qui a duré de début juin à fin septembre, a été accueillie avec enthousiasme par la population pulliérane et a sans doute attiré de nouveaux usagers au Quai Milliquet, sans péjorer la convivialité des lieux ni son accès.

Quant aux exploitants, ils se sont déclarés très satisfaits et ont d'ores et déjà réitéré leur demande pour 2022.

La Municipalité ayant dressé un bilan très positif de cette expérience, elle a engagé une réflexion en vue d'une pérennisation de cette offre, dont la forme doit encore être étudiée et arrêtée.

AFFAIRES JURIDIQUES

Les deux juristes, qui occupent chacun un poste à mi-temps, apportent leur soutien à l'ensemble des services de l'Administration. Les domaines juridiques concernés sont ainsi variés.

L'aide est apportée sous diverses formes. Elle peut consister à rédiger un avis de droit sur un sujet particulier, à analyser un dossier puis à proposer une solution dans le but d'éviter une procédure devant les tribunaux, à analyser une convention ou encore à rédiger des correspondances ou tout autre document à caractère juridique.

Au cours de l'année 2021, les tâches effectuées ont notamment été les suivantes :

Avis de droit et recherches

- Prise en charge des frais de transport et de repas pour les élèves pulliérans scolarisés en dehors de Pully ;
- Procédure de naturalisation : analyse de la notion de non-respect de l'ordre public ;
- Etendue de la mise à disposition du fonds voisin lors de travaux de construction ;
- Procédure à suivre en cas d'occupation d'une propriété par des squatters ;
- Rôle et composition de la Commission consultative d'urbanisme ;
- Obligations des communes en matière de lieux dédiés aux chiens ;
- Etendue du droit à l'information des Conseillers communaux et des membres des commissions ;
- Possibilité de révoquer une adjudication et d'interrompre une procédure (marchés publics) ;
- Examen des bases légales en matière de récusation des membres de la Municipalité et du personnel communal ;
- Conditions à remplir en matière d'acquisition d'une servitude par l'écoulement du temps ;
- Examen des bases légales en matière d'assermentation du personnel communal ;
- Utilisation possible de la taxe compensatoire prévue par l'art. 9 du Règlement communal sur la protection des arbres.

Suivi des procédures en cours devant les tribunaux

- Succession Kainer ;
- Recours contre le décompte final des péréquations ;
- Décisions et déterminations pour le Tribunal cantonal en matière d'abattage d'arbre ;
- Réclamation pécuniaire en cours devant la Chambre patrimoniale cantonale.

Conventions - avenants (rédaction ou analyse)

- Convention relative à l'installation et à l'exploitation de bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- Convention avec la Maison de la Rivière concernant l'exposition itinérante Clim-Expo ;
- Contrats de prêt d'œuvres d'art au Musée d'art de Pully ;
- Avenant/addendum à plusieurs contrats pour reporter ou prolonger la durée d'un événement compte tenu de la situation sanitaire ;
- Convention relative à l'organisation de visites privatives du Musée d'art de Pully ;
- Mise à jour de la convention avec la Ludothèque de Pully ;
- Contrat d'édition entre le Musée d'art de Pully et un auteur (catalogue d'exposition) ;
- Avenant à la convention de partenariat avec les CFF relative au Plan de quartier Tirage-Gare et à la commercialisation des droits à bâtir en résultant ;
- Convention et avenant en lien avec un projet de centrale coordonnée du trafic d'agglomération ;
- Conventions de donation en faveur du Musée d'art de Pully.

Divers

- Adaptation des plans de protection sanitaire pour différents services de l'Administration ;
- Préparation de documents pour la nouvelle législature (délégations de compétences, autorisation générale de plaider, etc.) ;
- Rédaction de documents-type et mise à jour de la procédure interne concernant l'installation de caméras de vidéosurveillance sur le domaine public et privé communal ;
- Rédaction de courriers en lien avec des legs effectués en faveur de la commune ;
- Suivi de dossiers et rédaction de divers courriers dans le cadre de litiges avec des employés ;
- Rédaction du plan de protection sanitaire pour le dépouillement des élections communales 2021 ;
- Procédure d'enregistrement de nom auprès de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle ;
- Insertion de clauses en lien avec la crise sanitaire dans divers contrats (résiliation pour cas de force majeur, report, limitation du nombre de personnes, etc.) ;

- Courriers en lien avec la pandémie (respect des normes sanitaires, etc.);
- Autorisations pour usage accru du domaine public;
- Dénonciation au Préfet pour l'élagage important d'un arbre sans autorisation;
- Révision du Règlement sur la protection des arbres et de son Plan de classement: rédaction des procès-verbaux des séances de conciliation avec les opposants;
- Demandes d'accès à des documents au titre de la Loi sur l'information: analyse et courriers de réponse;
- Rédaction de courriers dans un cas d'occupation d'une propriété par des squatters;
- Elaboration des statuts d'une association dont le but est de mettre à disposition des gestionnaires d'infrastructures publiques un outil d'aide à la décision;
- Rédaction de courriers en lien avec la taxation de l'impôt foncier;
- Courriers de mise en demeure (mise en conformité des équipements d'évacuation des eaux, consolidation d'un mur de soutènement, etc.);
- Rédaction de courriers en lien avec l'activité d'accueillante en milieu familial;
- Courriers et suivi de dossiers en matière de recouvrement de factures.

ARCHIVES

La Municipalité a adopté en 2019 une Politique de gestion documentaire et d'archivage ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre qui repose sur trois axes prioritaires:

1. La gestion des archives courantes;
2. La gestion des archives intermédiaires (record management) et historiques;
3. La valorisation des archives historiques.

Reprise des archives historiques

Deux projets de grande ampleur se sont poursuivis durant l'année. Pour la DUE, il s'agit du traitement des dossiers d'autorisations de construire (inventaire, reconditionnement, numérisation). Une base dédiée a été créée dans le logiciel de gestion électronique des documents (GED). S'agissant de la DDGS, le traitement des archives historiques concernant l'exploitation des bâtiments s'est poursuivi (collèges, Home-École des Mosses, stand de Volson, Maison Pulliérane, restaurant du Port et restaurant du Prieuré, église du Prieuré et église de Chantemerle).

Entrées

Le fonds des archives communales s'est accru de 20 mètres linéaires supplémentaires. Cinq versements aux archives historiques ont eu lieu, provenant du Musée, du service de la jeunesse et des affaires sociales, de la Direction des domaines, gérances et sports, du Secrétariat municipal et du Greffe municipal. À cela s'ajoutent quatre versements aux archives intermédiaires, provenant du Greffe municipal, du Service informatique, et du Service des finances.

Sorties

35 mètres linéaires d'archives concernant l'ensemble des directions de la Ville de Pully ont été détruits.

Recherches

Comme chaque année, les Archives ont été largement sollicitées. À l'interne, c'est près d'une vingtaine de demandes et une cinquantaine de dossiers consultés. À l'externe, 45 demandes ont fait l'objet de recherches, notamment un travail réalisé par M. G. Brodard, historien de l'architecture, mandaté par le Canton pour la révision du recensement architectural. Le travail de M. G. Brodard a été grandement facilité grâce à la numérisation des dossiers d'autorisation de construire dans le logiciel de gestion électronique des documents (GED).

Gestion électronique des documents (GED) et Record management

Le déploiement de la GED s'est poursuivi avec la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE). Comme les années précédentes, le responsable des Archives communales s'est chargé de dispenser les formations au personnel concerné et l'a accompagné dans la prise en main du logiciel. Interlocuteur de référence pour le personnel, il assure le support en cas de problème.

Gestion des archives historiques

Le logiciel de gestion des archives historiques physiques en exploitation depuis le second semestre 2020 donne entière satisfaction. Il permet de collecter, classer, conserver et communiquer l'intégralité des archives historiques de la Ville et facilite ainsi grandement la gestion des locaux et des documents conservés.

Activité extraordinaire

Le responsable des Archives a poursuivi son mandat auprès de la Commune de Belmont-sur-Lausanne afin de l'accompagner dans le projet de migration des données de la Bourse communale puis du Contrôle des habitants dans la GED et profiter ainsi de son expérience. Ce mandat a fait l'objet de trois jours de travail durant le mois de juillet.

Le responsable des Archives, après un peu plus de 3 ans et demi, a quitté son poste en décembre pour une autre commune. Durant cette période, le responsable des Archives a développé une politique de gestion documentaire et d'archivage et une stratégie de mise en œuvre, effectué un travail soutenu d'inventaire et de conditionnement des archives historiques, activement collaboré à l'introduction de la GED et mis en place une gestion active des locaux d'archivage permettant une meilleure utilisation des lieux. Le processus de sélection pour sa succession est en cours.

OFFICE DE LA POPULATION

Structure de la population de Pully au 31 décembre 2021

	Nombre	Taux
Suisses (dont 1'625 bourgeois de Pully)	12'825	67.93 %
Etrangers	6'056	32.07 %
Total	18'881	100 %
Personnes en séjour (non incluses dans le chiffre précédent)	428	
Nombre de ménages	8'930	

L'ensemble de la population étrangère se compose de quelque 120 nationalités différentes.

Le nombre officiel d'habitants, pris en considération par les offices statistiques du Canton et de la Confédération, est de 18'881 au 31 décembre 2021. Si l'on compte les étrangers en court séjour, les requérants d'asile, les demandes provisoires, etc., le chiffre de population totale est de 18'946 habitants. Les versements ou subsides payés par la Commune doivent être calculés au prorata du nombre officiel d'habitants.

Répartition de la population pulliérane par catégorie d'âge (moyenne d'âge : 43.8 ans)

Âge	Nombre	Taux
0-19 ans	3'837	20.32 %
20-39 ans	4'501	23.84 %
40-64 ans	6'371	33.74 %
65-79 ans	2'648	14.03 %
80-89 ans	1'216	6.44 %
90 et plus	308	1.63 %
Total	18'881	100 %

* Ensemble de la population y compris personnes en résidence secondaire, frontaliers, etc.

Tableau des mutations et population

Années	Arrivées	Naissances	Décès	Départs	Population
2009	1'620	191	149	1'439	17'078
2010	1'780	225	153	1'618	17'208
2011	1'770	170	176	1'634	17'433
2012	1'927	171	135	1'722	17'479
2013	1'860	198	163	1'764	17'685
2014	1'724	178	157	1'742	17'767
2015	1'789	165	146	1'623	17'961
2016	1'959	180	172	1'825	18'116
2017	1'627	167	184	1'356	18'180
2018	1'979	183	160	1'990	18'293
2019	1'997	169	156	1'742	18'472
2020	1'871	190	184	1'689	18'699
2021	2'002	130	187	1'792	18'881

Permis pour étrangers

2'405 permis d'établissement et de séjour ont été renouvelés ou établis.

Registre civique

L'Office de la population est également chargé de la tenue du registre civique.

12'443 électeurs au 31 décembre 2021

10'574	suisses, dont	5'841	femmes et	4'733	hommes
1'869	étrangers, dont	942	femmes et	927	hommes

Plusieurs listes de signatures ont été contrôlées: 5 initiatives fédérales, 1 initiative cantonale, 7 référendums fédéraux représentant 1'792 signatures attestées valables.

Pièces d'identité

469 demandes de cartes d'identité ont été établies en 2021.

NATURALISATIONS

L'année 2021 a été rythmée par l'évolution des mesures sanitaires liées à la pandémie du COVID-19. Le Bureau des naturalisations n'a cessé de faire preuve d'adaptation et a concentré ses efforts afin de ne pas prendre de retard dans le traitement des demandes de naturalisation, tout en respectant scrupuleusement les protocoles sanitaires en vigueur. Tout a donc été mis en œuvre pour poursuivre l'accueil des candidats dans les meilleurs délais.

Le caractère précaire et contraignant des règles sanitaires n'a toutefois guère facilité l'activité du Bureau de la naturalisation, mais ce dernier a néanmoins pris toutes les dispositions possibles afin de porter les candidatures au terme de la phase communale.

Aussi, 154 candidatures à la naturalisation suisse ont été traitées et les requérants reçus par l'autorité déléguée, composée de la personne en charge du bureau des naturalisations et d'un membre de la Commission extraparlamentaire de naturalisation (99 en 2020).

Ces auditions avaient pour but de recevoir les candidats et de retracer leur parcours de vie (lieux d'habitation, écoles et formations, emplois, loisirs). De plus, certains candidats ont dû se soumettre à un test de connaissances. Ces épreuves ont eu lieu une à deux fois par mois, en fonction des restrictions liées au nombre de personnes autorisées par mètre carré, sous la surveillance de l'autorité déléguée.

198 candidats ont obtenu la nationalité suisse et la bourgeoisie de Pully, y compris ceux bénéficiant d'une procédure facilitée par mariage selon l'art. 27 de la LDCV (85 en 2020).

GREFFE MUNICIPAL

Votations et élections

Pour chaque scrutin, le bureau du Greffe municipal traite le vote par correspondance et assure la liaison entre l'État de Vaud et le Bureau électoral, lequel procède aux opérations de dépouillement. Le rôle des électeurs est tenu par l'Office de la population.

Nonagénaires, centenaires

En 2021, 75 personnes ont fêté leur 90^e anniversaire (54 femmes et 21 hommes) et 7 femmes leur 100^e anniversaire.

En raison de la situation sanitaire, les traditionnelles visites d'une délégation municipale ont été remplacées par la livraison de la lettre de félicitations accompagnée d'un carton de vin, d'un bouquet de fleurs et d'une tourte.

Cartes journalières de la CGN

La population pulliérane peut acquérir des cartes journalières de la CGN au prix de CHF 45.00 (adultes) et CHF 22.50 (enfants et abonnement ½ tarif des CFF), permettant de naviguer durant une journée en 1^{re} classe. En 2021, 207 cartes ont été vendues (154 en 2020 et 393 en 2019).

Cartes journalières des CFF

Auparavant vendues au poste de police, les cartes journalières des CFF sont disponibles au Greffe municipal depuis le 1^{er} janvier 2020. Ces cartes permettent de voyager durant une journée en 2^e classe sur la plupart des lignes de train, de bus et de bateau pour le prix de CHF 45.00.

En raison de la situation sanitaire, des nombreuses incertitudes et de la baisse de la demande, seuls deux abonnements ont été acquis pour la période depuis avril 2020 au lieu de quatre habituellement.

738 cartes journalières ont été vendues en 2021 (1'077 en 2020 et 1'274 cartes en 2019).

COMMUNICATION

La Communication est un bureau transversal. Il apporte son conseil et son savoir-faire à toutes les directions de l'Administration, en tout temps. Son rôle est d'anticiper et de centraliser tous les besoins en communication en accompagnant les différents services dans la mise en place de leurs actions de communication.

Les objectifs de communication sont intrinsèquement liés au programme de législature d'une part et aux projets des services d'autre part. Pour les sujets requérant une attention particulière et une communication ciblée, le Bureau de la communication développe des plans de communication spécifiques, dont les objectifs sont adaptés aux publics cibles.

L'évaluation des actions est effectuée en interne, ainsi que la définition de mesures correctives, le cas échéant, pour les actions futures.

Au 31 décembre 2021, la Communication totalise 3.1 ETP.

Communication interne

Le travail de communication interne, parfois moins visible, est néanmoins primordial et déterminant dans le cahier des charges de l'équipe, en étroite collaboration avec le Service des ressources humaines. Il regroupe tous les moyens mis en œuvre pour faire circuler l'information de manière transversale à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.

Les objectifs en sont notamment :

- Améliorer la transparence à chaque niveau hiérarchique de l'Administration ;
- Faire connaître les actions menées par la Ville ;
- Susciter la compréhension et l'adhésion des collaborateurs autour des projets de la Ville.

Autres projets

On peut notamment citer le travail de communication interne sur les recommandations sanitaires, mené conjointement avec les RH. Nouvelle législature oblige, les documents internes portant sur la communication (directives) ont également été revus et mis à jour.

Le Persinfo, journal destiné aux employés de l'Administration ainsi qu'aux retraités, est entièrement produit à l'interne. Les articles sont rédigés par le Comité rédactionnel du journal, composé de collaboratrices et de collaborateurs de différentes Directions. Le Bureau de la communications se charge de la mise en page tandis que le Service des ressources humaines s'occupe de la distribution du journal trois fois par année.

Communication imprimée

La communication imprimée est développée dans le respect de la charte graphique de la Ville (courriers, courriels, flyers, affiches, brochures, rapports de gestion, etc.). Il en va de même pour tous les supports publi-promotionnels développés par les partenaires extérieurs soutenus financièrement, notamment, par la Commune.

La communication imprimée est développée dans le respect de la charte graphique de la Ville (courriers, courriels, flyers, affiches, brochures, rapport de gestion, etc.). Il en va de même pour tous les supports publi-promotionnels développés par les partenaires extérieurs soutenus financièrement, notamment, par la Commune.

Communiqués de presse et revue de presse

26 communiqués de presse ont été rédigés et envoyés en 2020 (21 en 2020) qui ont généré 20 articles de presse.

La revue de presse quotidienne, destinée aux collaborateurs, est assurée par la Communication, qui n'a pas toujours connaissance des reportages radiophoniques ou télévisuels, ces derniers n'étant donc pas recensés. Au total, 1'540 articles, dont 174 mentionnant Pully, ont été enregistrés dans la base de données et envoyés à la liste de diffusion. En décembre 2021, un essai d'automatisation de la revue de presse a été initié, via le système Argus Data Insights. En raison de la complexité et de la diversité des thèmes couverts, il a clairement résulté que ce travail ne peut être qu'humain.

Les journalistes assistent régulièrement aux séances du Conseil communal reprenant dans leurs colonnes les préavis débattus lors de ces séances.

Dans un souci de transparence, le Conseil communal reçoit systématiquement tout ce qui est adressé à la presse par la Communication.

Annonces dans la presse

En 2021, quatre annonces ont été publiées dans la presse (24 Heures, Le Courrier Lavaux-Oron-Jorat).

Journal communal

Le Journal communal de Pully, lancé en septembre 2012, paraît 4 fois dans l'année (mars, juin, septembre, décembre). Il est imprimé à 11'000 exemplaires dont 9'800 sont distribués par courrier postal à tous les ménages et entreprises de Pully et des Monts-de-Pully. En 2020, un profond travail de refonte de la maquette et des articles a été initié et finalisé avec un prestataire graphique, pour un résultat paru début 2021. Ce travail a notamment été initié suite au postulat « Pour la refonte du Journal communal de Pully », soumis par la Conseillère communale N. Panizzon lors de la séance du Conseil communal du 2 juin 2020. Cette nouvelle maquette n'a suscité que des retours enthousiastes de son lectorat. Les rubriques « Portrait » et « Société locale » sont particulièrement appréciées.

Agenda des manifestations

L'agenda recense mensuellement les événements (non sportifs) se déroulant sur le territoire communal.

Il a été diffusé à sept reprises ainsi :

- Envoyé à une centaine de commerçants, artisans, cafés de Pully, secrétariats des écoles, au Conseil communal et à la presse ;
- Affiché aux guichets publics, aux piliers publics et dans les institutions culturelles de la Ville ;
- Relayé au format numérique sur Facebook ainsi que sur le site Internet communal.

Lors des périodes d'annulation d'événements dues à la pandémie, l'agenda a été publié en version allégée au format numérique sur les plateformes de la Ville lorsque le contenu était réduit.

Imprimés pour les services

En 2021, la Communication a créé 60 supports (flyers, affiches, brochures, signets pour les livres, annonces presse, sets de tables, etc.) : 14 pour DAGF, 21 pour DDGS, 8 pour DJAS (y compris Sécurité publique), 5 pour DTSI, 5 pour la DUE et encore 7 projets externes. Ce chiffre ne comprend pas les cartes de visite (toutes les cartes de visite des collaborateurs de la Ville sont réalisées et imprimées par le Bureau de la communication).

On peut noter deux projets novateurs en 2021 : la création, en collaboration avec la DTSI, de nouvelles « vitrines de chantier », le modèle utilisé jusqu'à présent étant devenu obsolète et nécessitant une remise à jour. Un nouveau

modèle, plus synthétique et systématique, a été créé et de nouvelles vitrines commandées. Le chantier Poste-Reymondin a servi de premier événement test pour ces vitrines qui sont désormais la norme pour tous les services.

En novembre, des panneaux explicatifs et didactiques ont été créés, avec le soutien de la DDGS, concernant la diminution du trafic aux abords du Stand de Volson, pour préserver les salamandres. Ce chemin étant très fréquenté et le sujet assez émotionnel, cela a nécessité la rédaction d'un texte ad hoc et la création de panneaux avec des images.

La Communication a également régulièrement adapté et mis à disposition les affiches de lutte contre le COVID-19 de l'OFSP pour les différents Services de l'Administration communale (tant les affiches papier que les formats numériques), et relayé les informations locales, notamment concernant le container de test/vaccination installé à la place de la Clergère.

Projets spéciaux

1^{er} août 2021

Les festivités de la Fête nationale à la Place du Port de Pully, y compris le feu d'artifice musical, ont été annulées en raison de la situation sanitaire. Le Bal des pompiers, qui a normalement lieu le soir du 31 juillet, a été également annulé. Pour pallier à cela, le Bureau de la communication avait prévu d'organiser un atelier bricolage gratuit au Quai Milliquet pour les enfants de 5 à 12 ans. Un petit goûter devait être offert à la fin de la session. En parallèle, le SDIS Ouest-Lavaux et l'Amicale du SDIS Ouest-Lavaux devaient animer plusieurs ateliers pour les enfants. Une animation musicale (une « boum ») devait clôturer cette manifestation. Au vu des faibles températures et de la pluie annoncées le 1^{er} août et les deux jours précédents (ce qui a rendu le terrain détrempé), l'équipe a pris, à contre cœur, la décision d'annuler toutes les activités prévues au Quai Milliquet.

La Communication a réalisé comme l'année précédente une vidéo de l'allocution du Syndic diffusée le jour J sur les différents canaux de communication numériques.

La diane dans les rues de Pully a eu lieu comme à l'accoutumée dès 5h.

En parallèle, une promotion des vins de Pully a été proposée en collaboration avec la Cave de Pully du 15 au 30 juillet.

Logo et démarche « Pully Culture »

Initié en 2019 puis continué en 2020, ce projet visant à promouvoir conjointement les institutions culturelles de la Ville et la politique de celle-ci en la matière par le biais d'une page web, d'un événement annuel et d'une identité visuelle propre a été mis en pause juste avant son lancement, prévu en mai 2020. Cependant, toute la réflexion sur le logo, l'identité graphique et ses déclinaisons a été menée à bien et est prête à l'emploi pour le jour J, lors de la saison 2022-2023, ce qui a été annoncé dans le Programme de législature.

Relais personnalisé de campagnes de communication

En 2021, diverses campagnes cantonales ou nationales ont été relayées à Pully, comme notamment « Je vis ici, je consomme local! » de Lausanne Région, adaptée aux couleurs de Pully et mentionnant le nom de la Ville. Ces affiches ont été adressées aux commerçants de Pully en novembre 2021. À mentionner aussi, la campagne nationale « Cyclomania » de Pro Vélo Suisse, qui a été également adaptée pour Pully (les communes participent sous forme de défi) avec des supports de communication personnalisés durant le mois de mars 2021.

Bilan de législature

Ce document a paru début juin 2021. Il a été créé avec l'agence de graphisme qui avait réalisé le Programme de législature 2016-2021. Le Bureau de la communication, en collaboration avec le secrétariat municipal, a coordonné la récolte des textes venant des différents services, puis a procédé à sa rédaction. Il a aussi effectué la recherche d'images, dans certains cas les prises de vues elles-mêmes. Puis, il a effectué le travail de va-et-vient avec l'agence de graphisme, et finalement la distribution, tant des exemplaires papier à l'ensemble des ménages et au sein de l'Administration que de la version électronique.

Brochure « Objectif logement »

La démarche « Objectif logement », initiée par la DDGS en mai 2018, a fait en 2021 l'objet d'une brochure explicative et d'une page sur le site web de la Ville. Le but de cette étude, soutenue et cofinancée par le Canton de Vaud, était de fixer des objectifs clairs quant à la production de logements sur les dix prochaines années à Pully. Le Bureau de la communication a accompagné la DDGS dans la réalisation de cette brochure (notamment la rédaction des textes), réalisée avec une agence de graphisme externe.

Communication numérique

Intranet communal

L'Intranet est un site exclusivement visible par les collaboratrices et collaborateurs de la Ville. Il est régulièrement mis à jour en fonction des informations à publier et des documents internes à intégrer. En 2021, 154'207 pages ont été vues pour une durée moyenne de 3 min 54 par visite.

Site internet communal www.pully.ch

Vecteur principal de communication numérique de la Ville, ce support est modulable et extrêmement réactif (informations actualisées quotidiennement).

Les statistiques de fréquentation sont en augmentation avec 149'137 visiteurs (139'565 en 2020) Le nombre de pages consultées est de 642'054 pages (585'670 en 2020), 2,63 pages vues par visite pour une durée moyenne de 1 min 53 par visite. Les pages les plus visitées sont: les piscines de Pully, les offres d'emploi, l'Office de la population.

Site internet des forêts de Pully (forets.pully.ch)

Destiné à présenter ce secteur et ses activités (le sentier didactique, la location de refuges en ligne, les promenades, les places de pic-nic) ainsi que son offre d'e-commerce, le site a été lancé mi-février 2021. Ce projet innovant a été réalisé en collaboration avec un groupe de travail du Micro MBA en management de Romandie formation, en partenariat avec la DDGS. Dans le même effort, une identité visuelle a été créée pour les forêts de Pully. Le Bureau de la communication a accompagné la DDGS dans la réalisation de ce site web (notamment la rédaction des textes), réalisé avec une agence de graphisme externe. L'équipe des forestiers-bûcherons a proposé comme emblème le rouge-gorge, oiseau emblématique des forêts de la région.

7'944 visiteurs ont consulté 36'449 pages pour une durée moyenne de 2 min 22 (3,14 pages consultées par visite). Les pages les plus visitées sont la location des refuges et le shop en ligne.

Site internet dédié aux projets smart city (smart.pully.ch)

Site internet dédié aux projets « smart city » de la Ville depuis 2018, il est mis à jour dès qu'un nouveau projet est finalisé ou en voie de l'être. Actuellement, une vingtaine de projets contribuant à rendre la Commune plus efficiente, pratique et conviviale y sont présentés. Le site s'adresse à tous les publics intéressés par les thématiques de la ville et du numérique: habitants et collaborateurs bien sûr, mais aussi chercheurs, cantons, communes, etc.

Le site est fréquemment mis à jour pour illustrer les nouveaux projets qui se développent ou qui touchent à leur but. Les statistiques de fréquentation pour 2021 sont: 2'028 visiteurs (5'075 en 2020) et le nombre de pages vues: 5'412 pages (6'480 en 2020). La page la plus consultée concerne le réseau internet à haut débit.

Site internet dédié aux grands projets urbanistiques (projets.pully.ch)

Ce site a pour objectif de communiquer sur les différents grands projets pulliérans et leur état d'avancement. Regroupés en quatre catégories, les grands projets et travaux concernent des espaces ou des bâtiments publics, des quartiers ou des axes routiers. Il est géré et mis à jour par la Communication.

Les utilisateurs peuvent réagir et poster des questions sur l'un ou l'autre des projets au moyen d'un formulaire de contact intégré sur chaque page. En 2021, la Communication a traité 5 formulaires de contact (19 en 2020) envoyés par des internautes.

Les statistiques de fréquentation sont en diminution en 2021: 3'271 visiteurs (11'003 en 2020) et 10'006 pages (14'399 en 2020) ont été consultées. Le temps moyen passé sur une page est de 1 min 32. La baisse de fréquentation peut s'expliquer par le fait qu'aucun nouveau projet n'a été ajouté sur le site, bien que les projets y figurant soient régulièrement mis à jour.

Page Facebook « Ville de Pully, Suisse »

La page « Ville de Pully » arrive à un total de 3'623 mentions « J'aime » (3'413 en 2020). 130 contenus (tous types confondus) ont été publiés durant l'année (104 en 2021), dont 1 publication sponsorisée (payées) pour atteindre une plus grande portée .

Certains événements choisis des Musées, de la Bibliothèque, de L'Octogone et du Café-Théâtre de la Voirie ont été promus sur la page de la Ville via un contenu spécifique créé pour l'occasion, en entente avec les responsables.

Page Facebook « Cave de Pully »

La page compte 502 abonnés (379 en 2020).

La Communication est chargée de publier les événements et les promotions de la Cave sur cette page. Les photos et vidéos, quant à elles, sont publiées par l'un des vignerons depuis le profil Instagram de la Cave.

En 2021, il y a eu 42 publications tout type de contenu confondu (8 en 2020) dont 3 sponsorisées.

Instagram @villedepully

La page Instagram a été lancée en mai 2018 et compte 1'200 abonnés. 17 photos et vidéos ont été publiées en 2021. Des stories (vidéos ou publications éphémères de 24 heures) sont aussi régulièrement publiées.

En 2021, la publication la plus likée est une photo du lever du soleil sur le lac, publiée le 18 janvier. Le post a été liké 675 fois sur Facebook et Instagram.



Autres comptes Instagram

D'autres entités de la Ville possèdent un compte Instagram :

- L'Octogone Théâtre de Pully
- Bibliothèque de Pully
- Cave de Pully
- Home-École des Mosse
- Musée d'art de Pully
- ArchéoLab

La Communication suit ces comptes et offre conseil et soutien si besoin, mais leur gestion est entièrement confiée aux entités.

Écrans d'information dans les locaux de l'Administration communale

La Communication exploite depuis 2019 ce média, qui n'a servi pendant longtemps qu'à indiquer l'occupation des salles. Désormais et selon des modèles créés pour ce faire, on peut y promouvoir des événements, faire passer des informations, etc.

En 2021, ce canal a été peu utilisé pour annoncer des manifestations en raison des annulations liées à la situation sanitaire. En revanche, les campagnes de mesures de protection étaient affichées sur chaque écran.

Écrans d'information dans les bus tl

La Communication exploite ce vecteur digital, en collaboration avec les tl et APG-SGA, depuis novembre 2015. La Ville de Pully peut communiquer gratuitement sur les écrans de tous les bus traversant son territoire (bus n° 4 – 7 – 8 – 9 – 25 – 47 – 66). La Communication se charge de sélectionner et produire les visuels ainsi que de planifier la diffusion avec APG-SGA.

Trois campagnes ont été publiées en 2021 pendant six semaines au total. Elles portaient sur les campagnes de don de sang notamment. Ce nombre peu élevé s'explique par l'annulation de bon nombre d'événements dus à la situation sanitaire. Le nombre d'apparitions des communications gratuites dont bénéficie la Ville de Pully a tendance à baisser du fait du succès grandissant de l'offre payante proposée par les tl, induisant une raréfaction des encarts gratuits.

Action de relations publiques

Elles permettent de marquer la présence de la Municipalité sur le terrain. En font partie les manifestations que la Municipalité organise, celles auxquelles elle participe et qu'elle soutient, de même que les séances d'information aux Pullyérans et au Conseil communal. Les relations publiques sont, d'une façon générale, l'ensemble des efforts organisés et suivis destinés à créer, maintenir et développer un climat de compréhension et de confiance mutuelles à l'interne, mais aussi dans l'opinion publique et parmi les publics directement ou indirectement concernés. En 2021, elles ont été quasi inexistantes, du moins en présentiel.

Journée de la mobilité

Organisé en collaboration avec la DTSI, l'agence Plates-Bandes, les tl et la CGN, cet événement a pour but de présenter la mobilité de loisirs à Pully et région (dans un rayon d'une heure de trajet en transports publics). Le programme de l'évènement 2021, qui a eu lieu le 22 septembre, a pu avoir lieu cette année sous sa forme classique. Ainsi la présence sur site (place Neuve, 14h-18h) a été maintenue avec les normes en vigueur. Puis, de 18h30 à 20h, une séance de présentation publique a eu lieu à la Maison Pulliérane. Elle a permis de rappeler le contexte global de mobilité et de présenter le projet de réaménagement de l'av. de Lavaux.

Fête du 1^{er} août

Voir « Projets spéciaux ».

Pully en Fête

Cet événement n'a pas eu lieu en 2021.

Run Mate

Cette course populaire de relais autour du lac a été organisée pour la seconde fois à Pully en 2021. La Ville de Pully a accueilli le départ et l'arrivée de l'évènement à Pully-Plage. La communication autour de l'évènement, notamment l'appel aux inscriptions, a été faite avec l'appui du Bureau de la communication, via du contenu spécialement dédié sur les réseaux sociaux. Le jour de l'évènement, la Communication était présente pour relayer les départs sur Instagram.

Reportages photo et vidéo

La Communication est régulièrement sollicitée pour couvrir tous types d'évènements (soirée du personnel, bouquets de chantiers, vernissages, photos officielles, prises de vues au drone, etc.). Elle gère ensuite, si besoin, la publication du contenu sur les réseaux sociaux et l'envoi des photos à la presse. Elle profite également de ces reportages pour créer des contenus publiés sur Instagram et Facebook (stories), pour son propre compte ou pour des événements liés à la Ville.

SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES

La Ville de Pully comprend quatre institutions culturelles, placées sous la responsabilité du Service des affaires culturelles : la Bibliothèque de Pully, les Musées de Pully (Musée d'art et ArchéoLab - Villa romaine), le Café-Théâtre de la Voirie et L'Octogone - Théâtre de Pully.

Les responsables de ces quatre institutions, le secrétaire municipal et la déléguée à la communication ont poursuivi leurs démarches pour développer les synergies entre ces institutions et renforcer le positionnement de la Ville de Pully en matière culturelle.

À fin 2019, une identité graphique spécifique aux institutions culturelles de la Ville a été élaborée. Un événement dévoilant cette nouvelle identité et réunissant les quatre institutions culturelles de la Ville de Pully était prévu en mai 2020, mais il a malheureusement dû être reporté en raison de la situation sanitaire. Il est prévu de reprendre ces démarches en 2022. Le lancement de la Politique Culturelle de la Ville lors de la saison 2022-2023 sous le nom de « Pully Culture », a été annoncé dans le Programme de législature 2021-2026.

BIBLIOTHÈQUE MÉDIATHÈQUE COMMUNALE

En dépit de la situation sanitaire et des nombreuses restrictions survenues durant l'année, la Bibliothèque de Pully a sans cesse travaillé à mettre en place de nouvelles options pour garantir la possibilité d'emprunt de ses collections. Cependant, l'entrée en vigueur de l'exigence du certificat COVID pour accéder à ses locaux a eu un impact indéniable sur la fréquentation et s'est avérée peu compatible avec les valeurs d'accessibilité et d'inclusivité pour toutes et tous de l'institution.

Malgré cela, toute l'équipe de la Bibliothèque est restée soudée et a maintenu une prestation d'accueil de grande qualité, en restant au service de l'ensemble des usagers. Le service de commandes à distance, bien que peu sollicité, est resté une alternative pour les personnes ne pouvant pas accéder aux locaux.

Jusqu'au mois de juin, il n'a pas été possible de proposer un programme d'événements et d'animations. Toutefois, l'institution s'est largement rattrapée en présentant un large panel d'activités jusqu'à la fin de l'année.

Service au public

Durant l'année, 1'944 livres, 587 numéros de revue, 262 CD et 529 DVD ont été équipés, indexés, catalogués et mis en service. À fin décembre 2021, 38'473 livres, 9'279 CD, 7'834 DVD, 93 CD-rom et 1'559 fascicules de revues étaient à disposition des usagers, soit un total de 57'238 documents.

Le service EBibliomedia, qui comptait 259 usagers à fin décembre, a été beaucoup moins sollicité qu'en 2020. Ce catalogue d'eBooks et dorénavant de livres-audio continue toutefois à être très apprécié et vient compléter l'offre physique de documents.

Statistique des prêts (2018-2020)

Année	Jours ouvr.	Prêts			Moyenne par jour			Total	Total par jour
		Adultes	Médiath.	Jeunesse	Adultes	Médiath.	Jeunesse		
2019	233	25'588	21'046	80'388	110	90	345	127'022	545
2020	202	22'588	15'924	72'080	112	79	357	110'592	547
2021	242	24'237	16'765	92'191	100	69	381	133'193	550

Nb de prêts CD: 4'099 (- 1930)

Nb de prêts DVD: 12'240 (- 3'129)

Nb de prêts eBooks: 1'837 (+ 302)

Durant l'été 2020, en raison de la situation sanitaire, la Bibliothèque a décidé d'élargir son offre en restant ouverte une semaine de plus. Cette décision est désormais pérennisée. Rappelons que pour des raisons de limite de personnel, la Bibliothèque demeure fermée au public durant les vacances scolaires et quatre semaines en été.

Le nombre de prêt annuel, plus important qu'en 2020, demeure semblable au total par jour des autres années. Le nombre de prêt à destination du jeune public est quant à lui en constante augmentation. L'intérêt pour les ebooks diminue quelque peu, alors que ce service avait connu une recrudescence d'intérêt en 2020, lors du semi-confinement. Le prêt de DVD et CD est aussi moins important depuis quelques années.

Pour 2021, la Bibliothèque a compté 2'691 emprunteurs actifs, contre 1'930 en 2020 et 2'285 en 2019. Cette variation peut aussi s'expliquer par la situation sanitaire. Cette donnée ne prend toutefois pas en considération les couples ou familles qui peuvent utiliser parfois un même compte. La part de Pulliérans représente plus de 60 % des usagers réguliers de la Bibliothèque.

Médiation culturelle

Le programme d'activités culturelles et la médiation culturelle constituent l'un des pôles importants de la Bibliothèque. Véritables compléments aux services liés aux collections documentaires, ces prestations s'inscrivent dans l'offre culturelle proposée par les institutions de la Ville de Pully.

À l'instar de l'année 2020, la programmation culturelle de la Bibliothèque a été fortement impactée par les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire. Ainsi, de janvier jusqu'à la fin mai, aucun événement ou manifestation n'a pu être organisé. Toutefois, dès le mois de juin, de nombreux événements ont pu être proposés au public et ce dernier a en effet répondu présent aux différentes performances, rencontres littéraires et autres activités.



Seconde nature : une performance de Matthieu Ruf et Cyrielle Formaz, crédit : le Regard d'Alex

Tributaire d'une situation sanitaire en constante évolution, la Bibliothèque a malgré tout réussi à proposer en présentiel, jusqu'à la fin de l'année, près de 30 activités et animations en tout genre.

Durant la belle saison, une zone de détente a été installée devant la Bibliothèque, afin de permettre à toutes et tous de profiter d'une sélection de livres, mis à disposition pour l'occasion. La « Terrasse » a aussi permis l'organisation d'événements comme un concert du poète et musicien Stéphane Blok ou encore des animations « Chouette, bébé lit » et le « Mercredi des petits ».

Dans le cadre de l'opération « LirOlac », des livres ont été mis à disposition en self-service à la piscine de Pully-Plage et à la buvette de La Générale. La Bibliothèque informe régulièrement sur ses activités via les réseaux sociaux et sa newsletter.



Concert de Stéphane Blok devant la Bibliothèque



Atelier d'éveil musical avec Liz Moscarola

MUSÉES DE PULLY

Le Musée d'art

Calder, Soulages, Vasarely... Abstractions plurielles (1950-1980). Collection de la Fondation Gandur pour l'Art
2 mars – 27 juin, 6 septembre – 21 novembre 2021

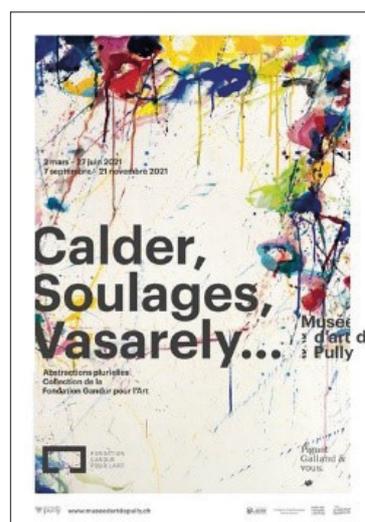
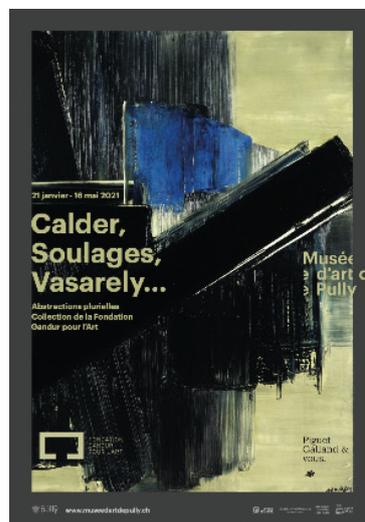
En raison de la crise sanitaire, l'ouverture de l'exposition dédiée à la collection Gandur pour l'Art, qui était prévue en janvier, a été repoussée au mois de mars, lorsque la Confédération a autorisé la réouverture des musées. Il a ainsi été décidé de prolonger l'exposition sur toute l'année 2021, avec une pause estivale, afin que le public puisse profiter pleinement de l'exposition et pour éviter l'éventuelle fermeture d'une autre exposition qui n'aurait été ouverte que trop brièvement. Cela a eu pour conséquence une augmentation des coûts en personnel auxiliaire de gardiennage, partiellement compensés par des dépenses de production d'expositions annulées.

Suite à Archéonimaux, exposition organisée en 2017-2018 par l'ArchéoLab en collaboration avec le département archéologie de la Fondation Gandur pour l'Art, le Musée d'art a travaillé main dans la main avec le département beaux-arts de la même institution.

La Fondation Gandur pour l'Art a été créée en 2010 par Jean Claude Gandur, grand collectionneur d'art, afin de rendre accessible à un large public ses collections d'envergure internationale. Basée à Genève et reconnue d'utilité publique, la Fondation s'emploie à préserver, documenter, enrichir et exposer ses collections dans des institutions de renom en Suisse et à l'étranger.

L'exposition rendait compte des années d'après-guerre, qui connaissent un grand dynamisme artistique lié à l'effervescence de la Libération. Tandis que la tendance géométrique, qui prend sa source dans les années d'avant-guerre, connaît des développements inédits dans les années 1950, de nouvelles tendances telles que l'abstraction gestuelle et le matiérisme font leur apparition dans les mêmes années.

Centrée sur les différentes formes que prend l'abstraction dans les années 1950 à 1980, l'exposition déclinait en huit sections les tendances artistiques majeures de la période. Tandis que le premier chapitre présentait la nouvelle manière gestuelle qui se développait des deux côtés de l'Atlantique avec des œuvres de Jean-Paul Riopelle et Georges Mathieu notamment, le deuxième était consacré aux différentes formes de l'art américain, représentées entre autres par des œuvres de Sam Francis et Ernest Briggs. La troisième section présentait quant à elle la tendance géométrique qui évoluait parallèlement, avec des pièces d'Alexander Calder et Victor Vasarely. Alors que les expérimentations sur papier étaient représentées par des dessins de Pierre Soulages et de César, la tendance du matiérisme était représentée par des œuvres d'Antoni Tàpies et Conrad Marca-Relli, et les nouvelles techniques par des peintures de Hans Hartung et Simon Hantaï, qui montraient que raclage, griffage et projection de peinture faisaient alors partie intégrante des nouvelles manières de créer. Les deux dernières sections de l'exposition



Affiches de l'exposition
 « Calder, Soulages, Vasarely...
 Abstractions plurielles (1950-
 1980). Collection de la
 Fondation Gandur pour l'Art »

étaient consacrées d'une part à la peinture minimale, avec des œuvres de Martin Barré et François Morellet, et d'autre part au Groupe Supports/Surfaces, qui remet en cause les moyens du tableau, avec des œuvres de Claude Viallat et Patrick Saytour.

À l'occasion de cette exposition, la Fondation Gandur pour l'Art a publié un catalogue, *Abstractions plurielles 1950-1980. Collection de la Fondation Gandur pour l'Art (2021)*, dans lequel Delphine Rivier, directrice des Musées de Pully, a rédigé une préface et Laurent Langer, conservateur au Musée d'art, un article.

L'ArchéoLab

Crime à la romaine

3 octobre 2020 – 12 décembre 2021

Réalisée en collaboration avec Christophe Champod, Professeur ordinaire en Sciences Forensiques de l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne, l'exposition *Crime à la romaine* a offert au jeune public une initiation aux sciences criminelles et à l'archéoanthropologie.

Sur un scénario imaginé par l'auteure jeunesse à succès, Christine Pompéï, l'exposition proposait au public de mener une enquête entre passé et présent, afin de résoudre un crime commis il y a 2'000 ans: le meurtre de Terminus, le cuisinier de la Villa romaine de Pully. Envoyés dans le passé, les visiteurs étaient invités à récolter un maximum d'indices sur la scène de crime, empreintes digitales, fibres et autres insectes, puis à revenir dans le présent pour analyser ces derniers dans un laboratoire de sciences forensiques afin de démasquer le meurtrier. Petits et grands se sont pris au jeu malgré les contraintes liées à la crise sanitaire et l'exposition a atteint un record de fréquentation pour l'ArchéoLab.

Acquisitions et donations

L'année 2021 a été riche en donations. Tandis que l'Association des Amis des Musées de Pully (AMP) a fait don au Musée d'art des œuvres lauréates de l'édition 2021 de son concours, dues à Mina Albesby, Andreas Hochuli et Noémie Doge, des particuliers ont offert des œuvres de Violette Milliquet et Jaques Berger, artistes pulliérans, ainsi que de Théophile Alexandre Steinlen, Vaudois installé à Paris autour de 1900 et l'un des plus importants artistes de la période. Deux œuvres ont été acquises au cours de l'année en soutien aux artistes. Il s'agit de pièces de Xénia Laffely et Nastasia Meyrat.

Communication au Musée d'art

Musée d'art

Presse

L'exposition 2021 du Musée d'art de Pully *Calder, Soulages, Vasarely... Abstractions plurielles (1950-1980). Collection de la Fondation Gandur pour l'Art* a bénéficié d'une importante couverture médiatique dans la presse quotidienne et hebdomadaire (24 heures, Le Temps, RTS, La Liberté, etc.) ainsi que dans la presse spécialisée (Arts Passion). Plus de cinquante publications dans la presse écrite et digitale ainsi que plusieurs émissions de radios ont mis en avant l'exposition. Les critiques sont positives et relèvent que le Musée d'art de Pully propose des expositions de grande qualité. L'exposition a été mentionnée dans quelques articles de presse alémanique.

Site internet - www.museedartdepully.ch

En 2021, le site internet du Musée d'art de Pully a accueilli 33'810 visiteurs, soit une augmentation de 24% face à 2020 (27'126 visiteurs en 2020). 18% d'entre eux sont des visiteurs récurrents et 82% sont des nouveaux visiteurs.

À noter que plus 55% de visiteurs proviennent d'un smartphone en 2021 (18'600 en 2021 face à 12'700 en 2020).

Visite virtuelle

En 2021, la visite virtuelle du Musée d'art de Pully a accueilli 12'022 visiteurs (contre 8'725 en 2020) via sa page dédiée www.museedartdepully.app

Le pic de visiteurs sur une seule journée se situe à 95 visiteurs sur la journée du 5 janvier 2021.

Le pic de visiteurs sur un mois est de 1'409 pour le mois d'octobre et la moyenne quotidienne de visiteurs est de 32.9.

Facebook - [@museeartpully](https://www.facebook.com/museeartpully) :

La page Facebook du Musée d'art de Pully regroupe toujours une communauté importante avec 3'339 abonnés (un abonné est une personne qui suit la page – les actualités et les posts du Musée apparaissent dans son fil d'actualité) et 2'930 fans (un fan est une personne qui aime la page, qui apparaît ainsi dans les mentions J'aime de son profil).

Le nombre total de fois que le contenu de la page a été vu s'élève à 756'342 (impressions) et plus de 12'500 personnes ont interagi avec la page et/ou les posts.

Instagram - @museeartpully:

Instagram représente désormais le réseau social réunissant la plus importante communauté des réseaux sociaux du Musée d'art de Pully, avec 3'542 abonnés, dont plus de 1'400 nouveaux abonnés en 2021. Le nombre d'impressions (i.e. vues) est de 727'498 (+774% face à 2020) et le taux d'engagement moyen (i.e. taux de likes, commentaires, partages ou encore enregistrements) par publication est de 4%, ce qui montre une nette augmentation en comparaison à l'année précédente.

Échange de visibilité:

Cette année encore, le Musée d'art de Pully a réalisé un partenariat avec le magazine « Générations » ainsi qu'avec la plateforme d'offres culturelles de l'EPFL, qui ont permis une promotion de l'exposition *Calder, Soulages, Vasarely... Abstractions plurielles (1950-1980). Collection de la Fondation Gandur pour l'Art*. Les concours organisés par ces deux médias permettent de mettre en avant le Musée au travers de leurs réseaux respectifs et d'élargir la visibilité des expositions.

Le partenariat avec le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), donnant accès au Musée d'art de Pully au personnel du centre pour un prix préférentiel, tout en offrant une visibilité au Musée via la plateforme intranet « H-Oxygene » du CHUV était toujours actif en 2021.

ArchéoLab

Presse

L'ArchéoLab bénéficie d'une importante représentation dans la presse loisirs et est référencé dans de nombreux agendas en ligne (Léman 4 Kids, L'Agenda, Lausanne Cités, Museums.ch, Loisirs.ch, etc.). L'exposition *Crime à la romaine* a attiré un large public et a fait l'objet d'un nombre d'articles intéressants notamment dans le 24 heures, La Liberté et Echo Magazine.

Site internet - www.archeolab.ch

En 2021, le site internet de l'ArchéoLab a accueilli 17'351 visiteurs, soit une augmentation de plus de 92% face à 2020 (8'993 visiteurs en 2020). 19% d'entre eux sont des visiteurs récurrents et 81% sont des nouveaux visiteurs.

À noter que plus de 60% de visiteurs proviennent d'un smartphone en 2021 (10'400 par rapport à 4'800 en 2020).

Visite virtuelle

En 2021, la visite virtuelle de l'ArchéoLab a accueilli 55'772 visiteurs via sa page dédiée www.archeolab.app (contre 29'237 en 2020).

Le pic de visiteurs sur une seule journée se situe à 751 pour la journée du 16 septembre.

Le pic de visiteurs sur un mois est de 5'991 pour le mois d'octobre et la moyenne quotidienne de visiteurs est de 152 (contre 119 en 2020).

Facebook - @archeolabpully:

La page Facebook de l'ArchéoLab regroupe toujours une communauté importante avec 1'154 abonnés et 1'012 fans.

Le nombre total de fois que le contenu de la page a été vu s'élève à 710'937 (impressions) et plus de 8'000 personnes ont interagi avec la page et/ou les posts.

Instagram - @archeolabpully:

La page Instagram de l'ArchéoLab compte désormais 950 abonnés, soit une augmentation de 127,82% (+533 abonnés qu'en 2020).

L'activité de la page Instagram a nettement augmenté. Le nombre d'impressions est de 674'538 (+543% face à 2020) et le taux d'engagement moyen par publication de 3,79%.

Échange de visibilité:

La collaboration établie, dès septembre 2020 dans le cadre de *Crime à la romaine*, avec Ch. Champod, professeur en sciences criminelles à l'UNIL, et Ch. Pompéï, auteure jeunesse, qui a notamment imaginé les enquêtes de Maëlys, a été maintenue tout au long de l'exposition et a permis à l'ArchéoLab de jouir d'une visibilité supplémentaire en dehors de ses canaux de communication habituels, mais également de développer sa notoriété dans le milieu scientifique régional.

Recherches de fonds et partenariats

Afin de mener à bien leurs projets, les Musées mettent en place chaque année une importante campagne de recherche de fonds et, ainsi en 2021, CHF 549'218.00 ont été récoltés.

Musée d'art

Depuis plusieurs années, la Loterie romande et la Fondation Philanthropique Famille Sandoz soutiennent les expositions et le programme d'activités culturelles du Musée d'art de Pully. Cette année encore, ils ont reconduit leur soutien. Concernant le partenariat avec la Banque Piguet Galland & Cie SA, il a été prolongé en 2020 jusqu'en 2023. Les événements privés organisés à Pully pour la banque ainsi que le vernissage de l'accrochage des œuvres issues de la collections du Musée d'art de Pully organisé dans les salons privés de Piguet Galland à Genève ont permis d'amener de nouveaux publics.

ArchéoLab

L'exposition Crime à la romaine a été réalisée en partenariat avec l'Université de Lausanne. Grâce à la collaboration avec le grand spécialiste Chr. Champod, Professeur ordinaire en Sciences Forensiques de l'École des sciences criminelles, l'ArchéoLab a pu proposer une enquête qui a séduit un large public.

La Mulette

Suite à la constitution de la Fondation La Mulette en décembre 2020, les recherches de fonds pour l'espace muséal consacré à C. F. Ramuz et à la littérature ont pu être lancées dès janvier 2021 pour compléter le soutien financier de la Loterie Romande accordé en 2020. Pour la mise sur pied du projet scientifique, artistique et culturel, La Mulette a reçu d'importants soutiens de la Fondation Ernst Göhner et de la Fondation UBS pour la culture, ainsi que des dons de la Fondation Sophie und Karl Binding, de la Fondation Jan Michalski pour l'écriture et la littérature, et de la Fondation Pro Scientia et Arte. La campagne de recherche de fonds se poursuivra en 2022 et 2023.

Culture Inclusive

Le programme de culture inclusive propose des formules de médiation culturelle pour deux publics : les enfants et les seniors.

Pour le premier, la formule a été conçue de manière à être la plus adaptée possible aux différentes sensibilités des enfants avec une singularité intellectuelle. Ce programme poursuit son développement grâce au renouvellement du soutien de la Fondation Gandur pour la Jeunesse (FGJ) pour l'année 2021. Il bénéficie également de l'aide financière du SERAC.

Le Musée d'art de Pully propose pour le second public des activités adaptées aux envies et aux besoins des seniors et des personnes ayant des handicaps dus à l'âge. Le don de la Fondation Leenaards et celui de la Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte (SKKG) permettent de compléter presque entièrement le budget prévisionnel et le projet pourra se tenir dans d'excellentes conditions.

Fréquentation

Fréquentation	ArchéoLab	Musée d'art
Enfants	5'590 ¹	1'270 ³
Adultes	3'552 ¹	12'317 ³
Visites virtuelles	3'258	12'022
Total	12'400²	25'609

1 Les 4'066 visiteurs de l'ArchéoLab ont visité l'exposition Crime à la romaine pendant les 33 semaines ouvertes en 2021, soit une moyenne de plus de 41 visiteurs par jour.

2 L'exposition Crime à la romaine a réuni un total de 11'106 personnes entre 2020 et 2021, hors visite virtuelle.

3 Le Musée d'art a accueilli 1'200 visiteurs durant la première semaine de l'exposition Calder, Soulages, Vasarely... Abstractions plurielles (1950-1980). Collection de la Fondation Gandur pour l'Art.

Médiation

En 2021, le rythme des activités et événements des Musées de Pully n'a pas encore repris sa cadence habituelle, toute l'année ayant encore été passablement marquée par les aléas de la pandémie et des normes sanitaires en continuelle évolution. Néanmoins, les expositions sont restées ouvertes, fréquentées par un public en manque de sorties culturelles et reconnaissant de pouvoir y remédier. Ainsi, les visites et activités proposées tant à l'ArchéoLab qu'au Musée d'art, pour les adultes, les enfants et les scolaires ont eu du succès.

Les projets numériques sont restés au centre des priorités avec la sortie de deux visites virtuelles, Crime à la romaine à l'ArchéoLab et Abstractions plurielles au Musée d'art. Pour la visite virtuelle du Musée d'art, un accent particulier a été mis sur la production de vidéos pour montrer aux visiteurs une partie de la préparation d'une exposition et leur permettre de découvrir le musée depuis chez eux de manière plus vivante. La restitution de la Villa romaine de Pully dans le jeu Minecraft touche à sa fin. Co-construit avec des étudiants de l'UNIL et l'EPFL, ce projet fournira d'une part du matériel utile pour la communication (images et vidéos), qui permettra de mettre en valeur le patrimoine pullièran, et d'autre part de développer des ateliers, dont la sortie est prévue pour Pâkomuzé 2022, qui feront découvrir aux enfants la Villa romaine de Pully et son architecture.

La collaboration avec l'UNIL se poursuit pour la troisième année consécutive avec le cours de médiation culturelle en master. Les deux cours ont eu lieu sur Zoom et le workshop s'est déroulé à Pully, où les étudiants et les étudiantes ont présenté un projet de médiation culturelle numérique.

Les espaces de médiation du Musée d'art et de l'ArchéoLab ont été nettoyés, rangés et améliorés; ils répondent désormais mieux aux besoins de l'équipe de médiation et permettent d'accueillir les visiteurs de manière encore plus chaleureuse.

Culture Inclusive

Malgré un début d'année marqué par le confinement et un contexte encore très défavorable aux sorties culturelles (notamment dans le milieu du handicap), les Musées ont tout de même pu, depuis la réouverture des musées en mars dernier, reprendre ses activités de médiation avec succès. Nous constatons un intérêt croissant pour le travail réalisé et notamment de la part des étudiants et des professionnels du domaine qui nous contactent régulièrement (demande de stage, recherche de master, groupe de réflexion, invitation à des conférences, publication, etc.).

Les activités

L'assouplissement des mesures sanitaires a permis, dès le mois de mars, d'accueillir des groupes et de former de nouveaux médiateurs. Ainsi, le Musée a pu proposer ses activités spécialisées à 21 groupes issus de fondations et d'associations vaudoises, genevoises et fribourgeoises – citons notamment la Fondation Ensemble, l'Atelier 1001 feuilles (GE), Cerebral Vaud, la Fondation de Vernand, la SGIPA (GE), l'Association La Branche et la FARA (FR). L'atelier inclusif « Mille et un suspect » a également pu être ouvert au public lors des activités Passeport vacances 2021.

Cette année 2021 a aussi été marquée par deux collaborations importantes. D'une part avec l'association l'Art d'inclure, qui œuvre à rendre la culture accessible aux personnes en situation de handicap visuel, avec qui le Musée a organisé des visites tactiles et descriptives qui ont été saluées via les réseaux sociaux par des internautes et institutions particulièrement intéressés par la démarche. D'autre part, deux collaborateurs se sont formés avec l'Atelier Mille et une feuilles (ASA Handicap Mental), spécialiste de la médiation pour les personnes en situation de handicap mental. Cette formation s'est conclue par l'organisation de visites dans le cadre de l'exposition *Calder, Soulages, Vasarely... Abstractions plurielles (1950-1980). Collection de la Fondation Gandur pour l'Art*. Enfin, le Musée a pu réaliser des visites collaboratives avec les associations du Kaléidoscope de Pully Sud et La Mosaïque de Pully Nord qui en a fait le compte rendu dans le numéro de décembre de l'Echo du Riolet. Ces collaborations sont amenées à se poursuivre en 2022.

Stage à but social

Le cœur de l'inclusion sociale et culturelle demeure les offres d'emploi et de stage. En 2021, les Musées de Pully se sont engagés pour la formation des jeunes en participant au programme Passerelle Culturelle créé par l'Institution de Lavigny. Une stagiaire de cette institution a été engagée pour trois mois dans les domaines de l'administration et de la médiation culturelle.

Les démarches pour reconduire le poste InsertH des Musées ont été finalisées en mai et une nouvelle collaboratrice intégrera l'équipe des Musées en janvier 2022.

Nous remarquons actuellement dans le milieu culturel un intérêt grandissant pour les questions liées à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Le médiateur en charge de la culture inclusive a été invité à donner une conférence le 6 décembre 2021 dans le cadre du 14^e séminaire de l'École du Louvre organisés en collaboration avec l'Université de Neuchâtel.

Création d'un espace muséal C. F. Ramuz à La Muette

En 2021, la conception du projet muséal se poursuit. Les projets artistiques du parcours de visite sont lancés et la production scénographique est amorcée, notamment la restauration de meubles historiques. La collaboration continue avec le studio de design BIG-GAME et avec le Centre des Littératures en Suisse romande (CLSR) pour le volet scientifique. En outre, suite à l'invitation du Service des affaires culturelles, un article dédié au développement de La Muette est paru dans la revue « PatrimoineS. Collections cantonales vaudoises ».

La définition des missions et des objectifs du site internet de La Muette est entreprise et se déroule avec l'appui d'experts en outils numériques, patrimoine et communication. Une première étape de travail concernant l'identité de la future institution a également été menée.

Concernant le chantier, des retards ont impacté l'avancement du projet. Une mise à l'enquête complémentaire a dû être effectuée et la situation pandémique n'a pas favorisé un avancement optimal du projet. De sérieuses difficultés ont également été rencontrées avec le bureau d'architectes mandaté pour l'ensemble de la rénovation de l'immeuble. Déjà en charge de la coordination du projet sous l'angle architectural, il est probable que la Direction de l'urbanisme et de l'environnement reprennent en interne l'intégralité de ces prestations.

L'OCTOGONE - THÉÂTRE DE PULLY

Une saison faite d'ingéniosité et d'espoir pour la suite

En 2021, L'Octogone a continué à subir les conséquences du COVID-19 tout au long de sa saison. Dix représentations ont dû être annulées sur un total de vingt-deux spectacles. Ce chiffre important est surtout dû à une fin de saison 2020-2021 qui a été réduite à zéro, à l'exception de la pièce Cosmos de la Compagnie Linga dont les deux représentations ont pu avoir lieu en jauge réduite.

Le début de la saison 2021-2022 fait espérer une suite plus lumineuse, avec des spectacles se succédant sans annulation, excepté les concerts de Peter Von Poehl et de Connan Mockasin dont les tournées ont été reportées sine die.

Les statistiques du bureau de location sont à l'image de la situation sanitaire instable qui a prévalu, subissant un fléchissement de ses ventes à chaque pic du virus. 5'814 billets ont été tout de même émis durant l'année en dépit d'une certaine lassitude de la part de certains spectateurs qui ont pris la décision radicale de ne plus aller au théâtre en attendant un retour à la normale. Par ailleurs, l'obligation de présenter un pass sanitaire ainsi que le port du masque obligatoire dans l'enceinte du théâtre et durant la représentation en ont découragé plus d'un. Il est à noter que les spectateurs présents ont ovationné chaque spectacle accueilli pour le plus grand bonheur des artistes et des équipes, envoyant un signal fort de ralliement à la culture.

Dans un esprit de solidarité avec les programmateurs, L'Octogone a accueilli la soirée de lancement du Festival Jazz Onze Plus qui se déroule habituellement à Lausanne au début du mois de septembre, suivie la semaine d'après par un concert de Lavaux Classic, maintes fois reporté.

Initialement prévu en 2020 puis repoussé au mois de juin 2021, l'édition du festival Pully à l'heure du Québec a subi un nouveau report. L'édition de juin 2022 a été annoncée avec la présence, entre autres, de Lynda Lemay, Robert Charlebois et Cœur de Pirate.

Saison officielle

- *Cosmos*, la nouvelle création de la Compagnie Linga, s'est déroulée les 24 et 25 avril en comité restreint, les jauges des salles ayant été limitées à 50 personnes, ce qui n'a pas empêché le spectacle de se déployer dans toute sa beauté.
- La rentrée de L'Octogone s'est faite en musique avec le *Max Jendly Jazz Band*. Une retrouvaille appréciée grâce à un orchestre exalté sur scène.
- *J'ai envie de toi*, une comédie virevoltante a finalisé le week-end festif de la rentrée, avec des actrices et des acteurs au rythme étourdissant.
- *Political Mother Unplugged*, ce classique de la danse, de la compagnie junior d'Hofesh Schechter, aux contours politiques et émotionnels, a su emporter le public.
- *Je ne serais pas arrivée là si...* a mis en valeur le parcours d'illustres femmes, Julie Gayet et Judith Henry ont éclairci ces vies parfois méconnues en puisant dans des interviews et des archives.
- Entre hip-hop et danse contemporaine, *Boys don't cry* a permis de casser les barrières des préjugés liés à la masculinité.
- *Underdogs* a soutenu une prise de parole des opprimés, des laissés-pour-compte, via la danse finement ficelée par la chorégraphe Anne Nguyen.

- *Rimbaud en feu* a donné à voir la rencontre de deux majestueux artistes, l'un écrivain, l'autre acteur, Jean-Pierre Darroussin envoûtant le public par son interprétation d'un Rimbaud en hôpital psychiatrique.
- De la musique à *L'Octogone*, avec le duo *Grandbrothers* qui, par le biais de mélodies synthétiques, a fait vibrer la scène de Pully.
- La salle de *L'Octogone* au complet a été subjuguée par les tubes légendaires de Gaëtan Roussel, ex leader du groupe Louise Attaque, devenu chantre de la musique francophone.
- *Näss* de la Compagnie Massala a su exposer une ébullition des corps et du mouvement, en une union époustouflante.
- *Dom Juan*: répétition en cours a offert une immersion totale dans ce classique de Molière. Le public faisant partie prenante du déroulement de la pièce.



- 1 *Rimbaud en feu*, crédit E. Blondet Abaca
 2 *Underdogs*, crédit Patrick Berger
 3 *Linga*, crédit Michel Bovay
 4 *Grandbrothers*, crédit Toby Coulson
 5 *Envie de toi*, crédit DR
 6 *Je ne serais pas arrivée*, © Jean Louis Fernandez

Communication

Comme évoqué en 2020, la communication s'est très rapidement adaptée aux divers revers et rebondissements dus au COVID-19. Un but premier en 2021 a été de rester présent et d'informer au mieux le public via les outils de communication imprimés et digitaux (site internet, newsletters, réseaux sociaux, mailings, plan de protections actualisés, annonces imprimées et sur écran au sein du théâtre notamment). Elle n'a cependant pas oublié de penser à l'avenir, et a voulu continuer de renforcer le lien avec le public de L'Octogone grâce à ses différents biais de diffusion en préparant au mieux les retrouvailles avec les spectatrices et spectateurs.

Communication visuelle/graphisme

Le site internet de L'Octogone a fait peau neuve. Ses animations savamment colorées ont été créées par l'Atelier Cocchi et Romain Ianonne. Ces nouvelles conceptions aux contours modernes rafraichissent la communication visuelle et renforcent la cohérence entre le travail de L'Octogone et l'Atelier Cocchi entrepris depuis plusieurs années via les affiches de saisons et de spectacles.

Communication digitale/réseaux sociaux

La présence de L'Octogone sur Facebook et Instagram continue de se développer et de se diversifier. Le nombre de followers et de partages de posts sont en constante augmentation avec plus de 3'500 followers sur Facebook et 913 sur Instagram soit une hausse de 242 followers en une année (vu la création récente du compte Instagram). La stratégie de communication vise à augmenter la présence et la visibilité sur les réseaux sociaux, à fidéliser les abonnés en mettant à jour de manière régulière les actualités du théâtre et de la programmation, et à toujours soutenir une réflexion ludique pour renforcer le lien entre le public et la salle.

Les newsletters sont aussi un outil très efficace pour communiquer avec le public de L'Octogone. En effet, au niveau des audiences du théâtre, la newsletter transmise via Mailchimp compte plus de 7'460 abonnés. Le taux d'ouverture montre également une progression entre 42 à 47 % (selon la campagne), avec un nombre de clics allant même jusqu'à 17 % pour le lancement de saison.

Presse

Malgré un espace médiatique restreint pour la culture en 2021 dû au COVID-19, L'Octogone a su montrer sa présence dans les médias environnants aussi bien dans la presse écrite qu'à la radio ou sur le web. Les retombées presse ont été variées et montrent à chaque fois la pluralité du lieu grâce à une programmation mêlant théâtre, danse et musique. La collaboration continue de se solidifier avec les médias et journalistes de la région.

Partenaires culturelles/échanges visibilité

Cette année a donné lieu à de nouvelles collaborations et échanges entre entités. Tout d'abord Payot, vu la portée littéraire de certains des spectacles dans les saisons à L'Octogone, l'envie était de pouvoir développer sur le long terme une collaboration avec cette entité. Sur cette base, un échange de visibilité a été convenu entre les deux structures. Payot diffuse sur ses écrans les visuels d'un spectacle défini en amont et conçus par L'Octogone 4 à 5 semaines avant la représentation. Cette stratégie permet une visibilité renforcée pour un public cible et recherché. En échange, L'Octogone s'engage à mentionner dans sa newsletter le livre lié au spectacle choisi via un lien renvoyant au site internet de Payot. Cette collaboration a pour but de continuer la saison prochaine.

Médiation/Concours

L'Octogone a testé en 2021 des nouvelles stratégies d'approche et d'accueil du public, notamment en multipliant les collaborations de concours avec des entités déjà partenaires (EPFL, Lausanne Cités) et d'en initier des nouvelles (Le Matin, Le Vestiaire). L'objectif est de fidéliser son public mais aussi de l'agrandir.

La médiation constitue un autre objectif à développer au sein des activités du théâtre. De nouvelles collaborations ont pu se déployer, comme notamment Le Vestiaire. Cette nouvelle association a été accueillie à deux reprises, et deux groupes de discussions de 15 personnes ont pu se dérouler à l'issue des spectacles. La collaboration entre L'Octogone et les écoles de Pully continue également et compte se renforcer au fil des mois.

Les partenaires du théâtre

Compagnie Linga

La création Cosmos a été présentée les 24 et 25 avril 2021 devant une jauge réduite à 50 personnes, due aux restrictions du COVID-19, et sera reprise en janvier 2022. Malgré 14 spectacles annulés à cause de la pandémie, la Compagnie Linga a pu reprendre les tournées en Suisse et à l'étranger. Toutefois, pour deux tournées au Liban et au Pérou, les programmeurs ont choisi de présenter le spectacle en livestreaming, vu l'impossibilité de s'y rendre.

Pour l'Art (Association de musique de chambre)

Sur les huit concerts planifiés de l'Association Pour l'Art sur l'année 2021, quatre concerts ont pu avoir lieu après la fermeture des théâtres. Grandes œuvres du répertoire et pièces moins connues ont été présentées devant un public fidèle avec une jauge satisfaisante compte tenu de la situation sanitaire.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA VOIRIE

Les mesures sanitaires en vigueur au début de l'année 2021 ont contraint le Café-Théâtre à commencer sa saison beaucoup plus tard que d'habitude. Malgré la réouverture des salles sous conditions dès le 19 avril, ce n'est qu'à partir du 13 mai que le théâtre a pu présenter son premier spectacle. Les restrictions du moment ne permettant qu'aux artistes professionnels de se produire dans une salle réduite au tiers de sa capacité, deux spectacles amateurs ont dû être annulés afin de respecter les règles en vigueur, repoussant ainsi d'un mois la date de réouverture des portes de la salle. Par la suite, cette capacité s'est vue augmentée jusqu'au trois-quarts puis, avec l'instauration du certificat COVID en septembre, la jauge de la salle a pu être restaurée à la normale. Cependant, le taux de fréquentation n'a pas suivi l'augmentation de la capacité de la salle et s'est stabilisé, en restant identique à la période d'ouverture

estivale. Sur les cinq mois et demi d'ouverture, la Café-Théâtre a présenté 21 spectacles différents répartis sur 72 séances, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Ces représentations ont généré des cachets d'une valeur totale d'environ CHF 44'000.00 qui ont pu être redistribués aux artistes, soit une augmentation d'environ 15% par rapport à 2020. Toutefois, en raison des périodes de fermeture et des restrictions liées à la situation sanitaire, ces chiffres sont bien en deçà de ceux d'une année « normale » (baisse d'environ 50%).

Afin d'assurer la sécurité des spectateurs et des artistes, le Café-Théâtre s'est appliqué à faire respecter les gestes barrières au sein de son enceinte. La collaboration du public a témoigné de son enthousiasme à pouvoir continuer à fréquenter des lieux de culture et a permis au personnel de faire son travail dans une ambiance chaleureuse, perpétuant ainsi la vocation du théâtre de présenter un panel diversifié de spectacles et d'offrir, à des artistes locaux, la possibilité de se produire sur une scène avec des moyens limités.

Parmi les moments forts de l'année, on peut citer :

- **À chaque fois il disait pardon**

Seule en scène d'Annie De Falcis, médiatrice de couple et comédienne. Créé à titre préventif, ce spectacle évoque les différentes phases de l'abus tout en permettant de se réconcilier avec soi et avec l'autre. Une histoire qui nous a plongés au cœur d'une thématique épineuse : la violence conjugale.



À chaque fois il disait pardon

- **Merci bien Pangolin !**

Un nouveau one woman show de Karine C avec Marc Donnet-Monay à la mise en scène. Après nous avoir parlé des relations humaines, de couple, de divorce, de famille, de nos vies hyper-connectées, Karine C est revenue sur scène avec une édition spéciale d'actualité pour nous parler, cette fois, d'un sujet brûlant : nos vies depuis mars 2020 ! Débordante d'énergie, pendant cette « mise en veille », elle s'est remise à l'écriture pour nous livrer, en aparté, sa vision de tout ce grand chambardement. Cette vie de tout le monde, entre parenthèses, elle l'a scrutée, analysée et a compilé tout cela dans ce spectacle.

- **Concert live de Marc-O**

Avec ses textes engagés, aux parfums poétiques et mélancoliques, sur des mélodies faciles d'écoute, Marco-O, auteur-compositeur-interprète suisse romand s'est dévoilé pour la deuxième fois à Pully, avec l'envie de partager en avant-première ses nouvelles réalisations. Ses nouvelles compositions ont abouti à un troisième album « Âmes vagabondes ».

Marc-O en concert



- **Un jury en colère**

Une pièce adaptée de « 12 hommes en colère » de Réginald Rose a été interprétée par la Cie « Tous en scène ». Douze personnes forment le jury d'un procès criminel. Ils doivent statuer à l'unanimité sur le sort d'un jeune homme, accusé de parricide. S'il est déclaré coupable, la chaise électrique sera la sentence. S'il est déclaré innocent, il sera libre. Au travers de cette pièce, Réginald Rose adressait à l'époque une vive critique du système judiciaire américain et en particulier de la peine de mort, avec le spectre de l'erreur judiciaire.

- **En ce temps-là, l'amour...**

Seul en scène qui a été interprété par Charles Seydoux d'après le monologue « En ce temps-là, l'Amour... » de Gilles Ségol. Un homme enregistre pour son fils son histoire de vie, particulièrement sa déportation pendant la seconde guerre mondiale. Il raconte son histoire qui s'est déroulée 30-35 ans plus tôt. L'homme s'en est sorti et à l'âge de 60 ans, il décrit cet épisode en souvenir de tous les déportés.

- **La Cantatrice mauve chez Molière**

Un montage théâtre-musical burlesque des meilleurs dialogues de couples imaginés par Molière nous en révèle l'actualité de façon grinçante et drôle. Ce spectacle a réuni sur scène Véronique Valdès (chanteuse mezzo-soprano), Jean-Pierre Althaus (comédien, auteur et ancien directeur de L'Octogone) et Titta Carvelli (pianiste). Dans ses comédies, Molière a souvent mis en évidence les rapports des femmes avec les hommes. Au XVII^e siècle déjà, il évoquait avec humour et dérision cette relation qui ouvre la porte à l'amour, mais aussi à l'affrontement.

- **Le journal de Frank**

Une pièce originale de Christophe Terribilini, auteur et écrivain pullièran. Dans une ferme du Gros-de-Vaud isolée et sordide, de jeunes adultes prennent en otage leur père, un homme infirme et irascible qui a élevé ses triplés dans la peur et les boîtes de ravioli. Une ambiance sombre teintée d'humour noir et grinçant.

AUTRES SOUTIENS

La Ville de Pully soutient également de nombreuses activités, proposant ainsi à la population pulliérane une offre culturelle très diversifiée. Parmi celles-ci, on peut notamment citer le Cinéma CityClub et le Théâtre des Jeunes de Pully (TJP).

Cinéma CityClub Pully

Fermé durant les trois premiers mois de l'année en raison des mesures de lutte contre le COVID-19, le Cinéma CityClub a néanmoins réussi à maintenir un lien fort avec le public en proposant des événements en ligne, parmi lesquels les « CityClub Sessions », à l'occasion desquelles des musiciens locaux sont venus jouer sur scène en huis clos. Leurs prestations, filmées et enregistrées, ont été diffusées sur le site internet et les réseaux sociaux du CityClub et vues par 8'000 personnes.

Dès la réouverture en avril, le Cinéma CityClub a proposé une riche programmation et a poursuivi son objectif de faire découvrir des films et des artistes à tous les publics – enfants, adultes et seniors. Le CityClub a poursuivi le développement de son offre destinée au jeune public en proposant davantage de séances et en organisant pour la première fois des concerts et événements destinés spécifiquement aux enfants.

De nombreux cinéastes sont venus présenter leur film au public pullièran et plusieurs groupes suisses et internationaux ont joué sur scène. Des événements qui ont attiré un public fidèle et nombreux, friand de lieux de rencontres et de culture comme l'est aujourd'hui le CityClub.

En termes de chiffres, l'année 2021 représente 24 films projetés en séances régulières, 57 projections du P'tit CityClub organisées pour les enfants de 2 à 12 ans, 12 séances pour les seniors, 18 soirées « Film et concert » et 28 rencontres avec des cinéastes et personnalités du monde culturel. Plus de 15 films suisses ont été projetés durant l'année, souvent en présence de leur auteur, affirmant la volonté du CityClub de soutenir la création suisse.

La fréquentation en salle a atteint 14'473 spectateurs, en augmentation par rapport à 2020 (10'770 spectateurs). À titre de comparaison, en 2019, 21'834 spectateurs sont venus au cinéma. Proportionnellement, le Cinéma CityClub a ainsi réussi à maintenir son niveau de fréquentation durant ses mois d'ouverture.

Le Cinéma CityClub a par ailleurs maintenu son ancrage pullièran en collaborant notamment avec les établissements scolaires, les structures d'accueil extra-scolaires, le festival Cinéma Jeune Public et plusieurs commerces et associations de la ville.

Plus de 80 séances scolaires ou pédagogiques ont également eu lieu au CityClub, attirant 4'065 spectateurs.

Enfin, même si la crise sanitaire a annulé ou empêché de nombreuses locations de la salle, le Cinéma CityClub a été mis à disposition de 34 associations, entreprises ou institutions de la région durant l'année.

L'association Cinéma CityClub a été soutenue à hauteur de CHF 50'000.00 par la Ville de Pully.

Théâtre des Jeunes de Pully (TJP)

Créé il y a plus de 40 ans, le TJP a été soutenu depuis sa création par la Ville de Pully.

En 1992, pour mieux former les comédiens de ses spectacles, le TJP a fondé l'École de Théâtre et de Comédie musicale de Pully. Aujourd'hui, l'association du TJP gère en parallèle l'école, qui dispense les cours et donne des spectacles et auditions d'élèves et d'amateurs, et la Compagnie TJP qui produit les spectacles professionnels.

Les cours de théâtre et comédie musicale pour les enfants jusqu'à 16 ans ont été maintenus, mais les cours pour adultes ont dû être adaptés et, pour la danse, annulés pendant plus de 6 mois en raison des mesures de lutte contre le COVID-19.

Les spectacles d'audition ont été joués sans public et filmés afin que les parents puissent tout de même voir les performances de leurs enfants. Le spectacle « Chéri faut qu'on parle » de « L'atelier théâtre » des élèves adultes a été présenté au Café-Théâtre de la Voirie à la fin juin. Enfin, la Compagnie TJP a joué la création « Toutes pour une » à L'Octogone-Théâtre de Pully, à Cossonay et à Châtel St-Denis.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Personnel fixe au 31 décembre 2021		Nombre
Contrat à durée indéterminée		203
Apprentis		24
Stagiaires MPC		2
Stagiaires (HES et Pré-HES)		9
Total		238

Auxiliaires ayant travaillé en 2021		Nombre
DAGF	Auxiliaires expositions et vernissages - Musées	45
DAGF	Bibliothèque	5
DAGF	Café-théâtre de la Voirie	5
DAGF	Secrétariat municipal et OPO	3
DAGF	Service informatique	0
DAGF	Service des ressources humaines	2
DAGF	Techniciens et personnel d'accueil - Octogone	37
DDGS	Auxiliaires mensualisés et à l'heure pour nettoyage des bâtiments	36
DDGS	Nettoyage des collèges (été)	33
DDGS	Organistes et remplaçants	7
DDGS	Piscines	19
DDGS	Vignes et forêt	2
DJAS	Accueillantes en milieu familial	19
DJAS	Colonies des Mosses et des Monts-de-Pully	16
DJAS	Gestion de l'économat	4
DJAS	Etudes surveillées	22
DJAS	Réfectoires scolaires	9
DJAS	Secrétariat	2
DJAS	Service médical et dentaire	3
DUE	Parcs et Promenades	4
DUE	Urbanisme	6
DTSI	Service technique	1
DTSI	Voirie	1
DUE/DTSI	Civilistes	4
Engagements sociaux	IPT, AI, LIFT, ADNV (CGPI), Pro Infirmis, Casexpert	7
Total		292

Il y a une diminution du nombre d'auxiliaires aux colonies des Mosses et des Monts de Pully en raison des travaux du Home-École des Mosses. De plus, une réorganisation dans le domaine de la conciergerie a diminué le nombre d'auxiliaires. Par contre, les expositions culturelles n'ont pas été autant impactées par le COVID-19 en 2021 qu'en 2020 mais il a fallu faire appel à davantage de collaborateurs pour un nombre d'heures similaires.

TRAITEMENTS DU PERSONNEL

L'indice des prix à la consommation du mois d'octobre 2020 était à 101.2 selon l'indice de 2015. La grille du personnel était indexée à hauteur de 102.1. Il n'y a donc pas eu d'indexation des salaires. D'autre part, au vu de la situation financière de la commune, aucune augmentation n'a été accordée au personnel. Par contre, un certain nombre de primes ont été données à des collaborateurs qui avaient vécu des situations compliquées au niveau professionnel à cause du COVID-19 ou qui avaient fait preuve d'une grande adaptabilité par rapport à leur activité habituelle.

ÉVÉNEMENTS ET COMMUNICATION

Durant l'année 2021, trois éditions du journal « Persinfo », journal interne destiné au personnel, ont été publiées.

Au niveau des événements :

- 25 collaborateurs ont assisté à 4 matinées d'accueil, certaines sous une forme réduite et sans visite à l'extérieur. De plus, 1 matinée d'accueil a été organisée en août pour l'arrivée de 6 nouveaux apprentis et stagiaires ;
- 394 paniers gourmands composés de produits d'artisans de Pully ont été distribués aux collaborateurs en remplacement de la soirée du personnel qui a été annulée à cause de la situation sanitaire (janvier 2021) ;
- 10 enfants ou enfants proches de collaborateurs, dont 1 enfant pullièran, ont découvert les métiers de Forestier/ère-bûcheron/ne, Policier/ère et Archéologue lors de la Journée « Oser tous les Métiers » ;
- 44 retraités de la Commune ont été invités au restaurant du Prieuré à Pully pour le repas annuel des retraités ;
- 15 enfants accompagnés de leurs parents ont accueilli le Père Noël et ont reçu un cadeau au refuge des Quatre Vents dans le cadre de l'événement du Noël des enfants des collaborateurs.

RÉALISATIONS 2021

La poursuite de la pandémie a obligé le service à travailler en mode réduit au niveau des projets, les problématiques liées au COVID-19 prenant du temps et le télétravail ne permettant pas de mener à bien toutes les activités prévues dans l'année. Cependant, suite à une absence subite de la responsable RH de la commune de Belmont, cette dernière a sollicité une aide RH au début de l'année 2021. La reprise des affaires du personnel de cette Commune, y compris les salaires et l'aide au recrutement d'une nouvelle RH, a occasionné une charge de travail supplémentaire conséquente. De plus, la pandémie a continué à créer une charge importante de travail en termes de gestion des absences, informations au personnel et mise en place de mesures appropriées au fur et à mesure des interventions du Conseil fédéral.

Les activités réalisées ont été les suivantes :

- Engagement de 17 postes, représentant environ 1'250 dossiers de candidature à traiter, dont environ 360 candidatures spontanées ;
- Projet sur la performance d'équipe avec la participation de trois équipes pour la phase test ;
- Gestion de toutes les problématiques liées au COVID-19 ;
- Participation à diverses réflexions de réorganisation dans les services ;
- Etablissement d'une vingtaine de conventions de télétravail ;
- Etude LOGIB pour vérifier l'égalité salariale et adhésion à la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public ;
- Reprise des RH de Belmont-sur-Lausanne durant toute l'année 2021 (mandat facturé) ;
- Etablissement du nouveau règlement du personnel communal de Belmont (mandat facturé) ;
- Recrutement du Directeur Fondation Pré-Pariset ainsi que du Responsable RH de Pré Pariset (mandat facturé).

FORMATION

De manière générale, et à cause du COVID-19, peu de formations ont été organisées durant les six premiers mois de l'année. Après l'été, l'accent a été principalement mis sur les formations en matière de sécurité, qui avaient toutes été annulées en 2020, afin de rattraper le retard. Ces formations sont décrites dans la partie Sécurité au travail.

Les formations suivantes ont néanmoins été données :

- Les formations internes destinées aux apprentis qui ont été données en visioconférence ;
- La formation pour les évaluateurs lors des entretiens d'évaluations annuels qui a été dispensée à six personnes en septembre 2021 ;
- La poursuite de certaines formations certifiantes par des collaborateurs qui avaient entamé un brevet fédéral ou

une formation de type CAS ou DAS.

À noter que plusieurs organismes de formation ont annulé des formations prévues en 2021. De même, certains collaborateurs ont préféré renoncer à des formations, car ils souhaitent les suivre en présentiel. Elles sont reprogrammées en 2022.

APPRENTI(E)S

La Ville de Pully a formé 25 apprentis et 2 MPC dans les métiers suivants: employé de commerce (7), maturité professionnelle 3 + 1 (2), agente en information documentaire (1), horticulteur paysagiste (2), horticulteur-floriculteur (1), viticulteur (2), agent(e) d'exploitation (5), forestier-bûcheron (2), techniscéniste (1), géomaticien (1), peintre (1).



9 apprentis et stagiaires ont réussi leur CFC en juillet 2021 :

- 2 apprentis agents d'exploitation ;
- 1 apprenti forestier-bûcheron ;
- 1 apprentie agente en information documentaire ;
- 3 apprentis de commerce voie B, E et maturité intégrée ;
- 2 maturité professionnelle 3 + 1.

Apprentis ayant réussi leur CFC en 2021

La Commune accueille également des stagiaires réalisant un bachelor en emploi: 4 stagiaires en économie d'entreprise à la HEIG-VD, 1 stagiaire en économie d'entreprise à la HE-Arc et 1 stagiaire en droit économique à la HE-Arc. De plus, la Commune emploie 3 pré-stagiaires se préparant également à leur entrée en Haute École. Enfin, la DUE propose chaque année quelques stages « premier emploi » pour les détenteurs de master EPFL ou universitaires.

Plusieurs collaborateurs de l'Administration dispensent également des cours ou sont experts aux examens de leurs branches respectives.

INSERTION

La Ville de Pully favorise l'insertion des personnes sans travail en collaborant avec les organismes d'insertion suivants :

- LIFT: 2 jeunes en fin de parcours scolaire sont venus faire des après-midis découvertes sur une durée d'environ 3 mois par le biais de ce programme, dans le domaine de la conciergerie et de l'intendance ;
- ADNV (anciennement CGPI) : 1 personne a réalisé un stage de 3 mois dans le domaine des artisans ;
- Casexpert : 1 jeune de l'AI a réalisé un stage aux vignes puis aux Parcs et promenades ;
- AI : 1 personne a débuté un stage à l'automne, qui durera plusieurs mois pour se terminer en 2022, en tant que gérant d'immeubles ;
- IPT : 1 personne a réalisé un stage de 2 mois en qualité de gérant d'immeubles ;
- Pro infirmis : 1 personne a débuté un stage dans le domaine de la conciergerie et de l'intendance, qui continuera durant l'année 2022.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Santé

Plusieurs actions de promotion de la santé ont été menées en 2021 :

- La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière (24 vaccins par injection et 28 vaccins homéopathiques) ;
- La prévention contre l'alcool et les dépendances en partenariat avec Addiction Suisse animant la sensibilisation pour les nouveaux collaborateurs (16 collaborateurs) ;

- La poursuite de l'organisation des massages assis (273 massages réservés sur 35 matinées) ;
- Le renouvellement des cours de Pilates pendant la pause de midi (les lundis et jeudis midi) qui réunit 10 participants dans le gymnase du collège Mallieu et/ou en visioconférence selon l'évolution des règles sanitaires en vigueur ;
- L'intervention d'un coach sportif pour 6 collaborateurs dans le cadre de la campagne sur l'ergonomie ;
- La réalisation de 4 analyses ergonomiques sur poste de travail bureautique de nouveaux collaborateurs le souhaitant avec aménagement de poste selon les besoins ;
- L'animation du cours « Ready for life » par la Ligue pulmonaire Vaudoise destinée aux nouveaux apprentis, dans le cadre de la prévention du tabagisme ;
- La prise en charge de 5 mammographies pour des collaboratrices âgées de moins de 50 ans (n'étant donc pas concernées par le programme cantonal de dépistage) ;
- La mise à jour de l'ensemble du contenu des 82 trousseaux de secours pour les collaborateurs à l'aide des répondants sécurité ;
- La conduite par Unisanté de 5 analyses de risques qualitatives pour les femmes enceintes selon l'Ordonnance sur la Protection de la Maternité (OProMa) pour les postes de : conciergerie et auxiliaire à la DDGS, vigneronne au sein de la DDGS, jardinière au sein de la DUE, policière au sein de l'ASEL et, enfin, pour les postes exposés à des risques de chantier au sein de la DTSL.

Gestion de la crise COVID-19

Plusieurs actions se sont maintenues et développées au cours de cette année 2021 :

- La commande et distribution aux collaborateurs d'équipements de protection individuelle (21'500 masques chirurgicaux, 1'900 masques FFP2 et 211 boîtes de gants) ;
- Le suivi de l'évolution des ordonnances du Conseil fédéral (OFSP) et des règles définies par le Canton de Vaud pour la mise à jour des différents plans de protection pour les manifestations organisées au sein de la ville ainsi que pour les bâtiments communaux (colonies ; installations sportives ; location de salles-refuges ; Théâtre de l'Octogone ; Musées ; Bibliothèque ; Café-Théâtre de la Voirie ; Cave de Pully ; Ouvertures automnales de la Cave de Pully) ;
- La communication auprès des collaborateurs et employés des règles à appliquer dans le cadre de leur activité professionnelle selon les évolutions réglementaires ;
- La définition des règles (jauges, distances, etc.), selon les exigences réglementaires en vigueur, pour l'organisation de formations ainsi que pour les réunions professionnelles afin d'assurer la santé de l'ensemble des participants ;
- Des propositions d'adaptation pour les festivités de fin d'année (repas des retraités, JOM, Noël des enfants) ;
- La rédaction d'un questionnaire concernant la gestion de la crise du COVID-19 au sein de la Ville de Pully et destiné aux collaborateurs (envoi de ce questionnaire début 2022) ;
- L'organisation d'ateliers en visioconférence sur la thématique « Comment maintenir l'énergie, l'équilibre et la joie dans le télétravail tout en respectant la santé et la performance » par une coach spécialisée (5 sessions animées : 20 personnes).

Sécurité au travail

Le concept de sécurité de la Ville de Pully a continué d'être développé en 2021 au moyen de plusieurs actions :

- La visite des locaux et postes de travail des différentes directions par le nouveau chargé de Santé & Sécurité, accompagné des répondants sécurité ;
- Le cours de base à la sécurité au travail pour trois nouveaux répondants sécurité, animé par l'association suisse pour la santé au travail et la protection de la santé (ASST),
- L'achat d'une Plateforme de travail sécurisée pour le nettoyage des hottes aspirantes suite à l'analyse au poste de travail (phénomènes dangereux) pour les cuisines du réfectoire du Collège Arnold Reymond (DJAS) ;
- La participation à plusieurs réunions de travail du chargé de sécurité pour le projet de réfection du Home-École des Mosses afin de préconiser des aménagements en faveur de la santé et sécurité pour ces nouveaux locaux ;
- L'audit de la SUVA en juin 2021 sur la Signalisation Routière (SR) occupant des locaux à la Damataire, suivi de l'envoi d'un rapport exposant des mesures à prendre, puis la rédaction et le suivi du plan d'action ;
- La rédaction et l'animation d'un projet transversal portant sur la sécurisation et l'amélioration de la gestion des produits chimiques (stockage et utilisation) dans le local de la SR à la Damataire ainsi que pour les artisans (Anciens Moulins) comprenant : la mise en place d'une cabine de giclage répondant aux besoins des artisans et de l'équipe SR ainsi que la sécurisation des stockages des produits chimiques (inflammables et corrosifs) pour l'équipe des artisans et de la SR ;

- La formation interne de «secourisme niveau 1» durant les mois de novembre et décembre, a été suivie par 92 collaborateurs et était animée par le chef d'exploitation des piscines de la Ville de Pully. La formation de «secourisme niveau 2» a été proposée à 53 collaborateurs pour le cours de base et à 24 collaborateurs pour le cours de recyclage;
- La poursuite de la campagne «Apprentissage en toute sécurité» de la Suva pour les nouveaux apprentis des services techniques a pu se dérouler 2021 pour 5 apprentis;
- La sensibilisation à la santé-sécurité pour les nouveaux collaborateurs et apprentis lors des matinées d'accueil;
- Le cours de premier secours Rega organisé pour les entités Forêts et Vignes s'est déroulée le 30 mars 2021 pour 4 personnes;
- Le personnel du Théâtre de l'Octogone (fixe et occasionnel) a suivi le cours d'élingage spécifique au métier de techniscéniste (8 personnes);
- Un cours pour la conduite de la nacelle a été proposé aux personnes de la DDGS concernées (9 personnes) en septembre 2021, animé par Accès & Elévatique;
- Une sensibilisation aux risques spécifiques aux chantiers a été proposée à 12 collaborateurs de la DTSI et ASEL.

Sécurité incendie - évacuation

- Mise à jour des plans d'évacuation pour Guillemain, Prieuré 2 et le poste de Police;
- Poursuite de la mise à jour du plan d'évacuation pour le poste de Police avec l'aide de CR Conseils;
- Organisation de deux séances de travail pour le concept d'évacuation du Théâtre de l'Octogone. Son déploiement sera conduit en 2022;
- Organisation de deux cours feu animés par l'ECA;
 - «Sensibilisation feu» (35 collaborateurs);
 - «Mise à niveau» avec un camion de démonstration sur le parking de la Clergère (28 collaborateurs).

SERVICE DES FINANCES

Au-delà des tâches traditionnelles, l'année 2021 a été marquée par les travaux suivants :

BOUCLEMENT DES COMPTES 2020

Les comptes communaux 2020, présentant un excédent de charges d'environ CHF 6.8 mios, ont été adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 23 juin 2021.

Tout comme en 2019, le résultat relatif à l'exercice 2020 se solde par un excédent de charges (déficit), à hauteur cette fois-ci de CHF 6'842'130.45.

Ainsi, la marge d'autofinancement réalisée durant l'année 2020 est malheureusement à nouveau négative et n'a donc pas permis de financer le moindre franc d'investissements consentis durant l'année écoulée. Par conséquent, l'endettement communal a progressé de CHF 20 mios et se situe, au 31 décembre 2020, à hauteur de CHF 135 mios.

Bien que meilleur que la prévision budgétaire, le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2020 peut être qualifié de mauvais; il est la conséquence des effets conjugués de la révision de l'imposition des entreprises, de la situation sanitaire et, surtout, de la modification du modèle péréquatif vaudois.

Toutefois, les conditions octroyées actuellement sur le marché des emprunts sont encore très favorables et ne pèseront que très peu la situation financière de la commune. En effet, les taux négatifs imposés par la Banque Nationale Suisse (BNS) ont pour effet de produire des taux d'intérêts extrêmement bas, alors que les dépôts sont quant à eux, sanctionnés par des intérêts négatifs. Par conséquent, avec la situation financière qui prédomine actuellement, il est préférable d'emprunter que de posséder beaucoup de liquidités.

BOUCLEMENT DES COMPTES 2021

Comme chaque année, les comptes ne sont pas encore bouclés au moment de l'établissement du rapport de gestion. Ils feront l'objet d'une publication détaillée.

BUDGET 2022

Le budget de l'année 2022 présente un excédent de charges (déficit) de CHF 6'317'600.00 et ce, malgré une bonne maîtrise des charges dites maîtrisables et des acomptes pour le financement des charges péréquatives inférieurs à ceux prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2021. En effet, les difficultés financières que traverse Pully actuellement ne sont pas le fait d'une quelconque mauvaise utilisation des moyens mis à disposition, mais plutôt de facteurs extérieurs échappant à tout contrôle de la part de la Municipalité. Ainsi, la progression de la participation financière de la Ville aux charges péréquatives nettes ainsi que les effets estimés du COVID-19 sur les recettes fiscales provoquent à eux seuls le déficit présenté dans le budget 2022. Sans ces éléments indépendants de la volonté de la Municipalité, la Ville de Pully aurait été en mesure de présenter un budget 2022 largement excédentaire avec une marge d'autofinancement permettant de financer la totalité des dépenses d'investissements.

L'estimation de la marge d'autofinancement est légèrement positive d'environ CHF 0.3 mio. Ceci veut dire que, si cette prévision se réalise, la Ville de Pully devrait être en mesure de financer l'entier de son ménage courant par des revenus. Par contre, une grande partie des dépenses d'investissements devra être financée par le biais de l'emprunt.

Dans ces conditions, la dette devrait se situer aux alentours de CHF 160 mios au 31 décembre 2022, soit une progression de l'ordre de CHF 15 mios rien que pour l'année 2022. Pour le moment, le niveau des taux d'intérêts reste extrêmement favorable, ce qui permet à la Ville de se financer à des conditions très intéressantes. Néanmoins, le risque d'inflation est de plus en plus présent et il est fort probable que les taux progressent de manière importante ces prochaines années.

Malgré des perspectives peu encourageantes, il faut souligner que le niveau de l'endettement, largement diminué ces dernières années, reste à un niveau raisonnable, donnant ainsi une marge de manœuvre suffisante pour le moment, afin d'envisager la perspective des investissements à venir avec une relative sérénité.

L'examen complet et détaillé du plan des investissements pour la période 2021 à 2025 montre que la Ville de Pully n'aura pas d'autre choix que de consentir à d'importants investissements, liés à des obligations légales (besoins scolaires ou structures d'accueil de l'enfance par exemple), ou qui s'imposent par des impératifs de vétusté des infrastructures communales (réseaux, entretien du patrimoine, infrastructures de transport public).

La Ville de Pully est ainsi en mesure de présenter un budget 2022 réalisant une marge d'autofinancement légèrement positive. Ainsi, cela permet à la Ville d'atteindre l'objectif fixé pour l'élaboration de ce budget qui était d'atteindre au minimum « le petit équilibre » (marge d'autofinancement proche de zéro). Il ne s'agit que de la première étape de l'assainissement des finances communales. En effet, il sera nécessaire à l'avenir, d'être en mesure de financer une plus grande part des investissements nets, et à moyen terme, d'être en mesure de rembourser une partie de la dette.

Afin d'y parvenir, la Municipalité continue de faire entendre sa voix auprès des autorités cantonales. De plus, la Ville de Pully soutient l'initiative « SOS communes » qui a obtenu les signatures nécessaires. En cas d'acceptation de cette initiative par le peuple, la situation financière s'en trouverait largement améliorée et permettrait ainsi à la Ville de Pully d'envisager les futurs investissements nécessaires au développement de la ville avec beaucoup plus de sérénité.

Les traditionnelles séances d'information sur le budget 2022 aux collaborateurs ainsi qu'aux Conseillers communaux n'ont pas pu être organisées à cause de la situation sanitaire.

Le budget de l'année 2022 a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 8 décembre 2021.

PLAN DES INVESTISSEMENTS 2021-2025

Depuis 2011, la Municipalité présente son plan des investissements (ci-après PI) par le biais d'un préavis d'intention, permettant ainsi le débat au sein du Conseil communal, mais sans vote.

Redimensionné depuis 2003, dans le cadre des mesures d'économies, le PI ne présente que des dépenses d'entretien.

Si la mise en chantier de certains travaux doit tenir compte de la réalité du moment, un PI doit être l'inventaire objectif des besoins en équipement à moyen et long termes d'une ville en expansion.

L'examen complet et détaillé du plan des investissements pour la période 2021 à 2025 montre qu'il n'y aura pas d'autre choix que de consentir à d'importants investissements, liés à des obligations légales ou qui s'imposent par des impératifs de vétusté des infrastructures communales.

Le financement des projets importants ne se fera pas uniquement au moyen de fonds propres et/ou au moyen d'un recours accru à l'emprunt. En effet, le développement de la Ville de Pully devrait augmenter de manière non négligeable l'assiette fiscale (accroissement de la population et nouvelles entreprises venant s'établir sur le territoire communal). Ce développement ne doit pas être uniquement envisagé en termes de charges financières, mais aussi

du point de vue d'une progression possible des recettes fiscales et de la marge d'autofinancement, permettant un meilleur financement par des fonds propres.

IMPÔTS

La facturation et la perception des impôts communaux sont assurées par l'Office d'impôt des districts de Lausanne et Ouest lausannois, hormis l'impôt foncier facturé par la Ville. Les liquidités courantes sont régulièrement alimentées par des versements de l'Office, limitant ainsi l'utilisation des comptes de crédits bancaires et reportant d'autant la souscription de nouveaux emprunts.

Durant l'année 2021, l'avancement des taxations des personnes physiques relatives aux impôts sur le revenu et sur la fortune est resté relativement stable par rapport à l'année 2020, soit à un taux aux alentours de 77.4% (80% en 2020).

ARRÊTÉ D'IMPOSITION

L'arrêté d'imposition pour l'année 2022 a été voté par le Conseil communal lors de la séance du 3 novembre 2021. Le taux d'imposition a été maintenu au même niveau que celui en vigueur lors de l'exercice 2021, soit 61.0. L'arrêté d'imposition pour l'année 2022 proposait une augmentation du taux relatif à l'impôt foncier (passage à CHF 1.00 pour mille francs d'estimation fiscale au lieu de CHF 0.70). Le Conseil communal a, en majorité, refusé cette augmentation. Par conséquent, Le niveau de l'impôt foncier pour l'année 2022 est maintenu au même niveau que celui des années précédentes. Les autres éléments de l'arrêté d'imposition restent inchangés.

GESTION DU SYSTÈME DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

À l'instar d'une grande majorité des villes vaudoises, la Municipalité a introduit, au 1^{er} janvier 2009, un système de crédits supplémentaires pour tout dépassement budgétaire supérieur à CHF 5'000.00.

2021 est donc la 13^e année où cette procédure est appliquée. Les deux préavis ci-dessous ont été présentés au Conseil communal :

Préavis N° 10-2021 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2021, première série/ Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 23 juin 2021 :

	Montants en CHF
Crédits supplémentaires, préavis N° 10-2021 – Augmentation des charges	177'300.00
Crédits supplémentaires, préavis N° 10-2021 – Augmentation des revenus	-30'000.00
Total crédits supplémentaires demandés, première série	147'300.00

Préavis N° 20-2021 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2021, deuxième série/ Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 24 novembre 2021 :

	Montants en CHF
Crédits supplémentaires, préavis N° 20-2021 – Augmentation des charges	675'500.00
Crédits supplémentaires, préavis N°20-2021 – Augmentation des revenus	-175'000.00
Crédits supplémentaires, préavis N°20-2021 – Diminution des charges	-79'000.00
Total crédits supplémentaires demandés, deuxième série	421'500.00

Les demandes de crédits supplémentaires relatives à l'exercice 2021 représentent une augmentation des charges de CHF 773'800.00 et une augmentation des revenus de CHF 205'000.00.

COMMISSION DES FINANCES

En 2021, la Commission des finances a siégé 8 fois : 4 fois sous la présidence du Conseiller communal M. R. Pfister et 4 fois sous la présidence du Conseiller communal M. J.-D. Briod, pour examiner les comptes, le PI, le budget, les demandes de crédits supplémentaires, l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, la fixation du plafond d'endettement et du plafond de cautionnement ainsi que les préavis municipaux requérant l'approbation de ladite Commission, conformément à l'art. 50 du Règlement du Conseil communal.

À l'occasion du traitement du budget 2022, la Commission des finances s'est constituée en cinq sous-commissions qui se sont partagées l'analyse des cinq directions municipales.

RENOUVELLEMENTS ET ACQUISITIONS DE VÉHICULES POUR LES ANNÉES 2021 À 2023

Le Service des finances a été chargé de rédiger un préavis en vue de l'acquisition et le renouvellement de l'ensemble des véhicules essentiels au fonctionnement des services concernés pour les années 2021 à 2023.

Suite à l'inventaire des besoins, il s'est avéré qu'au cours des années 2021 à 2023, la Commune aurait besoin de renouveler et d'acquérir 14 véhicules, pour une somme totale de CHF 1'710'000.00.

PLAFOND D'ENDETTEMENT ET PLAFOND POUR LES CAUTIONNEMENTS

Dans le but de simplifier la procédure relative aux emprunts et aux cautionnements, et de limiter le contrôle de l'État à la légalité, le Grand Conseil a accepté en mai 2005, dans le cadre de la révision de la Loi sur les communes, de supprimer les autorisations d'emprunts et de cautionnements, pour introduire la notion de « plafond d'endettement et de cautionnements ».

Sur la base d'une planification financière, les plafonds d'endettement et de cautionnements de Pully relatifs à la période législative 2021-2026, adoptés par le Conseil communal lors de sa séance du 8 décembre 2021, ont été fixés CHF 275.0 mios pour le plafond d'endettement, et CHF 20.0 mios pour le plafond de cautionnements. Il est à noter qu'il ne s'agit pas de l'endettement effectif mais de l'endettement brut.

Le plafond d'endettement fixé par le Conseil communal pour la période législative 2016-2021, adopté par le Conseil communal lors de la séance du 14 décembre 2016, a été fixé à CHF 180.0 mios. Il s'avère, après estimation, qu'au 31 décembre 2021, le montant de l'endettement brut devrait se situer aux alentours de CHF 170 mios, soit à un niveau très proche de celui prévu dans le cadre de la fixation du plafond d'endettement, durant l'année 2016.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR ET D'ALIÉNER DES IMMEUBLES, DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS, DES ACTIONS OU DES PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 1'000'000.00.

Au 31 décembre 2021, cette autorisation générale a été utilisée de la manière suivante :

Crédit accordé par le Conseil communal lors de la séance du 28 septembre 2016	1'000'000.00
Acquisition emprise trottoir Villardin 6	-5'250.00
Souscription de 300 parts à la Société Coopérative d'Habitation de Pully (SCHP)	-90'000.00
Disponible au 31 décembre 2021	95'250.00

De plus, dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou de parts de sociétés immobilières dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, charges éventuelles comprises, le plafond étant fixé à CHF 1'000'000.00.

Le Conseil communal a refusé l'introduction d'une clause de célérité jusqu'à un montant maximum de CHF 5'000'000.00, en une ou plusieurs fois afin de notamment être en mesure d'exercer le droit de préemption dans le cadre de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). Ainsi, sur demande du Conseil communal, un préavis distinct concernant l'introduction de la clause de célérité sera présenté durant le 1^{er} semestre de l'année 2022.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 bis de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, de statuer sur les acquisitions de participations dans des sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas CHF 10'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 50'000.00.

Au 31 décembre 2021, cette autorisation générale n'a pas été utilisée.

De plus, dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, de statuer sur les acquisitions de participations dans des sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas CHF 10'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 50'000.00.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ENGAGER DES DÉPENSES IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

Dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, charges éventuelles comprises, conformément aux dispositions de l'art. 11 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et de l'art. 102 du Règlement du Conseil communal.

COMPÉTENCES FINANCIÈRES DANS LE BUT D'ENGAGER DES CRÉDITS D'ÉTUDES POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Dans sa séance du 28 septembre 2016, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à ouvrir et engager des crédits d'études relatifs au patrimoine administratif qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 maximum par cas, avec obligation d'informer immédiatement la Commission des finances et le Conseil communal et ce jusqu'à la fin de la législature 2016-2021.

Description	Communication au Conseil communal	Montant prévu (en CHF)	Montant dépensé au 31.12.2021 (en CHF, avant bouclage définitif)	Clôture durant l'année 2021
Villa romaine – Conservation des vestiges, travaux d'investigation	03-2012	70'000.00	47'984.45	
Eglise et collège de Chantemerle – Mise en séparatif	02-2016	59'000.00	17'673.55	
Besoins en matière de locaux scolaires et parascolaires – Élaboration d'un Masterplan	08-2017	97'000.00	85'649.70	
Politique du logement + Horizon 2030	13-2018	95'853.00	58'353.00	
Embouchure du cours d'eau de la Vuachère	20-2018	50'000.00	49'481.35	
Maison Pulliérane – Mise en conformité et optimisation du bâtiment	21-2018	86'000.00	69'608.60	
Pully-Plage	13-2019	100'000.00	98'812.00	Transfert préavis N° 06-2020
STEP – Projet de réhabilitation	01-2020	90'000.00	78'374.74	Transfert préavis N° 10-2020
Réhabilitation Guillemain 9-11 structure accueil enfance + mise conformité bâtiment Guillemain 7	05-2020	95'000.00	50'197.00	Transfert préavis N° 16-2021
Adoption plan de quartier « Roches-Rochettaz » et renouvellement infrastructures impasse des Roches	07-2020	50'000.00	3'500.00	
Installation de pavillons scolaires et parascolaires provisoires sur le site de Chantemerle	09-2020	93'600.00	78'444.40	Crédit bouclé le 31.12.2021
Installation de pavillons scolaires et parascolaires provisoires sur le site de Chamblandes	10-2020	96'000.00	74'130.20	Transfert préavis N° 01-2021
Totaux		982'453.00	712'208.99	

Au 31 décembre 2021, c'est la somme totale de CHF 712'208.99 qui a été dépensée dans le cadre de l'autorisation générale octroyée par le Conseil communal relative à des crédits d'études pour les dépenses d'investissements du patrimoine administratif. Ce montant a été calculé avant le bouclage final des comptes 2021, qui n'était pas encore terminé au moment de l'élaboration du rapport de gestion 2021.

De plus, dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, à ouvrir et à engager des crédits d'études relatifs au patrimoine administratif qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas.

AUTORISATION GÉNÉRALE POUR LE PLACEMENT DE CAPITAUX ET DE LIQUIDITÉS

Dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, de placer les disponibilités de la Commune auprès d'établissements bancaires, de compagnie d'assurances, de collectivités publiques, ou d'entreprises suisses et offrant de solides garanties financières.

AUTORISATION GÉNÉRALE POUR L'ACCEPTATION DE LEGS, DE DONATIONS ET DE SUCCESSIONS

Dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, pour l'acceptation de legs, de donations et de successions dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas.

Cette autorisation générale figure dans la Loi sur les communes du 28 février 1956, révisée en 2013. Ainsi, cette autorisation générale figure au nombre des attributions du Conseil communal énumérées à l'art. 4 de cette même loi.

IMPLÉMENTATION DU PLAN COMPTABLE HARMONISÉ (MCH2) DANS LES COMMUNES VAUDOISES

En collaboration avec l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association des Communes Vaudoises (AdCV), le Canton est en charge de l'implémentation du nouveau plan comptable harmonisé (MCH2) dans les communes vaudoises. Dans ce cadre, trois communes pilotes ont été désignées. La Ville de Pully a été choisie comme l'une d'elles.

Par conséquent, un groupe de travail a été créé et, en tant que commune pilote, le chef du service des finances de la Ville de Pully participe aux travaux dudit groupe de travail. Après avoir passé en revue l'ensemble des recommandations, le projet a été transmis au groupe politique restreint qui a été chargé de l'examiner et, le cas échéant, de le valider. Ce dernier a décidé de mandater l'UCV afin de poursuivre les travaux de mise en place de ce nouveau plan comptable harmonisé.

Dans ce contexte, le groupe de travail a été réactivé durant l'année 2019. En 2021, ce dernier s'est réuni à onze reprises afin de passer en revue l'ensemble du plan comptable. De plus, six réunions en bilatérales entre la Ville de Pully et l'UCV ont été organisées afin de passer en revue le plan comptable pullièran et ainsi préparer la conversion des comptes communaux en format MCH2.

Actuellement, le groupe de travail est en train de terminer le passage en revue de l'ensemble du plan comptable afin de s'assurer qu'aucune incohérence n'y figure.

Ainsi, il est très probable que d'ici le printemps 2022, le groupe de travail MCH2 soit en mesure de transmettre un projet de manuel comptable à l'intention du Conseil d'État vaudois.

SERVICE INFORMATIQUE

Après une année 2020 compliquée par la pandémie liée au COVID-19, l'année 2021 a permis de retrouver un peu plus de normalité dans le déroulement des activités du Service informatique malgré les différentes vagues successives de contamination qui l'ont jalonnée. Cette situation particulière a néanmoins ralenti l'avancement de certaines tâches ou projets, notamment en raison de la difficulté de réaliser certaines opérations ou réunions nécessitant une présence sur site.

Le début de l'année a été consacré à la finalisation du projet de mise à jour des Data Center (préavis N° 05 2020) en procédant à la mise en production de nouveaux serveurs de virtualisation destinés aux postes de travail ainsi qu'aux serveurs applicatifs. Le préavis a ainsi pu être bouclé (communication au Conseil communal N° 02-2021). Ce renouvellement des serveurs a permis de procéder à la migration des postes de travail virtuels depuis le système d'exploitation Windows 7 vers Windows 10.

Le mandat relatif à l'appel d'offre pour le renouvellement du parc d'imprimantes multifonctions de la Ville a été adjugé par la Municipalité au printemps 2021. Le remplacement effectif de tous ces équipements s'est ainsi déroulé durant l'automne 2021.

En matière de gestion électronique des documents (GED) (préavis N° 23-2015), le Service informatique a procédé à la migration de la DUE et de la Bourse communale de Belmont-sur-Lausanne dans l'environnement GED. Le sous-projet spécifique à la gestion de la Police des constructions s'est également achevé et le nouvel outil est fonctionnel depuis octobre 2021. Pour Pully, il ne reste plus que la DTSI qui devra basculer sur la plateforme GED d'ici le printemps 2022. En ce qui concerne Belmont-sur-Lausanne, une planification est en cours d'élaboration afin de poursuivre cette mue dans les autres services de la Commune. Cependant, suite au départ de l'archiviste et à la vacance du poste actuellement, il est possible que le projet GED prenne du retard jusqu'à l'arrivée d'un successeur.

Les préparatifs pour la mise en production du nouvel outil de « service-desk » unifié ont repris à l'automne 2021 afin de démarrer l'exploitation de ce produit au début 2022.

Conformément à ce qui a été annoncé au Conseil communal dans la réponse au postulat « Pully 2.0 – pour un guichet virtuel », les premières rencontres ont eu lieu dans le courant de l'automne afin d'initier un projet commun pour la cyberadministration regroupant différentes communes ainsi que des partenaires privés. Ces échanges se poursuivront courant 2022 afin de définir le cadre de ce projet en vue de son démarrage formel. Par contre, le projet initié par le Canton pour la mise en place du E-déménagement, comme cela existe déjà dans 17 cantons suisses, n'a pas beaucoup progressé en raison notamment d'aspects juridiques à traiter préalablement.

En ce qui concerne le préavis N° 21-2018 relatif au renouvellement de matériel informatique et à l'extension du réseau fibres optiques, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 21 novembre 2018, le Service informatique a poursuivi les travaux d'extension du réseau fibres optiques de la Ville de Pully, notamment au niveau du ch. de Rennie.

Le projet lié au préavis N° 13-2019 – Renouvellement du logiciel pour la gestion du cadastre électrique et du réseau fibre optique s'est poursuivi au cours de l'année 2021 et la mise en production du nouvel outil a débuté en décembre 2021.

En matière de géodonnées, le guichet cartographique sigip.ch a été mis à jour dans une version offrant de nouvelles fonctionnalités et une sécurité accrue. Il a également été enrichi de plusieurs éléments comme la mobilité cyclable et l'accès aux restrictions de droit public à la propriété foncière. Les images aériennes qu'il contient ont été actualisées à 2020.

Depuis plusieurs années déjà, la commande des plans réseaux est disponible via la plateforme hébergée par l'association pour le système d'information du territoire (ASIT) dont la Ville de Pully est membre. Une évolution majeure a été mise en place dès le 1^{er} août 2021. En effet, désormais, l'ensemble des commandes de géodonnées et plans réseaux diffusés par la Ville de Pully passe par un extracteur automatique ce qui a permis de réduire le temps d'intervention entre 5 et 10 minutes au lieu des 45 minutes nécessaires par le passé. Ce temps est consacré principalement à des aspects qualitatifs comme la validation ou l'amélioration du plan produit.

Après l'étude conduite en 2020 pour la reprise de la gestion de toute l'informatique de la Fondation Pré-Pariset, le Service informatique a réalisé ce projet au cours de l'année 2021. Cette opération s'est caractérisée par un travail important des collaborateurs du Service informatique afin d'acquérir la connaissance de cette nouvelle structure. La Fondation a consenti des investissements importants pour adapter et mettre à niveau son infrastructure informatique.

Plusieurs applications et outils métiers ont été mis en place ou ont fait l'objet de mises à jour majeures, notamment : l'ERP Nest / Abacus, l'outil de gestion E-banking, l'ensemble des applications de Police ainsi que le central téléphonique.

L'année 2021 a également été marquée par une recrudescence importante des cyber-attaques de plusieurs administrations. Si ces attaques ont éveillé des craintes légitimes, il faut rappeler que la Ville de Pully n'a pas attendu ces événements pour prendre en compte tous les aspects sécuritaires dans la conception et la gestion de son système d'information. Depuis plusieurs années déjà, la Municipalité de Pully a compris la nécessité de disposer de son propre Service informatique avec une équipe informatique, dédiée, compétente et engagée pour assurer non seulement la gestion et le développement de son système d'information mais également sa protection, car la sécurité est un travail quotidien. C'est dans ce contexte qu'un nouveau collaborateur a été engagé le 1^{er} novembre 2021 afin de renforcer les compétences et la capacité à répondre à l'augmentation croissante de la charge de travail, notamment celle liée à la sécurité. L'effort de sensibilisation à la sécurité informatique de tous les collaborateurs s'est également poursuivi comme cela se pratique depuis plusieurs années déjà.

Le Service informatique a également été sollicité pour différents projets initiés par d'autres entités, comme la réalisation du pavillon scolaire provisoire de Chamblandes, les travaux du Home-École des Mosses ou le déploiement d'un réseau fibres optiques FTTH pour chaque foyer et entreprise de Pully avec la société Swiss4Net. Ce dernier élément fait l'objet d'explications détaillées dans le chapitre rédigé par la DTSI.

Parallèlement à ces différents projets, l'équipe technique du Service informatique assure les activités quotidiennes de maintenance, de mises à jour, de sécurisation des équipements, des logiciels et des données ainsi que le dépannage et l'assistance aux utilisateurs. Ces tâches représentent une part importante de son activité.

La plupart des projets énumérés et des activités réalisées concernent l'ensemble des partenaires de la Ville de Pully hébergés de façon mutualisée dans l'infrastructure informatique. Il s'agit des entités suivantes: Belmont-sur-Lausanne, Police Est Lausannois, Fondation de l'enfance et de la jeunesse, Fondation Pré-Pariset ainsi que l'École de Musique de Pully.

Le web est traité dans le chapitre relatif à la Communication, le webmaster restant rattaché au Service informatique pour 50% de son activité.

DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Cette année 2021 fut encore largement marquée par les mesures contraignantes liées à le COVID-19. Nos services ont été soumis à un surcroît de travail notamment en matière de nettoyage.

De grands efforts ont permis d'exploiter au maximum nos installations avec un esprit constamment positif, pour permettre à la population et aux sociétés locales d'utiliser la piscine et les infrastructures sportives.

Nous avons même profité de la fermeture de la piscine aux écoles pour la mettre momentanément à disposition du public. Cela a été bien apprécié et a permis d'agréments la solitude et la sédentarité liées au travail à domicile.

La pandémie n'a pas empêché la DDGS de rester dynamique.

Cette année a été marquée par la mise en place d'un système de vente en ligne de notre bois communal. Le succès, concrétisé par une forte hausse de la vente, fut excellent.

Le processus traduit l'évolution technologique de notre Commune au service des énergies renouvelables. On voit avec satisfaction l'intérêt croissant de la population pour l'achat du bois local.

Nous avons engagé le processus de réfection de la piscine de Pully-Plage. Les procédures se sont avérées compliquées en raison de notre obligation d'effectuer un plan d'affectation préalable à la mise à l'enquête. Grâce au travail acharné et bien conduit de notre chef de service, ses adjoints et notre juriste, le projet progresse néanmoins pour aboutir à sa concrétisation dans les meilleurs délais.

À l'instar de toute la viticulture suisse, la récolte 2021 fut largement inférieure à la moyenne. Toutefois, nous pourrons vendre nos réserves accumulées en 2020-2021 en raison de le COVID-19. Cela limitera largement la perte que l'on aurait pu endosser.

Les tournants écologiques de ces dernières années nous amènent à chercher pour la suite des promotions pour nos vins, qui intègrent les enjeux que l'on a fait valoir en matière de réchauffement local et de l'importance du « consommer local ». La Commune a d'ailleurs signé un accord participatif à « Consommer local » qui doit aussi trouver sa concrétisation avec nos vins locaux.

En tant que Municipale de ce dicastère, j'exprime mes félicitations et ma fierté pour ce magnifique travail qui a nécessité force et compétence.

Notre gouvernement a maintenant annoncé la levée des mesures restrictives en matière de COVID-19 et nous espérons ne plus avoir à parler de cette problématique pour l'année 2022.

Nous nous réjouissons de retrouver nos rencontres conviviales dont nous avons pu mesurer l'importance. Avec bien sûr un verre de vin de notre Commune au moment des festivités.

Lydia Masméjan

DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

ORGANISATION

La Direction des domaines, gérances et sports (DDGS) exploite les vignes, les forêts, les piscines et le port de plaisance. Elle gère les immeubles locatifs, administratifs, scolaires, les infrastructures sportives, les églises et les terrains propriétés de la Ville de Pully. Elle est aussi composée de l'Office du logement ainsi que du bureau des sports.

La situation pandémique particulière du COVID-19 a encore impacté fortement les activités de la DDGS en 2021. La gestion de cette crise a nécessité de nombreuses adaptations au sein des entités les plus fortement touchées, telles que les piscines, la gérance pour les locations de refuges et salles.

L'exploitation conciergerie et l'intendance ont maintenu des protocoles particuliers de désinfections et nettoyages réguliers et intensifs des bâtiments scolaires et administratifs. La vente des vins de la Cave de Pully a également dû s'adapter afin d'appliquer les mesures sanitaires au local de dégustation.

Cette gestion en situation dégradée a néanmoins permis de démontrer la très grande flexibilité et le professionnalisme des collaborateurs communaux dans un esprit de solidarité remarquable et admirable. La grande stabilité du personnel de la DDGS est aussi un avantage considérable qui a facilité la cohésion d'équipe en ces temps chamboulés.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Bâtiments locatifs

Bâtiments locatifs	16 bâtiments
Bâtiments mixtes	8 bâtiments
Bâtiments en PPE	2 appartements

Bâtiments administratifs

Bâtiments administratifs	29 bâtiments	Bâtiments infrastructures sportives	5 bâtiments
Bâtiments mixtes	3 bâtiments	WC publics	11 bâtiments
Théâtres	2 bâtiments	Abris tl	4 bâtiments
Refuges	3 bâtiments	Fontaines	4 fontaines
Églises	4 bâtiments		

Bâtiments scolaires

Bâtiments scolaires	11 bâtiments
---------------------	--------------

Divers

Terrains	14 sites
Places de parc	8 sites
Jardins	3 sites

Infrastructures sportives

Courts de tennis	7 courts	Piscine couverte	1 site
Courts de tennis	5 sites	Plage	1 site
Terrain de pétanque	1 site	Piste de rink hockey	1 site
Places d'amarrage pour bateau	1 site	Piste Vita	1 site

PRÉAVIS

Préavis en cours

- Préavis N° 17-2017 – Ch. du Préau, Osches, C.-F. Ramuz, Collèges - Collèges Principal, Jules Loth et Pierre d'Arvel – Crédit demandé CHF 4'711'000.00 (préavis DTSI en collaboration avec la DUE - DDGS);
- Préavis N° 20-2018 – Réponse au postulat pour des vignes saines et du vin sans glyphosate – Crédit demandé CHF 80'000.00;
- Préavis N° 05-2019 – Entretien du patrimoine construit 2019-2022 – Crédit demandé CHF 3'008'990.00;
- Préavis N° 06-2020 – Rénovation des infrastructures de Pully-Plage - Demande de crédit d'étude – Crédit demandé CHF 1'350'000.00;
- Préavis N° 03-2021 – Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2021 à 2023 – Crédit demandé CHF 1'710'000.00 (préavis DAGF-finances contenant des véhicules pour la DDGS).

Préavis bouclés

- Préavis N° 19-2018 – Terrain des Boverattes-Est - Participation aux coûts de mise en décharge des terres;
- Préavis N° 09-2020 – Centre sportif de Rochettaz - Rénovation, mise en conformité et homologation du terrain de football existant « B » en gazon synthétique.

DIVISION GÉRANCE

Gestion technique - entretien des bâtiments

En plus de l'entretien courant des propriétés immobilières communales, comme chaque année, la DDGS a représenté le maître d'ouvrage, la Ville de Pully, dans la gestion de nombreux chantiers de diverses importances en assurant la conduite de ceux-ci.

En parallèle aux travaux d'entretien courant ainsi qu'à ceux portés à son budget annuel, la DDGS a continué à mettre en œuvre les travaux liés à son préavis « Entretien du patrimoine 2019-2022 ».

À ce titre, de nombreux travaux ont donc été entrepris sur l'ensemble de l'année, tels que :

- Plage 3 : rénovation partielle d'un appartement suite à une mutation;
- Plateires 25-27 : rénovation partielle d'un appartement suite à une mutation;
- Stand 3 : réfection des sols des halls et couloirs;
- Ramuz 115 : pose de crochet sur le toit et réfection de l'étanchéité du porche;
- Damataire 11-13 : pose d'une ligne de vie sur la terrasse du 3^e étage (1);
- Damataire 11-13 : remplacement de l'ascenseur de la partie administrative;
- Alpes 16 : construction d'un mur de séparation avec la parcelle voisine (2);
- Lavaux 41 : Théâtre de l'Octogone, mise en conformité audio-vidéo scénique;
- Maison Pulliérane : rénovation de l'éclairage de la grande salle, passage au LED (3);
- Verdaine : remplacement de la porte du garage;
- Stand 7 : réfection partielle des façades en bois;
- Eglise du Coteau : relevage de l'orgue;
- Eglise du Prieuré : remplacement du système VersoClick par un système d'accès par badge;
- WC publics de la Gare : rénovation complète (4);
- Collège des Alpes : pose d'une porte automatique-coulissante pour l'accès au n°38 (5);
- Collège de Fontanettaz : réfection des peintures et des sols de l'UAPE;
- Collège de Fontanettaz : réfection de la peinture des huisseries extérieurs (6);
- Complexe Arnold Reymond : remplacement des fenêtres de l'appartement du concierge;
- Complexe Arnold Reymond : rénovation de l'étanchéité de la terrasse du concierge;
- Annexe-Ouest, Arnold-Reymond et Chantemerle : mise en place d'un système d'accès à badges pour les salles de sport.



De plus, cette année encore et toujours en collaboration avec la DUE et la société GITCAD, la division gérance a intensifié son processus de centralisation de l'ensemble des plans des bâtiments communaux par digitalisation.

Si les montants des travaux restent relativement stables, le volume des travaux effectués par les ouvriers professionnels de la DDGS et les entreprises locales spécialisées a augmenté de manière significative.

L'ensemble des prestations s'élève à un montant arrondi global de CHF 2'485'000.00 selon la répartition figurant ci-dessous :

	2021 (en CHF)	2020 (en CHF)
Bâtiments administratifs	623'000.00	1'076'000.00
Bâtiments locatifs	633'000.00	775'000.00
Écoles	1'047'000.00	1'021'000.00
Infrastructures sportives	182'000.00	214'000.00
Total	2'485'000.00	3'086'000.00

Principaux travaux réalisés par l'exploitation des artisans professionnels de la DDGS

En plus des menus travaux de réparation et d'entretien de plâtrerie-peinture, de menuiserie, d'ébénisterie et de serrurerie, les artisans de la DDGS effectuent, à la demande des Services de la Ville de Pully, des travaux de rénovation de plus grande ampleur. Ils participent également aux transports d'œuvres d'art, à l'affichage public, à des petits déménagements et divers aménagements.

Les interventions suivantes ont notamment été effectuées en 2021 :

- Stand de Volson : fabrication de fenêtres (7) ;
- Annexe-Ouest : rénovation de la peinture des murs et plafonds ;
- Collège de Chantemerle : réfection de diverses classes après déménagement ;
- Plage 3 : installation d'une cuisine et réfection des peintures d'un appartement suite à une mutation ;
- Bains 2 : réfection partielle de la peinture de la façade (8) ;
- Davel 2 : création d'un local de rangement pour le Musée ;
- Lavaux 41 : Théâtre de l'Octogone, réfection des peintures du studio Linga ;
- Sites divers : nettoyage des graffitis (9).

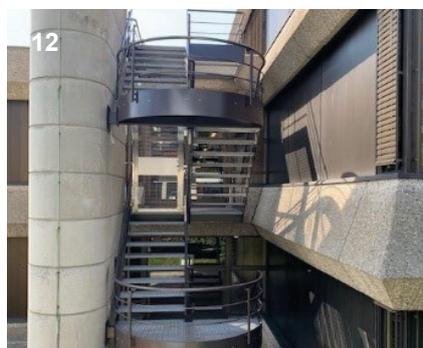
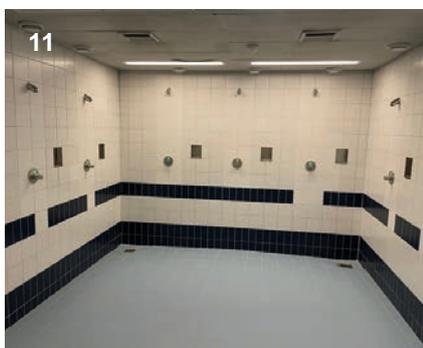


Principaux travaux réalisés par l'exploitation conciergerie et intendance de la DDGS

Hormis les tâches courantes de nettoyage, des contrôles d'installations techniques et de surveillance, les concierges ont réalisé de nombreux travaux. Ils ont également participé régulièrement au contrôle et suivi des différents travaux réalisés dans les collèges par des entreprises externes, contribuant ainsi à la bonne coordination avec les usagers.

Dans le suivi de projets, ils ont principalement favorisé et contribué à la bonne réalisation des travaux de :

- Collège des Alpes : réfection des sols de l'APEMS du 38 ;
- Collège Arnold-Reymond : recherche et réparation d'une fuite sur le chauffage à distance ;
- Octogone : remplacement d'une partie de la conduite sprinkler (11) ;
- Pavillon de Chamblandes : mise en exploitation du site et engagement d'un nouveau responsable de site pour l'exploitation du site de Chamblandes ;
- Collèges Arnold-Reymond, Jules-Loth et Mallieu : mise en conformité des douches (11) ;
- Collège Jules-Loth : remplacement de l'éclairage de la salle de gym par du LED ;
- Complexe Arnold Reymond : rénovation de l'escalier métallique de la sortie de secours (12) ;
- Mise en place d'un nettoyage plus écologique sur l'ensemble des bâtiments de la Ville de Pully.



Gestion locative

La gestion locative comprend la mise en location des salles de conférences, des refuges et des appartements et des surfaces commerciales.

La location des refuges et salles, pour la 2^e année consécutive, a été très impactée par la pandémie du COVID-19. Seules les réservations de septembre à décembre ont pu être maintenues sous plan de protection.

Le nombre de location à des tiers pour le Refuge des Quatre Vents est de 60.

Le refuge du Bois-du-Moulin a été mis à disposition durant la semaine aux colonies en raison des travaux au Home-École des Mosses. Le nombre de location à des tiers est de 19.

Le refuge du Stand de Volson a régulièrement pu être utilisé dès le mois de mars, le mardi et le samedi, par la Société de Tir de Volson pour les tirs à 25 m. Le nombre de location à des tiers est de 30.

La Grande salle et le Foyer de la Maison Pulliérane ont essentiellement été utilisés par l'Administration communale et la Municipalité ainsi que par les entités rattachées, tels que le SDIS Ouest Lavaux et la Police Est Lausannois. En effet, les mesures de distanciations sociales nécessitant des surfaces d'accueil plus importantes pour tenir des séances présentielles, de nombreuses réunions se sont tenues à la Maison Pulliérane.

Les salles du premier étage ont été principalement louées pour la tenue d'assemblée générale de PPE.

Salle de projection du collège Arnold Reymond

En dehors des horaires scolaires, la salle a été utilisée 56 fois dont 16 par les écoles et 10 par l'École de Musique de Pully.

Mutations dans les appartements

10 mutations ont eu lieu, soit :

- 1 villa de 3 pièces au ch. de Chantemerle 20;
- 1 villa de 5 pièces à la route du Port 1;
- 3 appartements de 3 pièces au ch. des Plateires 25-27;
- 1 appartement de 2.5 pièces au ch. de la Damataire 11;
- 2 appartements de 1.5 pièces à la place Neuve 4;
- 1 appartements de 2.5 pièces à la place Neuve4;
- 1 appartements de 3 pièces à l'av. des Alpes 16.

Les appartements de la pl. Neuve ont été reloués pour une durée déterminée jusqu'en août 2022, afin de ne pas mettre en péril la faisabilité du projet d'agrandissement de l'EMS. Le projet de transformation prenant du retard, les baux à loyer seront assurément prolongés de deux ans supplémentaires.

OFFICE DU LOGEMENT

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'aliénation ou la demande de travaux concernant un appartement jusqu'alors loué est en principe soumise à l'autorisation de la Division logement de la Direction du territoire et du logement (DGTL), en vertu de la Loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). Cette loi a remplacé les deux lois précédentes qui régissaient la matière, à savoir la Loi du 11 décembre 1989 concernant l'aliénation d'appartements loués (LAAL) et la Loi du 4 mars 1985 concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR). La loi exclut cependant certains logements de son champ d'application. Ainsi, par exemple, les immeubles d'habitation ne comprenant que deux logements ne sont pas soumis à la LPPPL (art. 3 LPPPL) :

- Les aliénations d'appartements loués sont admises si l'objet n'entre pas dans la catégorie de logements dits « à pénurie », s'il s'agit d'une PPE datant d'avant 1989 ou d'une PPE avant construction, ou si le locataire ou un proche parent se porte acquéreur de l'appartement. D'autres circonstances peuvent justifier l'autorisation de la vente mais la loi reste vague à ce sujet. La LPPPL étant encore récente, la casuistique fait également défaut pour définir clairement ces « autres circonstances justifiant une autorisation ».
- Les travaux dans des appartements loués sont admis si l'objet n'entre pas dans la catégorie de logements dits « à pénurie », s'ils sont jugés indispensables au vu de l'intérêt général, d'un besoin de sécurité ou de salubrité, ou lorsqu'ils permettent de favoriser les économies d'énergie. La notion « d'intérêt général » demeure également très large et nécessitera une interprétation fondée sur les futurs cas pratiques. À noter que le simple changement d'affectation du logement est également soumis à autorisation, malgré l'absence de travaux.

À Pully, le taux de vacance des logements demeure inférieur aux 1,5% fixé par la LPPPL. Ce taux se situe autour des 0,57% au 1^{er} juin 2021, alors qu'au niveau vaudois, ce même taux se situe à 1,3% (et 1.4% pour le district Lavaux-Oron). La LPPPL s'applique donc pleinement à Pully. Une légère augmentation du taux de vacance a été constatée entre 2020 et 2021. Ainsi, la LPPPL pourrait s'appliquer de manière allégée si cette augmentation devait progresser. Ainsi, l'Office communal du logement est tenu d'émettre un préavis sur les autorisations relatives au territoire pulliéran (art. 8 de la LPPPL), préavis qu'il soumet à la Municipalité, puis à la DGTL. La décision finale quant à l'autorisation revient au Canton, qui avise l'Office communal du logement de sa décision.

Il existe des cas de procédure simplifiée, au sens de l'art. 6 al. 2 LPPPL, pour lesquels le préavis communal n'est pas nécessaire. Il s'agit de rénovations d'un maximum de deux appartements isolés dans un immeuble locatif. Dans ce cas, la DGTL statue directement.

Le principe de l'autorisation trouve sa justification dans le besoin de maintenir des logements correspondant aux besoins de la majorité de la population sur le territoire communal, puisque le taux de vacance y est déjà très bas. Dans cette même idée, si une demande d'aliénation ou de travaux venait à apparaître comme un cas limite, l'Office communal du logement pourrait suggérer au Canton d'assortir l'autorisation de conditions, tel que le contrôle du loyer sur une certaine durée ou la fixation d'une limite de loyer durant une certaine période.

Demandes d'autorisation d'aliénation d'appartements loués traitées à Pully

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Taux
Nombre de demandes traitées	18	21	17	18	26	16	23	19.8 /an

Demandes d'autorisation de travaux dans des appartements loués traitées à Pully

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Taux
Nombre de demandes traitées	5	4	3	4	8	8	6	5.4/an

LOI SUR LA PRÉSERVATION ET LA PROMOTION DU PARC LOCATIF (LPPPL) – DROIT DE PRÉEMPTION

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la LPPPL permet également aux communes de favoriser la création de logements d'utilité publique (LUP) par le biais d'un droit de préemption (art. 31 ss. LPPPL). Ce droit ne peut toutefois être invoqué que si plusieurs conditions cumulatives sont respectées, à savoir: l'achat du terrain doit viser la création de LUP, répondre à une pénurie au sens de l'art. 2 LPPPL dans le district et concerner une parcelle dont la surface doit être d'au moins 1'500 m², sauf si elle se trouve dans un périmètre compact d'agglomération ou dans un centre cantonal reconnu par le plan directeur cantonal, ou si elle est attenante à un terrain propriété de la Commune. De plus, ce droit ne peut être invoqué en cas de vente aux descendants, aux pères et mères, aux frères et sœurs, aux demi-frères et demi-sœurs, au conjoint, au partenaire enregistré ou au concubin du vendeur.

En 2021, l'Office communal du logement a traité 21 demandes liées à l'exercice du droit de préemption prévu par la LPPPL. Au vu des compétences financières limitées de la Municipalité durant la législature 2016-2021 en matière d'acquisition d'immeubles (CHF 100'000.00 par cas et CHF 1'000'000.00 sur la législature), toutes les demandes ont été rejetées. En effet, pour pouvoir être utilisé, le droit de préemption doit être invoqué dans un délai de 40 jours dès la notification de la vente de l'immeuble concerné. Or, le prix d'acquisition de l'immeuble dépassant systématiquement les compétences financières de la Municipalité, celle-ci devrait alors solliciter le vote du Conseil communal pour chaque demande, ce qui est incompatible avec le respect du délai de 40 jours imposé par la loi (art. 33 LPPPL). Ainsi, le droit de préemption n'a pas encore été utilisé par la Municipalité.

Demandes liées au droit de préemption LPPPL traitées à Pully

	2021	2020	Taux
Nombre de demandes traitées	21	31	26 /an

RÈGLEMENT COMMUNAL SUR L'AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT (AIL)

La Ville de Pully octroie, depuis le 1^{er} janvier 2015, une aide individuelle au logement aux ménages avec enfant(s) disposant d'une capacité financière suffisante pour subvenir à leurs besoins, mais devant supporter une charge locative trop importante par rapport à leurs revenus.

L'AIL représente une aide purement financière permettant d'alléger la charge que représente le loyer du logement actuel du ménage. Ainsi, cette aide ne constitue pas un soutien dans la recherche d'un appartement.

Pour pouvoir bénéficier de l'AIL, les demandeurs doivent remplir diverses conditions. Ainsi, l'AIL n'est octroyée qu'aux ménages (avec enfants) qui occupent leur logement depuis au moins 1 an et sont légalement domiciliés à Pully depuis 3 ans consécutifs. De plus, le(s) demandeur(s) doi(ven)t être de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement (C) et ne pas être dépendant(s) de l'aide sociale. Finalement, le revenu du ménage doit correspondre au barème fixé par le Canton de Vaud. Ces conditions sont fixées par le règlement communal sur l'AIL, ainsi que par le règlement cantonal sur l'AIL (RAIL).

La compétence en matière d'AIL revient à l'Office communal du logement, qui examine si les conditions d'octroi sont respectées. Après examen du dossier, l'Office communal du logement avise le(s) demandeur(s) de sa décision. Celle-ci peut faire l'objet d'un recours auprès de la Municipalité.

Bien que la compétence pour octroyer ou non l'AIL soit strictement communale, le financement de cette aide est réparti entre le Canton de Vaud et la Commune, qui assument respectivement 50% de cette charge.

En 2021, l'Office communal du logement a traité 26 demandes, dont 11 ont abouti à l'octroi d'une aide.

OBJECTIF LOGEMENT

En 2018, la Municipalité, accompagnée par l'entreprise iConsulting, devenue CBRE, a lancé l'étude Objectif logement 2020-2030, afin de dresser un portrait de l'ensemble du parc immobilier pullièran actuel et, dans un second temps, d'identifier les probables évolutions des besoins de sa population sur les dix prochaines années.

Le but de la démarche était d'anticiper les besoins en logements et d'offrir à la population des habitations adaptées, répondant à ses attentes.

En 2020, l'Office du logement a consacré une partie importante de son temps à la finalisation de cette étude, aboutie en février 2021. Parmi les travaux réalisés en 2020, on peut compter la validation du rapport final de l'étude, soit le rapport complet de l'étude, ainsi que la validation de la feuille de route adressée à la Municipalité. Cette dernière correspond à un document synthétique, résumant les principales mesures que la Municipalité peut utiliser afin d'identifier les logements nécessaires dans chaque quartier. Les dernières étapes réalisées en 2021 portaient quant à elles sur la réalisation du plan de communication de cette étude.

DIVISION DOMAINES : PISCINES, PORT DE PLAISANCE, VIGNES ET FORÊTS

PULLY-PLAGE

Saison 2021, ouverture sous COVID-19

La piscine de Pully-Plage a ouvert ses portes le 8 mai pour les refermer le 20 septembre 2021 (week-end du Jeûne fédéral). Les prescriptions fédérales dans le cadre de la lutte contre le virus du COVID-19 ont été allégées au printemps 2021, avant l'ouverture de Pully-Plage. Les mesures de base comme la distanciation sociale, le nettoyage régulier des surfaces de contact ainsi que la limitation du regroupement à 15 personnes sont restées actives. La capacité de la piscine FMI (fréquentation maximum instantanée) a été limitée à 1'800 personnes.

Prescriptions particulières pour Pully-Plage

Afin de répondre aux exigences légales fédérales, des prescriptions spéciales ont dû être instaurées :

- Limitation du nombre de personnes présentes simultanément dans l'enceinte de la piscine par l'application d'un ratio de 10 m² de terrain et de plage par personne. Pully-Plage avait la capacité d'accueillir ainsi 1'700 clients.
- Nettoyage en continu des surfaces de contact (poignées, casiers, douches, etc.).
- Informations au public des mesures à prendre (distance, nettoyage des mains, etc.) pour lutter contre le virus.
- Élaboration et validation d'un plan de protection engendrant, notamment, la mise en place d'un dispositif exceptionnel d'accueil de la clientèle à l'entrée de la piscine.

Afin d'éviter une file d'attente à l'entrée de la piscine, la DDGS a mis en place un système d'information, par pastilles de différentes couleurs (de rouge pour « très fréquentée » à vert pour « peu fréquentée »), de la fréquentation de la piscine. Ces informations étaient visibles en direct sur le site internet de la Ville.

Un système de paiement sans contact par carte bancaire a aussi été installé sur les distributeurs automatiques de billets d'entrée. Ce système a permis d'éviter une attente aux caisses.

Conditions météorologiques

En termes de conditions météorologiques, la saison 2021 a été particulièrement mauvaise. En mai, les précipitations quasi-quotidiennes et une température en dessous des normes saisonnières ont impacté le nombre d'entrées. En juin, alors qu'un temps plus propice aux activités en plein air semblait revenu au début du mois, des orages particulièrement violents accompagnés de fortes précipitations de grêle et des rafales tempêteuses ont balayé le Lavaux dès mi-juin. En juillet, de grandes quantités de pluie sont tombées durant la première quinzaine du mois. Plusieurs lacs, dont le Léman, ont connu des crues importantes. Le mois de juillet 2021 a été l'un des plus humides jamais enregistrés en Suisse. En août, le thermomètre a affiché une température inférieure aux normes saisonnières sur la plus grande partie des jours. En septembre, le soleil est finalement apparu avec des températures plus douces.

Evolution du nombre d'entrées

Le nombre d'entrées démontrent le mauvais temps constaté en juillet et en août. La moyenne d'entrées des quatre dernières années est plus élevée que la saison 2021.

	2021	2020	2019	2018	2017
Mai	10'256	0	6'092	8'541	14'046
Juin	31'868	15'194	40'357	31'717	34'992
Juillet	26'657	40'934	41'039	46'699	29'492
Août	29'664	34'948	31'821	39'359	32'500
Septembre	13'704	17'457	9'249	11'216	3'713
Total	112'149	108'533	128'558	138'532	114'743

Comparatif sur les 5 dernières années

	2021	Moyenne sur 4 ans	Evolution (environ)
Mai	10'256	7'169	+43%
Juin	31'868	30'565	+4%
Juillet	26'657	39'541	-32%
Août	29'664	34'657	-14%
Septembre	13'704	10'408	+31%
Total	112'149	122'591	-9%

PISCINE COUVERTE

La piscine couverte a été fermée au public en raison de l'application des directives fédérales et cantonales de lutte contre la pandémie du COVID-19, ce qui a engendré une nette diminution du nombre d'entrées, et donc des recettes. Elle a pu être ouverte, sous conditions, dès le 21 septembre.

En fin d'année, le Conseil d'État a pris la décision de suspendre l'enseignement de la natation aux écoles. La DDGS a saisi cette opportunité en modifiant provisoirement les heures d'ouverture au public, ceci dans le but de permettre à la population de pouvoir utiliser cette infrastructure laissée inutilisée par les écoles.

En synthèse, les entrées à la piscine couverte sont en forte baisse en raison des nombreux mois de fermeture subis. En revanche, elle reste extrêmement fréquentée lorsqu'elle est ouverte au public, constaté en fin d'année.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'entrées	12'563	16'024	18'043	18'483	18'993	20'428	19'666	8'792	5'463

PORT DE PLAISANCE

En 2021, 21 places ont été attribuées : 10 places à l'eau, 1 place à terre, 3 places à la bouée, 3 places sur râtelier, 4 place paddle alors que 6 rocades ont été effectuées. Malgré cela, la liste d'attente reste extrêmement longue, laissant parfois peu d'espoir d'obtenir une place dans un délai raisonnable.

Les premiers pas vers une rénovation du port de Pully ont été effectués. Cette première phase, appelée avant-projet, permet de définir les grandes lignes du projet de rénovation tout en considérant la faisabilité du projet du point de vue opérationnel et législatif. Des choix stratégiques ont été évalués et retenus afin de définir les grandes lignes du futur port de Pully.

Une communication au Conseil communal devrait intervenir prochainement afin de pouvoir passer à l'étape du crédit d'études.

VIGNES

Saison viticole

L'hiver 2021 a été dans les normes en termes de précipitations et de température. La vigne a commencé à pousser à mi-mars avec environ deux semaines d'avance. Au début du printemps, une vague de froid s'est abattue sur le Lavaux causant des dégâts sur approximativement 5% du vignoble. La suite de la saison a été une succession de périodes de grandes pluies dans une atmosphère particulièrement humide, ceci jusqu'aux vendanges. Les records de précipitations ont favorisé un important développement de maladies cryptogamiques (mildiou, oïdium, rouilles, etc.). Les pertes dues aux mauvaises conditions météorologiques du printemps ont d'abord été estimées à 10%. Le 27 juillet un orage de grêle s'est abattu sur le vignoble pullièran causant des pertes de l'ordre de 30%. Au final, les pertes totales engendrées par les mauvaises conditions météorologiques se montent globalement à environ 40%.

Vendanges

Les vendanges 2021 ont débuté le 15 septembre pour se finir le 8 octobre. En raison de la présence de pourriture sur les raisins, un important tri a dû être effectué dans les vignes afin de ne vendanger que les grappes saines. Dès lors, les vendanges ont été particulièrement éprouvantes. Comme prévu, la quantité récoltée a été faible, par contre le jus obtenu est d'excellente qualité, ce qui permet d'envisager un millésime très intéressant mais peu abondant.

Production

Ci-dessous, le tableau comparatif des litres bruts encavés ainsi que les sondages.

Dénomination	2021		2020	
	Litres bruts	Degrés	Litres bruts	Degrés
Cépages blancs				
Chasselas	4'800	77	7'350	80
Chardonnay	880	87	980	93
Doral	320	87	500	94
Sauvignon	0		700	95
Sylvaner	880	97	950	105
Divona	6'880		10'480	
Total blancs	10'480		14'100	
Cépages rouges				
Garanoir	1'440	90	1'920	92
Diolinoir	440	87	600	91
Gamaret	760	92	1'600	96
Pinot noir	1'920	88	1'900	92
Gamay	560	85	700	92
Galotta	960	93	1'400	94
Mara	1'040	88	1'900	96
Total rouges	7'120		10'020	
Total	14'000		20'500	

Manifestations et commercialisation

Le contexte sanitaire qui a perduré durant l'année 2021 a eu un impact sur les ventes de vin en raison des annulations ou reports des manifestations publiques et privées et de la moindre fréquentation des restaurants et cafés.

Durant l'été, la Cave de Pully a reconduit l'opération de la terrasse éphémère du Prieuré et a profité d'un partenariat intéressant avec l'édicule de La Générale qui s'est installé au bord du lac. Enfin, la traditionnelle manifestation des ouvertures automnales a pu, à nouveau, être organisée après deux ans d'absence. Cette manifestation a su retrouver son public et sa clientèle en réalisant un chiffre d'affaire important.

FORÊTS

Martelage

Lieu-dit	Interventions	Total tiges	Volume total
Les Daillettes	Entretien courant	114	143 m ³
Place Babey	Entretien courant	108	86 m ³
Dépotoire de la Chenaule	Mise en lumière	60	103 m ³
Bois du Moulin	Mise en lumière	72	198 m ³
Divers	Exploitation, coupe de chablis (été)	54	83 m ³
Piste Vita	Mise en lumière	75	145 m ³
Total		483	758 m³

Glissement de terrain

Les précipitations abondantes de l'été ont provoqué de nombreux glissements de terrains et chutes de pierres provoquant la fermeture temporaire de certains sentiers. À savoir :

- Sentier des gorges de la Chandelard, fermeture suite à un éboulement de molasse ;
- Chemin des Raforts, glissement de terrain au bout de chemin ;
- Route des Monts-de-Lavaux, glissement de terrain en aval de la route cantonale.

Sylviculture

Une surface totale d'environ 10'000 m² a été traitée par le service des forêts. Le but de ces interventions est de garantir la pérennité des forêts de Pully en favorisant certaines espèces adaptées à la fonction locale de la forêt (protection, biodiversité, production, adaptation au changement climatique).

Plan de gestion forestier

Le précédent plan de gestion forestier de la commune de Pully date de 1961. Il est donc largement dépassé et ne reflète plus la gestion actuelle du patrimoine forestier. Cette situation étant identique dans les autres communes du triage forestier, le nouveau document a été repensé et conçu sur une toute nouvelle base.

L'élaboration d'un plan de gestion forestier est une obligation légale découlant de la Loi forestière vaudoise (LVLFo), qui s'intègre dans la démarche d'aménagement du territoire au niveau cantonal. Il s'agit d'un document permettant d'orienter la gestion forestière selon des objectifs prédéfinis. Son établissement dépend du Plan Directeur Forestier, plus précisément pour Pully, du Plan Directeur Forestier de la Région Centre qui définit le cadre dans lequel le plan de gestion doit se situer, en particulier en ce qui concerne les fonctions forestières et les objectifs généraux.

Le plan de gestion est établi par la Commune, en étroite collaboration avec un mandataire (ingénieur forestier), l'inspecteur forestier du triage et le garde forestier. Il doit être validé par la Municipalité et par la cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité du Canton de Vaud. Dès que le plan de gestion forestier entre en force, le service forestier cantonal, par l'intermédiaire de l'inspecteur forestier d'arrondissement et de l'aménagiste cantonal, coordonne et contrôle son application sur le terrain.

Biodiversité

Salamandres

Les diverses actions réalisées par le service forestier de Pully depuis plus de 10 ans en faveur de la biodiversité commence à porter ses fruits. C'est d'ailleurs dans ce contexte que le ch. du Stand a dû être interdit à la circulation routière et cycliste durant la nuit. En effet, il a été constaté qu'un nombre important de salamandres tachetées était écrasées sur ce chemin coupant l'aire forestière en deux. La salamandre tachetée étant inscrite sur la liste rouge des espèces menacées, une action immédiate devait être entreprise. Si cette première mesure ne devait pas suffire, un concept global de protection sur ce tronçon sera réalisé.

Couleuvre d'esculape et lucarne cerf-volant

La finalisation des travaux en faveur de la couleuvre d'esculape et des lucarnes cerfs-volants a été réalisée durant l'année. Des panneaux explicatifs ont également été mis en place.

Sénescence

Un projet d'ilot de sénescence (réserve forestière) est en cours d'évaluation dans les forêts de Pully. Cette réserve a été projetée dans les gorges de la Chandelard, en amont du sentier et dans une zone d'environ un hectare.

Arbres habitats

Huit nouveaux arbres habitats ont été classés en 2021.

Produits forestiers

Annoncée dans le rapport de gestion 2020, la mise en place du point de vente en self-service au hangar forestier du ch. du Stand ainsi que la création d'un site internet avec un e-shop (foret.pully.ch) ont permis de continuer à développer la démarche de valorisation des produits issus de l'exploitation des forêts pulliérannes.

Ce nouveau dispositif encourage la population à consommer du bois local issu d'un circuit court et permet également de sensibiliser le public au milieu forestier dont Pully bénéficie.

La quasi-totalité du bois abattu durant l'année est valorisée directement par le service forestier grâce aux différents produits transformés (plaquettes forestières, sciage à façon, constructions diverses, bois de feu, etc.).

Vulgarisation

L'accueil des classes d'école par le service forestier de Pully continue d'être très prisé par les enseignants, d'autant plus dans le contexte sanitaire qui a prévalu en 2021.

BUREAU DES SPORTS

Sociétés sportives pulliérannes

Outre l'entretien des infrastructures sportives, la DDGS coordonne et gère le planning de mise à disposition des installations aux différentes sociétés sportives pulliérannes. Si certains clubs sportifs, de par leur nature, bénéficient d'une relative exclusivité des installations (football et tennis), d'autres (gymnastique et basket) doivent se partager des salles sportives également utilisées par les écoles. Ces salles sont fortement exploitées en dehors des périodes scolaires.

La pandémie a encore fortement impacté les activités des clubs sportifs et l'usage des infrastructures sportives. Les compétitions et championnats ont été interrompus ou annulés à l'instar de la situation vécue en 2020 pour les mêmes raisons. Néanmoins, les clubs sportifs pulliérans sont globalement en bonne santé malgré la période très mouvementée subie. Le nombre de membres par club a peu évolué, avec une légère baisse des effectifs.

Enfin, la DDGS a été contrainte de réviser de nombreux plans de protection afin d'adapter l'usage des installations aux mesures de protection contre la pandémie du COVID-19. L'ensemble des usagers a scrupuleusement respecté ces règles contraignantes.

Subsides par société sportive

Conformément à la directive fixant les conditions d'octroi des subventions en faveur des sociétés sportives, un montant de CHF 146'000.00 a été versé aux sociétés sportives pulliérannes selon le détail ci-après :

Société	Nombre d'actifs	Nombre de juniors	Subsides 2021 en CHF
Association Prieuré Sports	36	-	680
Budokwai Pully	6	125	10'280
Bushido Pully	19	51	4'920
Club de tennis de table de Pully	22	29	3'285
Club nautique de Pully	229	216	15'135
Espérance sportive Pully Basketball	38	116	14'490
Fédération suisse de gymnastique	112	247	15'015
Gymnastique féminine et volleyball - L'Ondine	81	-	905
Pétanque de Pully	62	1	1'385
Pully Football	120	322	15'960
Pully Lausanne Foxes Basketball	107	173	19'110
Pully Natation	158	259	15'835
Pully Rink-Hockey Club	14	44	7'370
Seniors en mouvement	48	-	740
Société de gymnastique féminine	29	-	645
Société de tir du Volson	33	-	665
Société Internationale de Sauvetage	35	4	1'475
Tennis Club Pully	426	329	17'525
Volleyball club Pully	16	-	580
Total	1591	1916	146'000

Il est à noter qu'environ 50% des membres des sociétés sportives pulliérans sont domiciliés à Pully.

La Commune verse annuellement un montant de CHF 50.00 aux clubs sportifs d'autres communes lorsque ces clubs accueillent un participant pulliérant qui ne peut pas pratiquer son sport à Pully. Elle a versé un montant total de CHF 4'500.00 à ce titre.

Divers subsides extraordinaires ont été distribués aux sportifs d'élite, notamment à Nils Theunink, Gauthier Verhulst, et Maude Jayet, pratiquant la voile, à Dario Cabanelas (sport automobile) et Damien Klingler (aviron), pour les soutenir à l'approche des prochains Jeux Olympiques et compétitions internationales.

Urban Training

Malgré le COVID-19, l'Urban Training s'est déroulé à Pully du 3 mai au 13 septembre 2021 avec une moyenne de 30 participants par session (18 sessions au total). C'est une manière inédite de faire du sport et de (re)découvrir sa ville sur le principe du sport en groupe, ouvert à tous et avec l'accompagnement d'un coach professionnel. Un choix varié de parcours urbains est proposé, combinant marche rapide et exercices musculaires, réalisés à l'aide du mobilier urbain (bancs, escaliers, quais, murets, etc.), les phases de marche favorisant le contact social. Tous les cours, d'une durée de 1 heure, sont gratuits et adaptés à toutes et tous, quels que soient l'âge et la condition physique. En complément, l'application « Runnin'City » pour smartphone propose un parcours sportif tout en visitant Pully.

Aqua Training

Aqua Training s'est déroulé du 4 juin au 17 septembre 2021 dans le bassin moyen de la piscine de Pully-Plage, avec une moyenne de 70 participants inscrits par session (16 sessions au total), sans compter le public (présent sur le moment dans la limite de la capacité). C'est une activité physique complète qui allie plaisir, détente, travail musculaire et cardio-vasculaire pour jeunes ou moins jeunes, sportifs ou non, nageurs ou non-nageurs. L'activité est prise en charge par la Commune.

Yoga Training

Yoga Training s'est déroulé du 6 juin au 19 septembre 2021 dans les espaces verts de Pully-Plage, avec une moyenne de 35 participants inscrits par session (16 sessions au total). Le yoga est la pratique d'un ensemble de postures et d'exercices de respiration qui vise à apporter un bien-être physique et mental. L'activité est prise en charge par la Commune.

Opensunday

En 2017, la DJAS et la DDGS ont pris l'initiative de démarrer un projet « OpenSunday » en collaboration avec la Fondation IdéeSport.

Chaque dimanche après-midi de novembre à mars, l'OpenSunday Pully accueille les enfants de la 3P à la 8P à la salle de l'Annexe Ouest.

Le concept est de permettre aux enfants de s'amuser dans un cadre sécurisé à travers une large palette d'activités sportives, culturelles et ludiques. Ce programme encourage les enfants à se dépenser physiquement par le jeu, les sensibilise à une alimentation saine, facilite les échanges, la non-compétitivité et l'intégration sociale.

La participation des enfants est gratuite. L'encadrement du projet est assuré par des adultes qualifiés et par une équipe de jeunes coaches habitant la région, tous formés par la Fondation IdéeSport.

La Ville de Pully fait figure de pionnière, puisqu'elle est la première ville romande à implémenter le programme « OpenSunday Inclusion ».

La quatrième saison de l'OpenSunday Pully devait se dérouler du 1^{er} novembre 2020 au 31 mars 2021 à la salle de sport de l'Annexe Ouest. Malheureusement le contexte sanitaire n'aura permis la mise en œuvre que d'un seul événement le 1^{er} novembre 2020 qui a accueilli 20 participants, dont 5 enfants en situation de handicap.

Par la suite, les conditions d'un accueil du projet dans les salles de l'école primaire se sont compliquées avec une situation sanitaire de plus en plus tendue et un poids trop important sur le personnel et sur les infrastructures pour poursuivre l'OpenSunday Pully.

Malgré cette saison « blanche », la Municipalité, consciente de l'importance d'une telle prestation pour les enfants surtout en ce contexte pandémique, a décidé de reconduire une nouvelle saison 2021-2022 dont les premières journées de novembre et décembre 2021 ont connu un vif succès.

MÉRITES SPORTIFS

Aucune candidature des clubs sportifs pullliérans n'a été déposée pour les mérites sportifs 2020.

DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS

MESSAGE DU CONSEILLERMUNICIPAL

L'année 2021 a à nouveau été marquée par le flux et le reflux des différents variants du COVID-19. Comme pour l'ensemble du personnel communal, la vie des collaboratrices et collaborateurs de la Direction des travaux et des services industriels (DTSI) a oscillé entre télétravail et retours partiels dans nos locaux de la Damataire qui ont perdu une bonne partie de leur animation habituelle. Malgré tout, les tâches de notre service ont pu être remplies grâce à un environnement informatique parfaitement adapté à la situation. Nos équipes des services techniques (assainissement, eau, électricité et voirie) ont bien entendu continué à assurer un service public de qualité sur le terrain selon des procédures maintenant bien rodées.

L'année 2021 a également été marquée par des élections communales qui ont apporté leur lot de changements, notamment avec l'arrivée de Monsieur Lucas Girardet à la tête de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement. De son côté, votre serviteur a été gâté et a pu, avec un immense plaisir, commencer une troisième législature à la tête de la DTSI.

Si la DTSI continue à assurer l'entretien des réseaux communaux par une multitude de petits et moyens travaux, l'année 2021 a surtout été marquée par d'importantes avancées dans les grands projets du programme de législature de la Municipalité.

À la mi-mars, après pas moins de 8 ans d'études, le chantier d'envergure de la rue de la Poste et de l'av. Samson-Reymondin a enfin pu débuter. Avec des mesures adaptées et un dialogue permanent avec les commerçants, la Municipalité espère limiter les désagréments d'un tel chantier sur leur activité et maintenir un maximum de vie au centre-ville.

Le projet de requalification de l'av. de Lavaux et du carrefour de la Clergère a également connu une avancée majeure puisque la phase de projet s'est achevée par la mise à l'enquête publique des aménagements projetés entre le 22 octobre et le 22 novembre 2021. Les développements du projet ont à nouveau été présentés à la population lors d'une journée d'information qui s'est déroulée le 22 septembre 2021.

Les études d'avant-projet pour la réhabilitation de notre station d'épuration (STEP) intercommunale ont pu débuter avec un groupe de mandataires compétents et motivés. Cette phase devrait s'achever à la fin de l'année 2022.

Durant l'année écoulée, la DTSI a également finalisé le renouvellement de ses logiciels pour la gestion des réseaux souterrains entamée en 2013, avec la migration du réseau électrique vers un nouveau logiciel.

La Ville de Pully a continué en 2021 son action dans le domaine de la politique énergétique. Elle a lancé la révision de sa planification énergétique territoriale, réalisée en 2015, prélude au ré audit du label Cité de l'énergie. Le programme de subvention Ecowatt a connu sa troisième édition en 2021 et a pu répondre à plus de 310 demandes. Toute une série d'actions auprès de la population ou des propriétaires pullliérans a été entamée durant l'année écoulée (Renovo, Ma commune et moi) et sera lancée en 2022.

L'année 2021 aura donc été riche en avancées significatives et j'aimerais une nouvelle fois remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Direction pour leur engagement sans faille.

Marc Zolliker

CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire du COVID-19 a eu dans l'ensemble peu d'incidence sur les activités de la DTSI. Conformément aux prescriptions du Conseil fédéral, le personnel qui le pouvait, en particulier les collaborateurs et collaboratrices de bureau, ont réalisé une partie de leur travail à distance. Le télétravail s'est passé dans de très bonnes conditions, sans conséquences sur le déroulement des opérations, grâce à un environnement informatique parfaitement adapté à la situation.

Du fait de l'annulation d'un grand nombre de manifestations, les services traditionnellement sollicités pour leur mise en place (eau, électricité, voirie) ont consacré un nombre d'heures réduit à cette activité.

Des hausses de prix et des délais de livraison parfois conséquents ont été déplorés, une conséquence indirecte de la crise sanitaire et de la pénurie qu'ont connue certains matériaux et biens de consommation en 2021. En effet, la hausse annoncée des prix des conduites d'eau potable pourrait atteindre 18 % (fonte) et même 58 % (plastique) en 2022 par rapport à 2020, tandis qu'au niveau des délais, les fournitures d'éclairage public sont durement touchées, avec des délais de livraison qui sont passés de 6 semaines usuellement à plus de 9 mois pour certains luminaires. Au niveau des chantiers, des plus-values sont à attendre pour le décompte de certaines phases de chantier (encore en attente), notamment concernant les conduites d'assainissement en PVC (hausse possible des prix jusqu'à 30 %).

DOMAINES TRANSVERSAUX

APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ, GESTION ET FACTURATION DE LA CLIENTÈLE : NOUVEAU PARTENARIAT AVEC ROMANDE ÉNERGIE

La Municipalité a prolongé le partenariat qu'elle avait lancé en 2009 avec la société Romande Énergie SA (ci-après RE) pour gérer la clientèle des services industriels et assurer son approvisionnement en électricité. Matérialisée sous la forme de deux nouveaux contrats, la relation entre Pully et RE prendra toutefois une forme nouvelle puisque, dès 2023, la société Romande Energie Commerce (ci-après REC) cessera ses activités et que la Ville, bien que toujours sous la marque RE et en s'appuyant sur son service à la clientèle, reprendra à son propre compte la commercialisation de l'énergie.

Les transformations profondes que connaît le secteur électrique (numérisation, importance croissante des services énergétiques associés à la vente d'énergie, etc.) et celles qu'il sera appelé à traverser ces prochaines années (nouvelle loi sur le CO₂, ouverture complète du marché de l'électricité, déploiement généralisé des compteurs intelligents, etc.) ont poussé plusieurs membres de REC à interroger le modèle de partenariat actuel et à revoir leur positionnement stratégique.

Dans ce contexte, cinq actionnaires de REC (RE, Pully, Belmont-sur-Lausanne, les Forces Motrices de l'Avançon et Bas-Valais Energie SA) ont décidé de reconsidérer la forme de leur collaboration, dans le but de permettre à chaque membre d'affronter les défis de demain avec la même sérénité qu'aujourd'hui, mais avec davantage de flexibilité et d'autonomie.

Le nouveau modèle de partenariat permettra à ses membres de reprendre, à leur propre compte, la distribution d'électricité sur leur territoire, tout en continuant de bénéficier des prestations hautement qualifiées et compétitives de RE dans les domaines de la gestion de la clientèle et de l'achat d'énergie sur le marché.

Avec ce nouveau modèle, la Ville de Pully se retrouvera dans une situation analogue à celle d'avant 2009, puisque les recettes et les charges liées à la vente d'électricité – et pas seulement à son acheminement – transiteront à nouveau, dès 2023, sur ses comptes, ce qui représentera un chiffre d'affaires de l'ordre de CHF 3.7 mios par an.

La solution trouvée permettra à Pully de continuer de bénéficier des prestations d'un grand acteur romand de la distribution d'énergie, d'envisager sereinement l'avenir, de gagner en flexibilité, mais aussi d'améliorer sa situation sur le plan financier. En effet, grâce aux nouvelles conditions négociées avec RE, Pully sera en mesure de proposer des tarifs plus attractifs à sa clientèle, tout en améliorant ses marges.

CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION FTTH AVEC SWISS4NET

La Municipalité a signé en 2020 un accord avec la société Swiss4net par lequel celle-ci s'est engagée à déployer à Pully un réseau de télécommunication à fibre optique de type FTTH (fiber to the home), qui équipera chaque foyer et entreprise, au terme de travaux d'une durée de 5 ans environ.

En 2021, Swiss4net a créé la filiale « Pully4net », sise à Pully, en charge du déploiement du réseau, et a démarré la phase d'acquisition des contrats de raccordement à la fibre optique avec les propriétaires. De plus, une phase test du projet a été lancée. Celle-ci vise à déployer le réseau sur un quartier pullièran et à valider ainsi les processus de déploiement qui seront appliqués ultérieurement de façon systématique sur l'ensemble de la ville.



Les principaux processus de déploiement sont aujourd'hui décrits et le premier coup de pioche devrait être donné au printemps 2022 avec, d'une part, la construction du « central office », point d'entrée d'internet dans le réseau pullièran et, d'autre part, l'équipement de la zone test.

GESTION DU PATRIMOINE ET PLAN DES INVESTISSEMENTS

La valeur de remplacement des différents réseaux gérés par la DTSI atteint une valeur à neuf de près de CHF 500 mios. Avec plusieurs chantiers importants au Bd de la Forêt, à la rue de la Poste / av. Samson Reymondin, au ch. des Vignes, à l'av. de la Tour Haldimand, dans le quartier des Boverattes et aux Monts-de-Pully, les investissements consentis dans la modernisation des réseaux en 2021 sont de l'ordre de CHF 11 mios. Supérieurs aux investissements moyens des 20 dernières années, ils compensent la dépréciation annuelle théorique de CHF 8.8 mios (cf. tableau ci-après).

Le plan des investissements (ci-après PI) présenté au Conseil communal le 8 décembre 2021 prévoit des investissements d'environ CHF 12 mios par an d'ici à 2025. Plus probablement, les forces en présence permettront d'atteindre 75% de ce montant, soit environ CHF 9 mios par an, ce qui rend possible l'objectif du maintien de la valeur.

Patrimoine de la Ville de Pully géré par la DTSI – Valeur et état des infrastructures

CHF	Valeur de remplacement	Dépréciation annuelle*	Investissements moyens 2000-2020	Investissements 2021
Routes**	152'000'000.00	2'680'000.00	2'500'000.00	4'240'000.00
Canalisations et STEP	220'000'000.00	3'165'000.00	1'980'000.00	3'970'000.00
Eclairage public	5'000'000.00	170'000.00	70'000.00	90'000.00
Service des eaux	63'000'000.00	1'135'000.00	840'000.00	1'940'000.00
Service de l'électricité	61'000'000.00	1'635'000.00	610'000.00	760'000.00
TOTAL TTC	501'000'000.00	8'785'000.00	6'000'000.00	11'000'000.00

* Fondée sur une espérance de vie moyenne théorique des installations de 70 ans pour les canalisations et la STEP, de 55 ans pour les réseaux routiers et d'eau potable, de 35 ans pour le réseau d'électricité et de 30 ans pour le réseau d'éclairage public.

** Non compris : les murs de soutènement situés le long des routes

RENOUVELLEMENT DES LOGICIELS POUR LA GESTION DES RÉSEAUX SOUTERRAINS

La DTSI, en étroite collaboration avec le Service informatique, poursuit la mise à jour de ses logiciels de gestion des réseaux souterrains. Le langage de programmation à code ouvert (open source) permet de mutualiser les coûts de développement et de partager les efforts en termes de ressources humaines avec les Villes de Lausanne, de Morges, ainsi qu'avec le Service Intercommunal de gestion (SIGE) de la région de Vevey-Montreux.

À la suite de la mise en service de deux modules professionnels pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, une réflexion a été engagée afin de pérenniser ces développements à moyen et à long terme. À cet effet, en 2021, le site internet www.teksi.ch a été publié pour rassembler la communauté des contributeurs, initier un partenariat public-privé et ainsi mutualiser les coûts de maintenance et partager un savoir-faire à l'échelle nationale. Finalement, des travaux ont été entrepris pour la création d'une association à but non lucratif qui donne un cadre clair à l'organisation TEKSI. Celle-ci devrait voir le jour dans le courant du 1^{er} semestre 2022.



La migration du réseau électrique a été finalisée cette année avec la mise en production d'un nouveau logiciel (SchemaSuite). Basé sur une solution commerciale, celui-ci a pour particularité d'utiliser la même plateforme open source que les modules eau et assainissement, ce qui est un gage d'uniformisation et d'efficacité pour l'Administration.

ÉNERGIE

Processus Cité de l'énergie

La Ville de Pully poursuit la mise en œuvre du plan d'action 2017-2021 de son concept énergétique en vue du maintien du label Cité de l'énergie.

Le ré-audit du label prévu courant 2021 a été reporté au 1^{er} semestre 2022 en raison de la mise à jour de la planification énergétique territoriale réalisée en 2015. Cette révision prendra en compte l'évolution du développement urbain et les résultats des études énergétiques menées ces dernières années (en particulier au sujet d'un chauffage à distance) ainsi que l'évolution du cadre de référence cantonal et fédéral en matière d'objectifs énergétiques et climatiques (adoption, en 2019, de la Conception cantonale de l'énergie et, en janvier 2021, de la Stratégie climatique à long terme de la Suisse qui vise la neutralité carbone en 2050).

Évolution 2020-2021 des indicateurs de suivi de la politique énergétique communale

Afin de suivre l'évolution de la politique énergétique communale, un système d'indicateurs a été mis en place (cf. tableau ci-après). Il porte, d'une part, sur l'activité de l'Administration communale et, d'autre part, sur l'ensemble du territoire communal (propriétaires, gérances immobilières, entreprises, citoyens, etc.). L'année de référence 2015 correspond à l'entrée en vigueur du Concept énergétique communal de la Ville de Pully (CEVP).

Indicateurs pour l'Administration communale

Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-21
Indice de consommation de chaleur des bâtiments communaux suivis énergétiquement	MWh/m ² SRE/an	144	127	134	142	129	133	137	3.0%
Indice de consommation d'électricité des bâtiments communaux suivis énergétiquement	MWh/m ² SRE/an	36	34	35	33	35	30	30	0.0%
Indice de consommation d'eau des bâtiments communaux suivis énergétiquement	m ³ /m ² SRE/an	539	530	491	555	576	480	512	6.7%
Indice de consommation de l'éclairage public	MWh/km/an	9.6	9.7	9.2	8.7	8.9	8.4	8.4	-
Part d'électricité renouvelable certifiée par rapport à la consommation totale d'électricité	%	33%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	-
Production d'électricité photovoltaïque	kWh/hab/an	177	171	183	185	187	193	190	-1.6%
Emission de CO ₂ due au chauffage et à la consommation électrique des bâtiments communaux	tCO ₂ /an	2'876	2'651	2'839	2'920	2'762	2'510	2'668	6.3%

Indicateurs pour le territoire communal

Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-21
Consommation totale d'électricité par habitant	kWh/hab/an	2842	2838	2738	2682	2599	2548	2524	-0.9%
Consommation totale d'eau par habitant	L/hab/jour	246	220	211	224	208	224	212	+5.5%
Part d'électricité renouvelable par rapport à la consommation totale d'électricité	%	57.5%	59.2%	59.8%	59.8%	66.7%	69.1%	98.7%	+42.9%
Puissance de panneaux photovoltaïques installés par habitant	W/hab	24.5	26.6	32.6	40.0	51.0	62.5	79.2	+27.2%
Part de la production d'énergie électrique renouvelable locale (photovoltaïque) par rapport à la consommation électrique totale	%	0.80%	0.86%	1.09%	1.38%	1.81%	2.25%	3.56%	+22.1%
Quantité de déchets par habitant	kg/hab/an	406	433	410	408	401	395	389	-1.2%
Part des déchets recyclés sur la quantité totale de déchets produits	%	63.3%	65.7%	63.3%	62.9%	64.9%	63.6%	64%	+0.6%

ACTIONS ENTREPRISES EN 2021

Ecowatt

Depuis la première édition du programme (2019), ce sont, entre autres, la création de 30 centrales solaires photovoltaïques et thermiques, la réalisation de 32 bilans énergétiques de bâtiments, l'achat de 530 vélos électriques ou encore l'installation de 33 bornes de recharge pour véhicules électriques qui ont été soutenus. Les demandes annuelles ne cessent de croître. Rien que pour l'année 2021, plus de 310 demandes ont été satisfaites (dont 240 concernant des vélos électriques), soit 20% de plus qu'en 2020.

Victime de son succès, le fonds de CHF 100'000.00 dédié aux subventions a une nouvelle fois été épuisé, et ce malgré la baisse de certaines subventions. Cette situation pourrait nécessiter une réévaluation de la taxe spécifique alimentant le fonds pour l'année 2023 afin de pouvoir satisfaire la croissance continue des demandes. Pour rappel, le programme Ecowatt en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables est financé par une taxe spécifique de 0.25 ct prélevée sur chaque kWh d'électricité consommé sur le territoire communal.

Renovo

La Ville de Pully a été sollicitée par l'un des lauréats du Climathon de Lausanne de février 2021 pour être partenaire du projet pilote vainqueur. Celui-ci a pour but d'accélérer la rénovation des bâtiments situés sur le territoire pullieran en facilitant la démarche pour les propriétaires et en la rendant financièrement plus intéressante, ceci afin de lever les freins à la rénovation actuellement rencontrés (investissements initiaux importants, méconnaissance du droit du bail, démarches administratives complexes, suivi des travaux nécessitant une expertise et compréhension lacunaire des risques). La méthodologie proposée consiste à regrouper les besoins des propriétaires et à les mutualiser dans le cadre d'appels d'offres pour la réalisation d'audits énergétiques, d'études, de travaux et de contrats de maintenance de manière à réduire les coûts par des économies d'échelle. Ensuite, le bon déroulé du projet de rénovation est assuré par la mise en relation des propriétaires avec des parties prenantes à toutes les étapes du processus, tout en les informant, conseillant et accompagnant jusqu'à la finalisation des travaux. Ce projet sera lancé courant 2022.

Ma Commune et moi

La Commune a été abordée par Romande Energie afin de collaborer au projet pilote « Ma Commune et moi » qui vise à réduire l'empreinte carbone des ménages grâce à un accompagnement personnalisé de 3 mois. Un coach et une plateforme en ligne interactive permettent aux citoyens volontaires de découvrir de façon ludique des alternatives durables sur les trois thèmes les plus impactants au niveau de l'empreinte carbone d'un ménage : le logement, la mobilité et l'alimentation. Le projet, financé par le programme Ecowatt, sera lancé durant le 1^{er} trimestre 2022 et, s'il s'avère concluant, sera reconduit en 2023.

Étude de faisabilité d'un chauffage à distance

Une étude de faisabilité pour la réalisation d'un chauffage à distance (CAD) alimenté par l'eau du lac a été réalisée en 2016 en collaboration avec Romande Energie et le bureau d'ingénieurs CSD. La configuration du réseau thermique choisie avait débouché sur une mise en veille du projet, car elle ne permettait pas d'assurer sa viabilité financière.

Cependant, la stratégie énergétique de la Confédération et le domaine des réseaux thermiques ayant passablement évolué entre-temps, et à la suite de la sollicitation du Canton, sous l'égide de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), concernant un projet d'assainissement de la production de chaleur du gymnase de Chamblandes par un pompage de l'eau du lac, le projet de chauffage à distance a été réactivé.

Le bureau CSD a été mandaté pour mettre à jour l'étude de faisabilité de 2016 en intégrant ces nouveaux éléments. Les résultats montrent qu'il existe un réel potentiel pour la réalisation d'une infrastructure dans un périmètre situé au sud de la voie ferrée du Simplon. Des discussions avec d'éventuels partenaires auront lieu début 2022 afin de déterminer les suites à donner au projet.

Convention de partenariat pour la cocréation de solutions de décarbonation des communes romandes

Dans le cadre des discussions menées autour de l'avenir de la société Romande Energie Commerce (voir plus haut), la Ville de Pully, la Commune de Belmont-sur-Lausanne et Romande Energie SA ont signé une importante convention de partenariat afin de promouvoir et de faciliter la décarbonation du territoire en Romandie.

Ouverte à toutes les communes romandes, cette plateforme veut offrir la possibilité à ses membres de mutualiser leurs ressources intellectuelles, humaines et financières dans le but de coconstruire des solutions concrètes de décarbonation à l'intention des communes et de leurs citoyens.

Un portail digital aux couleurs de la Commune qui permet aux citoyens d'évaluer leur empreinte carbone, d'identifier les moyens de la réduire et, dans cet objectif, de les mettre en relation avec des artisans locaux proposant des services énergétiques (installation de toitures solaires et de bornes de recharge, assainissement énergétique, etc.), est une application concrète à laquelle ce partenariat pourrait conduire.

La mise en place de coachings carbone à l'intention des ménages ou d'actions visant à simplifier la vie des propriétaires désireux de rénover leurs bâtiments sont d'autres exemples de projets que les partenaires pourraient développer en commun, réalisant, grâce à la mutualisation de leurs ressources, d'importantes économies.

Les trois membres fondateurs ont signé cette convention de partenariat en octobre 2021. Tandis que le 1^{er} semestre 2022 sera consacré à la recherche de nouveaux partenaires, les premiers projets commenceront à être développés dès l'été.

Enjeux à venir

La mise à jour de la planification énergétique territoriale, dont les résultats sont attendus début 2022, déterminera les objectifs énergétiques pour ces cinq prochaines années ainsi que les mesures prioritaires permettant de les atteindre.

Un effort particulier sera entrepris afin de décarboner l'exploitation du patrimoine bâti de la Commune, tant au niveau du territoire communal, par l'intermédiaire de la poursuite des investigations concernant le déploiement d'un chauffage à distance alimenté par l'eau du lac, qu'au niveau de l'Administration communale par l'assainissement énergétique de ses bâtiments, à savoir :

- la rénovation de l'Hôtel de ville du Prieuré qui permettra d'atteindre des standards d'efficacité énergétique élevés ;
- la construction d'une extension au Collège Principal afin de répondre aux besoins scolaires futurs. Cette nouvelle construction répondra à des standards d'efficacité énergétique, de durabilité et d'écologie élevés ;
- la rénovation du Collège Arnold Reymond, bâtiment des années 70, qui une fois assaini répondra également à des standards de haute performance énergétique.

RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES)

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (ÉVACUATION DES EAUX)

En 2021, conformément aux directives du Plan général d'évacuation des eaux (ci-après PGEE), les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement se sont poursuivis au ch. des Vignes, dans le quartier des Boverattes et dans le secteur Poste - Reymondin. Actuellement, le taux de séparatif « effectif », soit la proportion de parcelles dont les eaux usées et les eaux claires sont séparées jusqu'à la STEP, se situe à environ 58 %.

État de la mise en séparatif

Bâtiments	>	Collecteurs	Nombre	Total
Séparés	>	séparatif	870	1'461
Séparés	>	séparatif dormant	320	
Séparés	>	unitaire	271	
Unitaires	>	séparatif	121	416
Unitaires	>	séparatif dormant	58	
Unitaires	>	unitaire	237	
Pas de raccordement / inconnu / fosse septique			450	450
			Total	2'327

Les études menées dans le cadre du PGEE ont mis en évidence la nécessité de renforcer les mesures de contrôle et d'entretien du réseau d'assainissement, tant sur le domaine public que privé.

En ce qui concerne le réseau communal, c'est le programme « court » qui a été effectué. Portant sur environ 7'500 m de collecteurs particulièrement sensibles, la campagne comprend le curage des canalisations des ch. de Champittet, de Beau-Soleil, de Miremont, des Anciens-Moulins, de la Damataire, de Chamblandes, des Bains, des Marguerites,

des Graminées ainsi que des av. de Bellevue, de Belmont, des Collèges, C. F. Ramuz, Général Guisan, de la rue de la Gare, des Monts-de-Pully et des rives du lac. En outre, conformément au PGEE, 6'000 m de collecteurs supplémentaires ont été curés et inspectés par caméra vidéo.

Les dépotoirs de routes, servant à l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée, doivent être vidangés une fois par année. Un appel d'offres pour ces prestations a été rédigé en 2018 et les travaux effectués annuellement dès 2019. De plus, une partie importante des dépotoirs ne sont plus étanches et ne remplissent plus leur fonction. Un bilan de l'état de ces installations a été réalisé et des mesures d'entretien ont pu être planifiées pour ces prochaines années.

Les équipements privés d'évacuation des eaux de 79 biens-fonds ont été inspectés dans le cadre des chantiers en cours (bd de la Forêt, av. de Lavaux, ch. de la Clergère, av. de Rochettaz et ch. du Pré de la Tour). Mal entretenus, ils se trouvent souvent dans un état de délabrement avancé et portent atteinte à la qualité des eaux et du sol. Les mesures exigées au terme des contrôles permettent de mettre les équipements en conformité et d'accompagner la mise en séparatif du réseau communal.

Selon une procédure désormais bien établie, le service de l'assainissement vérifie en outre la conformité des équipements d'évacuation des eaux de tous les bâtiments neufs ou transformés (16 bâtiments inspectés en 2021).

Le bureau de l'assainissement profite des contrôles qu'il effectue chez les particuliers pour mettre à jour les données relatives à l'imperméabilisation du sol et fiabiliser ainsi les modèles hydrauliques qu'il utilise pour la conception du réseau public. Ce travail conduit de cas en cas à un ajustement de la taxe annuelle pour les eaux claires, celle-ci étant calculée depuis 2010, par bien-fonds, en fonction de la surface imperméable raccordée au réseau public. Selon les connaissances actuelles, sur un total d'environ 1.39 mio de m² de surfaces imperméables (la surface totale de la Commune est de 5.85 mios de m²), 1.14 mio de m² sont actuellement raccordés sur le réseau communal.

STATION D'ÉPURATION DE PULLY (STEP)

La STEP de Pully traite les eaux provenant des communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Le tableau ci après présente les chiffres-clés. L'unité utilisée pour la comptabilisation de la population raccordée à une STEP est l'« équivalent-habitant » (EH) qui correspond à un résident permanent, 3 lits d'hôtel, 3 emplois ou 4 places de café-restaurant.

Population raccordée en équivalents-habitants (EH)	31.12.20	31.12.21
Belmont-sur-Lausanne*	3'946	3'901
Paudex	1'978	2'005
Pully**	19'721	20'250
Total	25'645	26'156
* y compris 64 EH sis sur la commune de Lutry		
** y compris 63 EH sis sur la commune de Lausanne. À noter que 1'614 habitants de Pully sont raccordés sur le bassin versant de la Vuachère, relié à la STEP de Vidy		
Données statistiques	2020	2021
Pluviométrie (mm)	1'044	1'426
Eaux traitées biologiquement (m ³)	2'197'413	2'400'272
Eaux non traitées (déversement après décantation) (m ³)	164'267 (364 heures)	120'746 (555 heures)
Part des eaux non traitées biologiquement (%)	7.7	7.9
Nombre de contrôles analytiques de l'eau	Env. 10'000	Env. 10'000
Rendement épuratif (part des matières organiques abattues) (%)	94	94
Boues déshydratées évacuées pour l'incinération (tonne de MS)	254	254
Sables évacués à la STEP de Lausanne (tonne)	7.6	8.8
Déchets de grille incinérés à TRIDEL (tonne)	54	53
Electricité totale consommée (kWh)	674'354	705'100
Electricité fournie par le couplage chaleur force (kWh)	324'029	327'310
Rapport production consommation électrique (%)	48	46

Avec une pluviométrie de 1'426 mm, l'année 2021 a été passablement pluvieuse. Les eaux ont souvent été déversées avant le traitement biologique (555 heures, soit légèrement plus de 6.3 % du temps). Les normes légales sont respectées et le rendement épuratif est toujours bon, avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 94 %.

Les principaux travaux réalisés en 2021 se présentent comme suit :

- remplacement de la torchère ;
- remplacement des balances du laboratoire ;
- remplacement du rotor et du stator de la pompe de la grille d'égouttage ;
- remplacement de la conduite d'eau potable à la station de relevage des eaux n° 2.

AVENIR DE LA STEP DE PULLY

Les études d'avant-projet de réhabilitation de la STEP constituent la 1^{re} étape qui permettra notamment de déterminer les travaux à réaliser et d'affiner leurs coûts. Les mandataires retenus à la suite d'un appel d'offres ont débuté les études en avril 2021. La 1^{re} phase du projet a permis de définir les bases de dimensionnement, en particulier le futur débit à traiter qui a été validé par la Direction de l'environnement (DGE). Dans la 2^e phase du projet, une analyse de plusieurs procédés a permis de retenir le procédé biologique à mettre en place, qui constitue le cœur du traitement, ainsi que celui du futur traitement des micropolluants, nécessaire pour répondre aux nouvelles exigences légales. En parallèle, les grandes lignes du concept énergétique ont été définies pour garantir une optimisation de l'énergie produite par la STEP. La suite de l'avant-projet consistera à affiner la filière de traitement, à fixer le programme du nouveau plan d'affectation et à dessiner les contours du futur bâtiment.

RÉSEAU D'EAU POTABLE

En 2021, la consommation d'eau, un peu plus de 1'457'035 mio de m³, a connu une diminution par rapport à celle de 2020 (-4.7 %), probablement à cause d'un printemps et d'un début d'été 2021 particulièrement humides. Le nombre de fuites a diminué par rapport à 2020 (37 fuites en 2021 contre 62 en 2020), certainement grâce aux diverses mesures prises par le service des eaux, notamment le renouvellement de tronçons vétustes ainsi que la mise en place du système de détection permanente des fuites. En offrant une détection précoce des fuites, celui-ci permet de réduire leur importance mais aussi le coût de leur réparation.

Gestion du réseau d'eau potable	Unité	2019	2020	Différence
Bilan hydrique				
Nombre d'abonnés		2'108	2'123	+0.7 %
Volume introduit sur le réseau	m ³	1'528'861	1'457'027	-4.7 %
Volume facturé (assimilé à consommation)	m ³	1'432'193	1'443'166	+0.8 %
Volume non facturé (assimilé aux pertes)	m ³	96'668	13'861	-85.7 %
Part du volume non facturé (pertes)		6.3 %	1.0 %	
Indice linéaire de perte (ILP)	m ³ /km/j	2.6	0.8	
Consommation par habitant	l/hab/j	209.8	208.7	-0.5 %
Sources communales de Montpreveyres				
Production des sources de Montpreveyres	m ³	234'710	160'196	-31.7 %
Volume restitué par l'AIEJ	m ³	84'508	147'760	+74.8 %
Ruptures de conduites et travaux d'urgence				
Nombre de fuites réseau		37	15	
Nombre de fuites branchements		23	16	
Nombre de fuites sur la conduite des sources		2	6	
Nombre total de fuites		62	37	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		18	16	

Gestion du réseau d'eau potable (suite)	Unité	2019	2020	Différence
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau principal de distribution	km	51.3	48.5	
Renouvellement et extension du réseau (*)	m	772	1'372	
Taux de renouvellement du réseau		1.5%	2.83%	
<i>(*) En 2021, principaux axes renouvelés : Leisis - Boverattes, Lycée - Pré des Clos - Désertes - Reymondin, Vignes, Fau-blanc, Verney-Nord et Ramuz-Ouest.</i>				
Nombre de nouveaux raccordements		8	7	
Nombre de raccordements réhabilités		15	13	
Comptage				
Nombre de compteurs		2'150	2'210	
Nombre de compteurs renouvelés		36	62	
Réseau de défense incendie				
Nombre de bornes hydrantes		383	384	

En 2021, le taux de renouvellement du réseau d'eau potable a atteint 2.83%, notamment grâce à l'avancement de grands chantiers communaux tels que Leisis-Boverattes et le projet de Poste-Reymondin. Plusieurs tronçons particulièrement vétustes ont par ailleurs pu être remplacés ou réparés (ch. du Fau-blanc, av. C. F. Ramuz-Ouest, etc.). Plusieurs mesures prévues au Plan directeur de distribution de l'eau (ci-après PDDE) se sont poursuivies avec, notamment, la mise en service de deux chambres d'interconnexion en vue, d'une part, de la sectorisation de la zone de pression dite de Montétan (dans le but d'y abaisser la pression) et, d'autre part, de la reprise par Pully de l'alimentation au détail de la zone dite des Dailles, au nord de Pully, zone approvisionnée jusqu'à l'été 2021 par la Ville de Lausanne. La première partie du déploiement du nouveau système de télégestion, qui consiste à équiper les ouvrages existants et qui permet de suivre et de contrôler plusieurs ouvrages à distance, s'est terminée en fin d'année.

En raison d'un printemps particulièrement humide en 2021, les échanges d'eau avec l'Association intercommunale des eaux du Jorat (ci-après AIEJ) ont légèrement augmenté, avec environ 60'000 m³ d'eau restitués en plus de l'année 2020 à Pully. Les discussions avec l'AIEJ et la Commune de Montpreveyres se sont poursuivies et ont permis d'aboutir à un nouvel accord qui permettra de modifier et d'améliorer la valorisation de l'eau des sources.

À la suite de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une micro-turbine sur le réseau d'eau potable, menée en 2019 avec le bureau d'ingénieurs conseils BG, présentée à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et au Fonds de recherche pour l'eau (FOWA), une chambre de micro-turbinage a été construite durant l'été 2021 au ch. de Verney. Les premiers tests et la mise en service de la turbine seront effectués dans le courant du printemps 2022, période prévue pour la réception de la turbine.

RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au total, 47'546'117 kWh ont été facturés en 2021, ce qui représente quasiment la même quantité qu'en 2020.

Le nombre de coupures de courant non planifiées (pannes survenues pendant les heures de travail) a été faible en 2021 (13 coupures) et les interventions d'urgence sont restées limitées comme cela avait été constaté en 2020 à la suite de la mise en place d'un service de piquet commun entre Pully et Lausanne.

Gestion du réseau d'électricité	Unité	2020	2021	Différence
Bilan électrique				
Nombre d'abonnements		11'634	11'756	+1.0%
Energie introduite sur le réseau	kWh	49'103'649	49'064'813	-0.1%
Energie facturée	kWh	47'618'922	47'546'117	-0.2%
Energie non facturée (pertes)	kWh	1'484'727	1'518'696	+2.3%
Consommation par habitant	kWh/hab/an	2'547	2'510	-1.5%
Coupures non planifiées et interventions d'urgence				
Nombre de coupures - réseau moyenne tension		0	2	
Nombre de coupures - réseau basse tension		3	11	
Nombre total de coupures		3	13	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		10	9	
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau (principal et secondaire)	km	175.3	174.6	Différence résultant d'une mise à jour de la base de données
Renouvellement et extension du réseau (*)	m	2'116	1'432	
Taux de renouvellement		1.21%	0.82%	
<i>(*) En 2021, principaux axes renouvelés: Boverattes (partiel), Reine Berthe, Clair Matin (partiel), Viaduc-Est, Lycée-Sud, Vignes, Verney-Sud, Tour Haldimand + PD 539, 570, 344, 354, 424, 649, 301, 728 + PT Trembley</i>				
Nouveaux raccordements (bâtiments neufs)		22	21	
Raccordements réhabilités		2	3	
Réseau d'éclairage public souterrain				
Longueur du réseau (au 1 ^{er} janvier)	km	107.6	106.8	Différence résultant d'une mise à jour de la base de données
Renouvellement et extension du réseau	m	698	1'125	
Taux de renouvellement		0.65%	1.05%	
Comptage				
Nombre de compteurs installés (au 31.12)		12'017	12'075	
Nombre de compteurs renouvelés		35	58	
Taux de renouvellement		0.29%	0.48%	
Autres activités				
Branchements provisoires pour manifestations		4	7	
Branchements provisoires pour autres services et tiers		6	9	

Les prestations fournies par la DTSI à la Commune de Paudex sont toujours très importantes, en augmentation par rapport à 2020.

L'entrée en vigueur en 2018 de la révision de plusieurs bases légales liées à la Stratégie énergétique 2050 provoque d'importants changements dans le domaine de l'électricité. En particulier, 80% des compteurs d'électricité devront être remplacés par des compteurs intelligents d'ici fin 2027. La Ville de Pully a décidé de retarder de quelques années le déploiement de ces appareils afin de bénéficier d'une période d'observation sur le développement du marché.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La consommation de l'éclairage public a légèrement diminué en 2021 (-10.8%) et se situe à environ 518'000 kWh. Avec une consommation électrique annuelle de seulement 7.5 MWh/km de voies éclairées, l'éclairage public de Pully est considéré comme particulièrement efficient selon les critères établis par l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E.).

Gestion de l'éclairage public	Unité	2020	2021	Différence
Longueur de voies éclairées	km	69.2	69.2	
Nombre de points de fourniture		2'433	2'488	
Consommation d'énergie	kWh	580'520	577'276	-0.6%
Energie consommée par longueur de voies éclairées	MWh/km	8.4	8.3	
Nombre de luminaires renouvelés		45	44	
Nombre de lampes renouvelées		176	264	
Stabilité mécanique des mâts (nombre de mâts contrôlés)		104	104	

En 2021, plusieurs installations d'éclairage public ont été modernisées, par la pose de matériel plus performant, ce qui a permis de réduire la consommation d'énergie. Il s'agit d'éclairages situés au sentier du Carillon, au sentier de l'Eglise, au ch. de la Reine Berthe, au Carrefour Osches-Lycée, au ch. de Leisis, au rond-point de la gare, au sentier des Lutins, au sentier des Grives et au ch. de Fontanettaz (quartier privé). Celui de l'av. des Côtes de la Rosiaz est désormais équipé d'un éclairage dynamique avec des détecteurs de mouvement.

Trois éclairages publics ont été supprimés à la Tour Haldimand tandis que de nouveaux ont été posés au ch. du Viaduc, aux ch. des Roches et de Pallin ainsi qu'au Collège de Chamblandes.

Au cours des dernières années, un nombre important de mesures en lien avec le Plan lumière élaboré en 2014 ont été mises en place. Quant aux études liées au renouvellement de l'éclairage public sur l'av. de Lavaux (Projet partiel 8), elles se sont poursuivies en 2021.

VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES

COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS

La quantité totale de déchets collectés en 2021 est relativement stable par rapport à 2020 (-29 tonnes, soit -0.39%), tout comme le taux de tri (58.7% en 2021 contre 58.8% en 2020). L'année 2021 est marquée par une légère augmentation des quantités collectées de déchets encombrants (+27 tonnes, soit +10%) et d'aluminium (+11 tonnes, soit +29%). La quantité de verre et de textiles est restée stable. Il est par ailleurs possible d'observer un transfert des quantités de déchets de la déchèterie de la Perraudettaz et de celle des Gavardes vers les autres infrastructures publiques d'élimination des déchets (écopoints et collecte porte-à-porte). Les statistiques 2021 sont résumées dans le tableau ci-après.

Le vide-greniers communal, qui aurait dû se tenir en juin 2021, a malheureusement été annulé en raison des contraintes sanitaires.

Matière	Déchèterie		Ramassage		Total		Diff. poids	Diff. + - %
	2020	2021	2020	2021	2020	2021		
Ordures ménagères (OM)	0	0	2'792'120	2'760'270	2'792'120	2'760'270	-31'850	-1.14
Déchets encombrants (OMV)	229'964	262'552	32'990	27'380	262'954	289'932	26'978	10.26 %
Verre	39'480	36'320	794'520	771'770	834'000	808'090	-25'910	-3.11 %
Papier + carton	65'090	63'640	1'310'160	1'330'420	1'375'250	1'394'060	18'810	1.37 %
Ferraille	108'360	109'930	8'643	6'980	117'003	116'910	-93	-0.08 %
Déchets végétaux	14'175	9'410	1'407'440	1'406'040	1'421'615	1'415'450	-6'165	-0.43 %
Huiles usées	1'629	1'404	3'192	3'736	4'821	5'140	319	6.62 %
PET	12'400	12'380	76'150	71'490	88'550	83'870	-4'680	-5.29 %
Aluminium + fer-blanc	4'780	5'730	34'150	44'790	38'930	50'520	11'590	29.77 %
Piles / batteries	580	660	110	363	690	1'023	333	48.26 %
Déchets spéciaux	0	0	2'702	4'738	2'702	4'738	2'036	75.35 %
Textiles	0	0	54'592	59'621	54'592	59'621	5'029	9.21 %
Autres déchets triés *	425'944	400'342	0	0	425'944	400'342	-25'602	-6.01
Total	902'402	902'368	6'516'769	6'487'598	7'419'171	7'389'966	-29'205	-0.39 %
Dont tri sélectif **	672'438	639'816	3'691'659	3'699'948	4'364'097	4'339'764	-24'333	-0.56 %
Part du tri sélectif sur total (%)	74.5 %	70.9 %	56.6 %	57.0 %	58.8 %	58.7 %		

* plastique, néons, peinture, électroménager, etc.

** total sauf ordures ménagères et déchets encombrants

En 2021, 45 nouveaux conteneurs destinés à la collecte porte-à-porte des déchets végétaux ont été installés, portant leur nombre à 2'132 sur le territoire communal.

Quantité des principaux déchets produits par habitant :

Déchets (en kg/habitant/an)	Pully 2020 (base : 18'699 habitants)	Pully 2021 (base : 18'881 habitants)	Vaud 2020
Ordures ménagères	149.32	146.19	137.00
Déchets encombrants	14.06	15.36	27.90
Verre	44.60	42.80	45.10
Papier	73.55	73.83	66.50
Déchets végétaux	76.03	74.97	93.80

NETTOYAGE DE L'ESPACE PUBLIC

Afin de compléter le travail effectué par les conducteurs de deux balayeuses mécaniques, deux équipes mobiles, composées chacune de deux employés et d'un véhicule électrique, assurent le nettoyage des secteurs Nord et Sud, délimités par l'av. de Lavaux, aux endroits qui ne peuvent être accessibles mécaniquement. Le nettoyage et le balayage des arrêts de bus, places et trottoirs sont prioritaires. Selon les endroits, le programme de travail prévoit un passage quotidien ou hebdomadaire. La zone du village et les rives du lac sont nettoyées par des collaborateurs à pied. De plus, une dernière équipe s'occupe quotidiennement du contrôle et du nettoyage des bennes à verre et des conteneurs à PET, à aluminium et à déchets organiques ménagers (27 écopoints répartis sur l'ensemble du territoire). Un service d'entretien est assuré tous les samedis, dimanches et jours fériés, de 7h à 10h, garantissant la propreté du centre-ville, des rives du lac et des principaux points de collecte des déchets.

SERVICE HIVERNAL ET AUTRES TRAVAUX SPÉCIAUX

La voirie, secondée par Parcs et Promenades (DUE), est intervenue à 49 reprises pour des alarmes neige ou gel en dehors ou pendant les heures de travail. Le temps consacré au service hivernal s'est élevé à plus de 2'017 heures pendant l'année 2021.

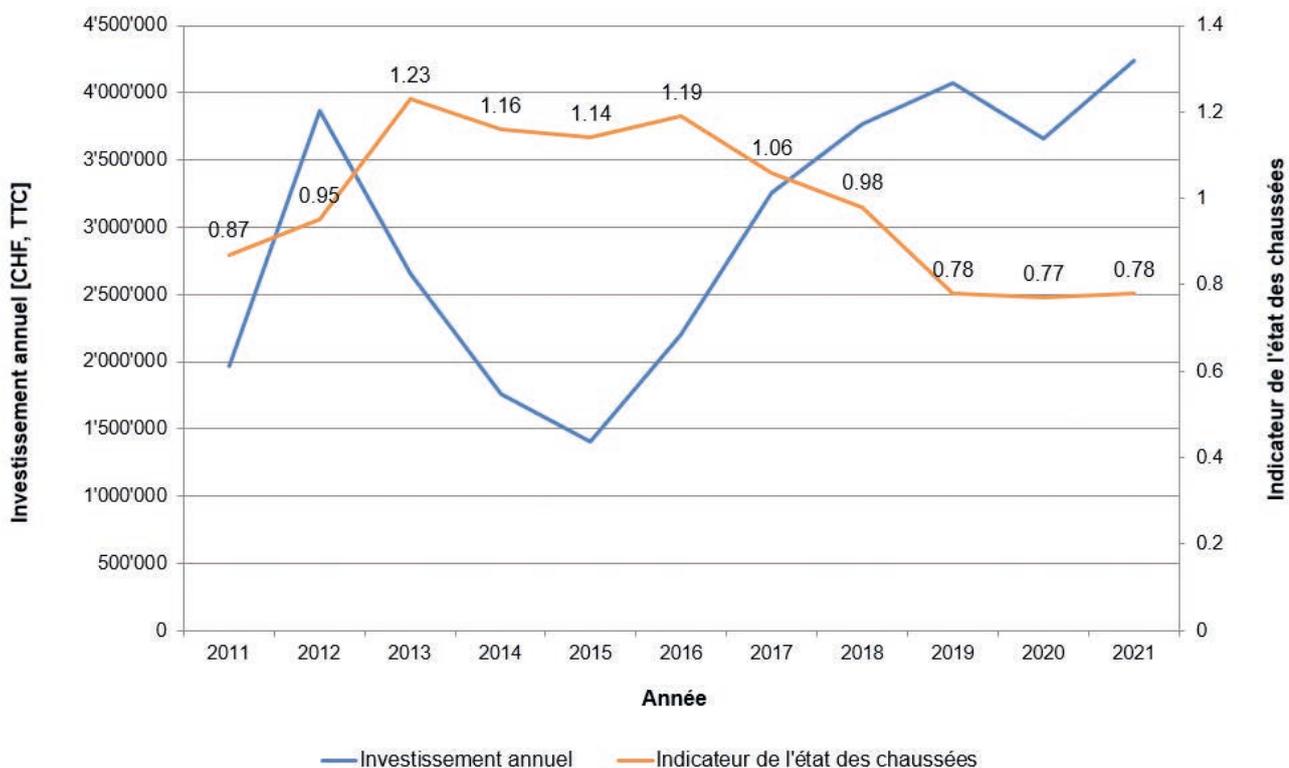
La voirie effectue les tâches suivantes, indispensables au bon fonctionnement de la commune :

- travaux pour les manifestations publiques (mise en place, transport de bancs et de barrières, etc.) : en raison de la crise liée au COVID-19, la majorité des manifestations ont été annulées. Seules 318 heures ont été effectuées pour ces prestations ;
- travaux pour les autres services communaux (vendanges, transport de matériel pour le Musée d'art, dépose et repose des barrières en début et fin de saison estivale pour l'accès direct au lac depuis la piscine, relevé des compteurs d'eau et d'électricité, etc.) : 494 heures ;
- légers travaux d'entretien et de réparation des routes et des trottoirs ;
- suivi du débit de la Paudèze et évacuation de bois le long des rives du lac ainsi que dans les dégrilleurs Nord et Sud ;
- entretien et remplacement de bancs publics, travaux de maçonnerie pour la fabrication de socles de bancs publics ou de corbeilles, ainsi que réparation de petits murs de soutien et travaux divers ;
- nettoyage des cuves des conteneurs enterrés en collaboration avec une société externe ;
- nettoyage des sacs de route, avec l'appui d'une société externe ;
- divers autres travaux tels que le fauchage de talus et le désherbage mécanique sans pesticide des bords de routes et trottoirs ;
- pose et dépose d'environ 1'500 m de barrières à neige et de piquets en bord de route aux Monts-de-Pully, en collaboration avec la Commune de Belmont-sur-Lausanne.

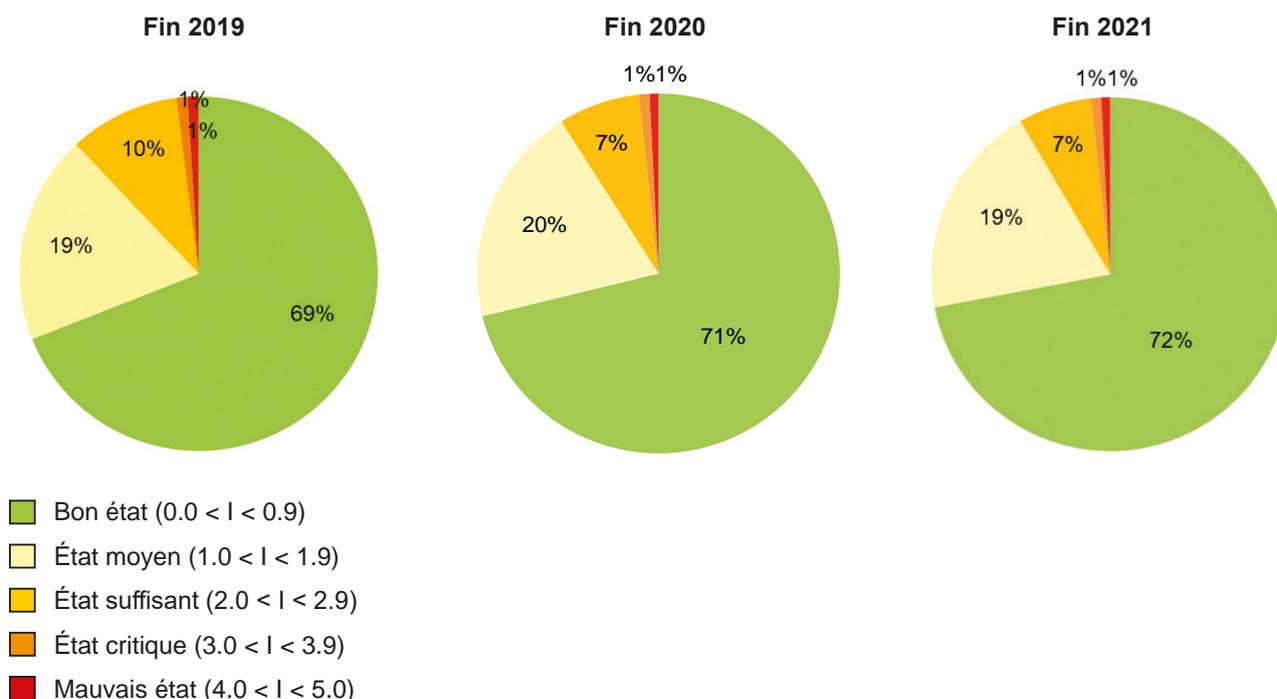
RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier compte 44.5 km de routes (dont 5.1 km de routes cantonales en traversée de localité), 4.8 km de sentiers piétonniers, 55 ouvrages d'art routiers et piétons, 18 parkings et 78 arrêts de bus. Sa valeur à neuf est estimée à plus de CHF 150 mios.

Chaque année, un relevé d'environ un tiers du réseau routier communal est effectué afin de suivre l'évolution de son état. Les mesures montrent que les investissements réalisés ces dernières années permettent de stabiliser l'état de la chaussée.



Évolution de l'indice moyen de l'état des 44.5 km de chaussées du réseau routier



Afin de sélectionner les tronçons prioritaires à remplacer en fonction de l'enveloppe budgétaire à disposition, la DTISI s'est appuyée sur les relevés susmentionnés pour garantir le confort et la sécurité, mais aussi protéger les couches inférieures de la route d'une trop rapide dégradation. En 2021, les travaux de renouvellement de la couche de roulement ont concerné des tronçons aux Monts-de-Pully et aux abords du chantier du quartier des Boverattes. À cela, il convient d'ajouter la réfection ponctuelle de chaussées ou de trottoirs en mauvais état.

De plus, depuis plusieurs années, la DTISI étudie l'opportunité d'améliorer la mobilité piétonne lors de nouvelles constructions, ce qui se traduit par la réalisation de trottoirs. Ainsi, 18 m de nouveaux trottoirs au ch. du Coteau, 35 m au ch. des Osches ainsi que 43 m de passage à pied entre les ch. du Liaudoz et du Liseron ont été réalisés. D'autres tronçons sont en cours de négociation avec des propriétaires fonciers pour des aménagements ultérieurs, comme aux ch. Jean Pavillard, de Villardiez, du Coteau, du Liaudoz, des Coquelicots ainsi qu'aux av. Général Guisan, des Désertes, de Bellevue, des Peupliers et des Collèges. Est également à mentionner le projet de construction de deux nouveaux trottoirs au ch. de Rennie qui a fait l'objet d'une demande de crédit auprès du Conseil communal (préavis N° 19-2021).

En ce qui concerne les arrêts de bus, le terminus « Pully-Port » et l'arrêt « Trois-chasseurs » en direction de Lausanne, munis d'un abribus, ont été refaits à neuf et mis en conformité selon la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Un nouvel abribus a également été construit à l'arrêt « Pully Gare » sur l'av. C. F. Ramuz en direction de Lausanne.

Le réseau routier de la Ville de Pully compte également 55 ouvrages d'art qu'elle a le devoir d'entretenir afin d'en garantir la sécurité, la pérennité et la conformité. Le préavis N° 08-2018 « Conservation des ouvrages d'art - Phase 2 » a été bouclé fin 2021 et un nouveau préavis N° 09-2021 « Entretien des ouvrages d'art - période 2021-024 » a été présenté au Conseil communal afin de demander un 3^e crédit de CHF 963'000.00 TTC destiné à réaliser des études et des travaux d'entretien prioritaires sur une série d'ouvrages.

La collaboration avec la Ville de Lausanne s'est poursuivie afin d'avancer dans l'étude d'une nouvelle passerelle piétonne à l'embouchure de la Vuachère, qui doit remplacer la passerelle provisoire mise en place à la suite des intempéries survenues en juin 2018. Le projet, qui comprend un volet de renaturation, a été redimensionné par Lausanne en 2021 et doit être présenté à Pully début 2022. Dans l'attente de ces travaux, une passerelle provisoire permet le passage des piétons entre Lausanne et Pully.

Finalement, un premier inventaire des murs de soutènement situés le long des routes communales a été réalisé, accompagné d'un relevé sommaire de leurs caractéristiques principales et de leur état. Toutes ces données sont recensées sur le Système d'information géographique intercommunal de Pully et Belmont-sur-Lausanne (ci-après SIGIP) et permettront de prioriser l'entretien de ces ouvrages ces prochaines années. Avant tous travaux, la propriété de ces ouvrages, souvent situés à la limite entre le domaine public et le domaine privé, devra être déterminée avec soin. Leur valeur s'élève à CHF 80 millions, ce qui est considérable.

ÉTUDE DE STATIONNEMENT SUR LES RIVES EST DU LAC

Dans le cadre des travaux de réfection de la piscine et de la STEP, deux plans d'affectation à proximité des rives du lac comprenant d'importants parkings publics, doivent être mis à jour. À la demande de la Direction générale de la mobilité et des routes (ci-après DGMR), une étude de stationnement a été lancée courant 2021 pour définir les besoins actuels et futurs sur les rives Est du lac et servir de référence pour la fixation des plafonds de stationnement de ces deux plans d'affectation.

PAIEMENT DU STATIONNEMENT

Les horodateurs utilisés au centre-ville de Pully ont été renouvelés début 2020 en raison de l'obsolescence du logiciel qui équipait les anciens appareils. Lors de cette opération, le nombre d'horodateurs a été réduit pour des raisons de coûts d'exploitation et une application de paiement sur Smartphone (Prestopark) proposée en complément. Afin de compléter cette offre, les applications Twint, ParkingPay et EasyPark ont été mises en service en 2021. Plus ergonomiques et répandues, elles permettent de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs.

PARKINGS À VÉLOS

Entre 2020 et 2021, plusieurs parkings à vélos ont été aménagés pour encourager ce mode de transport à Pully, comme dans le reste de l'agglomération. En tout, ce sont 167 places de parc pour vélos supplémentaires qui ont été installées, doublant ainsi l'offre pour répondre à une forte demande des usagers. Répartis sur 13 sites, ces parcs desservent des pôles d'attractivité de Pully (gares, commerces, établissements scolaires, installations sportives et rives du lac) où les installations étaient inexistantes, insuffisantes ou vétustes. En complément, trois pompes à vélo en libre-service ont été installées le long d'axes fréquentés par les cyclistes.

BUREAU TECHNIQUE - CADASTRE-SIT

Les prestations de l'entité Cadastre-SIT couvrent un large spectre de tâches dans les domaines de la coordination des procédures à incidences spatiales, du droit foncier, des mensurations officielles et techniques, du cadastre des conduites souterraines et du traitement et de la publication de géodonnées informatiques.

DROIT FONCIER ET GÉOMATIQUE

Le Cadastre-SIT a participé à plusieurs démarches foncières liées aux parcelles et infrastructures communales, permettant généralement de trouver des solutions à l'amiable. Ces interventions concernent notamment les dossiers suivants :

- requalification du ch. du Ruisselet ;
- projets de réaménagement routier de la RC 780 (av. de Lavaux à Pully - Projet partiel 7 et Projet partiel 8).

De plus, le Cadastre-SIT assure le suivi d'une cinquantaine de conventions signées en relation avec des projets en cours de réalisation.

PERMIS DE CONSTRUIRE, CONTRÔLES DES MUTATIONS FONCIÈRES, TRAITEMENT DES MENTIONS DE DROIT PUBLIC AU REGISTRE FONCIER

Le Cadastre-SIT analyse toutes les demandes d'autorisation de construire, de transformer et de démolir, principalement les différents aspects géométriques, de propriété et de droit foncier (servitudes et mentions). Conformément à la Loi et au Règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RLATC), le Cadastre-SIT valide l'ensemble des mutations foncières sur la Ville de Pully, de manière à ce qu'elles ne provoquent pas de dérogation au Plan général d'affectation (PGA) et aux différents plans d'affectation communaux. De plus, le Cadastre-SIT traite les différentes mentions de droit public au registre foncier pour la Ville de Pully.

CADASTRE DES CONDUITES

Dans le cadre du suivi des chantiers et à la demande des services gestionnaires, le Cadastre-SIT relève en fouille ouverte toutes les conduites et canalisations visibles (nouvelles et en service) de la Ville et des réseaux tiers (gaz et eau Lausanne, opérateurs de télécommunication, etc...) sur le domaine public, dans les propriétés communales ainsi que sur les parcelles privées. Ces relevés s'étendent aussi sur la commune de Belmont-sur-Lausanne. À ce titre, ce sont 680 interventions des équipes de terrain qui ont permis de déterminer 5'500 points en planimétrie et en altimétrie.

TRAITEMENT ET PUBLICATION DE GÉODONNÉES INFORMATIQUES

Les différentes bases de données (en particulier celles du cadastre des conduites souterraines) sont continuellement mises à jour, au gré des mutations, relevés des constructions et aménagements nouveaux, mises en vigueur des nouveaux plans d'affectation et autres. Ces informations sont à disposition de tous les services communaux sous forme numérique, notamment au travers des systèmes d'information SIGIP, AutoCad et QGIS. Elles sont également diffusées sur support informatique et sur papier aux particuliers et aux bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes et d'aménagistes menant des études ou des projets sur le territoire de la Ville de Pully.

La mise en production de l'application EXTRACT (développement opensource mutualisé avec d'autres partenaires communaux du Canton) en 2021 a permis d'automatiser l'extraction de données géographiques numériques pour répondre aux 550 commandes en ligne de clients internes et externes passées au travers de la plateforme ASIT.

À noter également l'implication du Cadastre-SIT et l'importance des ressources affectées à la migration des données du réseau d'électricité et d'éclairage public et à la mise en production du nouveau logiciel SchemaSuite en remplacement du système Topobase.

MENSURATIONS TECHNIQUES

Le Cadastre-SIT réalise des relevés techniques particuliers pour les projets communaux ou pour des ouvrages existants (implantations de constructions, levés de détails, état d'abornement avant travaux et contrôles de stabilité d'ouvrages). Durant l'année sous revue, quelques opérations particulières peuvent être citées à titre d'exemple, telles que :

- l'implantation du giratoire au carrefour av. de Lavaux - ch. des Roches ;
- l'implantation de références altimétriques et planimétriques sur le chantier de la rue de la Poste ;
- le contrôle de stabilité de la piscine ;
- les divers relevés des vignes, murs et jardins familiaux.

BUREAU TECHNIQUE – CHANTIERS

PRINCIPAUX CHANTIERS EN COURS OU TERMINÉS

Pérennisation d'un giratoire expérimental

Le délai d'expérimentation du giratoire étant arrivé à son terme en septembre 2021, des travaux ont été réalisés jusqu'au début du mois de décembre pour pérenniser cet ouvrage situé sur l'av. de Lavaux, au débouché du ch. des Roches. Seule la végétalisation de la pastille centrale ainsi que le marquage définitif resteront à réaliser en début d'année 2022. Ces travaux ont fait l'objet d'une mise à l'enquête du 12 janvier au 12 février 2021 et d'un préavis (N° 08-2021) accepté par le Conseil communal dans sa séance du 5 mai 2021.

Abribus « Pully Gare » direction Lausanne - Terminus ligne 25

Pour répondre au souhait de la Municipalité d'aménager un abribus à l'arrêt « Pully Gare », les travaux ont débuté en septembre et ont été finalisés en octobre 2021. Le nouveau site comprend un abribus avec banc en bois, accoudoirs en inox et une poubelle. Cette réalisation a été financée par le préavis N° 17-2017 « Ch. du Préau et des Osches - av. C. F. Ramuz et des Collèges ».

Ch. des Vignes

À la suite de l'acceptation du préavis N° 02-2019 et de son crédit de CHF 4'793'000.00, le chantier a débuté le 17 septembre 2019 pour une durée planifiée de 32 mois. Il porte sur le renouvellement des conduites industrielles, la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux, la modernisation de l'écopoint, le réaménagement urbain et la réfection de la chaussée aux ch. des Vignes et de Mallieu. Hormis la pose des revêtements finaux et les réaménagements prévus sur le parking situé devant le Collège de Mallieu, qui seront effectués en 2022, tous les travaux de la partie haute du ch. des Vignes et du sentier des Lutins ont été réalisés en 2021. Ceux-ci comprennent entre autres le renforcement des murs de soutènement sis le long de la partie nord dudit chemin.

Renouvellement des infrastructures au quartier des Boverattes

À la suite de l'acceptation du préavis N° 03-2019 et de son crédit de CHF 3'430'000.00, le chantier portant sur la modernisation des réseaux liés à l'électricité, à l'évacuation des eaux, à l'eau potable et au réaménagement de l'espace routier s'est terminé le 1^{er} octobre 2021, après 24 mois de travaux. Ce nouveau quartier est maintenant mieux équipé, avec l'ajout de trottoirs et de quelques places de stationnement supplémentaires. La création de trois places motos au ch. de Clair Matin ainsi que les plantations prévues dans le projet seront réalisées au printemps 2022.

Renouvellement des infrastructures à la rue de la Poste et à l'av. Samson Reymondin

À la suite de l'acceptation du préavis N° 11-2020 et de son crédit de CHF 9'370'000.00, le chantier a débuté le 15 mars 2021. Pour rappel, le projet prévoit une refonte complète du centre-ville de Pully pour renforcer son attractivité, sa convivialité et améliorer la qualité de ses espaces publics. Après 9 mois de travaux, la partie ouest du projet, au giratoire de la gare, ainsi que l'amorce des fouilles en direction de Lutry ont été réalisées avec succès. Sur la partie est du projet à l'av. Samson Reymondin, la mise en séparatif ainsi que le renouvellement de la conduite de transport d'eau potable de la Ville de Lausanne et des conduites de distribution d'eau potable et de gaz ont été réalisées sur une longueur de 130 m. Selon la planification prévisionnelle, le chantier se poursuivra jusqu'au mois de décembre 2023 et les revêtements finaux seront réalisés en 2024.

Le projet comprend également une étape au sentier du Lycée avec le renouvellement du réseau séparatif, de la conduite d'eau potable et des escaliers menant jusqu'à l'av. des Désertes. L'ensemble du secteur a été réalisé à 90%. Les travaux de raccordement restant à réaliser aux extrémités des réseaux seront finalisés au cours du 1^{er} trimestre 2022.

Ch. de la Métairie et du Pont du Diable

À la suite de l'acceptation du préavis N° 06-2018 et de son crédit de CHF 3'588'000.00, ce chantier portant sur le renouvellement des conduites industrielles, la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux, le renforcement des murs longeant le ch. du Pont du Diable et la réfection de la chaussée aux ch. de la Métairie et du Pont du Diable, s'est achevé au mois de novembre 2020 avec la pose des revêtements finaux. La servitude qui légalise le transit du public dans ce quartier et confère la responsabilité de l'entretien de la chaussée à la Ville a été signée en 2021.

Travaux d'urgence « Général Guisan - Haldimand »

À la suite de l'acceptation du préavis N° 10-2019 et de son crédit de CHF 1'327'000.00, ce chantier consistant en la réfection d'un important collecteur d'évacuation des eaux montrant des signes d'effondrement en 2018, sur l'av. Général Guisan, à la hauteur du ch. de Champittet, a débuté en mars 2020. Les travaux ont également porté sur une rénovation partielle du réseau d'eau potable, un renforcement du réseau électrique, un renouvellement du réseau de gaz lausannois et la mise en œuvre de mesures d'assainissement du bruit routier. Les travaux se sont achevés par la pose des revêtements finaux en octobre 2021.

Ch. de Verney

La Municipalité a approuvé la réalisation du projet pilote de micro-turbinage sur le réseau d'eau potable au ch. de Verney. L'installation d'une micro-turbine devra permettre de récupérer l'énergie dissipée par les réducteurs de pression et de l'injecter sur le réseau électrique. La mise en application du PDDE à Pully, qui consiste à construire des chambres visant à étager le réseau d'eau pour abaisser les pressions, était une bonne opportunité de tester cette technologie. Ce chantier, d'une durée planifiée de 4 mois, financé par le préavis N° 13-2018 (PDDE), a consisté à créer une chambre de réduction de pression. Les travaux ont également porté sur une rénovation du réseau d'eau potable, un renforcement du réseau électrique et le renouvellement de la couche de roulement du réseau routier. Lors de l'exécution des fouilles d'eau potable dans la zone nord du ch. de Verney le 29 juin 2021, des cistes de Chamblandes (sépultures emblématiques du Néolithique moyen) ont été découvertes. À l'intérieur de l'une de ces sépultures, les archéologues ont mis au jour un crâne ainsi qu'un collier de perles.

PRÉAVIS BOUCLÉS EN 2021

La DTSI a bouclé les préavis suivants :

- N° 05-2010 – Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully (urbanisme et infrastructures). Frais d'études (1^{re} phase d'un montant de CHF 2'795'000.00, 4 ETP supplémentaires). Réponse à la motion de M. le Conseiller M. Aguet du 11 février 2009 « pour un centre de la Ville de Pully convivial, animé et commercialement attractif ». Le coût total des études s'est élevé à CHF 2'618'513.09 TTC, ce qui représente une non-dépense de CHF 176'486.91 TTC par rapport au crédit alloué de CHF 2'795'000.00.

- N° 06-2016 – Bd de la Forêt et arrêt de bus Val-Vert - Aménagements routiers, urbains et paysagers, adaptation de la ligne de contact, construction d'une interface multimodale, d'un écopoint, de WC et d'un abri pour vélos, mise en séparatif et renouvellement des conduites industrielles. Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 9'880'855.63 TTC, soit avec une non-dépense de CHF 24'904.37 TTC par rapport au crédit de CHF 9'905'760.00 alloué pour ce chantier. L'ensemble des recettes perçues principalement par le biais de subventions s'élève à CHF 2'002'804.75 TTC. Par conséquent, le total de la dépense imputé au préavis N° 06-2016 est de CHF 7'878'050.88 TTC.
- N° 08-2018 – Conservation des ouvrages d'art - Phase 2. Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 836'469.20 TTC, ce qui représente une non-dépense de CHF 63'530.80 TTC par rapport au crédit alloué de CHF 900'000.00.
- N° 08-2019 – Renouvellement des horodateurs. Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 87'776.45 TTC, ce qui représente une non-dépense de CHF 38'223.55 TTC par rapport au crédit alloué de CHF 126'000.00.

ÉTUDES EN COURS OU TERMINÉES

PALM - Axes forts - PP7 « Lutry - Carrefour Damataire Nord »

Le réaménagement de la RC 780 entre Pully-Damataire et Lutry-Corniche s'inscrit dans le projet de ligne de bus à haut niveau de service (ci-après BHNS) T2 entre Bussigny et Lutry. Sur le territoire pulliéran, ce projet comprend principalement la modification de l'aménagement et du schéma de circulation du carrefour « Lavaux - Damataire - Anciens-Moulins » ainsi que la réfection des réseaux souterrains dans le périmètre de ces travaux.

La Ville de Pully, en partenariat avec les Communes de Lutry et de Paudex et les Transports publics de la région lausannoise SA (ci-après tl), a mis à l'enquête publique le dossier cité en titre en 2019. Celle-ci a produit plus de 100 oppositions (5 à Pully, 75 à Paudex et 28 à Lutry).

Fin 2021, le projet de réaménagement routier a été adopté à Pully, mais refusé à Paudex, engendrant pour Lutry le retrait de son préavis.

Des discussions sont en cours avec l'ensemble des partenaires, y compris les tl et le Canton, pour définir la suite à donner à ce projet.

PALM - Axes forts - PP8 entre Damataire et Perraudettaz

Le réaménagement de l'av. de Lavaux en vue de la mise en service d'un BHNS dans le cadre du projet d'axes forts de transports publics urbains (AFTPU), également appelé Projet partiel 8 (ci-après PP8), est l'un des projets phares pour le Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) et le centre-ville de Pully.

Il prévoit notamment la mise à double sens de l'av. du Tirage et le remplacement du carrefour à feux de la Clergère par un giratoire oblong percé d'un arrêt central pour les bus. Les bus 47, 49 et le futur BHNS (ligne 9) bénéficieront dès lors d'un aménagement de qualité ainsi que d'une priorisation par rapport au trafic individuel motorisé.

À la suite du vote d'un crédit d'étude par le Conseil communal en 2019, le groupement pluridisciplinaire « IciLavaux » a été engagé pour prendre en charge la maîtrise d'œuvre, tant pour les phases d'étude que pour les phases d'exécution.

En juin 2021, la mise à l'enquête publique du projet a été validée par le Canton. Une séance d'information a eu lieu le 22 septembre, en parallèle à la journée de la mobilité, pour communiquer la période de mise à l'enquête planifiée du 22 octobre au 22 novembre 2021.

Étude « Élargissement du sentier du Coteau »

Inscrit au Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), le projet d'assainissement et de création d'un cheminement pour la mobilité douce au sentier du Coteau a pour but de concrétiser à l'échelle de Pully la vision d'une « ligne verte » d'agglomération qui permettra aux cyclistes et aux piétons, à terme, de se rendre de Pully à Renens en empruntant un itinéraire aussi protégé que possible du trafic automobile, le long des voies CFF.

À réception, fin 2020, des soumissions pour les phases projet et suivi de l'exécution, et après étude des offres, la Municipalité a adjugé fin mars 2021, sous réserve de l'obtention des crédits, le mandat pour la maîtrise d'œuvre - phases d'étude (SIA 32-33) au groupement ayant obtenu le meilleur résultat sur la base de l'analyse multicritère effectuée selon les règles des marchés publics.

Présenté le 3 novembre 2021, le préavis N° 15-2021 « Aménagement d'un cheminement mixte piétons-vélos au sentier du Coteau et renouvellement des infrastructures - crédit d'étude pour le projet d'ouvrage et l'exécution d'une campagne de sondages géotechniques – crédit demandé CHF 343'000'00 » a été refusé par le Conseil communal.

Étude « Assainissement du bruit routier »

Le dossier d'assainissement du bruit routier a été validé par le Canton à fin 2018. En août 2019, le Canton de Vaud a intégré le 30 km/h de nuit entre 22h et 6h du matin, comme mesure pouvant être incluse par les communes vaudoises dans leurs plans d'assainissement du bruit routier. La Municipalité a approuvé le principe de la mise en œuvre de cette mesure, mais reporté son application jusqu'à ce que le dossier relatif aux déplacements d'urgence des services de secours et de sécurité publique (« feux bleus ») et aux mesures répressives du programme d'action de la Confédération, Via Sicura, auxquelles ils sont également soumis, ait été traité et classé par le Parlement.

Dès lors, le dossier a dû être adapté en conséquence et a fait l'objet d'un nouvel addenda qui a été validé par le Canton fin 2021. Les décisions d'allègement seront publiées début 2022.

Finalement, le PP8 du réseau des axes forts de transports publics sur l'av. de Lavaux a également nécessité une adaptation du projet d'assainissement dans le périmètre de l'étude. Un agenda spécifique au PP8 a été validé par le Canton en 2021 et les décisions d'allègement ont fait l'objet d'une publication dans le cadre de l'enquête publique de ce projet. Les oppositions sont en cours de traitement.

Étude « Impasse du ch. des Roches »

Le préavis N° 09-2019 relatif à l'adoption du plan d'affectation « Roches-Rochettaz » et au renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 25 septembre 2019.

Durant cette séance, le Conseil communal a également soutenu un amendement proposé par la Commission permanente d'urbanisme (CPU), rendant obligatoire l'aménagement d'un cheminement piétonnier public Nord-Sud à travers le périmètre du plan. Ce projet complémentaire est actuellement étudié par la DTSI et la DUE.

Le projet prévoit le réaménagement de ce cheminement afin de garantir une largeur constante d'au minimum 1.6 m. Pour ce faire, plusieurs emprises sont nécessaires sur les parcelles situées au Nord du cheminement. La DTSI a mené une première séance de conciliation avec les propriétaires concernés en novembre 2021 et d'autres séances se poursuivront durant l'année 2022.

Conformément à la planification de ce projet, le dossier a été déposé fin 2021 auprès du Canton pour examen préalable complémentaire.

Sous réserve de l'approbation cantonale ainsi que de l'adoption de ce futur préavis par le Conseil communal, prévu dans le courant du 2^e semestre 2022, les travaux pourraient débuter au cours du 1^{er} semestre 2023.

Étude « Infrastructures du plan d'affectation Vers-les-Moulins »

Des adaptations du plan d'affectation (ci-après PA) et du projet routier d'accès au futur quartier « Vers-les-Moulins » ont été effectuées courant 2020 et 2021 et ont débouché en octobre 2021 sur un nouveau préavis de la DGMR pour les aménagements routiers du PA, avec demande de modifications.

Une version modifiée des aménagements routiers est en cours d'élaboration et sera transmise à la DGMR pour approbation finale début 2022. En raison du principe de simultanéité des procédures, l'approbation du PA sera réalisée en parallèle.

Étude « TrustStone - Ruisselet »

L'année 2021 a permis de régler la partie foncière de l'impasse du ch. du Ruisselet par la signature des actes notariés. Des conventions techniques ont également été signées par les différentes parties impliquées dans la procédure de mise à l'enquête. Les deux oppositions restantes ont été levées par le Canton qui a alors délivré le permis de construire. La préparation du chantier s'est déroulée parallèlement à toutes ces démarches et les travaux ont pu démarrer au mois d'août par la construction d'un parking provisoire et la réalisation du mur de protection du grand cèdre situé tout au nord du chemin. L'amélioration de la desserte du « raidillon » et la sécurisation du passage pour piétons au droit du ch. de Rennier 10 ont été réalisés en automne. Les fouilles pour le renouvellement des infrastructures souterraines au ch. du Ruisselet ont également débuté avant la fin de l'année.

Étude « Grillon Nord - Coquelicots - Peupliers Est »

Ce projet a été temporairement suspendu en 2021, les mesures sanitaires ne permettant pas la tenue d'une séance publique ayant pour objectifs de présenter les différentes variantes d'aménagements routiers aux habitants du quartier et de recueillir leur avis par rapport à celle qui sera retenue dans le cadre de la poursuite du projet.

Étude « Chenaule Sud et trottoirs Monts-de-Lavaux Ouest »

Ce projet a été fortement ralenti en 2021, la DGMR ayant informé la DTSI au mois de juin de son projet d'étudier l'introduction de deux bandes cyclables sur la route des Monts-de-Lavaux. Les premières réflexions privilégient l'insertion des cycles sur le trottoir plutôt que sur la chaussée, ceci en raison de la présence de plusieurs ouvrages qui nécessiteraient de gros investissements pour adapter le gabarit d'espace libre. La DTSI est actuellement dans l'attente d'un planning consolidé de la part de la DGMR pour que, finalement, le dossier puisse être envoyé à l'examen préalable.

Étude « Av. de Rochettaz et ch. du Vigneron »

Plusieurs fuites sur le réseau d'eau potable ainsi que la vétusté des autres réseaux (assainissement, électricité, gaz et routier) présents dans ce périmètre ont donné lieu au lancement d'un projet inscrit au plan des investissements (ci-après PI) 2021-2026. Essentiellement infrastructurel, ce projet présente peu d'enjeux du point de vue des aménagements extérieurs et n'engendrera que des interventions mineures en surface. Il contribuera cependant à maintenir les infrastructures de la Ville dans un état de fonctionnement satisfaisant et à compenser leur dépréciation.

Étude « Ch. de la Bruyère, des Daillettes et des Bouvreuils »

Plusieurs fuites sur le réseau d'eau potable, la mise en séparatif du réseau d'assainissement et l'état général du réseau routier dans ce périmètre ont donné lieu au lancement d'un projet inscrit au PI 2021-2026.

En outre, les autres réseaux (électricité, gaz et éclairage public) présents dans le périmètre du projet sont en mauvais état. Essentiellement infrastructurel, ce projet inclut ponctuellement quelques aménagements extérieurs. De façon similaire au projet précédent, il contribuera à maintenir les infrastructures de la Ville dans un état de fonctionnement satisfaisant et à compenser leur dépréciation.

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

L'année 2021 a été marquée, à la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE), précisément par un changement de direction. En poste depuis le 1^{er} juillet 2021, j'ai pu apprécier la quantité et la qualité du travail fourni par tous les secteurs de la DUE.

Les premiers mois d'activité m'ont permis de prendre connaissance du fonctionnement de l'Administration communale en général, de la DUE en particulier, (ainsi que) des problématiques et enjeux propres au dicastère.

Cette période a aussi été consacrée à trouver et saisir des opportunités d'amélioration tant dans les aspects métiers que politique. À titre d'exemple, deux changements de pratiques concernant le patrimoine arboré ont été mis en œuvre sans délai par la police des constructions : l'application stricte de l'article 46, alinéa 3 du règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions, soit la plantation d'un arbre par 500 m² de parcelle, ceci dès les 500 premiers m² et l'application de l'art. 9 du Règlement sur la protection du patrimoine arboré, soit le paiement d'une taxe compensatoire lorsque les abattages d'arbres ne peuvent être compensés, généralement lors de constructions.

Concernant les aspects métiers, les divisions architecture et aménagement du territoire se sont formées à la gestion de projet, adoptant la méthode en pratique depuis plusieurs années à la DTSI. L'application systématique de cette méthode permettra de structurer le travail des divisions concernées, d'optimiser le bon déroulement des projets et d'avoir une meilleure lisibilité sur leur état d'avancement, d'autant plus qu'ils concernent systématiquement des services d'autres directions.

Un municipal entrant commence par reprendre des projets débutés depuis plusieurs années avec une marge de manoeuvre assez limitée mais rarement nulle. Cela concerne principalement les plans d'affectation, dont la préparation peut s'étaler sur plusieurs législatures, sans même parler de la mise en oeuvre des constructions liées à ces plans.

Quant aux projets initiés durant les premiers mois de la législature, ils figureront dans les prochains rapports de gestion, au fur et à mesure de leur avancement.

Pour mettre en avant quelques projets, on peut citer les plans d'affectations « Clergère Nord » et « Clergère-Gare » qui, tous deux, sont importants pour l'urbanisation du centre-ville et ont connus des évolutions significatives en 2021. Concernant la division architecture, trois projets « scolaires » ont marqué l'année : le début des travaux de rénovation du Home-École des Mosses devenant le premier bâtiment communal au standard Minergie, la construction dans un temps record, sans accroc et dans le respect du budget alloué par le Conseil communal, du bâtiment scolaire provisoire à Chamblandes. Enfin, le concours d'architecture pour l'extension du Collège principal s'est déroulé en 2021, lançant ce vaste et complexe projet qui verra la construction de 20 salles d'enseignement, d'une salle de sport, d'une bibliothèque scolaire, etc. et la rénovation des collèges Jules Loth et Pierre d'Arvel situé sur le même site. Enfin, la contribution de la DUE aux questions de mobilité s'est matérialisée (cette année) par deux projets importants : d'une part, le futur abribus de la place de la Clergère qui permettra de caractériser de manière forte cette place appelée à prendre un rôle central pour la mobilité à Pully, d'autre part le projet de reconstruction, en bois, de la passerelle Verdaine, importante pour préserver un maillage dense de cheminement piétonnier au centre-ville.

De nombreux projets mériteraient d'être mis en avant ici, preuve, s'il en était besoin, de la vitalité de la DUE. Je tiens à remercier toutes les équipes concernées pour leur engagement, leur professionnalisme et l'accueil qui m'a été fait.

Lucas Girardet

COVID-19: MESURES ORGANISATIONNELLES AU SEIN DE LA DUE

L'année 2021 a commencé sans trop de changements organisationnels liés au COVID-19. La réception à la Damataire était accessible tous les jours. Toutefois, la consultation des dossiers de mises à l'enquête s'est faite sur rendez-vous, avec masque et gants obligatoires.

Les services techniques ont continué leurs missions sur le terrain et les prestations administratives étaient entièrement délivrées. Quasiment l'ensemble des collaborateurs de la DUE a travaillé en présentiel dans des conditions respectant les prescriptions de l'OFSP, ainsi que les directives de la Ville de Pully.

En juin 2021, l'obligation de télétravail était levée, mais recommandée jusqu'à la fin de l'été. Pour les services en contact avec le public, le port du masque restait obligatoire, même en présence de plexiglas au guichet.

Au fur et à mesure, l'activité de la DUE semblait reprendre la normalité, comme avant le mois de mars 2020.

Cependant, dès début décembre 2021, avec l'arrivée du variant Omicron et l'augmentation des cas COVID, de nouvelles mesures dictées par la Confédération et le Canton sont entrées en vigueur, à savoir le port du masque obligatoire dans l'ensemble des bâtiments, et le télétravail a été à nouveau vivement recommandé.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PLAN D'AFFECTION « TIRAGE-GARE »

Le plan d'affectation (ci-après PA) ainsi que les études de faisabilité et de coûts menés pour la transformation du bâtiment de la gare N°1 ont été présentés à la PPE dans le but de finaliser les accords fonciers garantissant la mise en œuvre du PA. En raison de la mise en vente de l'un des lots de PPE par le Crédit Suisse, les autres propriétaires n'ont pas souhaité prendre position sur le projet. Celui-ci a donc été mis en attente. En parallèle, la DUE a convenu avec les CFF de la prolongation de la convention signée en 2018 pour le développement conjoint de leurs parcelles.

PLAN D'AFFECTION « CLERGÈRE NORD »

Le PA a fait l'objet de discussions courant 2021 concernant le rachat de la partie Ouest du périmètre, désormais en mains d'un seul propriétaire. Cette nouvelle situation facilitera, à terme, la réalisation du projet, mais a nécessité un important travail de mise à jour du dossier et de coordination avec les propriétaires, afin de définir les modalités de développement du périmètre, et notamment des parcelles communales.

PLAN D'AFFECTION « CLERGÈRE-GARE »

Le PA Clergère-Gare est revenu de l'examen préalable complémentaire cantonal à la fin du mois d'avril 2021. Conformément à la demande des services cantonaux, une étude spécifique sur les dangers d'inondation a été réalisée. Une coordination a également eu lieu avec la Direction cantonale de la mobilité et des routes (ci-après DGMR) pour préciser la thématique du stationnement. Le PA a été modifié pour intégrer les résultats de ces discussions.

PLAN D'AFFECTION « COLLÈGE PRINCIPAL II »

Le PA est revenu de l'examen préalable au mois de mai. Les remarques du Canton ont été intégrées au projet. Une coordination spécifique a été faite avec la DGMR pour traiter de la thématique du stationnement. L'élaboration du PA s'est poursuivie en étroite coordination avec le développement du projet d'architecture.

PLAN D'AFFECTION « LES GAIS-COTTAGES II » (STEP)

La Municipalité a validé l'envoi du projet de PA à l'examen préliminaire cantonal en mars 2021. Il a reçu un préavis positif en avril. L'élaboration du PA s'est poursuivie en étroite coordination avec l'avancement de l'avant-projet de la STEP.

PLAN D’AFFECTATION « VERS-LES-MOULINS »

Les séances bilatérales pour traiter les aspects fonciers liés au PA et ses accès ont été menées avec l’ensemble des propriétaires concernés. Ces discussions ont permis d’adapter le projet d’aménagement du ch. des Anciens-Moulins, qui a ensuite fait l’objet d’un examen préalable cantonal complémentaire. Les aspects conventionnels concernant l’ensemble de ces démarches sont en cours d’établissement, en vue de l’enquête publique.

En parallèle, un examen préalable cantonal a été réalisé pour les cheminements piétonniers publics prévus par le PA pour répondre à la demande de la DGMR formulée lors de l’examen préalable.

PLAN D’AFFECTATION « CHAMBLANDES-DESSOUS »

L’ECA a acquis une parcelle adjacente au site et a souhaité l’intégrer au PA. L’extension du périmètre a été validée par la Municipalité, puis par les services cantonaux, qui ont dû préavisier une nouvelle fois sur le dossier. Le PA a ensuite été présenté à la population lors d’une séance d’information et déposé à l’enquête publique au mois de novembre.

PLAN D’AFFECTATION « ROCHES-ROCHETTAZ »

Le Canton a préavisé favorablement sur l’amendement du Conseil communal prévoyant la réalisation d’un cheminement piétonnier traversant le PA. Une coordination étroite a été faite avec la DTSI, qui développe le projet de cheminement, en vue de l’enquête publique conjointe de l’amendement et du projet routier.

PLAN D’AFFECTATION « LA ROSERAIE II »

Des discussions ont eu lieu entre la Ville et le propriétaire Helvetia, afin de traiter les aspects fonciers et le financement des équipements au sein du périmètre du PA. Helvetia a transmis un dossier mis à jour et des conventions qui règlent ces éléments à la fin de l’année en vue d’une enquête publique en 2022.

PLAN D’AFFECTATION « CLAIRE-FONTAINE II »

Les discussions avec le propriétaire du site se sont poursuivies afin de préciser les conditions de mise en œuvre ainsi que les aspects fonciers et financiers du projet. Le dossier de PA est en cours d’adaptation pour intégrer ces derniers éléments et sera envoyé à l’examen préalable cantonal courant 2022.

PLAN D’AFFECTATION « ROUTE DU PORT II »

Les propriétaires de la parcelle N° 745 envisagent de réviser le PA « Route du Port » datant de 1997. Les propriétaires ont réalisé une première étude pour évaluer les contraintes et opportunités du site en vue de la révision du PA datant de 1997. Les réflexions se sont poursuivies en 2021, afin d’élaborer un dossier d’examen préliminaire.

PLAN D’AFFECTATION « PRIEURÉ-VILLA ROMAINE »

Initialement prévue pour le mois d’octobre 2020, l’adoption du PA – qui affecte le site du Prieuré, de la Villa romaine, du parking et de la Cure – a été reportée afin de procéder à une consultation des partis politiques en 2021.

PLAN D’AFFECTATION « NOS PÉNATES »

Après des discussions préalables avec la Fondation « Nos Pénates », la Municipalité a approuvé l’établissement d’un nouveau PA en octobre 2021, prévoyant la démolition du bâtiment existant et la réalisation d’une nouvelle construction susceptible d’augmenter le nombre de lits, ainsi que les qualités d’accueil des résidents et de travail des employés. L’avis préliminaire cantonal a été rendu le 2 décembre, permettant l’établissement du dossier d’examen préalable. En parallèle, des discussions sont en cours entre la Fondation et les services cantonaux, afin de confirmer le statut de la Fondation en tant qu’établissement psycho social médicalisé (EPSM), dont découlent certaines contraintes potentielles pour le développement du projet (concours d’architecture, etc.). Ces éléments seront connus en 2022.

CARTOGRAPHIE DES DANGERS NATURELS

La Municipalité a validé les mesures identifiées par les concepts de protection et les analyses coûts-bénéfices en mai 2021. La DTSI est chargée de la poursuite des études concernant la mise en œuvre de ces mesures. En parallèle, une étude complémentaire menée par la Direction générale de l’environnement (DGE) est en cours de finalisation sur le secteur Haldimand. Elle pourrait aboutir à la définition de mesures « légères » (ou « mobiles ») à coordonner avec l’ECA courant 2022.

PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI

La Municipalité a validé la révision du recensement architectural, datant de 2001, et l'introduction d'un nouvel article dans le règlement communal sur les constructions pour mieux protéger le patrimoine bâti local. Elle a mandaté, en coordination avec le service cantonal des monuments historiques, un bureau spécialisé chargé d'effectuer cette mise à jour. Le travail en cours se poursuivra en 2022.

PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES (PALM)

Le PALM a pour but de coordonner le développement de l'agglomération Lausanne-Morges dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage, ainsi que de l'environnement et de l'énergie. En 2021, la DUE a été impliquée dans l'élaboration ou le suivi des études et projets suivants :

Système de gestion des zones d'activités

L'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire conditionne la création de nouvelles zones d'activités, à la mise en place d'un système de gestion garantissant, globalement, leur utilisation rationnelle. Il s'agit en particulier de promouvoir un développement des zones d'activités cohérent et parcimonieux, qui tienne compte à la fois des intérêts de l'aménagement du territoire et de la promotion économique.

Pour l'agglomération lausannoise, la stratégie régionale est élaborée et mise en œuvre par les instances du PALM. Le Canton assure un accompagnement technique de la démarche. Une participation des communes est garantie aux différentes phases du processus d'élaboration. Celle-ci s'est concrétisée par une participation à deux séances de travail au mois de novembre et de décembre.

Suivi des mesures d'urbanisation (plans d'affectation)

Le Canton tient à jour un tableau de suivi des mesures d'urbanisation dans le périmètre de l'agglomération, afin d'évaluer les réserves à bâtir encore disponibles et assurer la conformité des nouveaux plans d'affectation avec les perspectives de croissances maximales en habitant allouées par le Plan directeur cantonal. Dans ce cadre, la DUE a été sollicitée au mois d'octobre par la DGTL pour transmettre les informations utiles concernant l'état d'avancement des plans d'affectation sur le territoire communal.

SCHÉMA DIRECTEUR DE L'EST LAUSANNOIS (SDEL)

Le SDEL est une structure intercommunale composée d'acteurs politiques et techniques qui gèrent la mise en œuvre des projets de mobilité et d'urbanisation du secteur Est. Cette structure est composée de trois organes : un comité de pilotage (COPIL), un groupe technique (GT) et un bureau technique qui en assure la mise en œuvre.

Présidé par M. G. Reichen, le COPIL est l'organe décisionnel du SDEL. Il est composé d'un à deux représentants de l'exécutif par commune membre et de trois représentants du Canton (SDT, DGMR et Service de promotion économique, ainsi que la Police du commerce). Le COPIL prend toutes les décisions, assure la responsabilité et le pilotage du Schéma directeur. Au cours de leur processus d'élaboration, tous les documents résultant des études stratégiques et de projets lui sont soumis pour validation. En 2021, le COPIL s'est réuni à quatre reprises.

Le GT, présidé par Mme P. Seghin, cheffe de projet du SDEL, rassemble des représentants techniques des communes, des transports lausannois (ci-après tl) et du Canton. Le GT pilote les études et prépare les objets soumis au COPIL pour adoption. En 2021, le GT s'est réuni à cinq reprises. Il a notamment travaillé sur les projets suivants :

- la mise en place d'un réseau de vélos en libre-service (VLS) à l'échelle du SDEL ;
- l'élaboration de l'image directrice des transports publics de l'Est lausannois ;
- l'étude de faisabilité d'une passerelle de mobilité douce le long du viaduc ferroviaire de Rochettaz ;
- l'élaboration d'un concept d'aménagement intercommunal du secteur des rives du lac ;
- l'élaboration d'un guide sensible des balades du SDEL ;
- le suivi de la stratégie régionale de gestion des zones d'activité du PALM ;
- le suivi de la mise en œuvre des mesures infrastructurelles et des mesures d'urbanisation du PALM ;
- le suivi de la mise en œuvre du jalonnement cyclable du PALM ;
- le suivi de l'élaboration de la planification énergétique territoriale (PET) du PALM.

En 2021, la DUE a été plus particulièrement impliquée dans l'élaboration ou le suivi des études et projets suivants :

Guide des balades de l'est lausannois

Réalisé en 2020 sous la supervision du bureau du SDEL, le guide des balades du SDEL sera complété par un « guide sensible » réalisé en partenariat avec le Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV). Les étudiants en photographie du centre professionnel ont parcouru les balades pour donner leur vision du territoire. Le guide est en cours de finalisation et sera disponible en 2022.

Concept intercommunal d'aménagement des rives du lac

Le concept d'aménagement intercommunal des rives du lac est en cours de finalisation. Un important travail d'analyse et de relecture a été réalisé en vue d'y apporter les dernières modifications avant sa validation définitive par le COPIIL du SDEL.

AMÉNAGEMENTS URBAINS

CH. DES VIGNES

Les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, modernisation de l'écopoint et réaménagement urbain prévus dans le préavis N° 02-2019, pilotés par la DTSI, ont démarré en automne 2019.

La DUE a continué en 2021 le suivi des travaux relatifs au réaménagement urbain, comprenant la requalification de l'entrée du Collège de Mallieu. Cet espace compte désormais avec un écopoint, un abri pour vélos et trottinettes, une fontaine, des nouvelles plantations, ainsi qu'un revêtement drainant.

La dernière phase consistera à réaménager la zone du parking, qui est actuellement occupée par l'installation de chantier de génie civil.

RUE DE LA POSTE

Les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, ainsi que le renouvellement et le renforcement des infrastructures prévus dans le préavis N° 11-2020, pilotés par la DTSI, ont démarré en mars 2021.

En étroite collaboration avec la DTSI, qui pilote les travaux de mise en séparatif ainsi que le renouvellement et le renforcement des infrastructures, la DUE est en charge du suivi de l'exécution des travaux d'aménagements urbains et paysagers.

En 2021, le projet d'exécution a été finalisé avec un mandataire externe et l'appel d'offres relatif aux travaux d'aménagement urbain et paysager a été lancé.

AV. DE LAVAUX

La DUE fait partie du « Groupe de Travail aménagements » (ci-après GT) du projet de réaménagement de l'av. de Lavaux, appelé également « projet partiel 8 » ou « PP8 ».

L'objectif de ce GT, composé des membres du Canton, des tl, des mandataires externes et des collaborateurs de la Ville de Pully, est d'accompagner le groupement de mandataires ICI-Lavaux dans l'avancement du projet qui doit être soumis à l'enquête publique en juin 2021.

Par ailleurs, la DUE pilote, à l'aide d'un mandataire externe, le projet architectural de l'abribus de la Clergère.

Une mise à l'enquête conjointe du PP8 et du projet d'abribus de la Clergère a eu lieu à l'automne 2021. D'entente avec la planification globale du projet, l'année 2022 sera dédiée au traitement des oppositions.

CHANTEMERLE - MISE EN CONFORMITÉ DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT ET DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Le système d'évacuation des eaux du complexe scolaire et paroissial de Chantemerle doit être mis en conformité, conformément à l'art. 24 du Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux.

Un avant-projet a été réalisé comprenant non seulement la mise en séparatif des bâtiments scolaire et paroissial, mais également l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) extérieure de ces bâtiments, ainsi que le réaménagement de la cour de récréation et du parvis de l'Église.

Ce projet a été présenté à la Municipalité et fera l'objet d'un préavis crédit d'études au Conseil communal au 2^e semestre 2022. Ce préavis permettra de développer les projets et de réaliser les appels d'offres en vue d'un préavis crédit d'ouvrage en 2023.

RÉAMÉNAGEMENT ET MISE EN CONFORMITÉ DES PLACES DE JEUX

Le préavis N° 16-2018, comprend trois projets de mise en conformité et de réaménagement de places de jeux, ainsi que la création du nouveau parc sportif et de loisirs qui a été inauguré en juin 2021.

Ce parc comprend désormais des engins de fitness et des terrains de pétanque accompagnés d'espaces de repos et de pique-nique, ainsi qu'un terrain de beach-volley en sable et un espace de pratique de la slackline (jeux d'équilibre sur sangle tendue).

PASSERELLE SUR LA VUACHÈRE

La DUE a secondé la DTSI dans le pilotage d'un projet mené par des mandataires externes et en étroite coordination avec la Ville de Lausanne, qui vise non seulement à reconstruire la passerelle provisoire, mais à sécuriser et renaturer les berges. Ce projet a été mis en suspens en attente d'une nouvelle planification.

QUARTIER DES BOVERATTES

En collaboration avec la DTSI, la DUE a suivi les travaux relatifs aux aménagements urbains et paysagers qui accompagnent le projet routier. Les plantations qui achèveront le chantier sont planifiées au printemps 2022.

QUARTIER VERS-LES-MOULINS

Parallèlement à l'élaboration du PA piloté par le bureau de la planification, la DUE a élaboré un avant-projet urbain et paysager pour l'aménagement des rues de desserte.

Ce dossier est étroitement coordonné avec le projet de renouvellement et renforcement des conduites industrielles, piloté par la DTSI. En 2021, le dossier a été envoyé pour consultation aux services cantonaux.

ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Si le nombre de demandes d'autorisation de construire est resté relativement constant en 2021, le nombre de permis délivrés et la masse financière ont presque doublé.

160 demandes d'autorisation de construire ont été déposées (175 en 2020) et 93 permis de construire ont été délivrés (57 en 2020). Le nombre de projets soumis à une procédure d'enquête s'est élevé à 61 (44 en 2020). 7 dossiers ont été dispensés d'enquête publique. Les dossiers restants sont en cours de traitement ou ont fait l'objet d'une procédure simplifiée, n'étant pas assujettis à autorisation.

Par ailleurs, à l'instar des années précédentes, de nombreux projets ont bénéficié de l'accompagnement de la DUE. Cette aide au projet continue de porter ses fruits et reste très appréciée de la plupart des bureaux d'architectes, ainsi que des propriétaires.

Toutes catégories confondues, la masse financière représentée par les autorisations de construire délivrées s'élève à CHF 111 mios d'investissements (60 mios en 2020, 41 mios en 2019, 64 mios en 2018).

En outre, 31 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés et 3 ont fait l'objet d'un refus.

De nombreux projets font l'objet de recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP). En 2021, 22 recours ont été déposés contre 10 en 2020 et 13 en 2019. Parmi ces 22 recours, 5 ont été déposés contre un seul projet.

Trois recours se sont croisés avec la décision de la Municipalité de refuser le permis d'habiter, ils ont été retirés puis redéposés sur la base de la nouvelle décision.

Un recours a été admis par la CDAP.

Deux recours ont été admis partiellement. Les dossiers ont été complétés et feront l'objet d'une nouvelle décision de la Municipalité.

Six recours ont été rejetés.

Un recours a été retiré.

Treize recours sont actuellement en traitement soit par la CDAP soit par le Tribunal Fédéral.

INSPECTORAT DES CHANTIERS - PRÉVENTION DES ACCIDENTS

59 chantiers ont fait l'objet de plusieurs visites. 47 d'entre eux sont liés à des travaux relatifs à la construction ou à la transformation de bâtiments et 12 sont en rapport avec des travaux routiers ou d'infrastructures techniques. Par ailleurs, l'inspecteur a procédé à l'inspection spécifique de 11 grues ou engins de levage et de 24 installations d'échafaudages fixes ou mobiles.

Ces contrôles portent également sur des aspects tels que les accès et le parage de véhicules d'entreprise, le nettoyage du domaine public, la diminution des nuisances (bruit, poussière, vibration), le respect des plans d'enquête, ainsi que la conformité des travaux à la législation en vigueur.

TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

REQUALIFICATION DU SITE DU PRIEURÉ

La Ville de Pully a lancé en février 2017, dans le cadre du préavis N° 22-2014, un concours international de projets d'architecture et d'ingénierie et, conjointement, un concours d'idées en procédure sélective. Le concours de projets portait sur la création d'un Hôtel de ville ainsi que sur la conservation et la mise en valeur des vestiges romains de la Villa romaine.

L'équipe lauréate du concours d'architecture est composée des bureaux d'architectes Garcés – de Seta – Bonet Arquitectes (Barcelone) et FAZ Architectes (Genève), associés à des paysagistes et à des ingénieurs spécialisés.

Le préavis N° 12-2018 pour demander un crédit d'investissement de CHF 2'200'000.00 destiné à financer la poursuite des études relatives au projet de l'Hôtel de ville et de l'espace muséal de la Villa romaine a permis de développer pour l'Hôtel de ville un projet comprenant deux parties :

- Bâtiment administratif sis à l'av. du Prieuré 2 : démolition de l'immeuble administratif vétuste et reconstruction d'un bâtiment neuf.
- Bâtiment sis à l'av. du Prieuré 2a : rénovation du monument historique du Prieuré.

Une demande de crédit d'investissement sera présentée au Conseil communal au 1er semestre 2022 pour le Prieuré. Dans un deuxième temps, un crédit d'études sera demandé pour finaliser le projet de la Villa romaine et permettre ainsi la sauvegarde de ce témoignage archéologique d'importance nationale. Ce projet de conservation sera accompagné d'une infrastructure muséale pour présenter les vestiges romains au public et abriter les activités de médiation culturelle.

MISE EN CONFORMITÉ ET HOMOLOGATION DU TERRAIN (A) EN GAZON DE FOOTBALL DE ROCHETTAZ

Pour permettre la réalisation de travaux d'entretien et d'amélioration du centre sportif de Rochettaz, le Conseil communal a alloué, lors de sa séance du 26 avril 2017, un crédit d'investissement de CHF 3'420'000.00 (préavis N° 06-2017). Le dossier de demande d'autorisation de construire a été mis à l'enquête publique fin 2017.

Deux oppositions de voisins présentant de multiples griefs contre la réalisation du terrain de football ont été déposées. Les municipalités de Pully et de Paudex ont levé les oppositions et délivré les permis de construire le 1^{er} juin 2018.

Les permis délivrés ont fait l'objet d'un recours des voisins, opposés au projet de transformation du terrain naturel existant en terrain synthétique. Le 4 août 2018, la Cour de droit administratif et public du tribunal cantonal (CDAP) a suspendu les permis de construire des communes de Pully et Paudex. À ce jour, le tribunal n'a toujours pas statué.

Le bureau Sportfloor technologies SA a établi une procédure ouverte de marché public concernant le lot de travaux de construction. La procédure a été publiée le 13 février 2018 et a permis d'attribuer la réalisation des travaux à l'entreprise Walo Bertschinger SA Romandie à Eclépens, qui a remporté l'appel d'offres.

Les travaux ont ainsi été adjugés, mais les contrats n'ont pas été passés, conformément à la loi sur les marchés publics. La suite du projet est, de ce fait, suspendue, en raison des recours pendant contre les permis de construire.

Une convention d'utilisation a été négociée avec les voisins, elle pourrait conduire les opposants à retirer leurs recours, autorisant ainsi l'exécution des travaux.

La Municipalité a décidé lors de la séance du 22 décembre 2021 de prendre acte de la convention et de la transmettre à la Municipalité de Paudex pour validation et signature.

MISE EN CONFORMITÉ ET HOMOLOGATION DU TERRAIN (B) DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE DE ROCHETTAZ

Les résultats des tests d'homologation, demandés par l'Association Suisse de Football sur le terrain de football synthétique, ont démontré que le terrain était en fin de vie. Celui-ci nécessitait un renouvellement complet de la surface de jeux et de ses abords.

Pour permettre la réalisation des travaux d'entretien, ainsi que les améliorations du centre sportif de Rochettaz, le Conseil communal a alloué, lors de sa séance du 24 juin 2020, un crédit d'investissement de CHF 2'150'000.00 (préavis N° 09-2020).

Le bureau Sportfloor technologies SA a établi une procédure ouverte de marché public concernant les travaux de construction. La procédure a été publiée le 23 juillet 2020 et a permis d'attribuer la réalisation des travaux à l'entreprise Realsport SA à Rossens, qui a remporté l'appel d'offres.

Les travaux ont ainsi été adjugés et le contrat a été passé conformément à la loi sur les marchés publics. Les travaux ont débuté le 19 octobre 2020 et se sont achevés début 2021. Le terrain a été homologué ; il est en cours d'exploitation par le Pully Football.

HOME-ÉCOLE DES MOSSÉS

Le Home-École des Mosses doit répondre aux directives du Service de la protection de la jeunesse (SPJ) relatives à la sécurité, la prévention feu, les mesures d'hygiène et l'accès pour les personnes à mobilité réduite, dans le but de recevoir les accréditations qui permettront de poursuivre son exploitation.

Le projet répond aussi à une volonté d'accroître l'offre et de permettre l'exploitation des lieux toute l'année. En effet, il est envisagé de mettre ce lieu à disposition de tiers (sociétés sportives, associations culturelles, etc.), afin d'obtenir un rendement locatif lorsque le Home-École n'est pas occupé par les écoles.

Le bâtiment sera également rénové dans le but d'une utilisation rationnelle et économique de l'énergie. Il répondra au standard Minergie® rénovation.

Lors de sa séance du 3 juin 2020 (préavis N° 04-2020), un crédit d'investissement de CHF 5'665'000.00 TTC a été alloué par le Conseil communal pour la mise en conformité et rénovation du bâtiment.

Conformément aux dispositions de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) et à son règlement d'application (RMP-VD), les travaux ont fait l'objet d'une procédure d'appels d'offres ouverte pour entreprise totale. À l'issue de sa séance du 17 juin 2020 (D. 2020.023.5.1.2), la Municipalité a confié l'attribution du mandat à l'entreprise totale BOAS Constructions SA, à Crissier.

Le permis de construire a été délivré en décembre 2020 et les travaux ont débuté au printemps 2021. Le projet se trouve en phase d'exécution selon le planning prévu et l'obtention du permis d'habiter est prévue pour octobre 2022.

SITE DU COLLÈGE PRINCIPAL, RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION ET ORGANISATION D'UN CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE

Le Conseil communal a validé la révision du plan d'extension partiel « Collège Principal » et l'organisation d'un concours de projets d'architecture dans sa séance du 20 novembre 2019 (préavis N°15-2019) en octroyant un crédit de CHF 900'000.00.

Les études préliminaires du PA ont été initiées. Plusieurs mandats ont été confiés à des bureaux spécialisés en énergie, en environnement et en mobilité pour mener les expertises indispensables à son élaboration. Ces études ont été finalisées durant le premier semestre 2020 et le plan d'affectation a été élaboré en parallèle. En automne, le dossier finalisé a été transmis au Canton pour son examen préalable.

Le concours d'architecture s'est déroulé en 2021 avec un programme comprenant 20 salles d'enseignement, soit 10 salles de classe et 10 salles polyvalentes. Le programme d'enseignement était assorti des locaux administratifs et parascolaires correspondants, ainsi que d'une bibliothèque scolaire et d'une salle de gymnastique double destinée aux écoles et aux associations sportives pulliérannes.

Le projet retenu, celui du bureau d'architecture Itten & Brechbühl et des ingénieurs civils Boss & associés, instaure une relation claire entre les constructions existantes et futures. Ces dernières prennent la forme d'un socle bâti, disposé le long de l'av. C. F. Ramuz, ponctué par deux bâtiments à ses extrémités.

Le premier prix ainsi que les huit autres projets distingués seront présentés à la population à l'occasion d'une exposition organisée à la Grande salle de la Maison Pulliérane, ouverte au public du 29 mars au 4 avril 2022.

Un préavis pour crédit d'études sera présenté au Conseil communal au mois de juin 2022, afin de lancer les études qui permettront la réalisation du projet retenu.

SITE DE CHAMBLANDES, CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE PROVISOIRE

Lors de sa séance du 17 février 2021 (préavis N° 01-2021), un crédit d'investissement de CHF 4'990'000.00 TTC a été alloué par le Conseil communal pour la construction du bâtiment scolaire provisoire à Chamblandes.

La construction du bâtiment a représenté un réel défi du point de vue technique et de délais. En effet, la capacité portante du sol, totalement imprévisible, présentait une faible résistance jusqu'à plus de 5 mètres de profondeur. Un radier rigide a dû être réalisé.

Deux mois et deux semaines après le début des travaux, l'ouvrage a été réceptionné.

Réalisé avec 121 modules en acier isolé, le bâtiment présente de nombreux avantages: une bonne performance acoustique des locaux, une isolation thermique optimale, une mise en œuvre rapide, ainsi qu'un prix très compétitif. Il respecte également toutes les exigences, les normes, ainsi que les directives en vigueur applicables aux constructions définitives.

Le bâtiment scolaire provisoire de Chamblandes comprend 3 niveaux: 1 rez-de-chaussée et 2 étages. Il s'accompagne d'un préau à l'air libre et d'un préau couvert. Cela représente la création de 6 salles de classe, 4 salles de dégagement, 1 salle des maîtres, 240 m² pour l'accueil pour écoliers (UAPE), soit une surface équivalente à 3 salles de classe, et 6 groupes de toilettes.

Le bâtiment a ouvert ses portes, comme prévu, pour la rentrée scolaire du 23 août 2021. Les délais et les coûts ont été tenus.

Le bâtiment scolaire provisoire de Chamblandes devrait théoriquement être utilisé jusqu'en 2027-2028. Cela dépend de la réalisation de l'extension du Collège principal, de la démographie, ainsi que de l'évolution des bases légales sur l'enseignement obligatoire qui fixent le nombre et le type de salles d'enseignement.

PP8 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'AV. DE LAVAUX - CONSTRUCTION DE L'ABRIBUS DE LA PLACE DE LA CLERGÈRE

Le réaménagement de l'av. de Lavaux (ci-après PP8) est un projet d'espace public sur le territoire pullièran. Il a pour but l'adaptation de la chaussée pour assurer la bonne circulation de bus à haut niveau de service ainsi que la création des aménagements paysagers destinés à requalifier l'espace public. Dans ce projet, la place de la Clergère constitue un enjeu majeur. Le projet de son réaménagement prévoit la construction de deux abribus, dans les sens ascendant et descendant de l'av. de Lavaux à Pully. Cette interface de transports permettra de redéfinir la place de la Clergère, de lui donner une identité et une échelle piétonnière en la rendant plus accueillante et plus arborisée.

La finalité de l'abribus de la place de la Clergère est la création d'une infrastructure fonctionnelle et performante pour abriter l'utilisateur des transports publics. Conjointement, il s'agit également de contribuer à la création d'une place, d'un repère, d'un lieu emblématique pour les habitants de Pully. En effet, la place de la Clergère, dans sa configuration actuelle, n'est pas satisfaisante et fait peu de cas du piéton et de l'habitant.

L'abribus de la Clergère se compose de deux couverts, chacun abritant le quai sur toute sa longueur. Du côté des bus, les couverts ont une géométrie linéaire. Par contre, du côté place, les couverts comportent des angles qui créent des espaces à l'échelle du promeneur et de l'utilisateur. Dans le même esprit, des poches de verdure accueillent des arbres de grande taille et tissent un lien avec le projet paysager complet du PP8.

Afin de renforcer l'identité de la place et sa fonction de repère, la structure de l'abribus est en béton teinté ocre d'aspect lisse. Des massifs porteurs à géométrie variable reçoivent les bancs en bois massif. Ce dispositif permet non seulement d'accompagner les flux des piétons, mais aussi d'offrir des points de vue diversifiés aux utilisateurs qui attendent les bus. La dalle de toiture est à une hauteur constante de 3.20 m du sol en suivant la pente du terrain. La toiture est végétalisée, afin d'assurer la rétention d'eau, mais également pour offrir au voisinage un aspect verdoyant.

La planification des étapes du projet de l'abribus est étroitement liée au déroulement du projet PP8 dans son ensemble. Le projet d'abribus a été déposé à l'enquête en même temps que le projet routier du PP8.

PASSERELLE VERDAINE - PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA PASSERELLE, DE L'ESCALIER ET DE L'ASCENSEUR

La passerelle Verdaine est située en continuité de la rue Verdaine et permet de franchir les voies CFF et de rejoindre la place de la Clergère, au sud. Elle permet, par ailleurs, de relier le quai Nord au quai Sud à l'est de la gare.

Dans un état fortement dégradé, cet ouvrage est sous la surveillance conjointe de la DTSI et des CFF, depuis plusieurs années. La structure métallique principale présente localement des zones de corrosion significative sur les sections d'acier. Des éclatements du béton, provoqués par le gel et la corrosion des armatures, principalement dans les zones de fixation de la structure métallique, sont visibles. La structure inférieure des paliers est aussi, en certains endroits, corrodée. La toiture de la tour d'escalier, endommagée, n'est plus imperméable. De fait, la dernière inspection réalisée cette année a relevé une dégradation de la passerelle plus importante que prévue et il n'est pas exclu que l'ouvrage existant doive être démonté, avant le délai annoncé, pour des raisons de sécurité. D'ici là, cet ouvrage situé sur les voies CFF continuera d'être régulièrement suivi par les services communaux, ainsi qu'un bureau d'ingénieurs spécialisés.

La Ville de Pully a conscience que le nombre d'usagers sera amené à évoluer en fonction de son développement, de celui des infrastructures de mobilité douce et de l'introduction des bus à haut niveau de service à la Clergère. De plus, le développement urbanistique et les nouveaux quartiers à venir dans le secteur Clergère Nord rendent indispensable de maintenir ce passage.

Pour ces raisons, il était nécessaire d'élaborer un nouveau projet pour remplacer l'ouvrage existant et de financer les études via le préavis N° 09-2021 « Entretien des ouvrages d'art période 2021-2024 », rédigé par la DTSI et approuvé au Conseil communal lors de la séance du 5 mai 2021. Le montant de CHF 170'000.00 TTC prévu à cet effet a permis au bureau d'architectes Atelier Cube SA à Lausanne et au bureau d'ingénieurs BG à Lausanne de réaliser un avant-projet et un projet. La suite des études consistera à planifier la reconstruction de cet ouvrage à son emplacement actuel, après démolition de la structure existante.

CRÉATION D'UN ESPACE MUSÉAL C. F. RAMUZ À LA MUETTE

Lors de sa séance du 21 juin 2017, le Conseil communal a décidé d'allouer un crédit d'investissement de CHF 1'181'000.00 (préavis N° 13-2017) destiné à réaliser un espace muséal consacré à Charles Ferdinand Ramuz dans la maison « La Muette » et créer la « Fondation La Muette ».

La création de l'espace muséal dédié à l'écrivain est réalisée dans le cadre de la rénovation de la maison dite « La Muette », dans laquelle vécut, de 1930 à 1947, l'écrivain C. F. Ramuz. Le cadre financier et juridique pour la mise à disposition de divers locaux, dont le bureau de l'écrivain, a fait l'objet d'une convention entre la propriétaire de « La Muette » et la Ville de Pully.

Des retards ont impacté l'avancement du projet. Une enquête complémentaire a été déposée en automne 2021 pour modifier la production de chaleur et installer des sondes géothermiques. L'ouverture au public du musée est reportée en 2023.

MAISON PULLIÉRANE – AMÉLIORATION INCENDIE

Le bâtiment de la Maison Pulliérane, en exploitation depuis 1957, nécessite de garantir la sécurité des utilisateurs, notamment du point de vue des mesures AEAI (protection contre les risques d'incendie). Actuellement, des mesures organisationnelles coûteuses sont mises en place par la Ville de Pully pour pallier ce risque.

Un concept en protection incendie a été élaboré pour trouver des solutions qui soient acceptables financièrement et qui puissent garantir la sécurité des personnes sans interventions lourdes sur le bâtiment. La procédure de demande d'autorisation sera déposée au 1er semestre 2022.

Après l'obtention des autorisations nécessaires, un préavis sera élaboré courant 2022 pour demander les crédits nécessaires pour la finalisation du projet et l'exécution des travaux.

MAISON DE L'ENFANCE AU PARC GUILLEMIN

Une étude de faisabilité a été initiée à l'av. de Guillemain 9-11 dans l'hypothèse d'y établir une crèche-garderie en lieu et place de deux appartements existants. Des surfaces importantes inoccupées laissaient penser que le bâtiment pourrait être optimisé au moyen d'un programme associé au préscolaire plus en rapport avec le site du parc Guillemain.

Des études ont été menées sur le bâtiment Guillemain 9-11, ainsi que sur la garderie de Guillemain 7, pour évaluer les capacités d'accueil et les éventuelles variantes constructives. La solution retenue est de réhabiliter Guillemain 9-11 pour accueillir des enfants et réaliser une mise en conformité du bâtiment de Guillemain 7.

Un rapport à la Municipalité a été présenté à la séance du 18 mars 2020, qui a permis d'ouvrir un compte de crédit d'études d'un montant de CHF 95'000.00.

Le bureau F-Partenaires SA a établi une procédure sur invitation et une procédure de gré à gré concernant les honoraires d'architecte. La publication parue le 29 juin 2020 a permis d'attribuer le mandat du bâtiment av. Etienne-Guillemin 9-11 au bureau NB Architectes, à Lausanne, qui a remporté l'appel d'offres sur invitation et le bâtiment av. Etienne-Guillemin 7 au bureau Diserens-Maurel, à Lausanne, à l'issue d'une procédure de gré à gré, conformément à la loi sur les marchés publics.

Les études des deux projets sont actuellement en cours et le Conseil communal a alloué, lors de sa séance du 3 novembre 2021, un préavis crédit d'études N°16-2021, d'un montant de CHF 490'000.00 TTC pour permettre de financer la suite des études.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME (CPU)

La Commission permanente d'urbanisme, placée sous la présidence de M. R. Kuonen, Conseiller communal, s'est réunie à une reprise, le 10 novembre 2021, pour une revue de projet.

COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME (CCU)

Cette commission ne s'est pas réunie en 2021.

COMMISSION DE SALUBRITÉ

Présidée par Mme la Conseillère communale L. Vasserot jusqu'à fin juin 2021 et par M. le Conseiller municipal L. Girardet depuis le 1er juillet 2021 (nouvelle législature), la Commission s'est réunie à 33 reprises pour examiner et préavisier 76 demandes d'autorisation de construire. Elle a inspecté 32 réalisations en vue de l'octroi du permis d'habiter ou d'utiliser. Elle a été interpellée à 15 reprises par des locataires et des propriétaires confrontés à/ou divisés par des problèmes de sécurité et d'hygiène qui se sont finalement résolus.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES

PARCS ET PROMENADES

Le nombre de collaborateurs de Parcs et Promenades s'élève actuellement à 11 personnes et 3 apprentis. Ils ont pu compter sur l'aide de 7 auxiliaires et stagiaires totalisant près de 3'964 heures de travail. Parcs et promenades a réalisé, avec le concours de plusieurs entreprises, de nombreux travaux paysagers.

Le nombre de procédures d'autorisation d'abattage ou d'élagage d'arbres est en diminution et le nombre d'arbres concernés également, avec 58 dossiers pour 87 arbres en 2021 contre 67 dossiers pour 117 arbres en 2020.

15 demandes soumises ont été refusées en 2021 contre 12 en 2020.

ENTRETIEN DES SECTEURS

Plusieurs projets ont été mis en œuvre afin d'entretenir et améliorer la gestion des parcs et zones de loisirs, par exemple :

- Parc Liaudoz : réaménagement du parc à chiens.
- Remplacement de haies de lauriers dans divers secteurs par des arbustes indigènes.
- Ch. des Roses et ch. du Liaudoz remplacement de végétation arbustive vieillissante par des vivaces et arbustes indigènes.

Le contrôle et l'entretien des arbres de la ville se poursuivent, afin de garantir la sécurité des usagers de l'espace public et un patrimoine arboricole de qualité. Des travaux d'entretien tels que du toilettage et des haubanages ont été entrepris sur de nombreux arbres des parcelles communales.

- 16 expertises d'arbres ont été réalisées par des entreprises spécialisées en soins aux arbres.
- 46 arbres ont été abattus pour des raisons sanitaires et de sécurité.
- 51 arbres ont été plantés, afin de favoriser la végétation en milieu urbain et d'assurer le renouvellement du patrimoine arboricole.

L'utilisation de produits phytosanitaires contre les ravageurs, maladies et champignons est en diminution grâce à des choix de plantes et un entretien mieux adaptés. L'été pluvieux a engendré une diminution de la consommation d'eau pour l'entretien des gazons et des nouvelles plantations.

Les 216 tonnes de déchets verts générés par l'entretien des espaces verts ont été valorisés par la compostière de la Coulette à Belmont-sur-Lausanne.

Malgré l'annulation de nombreuses manifestations, Parcs et promenades a tout de même réalisé plusieurs décorations florales pour agrémenter les événements (16) qui marquent la vie associative, sportive et culturelle de Pully. De plus, l'entité a réalisé des prestations pour d'autres services (vendanges, déneigement, etc.).

CIMETIÈRES

L'équipe du cimetière a procédé à 101 inhumations au cimetière de Chamblandes, 2 à celui des Monts-de-Pully et s'est investi à accompagner les familles dans le deuil. Les 26 inhumations de corps représentent 25.3% et les 77 incinérations 74.7% des défunts accueillis dans les cimetières de Pully.

Elle a également procédé à la désaffectation de 62 emplacements (tombes, caveaux ou concessions) venus à échéance au cimetière de Chamblandes.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE DE RENNIER 44

Plantes cultivées	Quantité
Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations estivales)	20'900
Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations automnales et printanières) dont 740 chrysanthèmes pour l'automne et 1'300 bulbes de printemps	25'250
Plantes pour fleurs coupées 4'000 bulbes	12'400
Plantes diverses pour décorations et manifestations	2'000
Plantes diverses cultivées pour vente aux communes voisines (Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Crissier)	5'600
Plantes diverses cultivées pour vente aux institutions de Pully (Fondation Verte Rive et Collège Champittet)	1'750

**DIRECTION DE LA JEUNESSE,
DES AFFAIRES SOCIALES ET
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Le rapport de gestion est un formidable outil de communication, car il met en lumière les nombreuses activités déployées par la Commune en faveur de la population.

L'année 2021 a non seulement la particularité de voir se clore la législature 2016-2021 et débiter la nouvelle 2021-2026, mais aussi celle d'être à nouveau sous le signe du COVID-19.

Je terminais mon message pour le rapport de gestion 2020 par la citation d'André Malraux « Un monde sans espoir est irrespirable ». Cette citation garde tout son sens pour l'année 2021.

L'espoir ne manque pas à la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS) et j'en veux pour preuve le processus de réorganisation interne débuté en 2020 et mis en place en 2021. Les réflexions entamées en 2020 ont bien évidemment été propulsées dans le tourbillon des événements de cette année particulière, mais elles n'en restent pas moins essentielles pour dessiner le futur.

Se projeter, c'est se préparer afin de répondre toujours mieux aux besoins de la population tout en permettant aux collaboratrices et collaborateurs d'être pleinement actrices et acteurs, de se sentir partie prenante, du plan stratégique défini et cela sans changement à la tête de la Direction.

Ce plan stratégique, ou plan directeur, découle d'une réflexion globale ayant identifié ce qui a été réalisé hier et les attentes d'aujourd'hui face à l'évolution des besoins de demain.

Cela passe par l'étude des besoins des jeunes, la sensibilisation aux changements climatiques, le soutien aux quartiers solidaires, l'accueil des enfants, la prévention de proximité, la sécurité et les secours indispensables au sentiment de paix.

Pour avancer, il faut également pouvoir compter sur les autres services de la Commune ; seul on avance plus vite, mais ensemble on avance plus loin. Il faut aussi pouvoir compter sur de bons outils comme ceux liés à l'informatique et avec l'aide desquels il a été possible d'alterner, pour une nouvelle année, le travail à la maison avec celui dans les bureaux. Et cela, sans interruption de la mission principale : fournir des services de proximité à l'ensemble de la population.

Ce rapport est le fruit d'un travail d'équipe qui présente un échantillon des diverses activités réalisées par les collaboratrices et collaborateurs de la DJAS que je remercie pour leur engagement. Et comme le dit Simon Sinek : « Une petite équipe, engagée à une cause plus grande qu'elle, peut réaliser absolument tout ».

Bonne lecture

Jean-Marc Chevallaz

PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS

La DJAS fournit à la population pulliérane des prestations sociales qui impliquent une gestion de proximité et relèvent du domaine de l'intégration au sens large du terme. Elle déploie ses activités autour des pôles des aides individuelles, de l'accueil de la petite enfance, des activités scolaires et parascolaires liées à la jeunesse ainsi que des prestations en faveur des seniors. Visant à la cohésion sociale, l'ensemble de ces prestations est assuré par :

- 11 collaborateurs au sein du Service de la jeunesse et des affaires sociales, dont 1 stagiaire qui suit également des cours dans une Haute école spécialisée, 1 stagiaire 3+1 (MPC) et 1 apprenti ;
- 4 collaborateurs au Home-École des Mosses ;
- 18 accueillantes en milieu familial ;
- divers auxiliaires (personnel de réfectoire, moniteurs de camps et colonies, personnel pour les études surveillées, auxiliaire de bibliothèque, commissionnaire).

PROJETS

PROCESSUS DE RÉORGANISATION DJAS

En 2020, la DJAS a mené et finalisé un travail de définition des principales lignes d'une politique de cohésion sociale globale et cohérente, sous la forme d'un plan directeur DJAS.

Ce plan directeur fournit une vision stratégique qui fixe le cadre général de l'action de la DJAS et ses priorités dans la ligne politique sociale de la Ville et promeut l'objectif en matière de cohésion sociale de « Développer une offre qui puisse assurer le bien-être de tous les citoyen-ne-s et encourager des liens de proximité, en contribuant ainsi à la qualité de vie et au développement d'un cadre de vie dynamique et attractif au sein de la Ville de Pully. ».

Au terme de l'élaboration du plan directeur, la DJAS a examiné son fonctionnement interne afin d'identifier les changements organisationnels nécessaires pour permettre sa mise en œuvre.

La mise en œuvre du plan directeur demandait en effet de prioriser et orienter le travail courant en fonction des axes stratégiques identifiés. Ainsi, pour chaque axe, des mesures de réorganisation visant notamment à améliorer l'efficacité et l'efficience du travail ont été identifiées. La démarche a en outre permis d'identifier des problématiques de fonctionnement interne qui ont pu être analysées et faire l'objet de mesures de réorganisation dans le cadre du même processus.

Cette démarche d'analyse a ainsi été lancée en septembre 2020. Dans ce cadre, une large consultation du personnel a été effectuée, notamment sous forme d'entretiens et d'ateliers. Le processus a fait l'objet, à son terme en février 2021, d'un rapport de synthèse récapitulant les constats et problématiques identifiées, et proposant des recommandations, pistes d'amélioration et d'optimisation du service.

Un diagramme fonctionnel avec la répartition des prestations et responsabilités et un nouvel organigramme ont été élaborés dans ce cadre dont les principaux axes sont les suivants :

- Séparation des secteurs de l'Administration générale du service et celui des Affaires sociales avec :
 - Création d'un secteur Administration générale – Accueil.
 - Création d'un secteur Affaires sociales.
- Séparation du secteur Jeunesse en 2 secteurs distincts :
 - Création d'un secteur Administration scolaire et Parascolaire communale.
 - Création d'un secteur Animation et Jeunesse.
- Création d'un secteur Enfance 0-12 ans.

Cette nouvelle organisation, en place dès le 1^{er} octobre 2021, a nécessité le repositionnement de plusieurs collaboratrices et collaborateurs et la redéfinition de certaines fonctions au sein du service sans incidence budgétaire notable.

AGENDA NUMÉRIQUE

La DJAS, en collaboration avec le Bureau de la Communication de la Ville, a travaillé sur le développement d'une plateforme numérique de type « agenda intelligent ».

Le développement de cette plateforme d'information est pensé dans une optique globale de cohésion sociale qui vise à incorporer les partenaires locaux, tant dans la mise en place que dans le fonctionnement de l'outil. Une collaboration avec l'association faitière des sociétés locales « Promotion Pully-Paudex-Belmont » a ainsi été initiée pour définir les buts et périmètres du projet, tout comme les partenaires concernés et les contenus à développer.

Cet outil, mis en ligne en été 2021, a pour objectif de centraliser les événements et de mettre davantage en lumière les partenaires locaux (associations, sociétés locales, clubs sportifs, etc.). Il permet de rechercher, de manière facile et intuitive, tous les événements se déroulant sur les communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne, par intérêt, tranche d'âge, type d'activités ou dates.

Les sociétés locales qui souhaitent promouvoir leurs événements via l'agenda numérique peuvent obtenir un accès administrateur pour entrer leurs informations en ligne, qui sont validées par le Bureau de la communication avant publication sur le site. Les institutions culturelles de la Ville de Pully, quant à elles, envoient directement leur contenu via leur site internet respectif.

Site : www.promo-ppb.ch

PAVILLONS SCOLAIRES PROVISOIRES

La construction de pavillons scolaires sur le site de Chamblandes, face au bâtiment scolaire déjà existant, a débuté au premier trimestre et s'est achevée en durant l'été 2021. Ce bâtiment accueille, depuis la rentrée d'août 2021, deux classes de 5P, une classe de 6P, deux classes OESP, les bureaux des PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire) ainsi qu'une nouvelle structure d'accueil parascolaire (APEMS).

Ce bâtiment est le premier de la Ville à être entièrement équipé de la solution d'affichage numérique frontal (ANF), soit des écrans de télévision intégrés dans les tableaux noirs de chaque classe afin de répondre aux objectifs pédagogiques standardisés du Canton. Le projet a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 17 février 2021 (préavis N° 01-2021).

CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL INTERSERVICES

La création d'un groupe de travail interservices réunissant DJAS, DDGS, DUE et les Directions des écoles primaires et secondaires a débuté en novembre 2021. Le but est d'identifier les besoins scolaires et de planifier à court et à long terme les mesures à prendre. Le premier horizon temporel va jusqu'à 2026 et le second jusqu'à 2032. Cela nécessite de connaître l'évolution de la population, respectivement des effectifs scolaires, mais aussi leur répartition géographique et les tranches d'âge.

CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL « STATIONNEMENT POUR LES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES ITINÉRANTS »

Un groupe de travail dédié à résoudre la problématique du stationnement pour les enseignants et des enseignants itinérants a été créé en novembre 2021. Ce dernier vise à identifier les solutions par site, mais également à unifier les pratiques entre Pully, Paudex et Belmont.

Ce groupe de travail est constitué d'un représentant de chaque commune de l'entente (PPB), DDGS, DJAS et Police.

ÉTUDE BESOINS DES JEUNES

Un des axes thématiques du plan directeur de la DJAS concerne les activités en faveur des jeunes pulliérans.

L'objectif stratégique de cet axe consiste en une réflexion globale sur le domaine de la jeunesse afin d'adapter l'offre existante ainsi que son organisation aux besoins actuels.

L'une des mesures définies par le plan directeur de la DJAS pour réaliser cet objectif repose sur une étude des besoins des jeunes pulliérans afin de vérifier si l'offre actuelle continue d'être pertinente.

La mise en œuvre de cette étude a débuté en septembre 2021 en collaboration avec l'équipe de « Jaiunprojet » du Centre Vaudois d'Aide à la Jeunesse (CVAJ) pour élaborer un questionnaire qui sera diffusé en février 2022 auprès des jeunes, accompagné d'une campagne de communication menée par le Bureau de la Communication de la Ville.

Un forum sera organisé au printemps 2022 pour présenter les résultats et mener les premières réflexions sur des thématiques ayant émergé à travers cette étude.

CLIM-EXPO

Fruit d'une collaboration entre la Fondation La Maison de la Rivière, l'Université de Lausanne et la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève, Clim-Expo est une exposition visant à sensibiliser la population à l'impact des changements climatiques sur notre vie et notre quotidien.

La DJAS a coordonné la mise en place de cette exposition en collaboration avec les différents services de la Ville, de février à mai 2021 sur les quais Milliquet.

Les objectifs de l'exposition étaient de :

- Sensibiliser la population aux changements climatiques et offrir des pistes de réflexion sur les mesures qui peuvent être prises localement pour tenter de les limiter (valorisation des mesures déjà prises par la Ville de Pully) ;
- Proposer une activité didactique et gratuite aux élèves des établissements scolaires primaire et secondaire ;
- Proposer une animation supplémentaire à la population dans un contexte de restriction des accès aux lieux culturels.

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES D'AIDES SOCIALES

Dans un souci d'amélioration de traitement des données en lien avec la cyberadministration, la numérisation et la protection des données, la DJAS a lancé un projet de création d'une liste des bénéficiaires des aides sociales suivis par le secteur des affaires sociales dans la GED. Un dossier par bénéficiaire a été créé afin de regrouper l'ensemble des documents et le suivi des prestations perçues. La création de cette liste a nécessité de nombreuses heures de travail afin de mettre à jour les données et de scanner les différents justificatifs. La liste sera opérationnelle en janvier 2022.

SECTEUR AFFAIRES SOCIALES (ANCIENNEMENT SERVICE SOCIAL COMMUNAL)

La réorganisation de la DJAS courant 2021 a vu la mise en place du secteur affaires sociales (ci-après SAS) au 1^{er} octobre 2021 et l'engagement d'un responsable de secteur à 100 % à cette même date.

Il s'est agi, dans un souci d'efficacité et de vision plus globale, de regrouper dans un seul secteur les différentes aides/prestations déjà fournies jusque-là par la DJAS.

Le SAS représente la Commune en différentes occasions, tant vis-à-vis du Canton dans le cadre des programmes d'intégration, que des associations qui constituent le tissu associatif pulliéran.

Une réflexion transversale sur le positionnement de la Commune vis-à-vis d'une politique d'intégration « inclusive » visant à s'adresser non seulement aux étrangers résidant sur le territoire communal mais aussi à tous les acteurs de la vie publique est désormais en cours. Le but étant de parvenir à maintenir et à développer une politique de cohésion sociale favorisant l'épanouissement des habitants de la Ville de Pully, sans discrimination.

SOUTIEN AUX QUARTIERS SOLIDAIRES

La Ville de Pully, par le biais de la DJAS, a développé deux projets de « quartiers solidaires » dès 2012 en collaboration avec Pro Senectute Vaud. L'objectif de cette initiative est de créer, renouer, développer et entretenir des liens sociaux pour améliorer la qualité de vie et l'intégration des aînés dans leur quartier. Dans cette optique, un premier « quartier solidaire » a abouti en 2016 à la création d'une association autonome, « La Mosaïque de Pully-Nord ».

Un deuxième « quartier solidaire » s'est développé depuis 2017 à Pully-Sud et a abouti à la création d'une deuxième association autonome, « Le Kaléidoscope de Pully-Sud ». Au début de l'année 2020, une cérémonie de passation réunissant Pro Senectute, la Ville de Pully et l'association du Kaléidoscope de Pully-Sud a permis de symboliser leur autonomie.

Ces deux associations de seniors se développent autour d'activités régulières (groupes de lecture, promenade, photographie, pétanque, spiritualité, etc.) ainsi que de certaines activités ponctuelles (table d'hôte, visites culturelles, etc.). La DJAS soutient leurs activités, notamment par un accompagnement régulier, une subvention annuelle, ainsi que la diffusion de documents informatifs, tels que le journal d'information bimestriel, « l'Echo du Riolet » élaboré par la Mosaïque de Pully-Nord et le cahier d'activités du Kaléidoscope de Pully-Sud.

La crise sanitaire a eu un impact important sur les activités dédiées aux seniors, qui ont dû, pour certaines d'entre-elles, être mises en veille. Il apparaît néanmoins que les deux quartiers solidaires ont pleinement assumé leur rôle et ont permis d'assurer un lien social durable durant cette année encore délicate.

FÊTE DES VOISINS

La Fête des voisins est une démarche européenne qui vise l'ensemble de la population afin de promouvoir les liens sociaux intergénérationnels et interculturels, la solidarité et la convivialité entre voisins. Cet événement, soutenu par la Ville et organisé par les habitants eux-mêmes, permet aux Pulliérans de partager un moment festif avec leurs voisins au pied d'un immeuble, dans un jardin, dans un parc ou encore une cour commune.

La quatrième édition de la Fête des voisins à Pully aurait initialement dû se dérouler le 28 mai 2021. La manifestation a dû être repoussée au 24 septembre 2021, en raison des mesures sanitaires en vigueur à cette période.

Malgré les conditions encore particulières cette année, une soixantaine d'organisateur·e·s se sont inscrits et ont reçu, gratuitement, un kit contenant des affiches, des cartons d'invitation, un bon pour les commerces locaux, une bouteille de sirop d'un producteur local, des flûtes d'apéritif ainsi qu'un sac pour les déchets. En plus de son soutien logistique, la Ville de Pully a eu le plaisir d'agrémenter le kit d'organisation avec des entrées combinées pour le Musée d'art et l'Archéolab ainsi qu'avec du vin issu des vignes communales.

COURS DE FRANÇAIS POUR MIGRANTS

Depuis 2014, les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry organisent, en collaboration avec l'association Français en jeu et avec le soutien du Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme, des cours de français pour personnes migrantes. En 2021, 3 cours de français (1 cours pour parents allophones et 2 cours pour débutants) ont été organisés. Ces cours ont comptabilisé 15 participants pulliérans.

DEMANDES D'APPARTEMENTS ADAPTÉS ET D'URGENCE

À des fins statistiques et en vue de pouvoir renseigner la population sur les futurs projets communaux, la DJAS tient une liste de personnes à la recherche d'un appartement adapté/protégé. En 2021, 5 ménages se sont inscrits. Au total, 11 ménages figurent sur la liste dont 7 personnes seules et 4 couples.

Concernant les demandes d'appartements d'urgence, la Ville de Pully dispose de 34 logements dits à caractère social, au loyer contenu, qui sont gérés par la DDGS. Toutefois, la DJAS reçoit de nombreuses demandes de personnes domiciliées sur le territoire communal à la recherche d'un autre logement pour diverses raisons: changement de situation financière, maladie, rupture de colocation, ou encore agrandissement de la famille. Le SAS garde les coordonnées de ces personnes et les contacte lorsqu'un logement adéquat est mis sur le marché et que l'information lui parvient. Ce qui reste malheureusement rare. En 2021, 15 ménages sont inscrits, dont 7 personnes seules.

SUBVENTIONS DANS LES DOMAINES DU SOCIAL, DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE

En date du 1^{er} janvier 2021, la DJAS a publié une nouvelle directive fixant les conditions d'octroi des subventions en faveur des institutions dans les domaines du social, de la jeunesse et de l'enfance. La procédure de dépôt des demandes a été modifiée et se fait désormais à l'aide d'un formulaire disponible en ligne sur le site internet de la Ville de Pully. En 2021, la DJAS a subventionné 25 associations à hauteur de CHF 37'285.00.

AIDES ET PRESTATIONS SOCIALES

La DJAS intervient également par des aides ponctuelles ou régulières, ciblées, auprès des Pulliérans en situation financière précaire afin d'éviter l'exclusion sociale. Le détail est indiqué ci-après.

AIDE SOCIALE DIRECTE

La DJAS intervient, par des aides ponctuelles, auprès des Pulliérans en situation financière précaire.

Ces aides, conditionnées au remboursement du montant alloué pour tout ou partie, sont octroyées sous forme de secours financiers, de bons alimentaires ou de paiements de factures.

En 2020, 7 dossiers ont été traités pour un montant total de dons de CHF 6'890.80 (CHF 11'402.25 en 2019) et 4 dossiers pour un montant total de prêts de CHF 2'052.35 (CHF 150.00 en 2019).

	Dons aide directe		Prêts aide directe	
	Dossiers traités	Montant total en CHF	Dossiers traités	Montant total en CHF
2019	15	11'402.25	1	150.00
2020	7	6'890.80	4	2'052.35
2021	5	12'450.35	6	5'674.75

Les demandes d'aides concernent généralement des dépenses imprévues qui mettent en péril le budget du ménage, une problématique qui touche tout type de population (jeunes adultes, personnes âgées, familles monoparentales). Une intervention coordonnée avec les organismes sociaux régionaux permet généralement de stabiliser la situation des requérants. Il est surprenant d'observer la diminution du nombre de dossiers traités en ce qui concerne les demandes de dons. Il est encore trop tôt pour savoir s'il s'agit d'une tendance globale, ou d'un ralentissement dû à la pandémie, les personnes se rendant moins au bureau de la DJAS.

Malgré cette année 2021 économiquement et sanitaire difficile pour les Pulliérans, aucune demande d'aide n'a été adressée en lien avec des difficultés apparentées au COVID-19. Néanmoins une partie de la population se retrouve face à des factures qu'elle n'arrive pas à payer en une seule fois, induisant un net accroissement des interventions sous forme de prêts/avance sur prestations.

AIDE COMPLÉMENTAIRE COMMUNALE

Destinée aux personnes bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI, l'aide complémentaire communale est conçue comme une aide subsidiaire à l'aide cantonale. Elle se présente sous forme d'une allocation mensuelle de CHF 80.00 par ménage, auxquels peuvent s'ajouter CHF 30.00 pour loyer élevé et CHF 47.00 pour chaque enfant à charge.

En 2021, 150 personnes ont obtenu une aide communale (138 en 2020). Un montant total de CHF 158'604.00 (CHF 135'027.00 en 2020) a ainsi été alloué.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires observée ces dernières années peut notamment s'expliquer par le fait que les organismes sociaux régionaux informent mieux leurs bénéficiaires et les accompagnent, si besoin, dans les démarches pour déposer une demande d'aide auprès de la DJAS.

AIDE AU TRANSPORT POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Par le biais de cette subvention, la Ville de Pully vise à assurer une égalité de traitement entre personnes valides et invalides, permettant à ces dernières d'effectuer des courses de loisirs au prix d'un billet de transports publics. En 2021, le prix de la course s'élève à CHF 3.70.

	Nombre de bénéficiaires THV - TMRL	Nombre d'utilisateurs THV - TMRL	Nombre de courses THV - TMRL
2019	286	180	5'037
2020	328	211	3'959
2021	364	235	4'236

Les personnes à mobilité réduite attestée par le Centre médico-social, peuvent obtenir 96 bons de transports par an. Les courses sont organisées et gérées par «Transport à mobilité réduite Lausanne» (TMRL) et «Transport Handicap Vaud» (THV).

En 2021, la participation de la Ville de Pully se monte à CHF 77'995.85 contre CHF 61'702.10 en 2020. Cette différence s'explique par une reprise partielle des courses effectuées qui avaient fortement diminué en raison de la pandémie du COVID-19.

AIDE AU TRANSPORT POUR LES BÉNÉFICIAIRES DES PC AVS/AI

Cette aide se présente sous forme d'aide financière à l'acquisition d'un abonnement aux transports publics lausannois. En encourageant la mobilité des bénéficiaires, cette prestation contribue à améliorer leur qualité de vie et à lutter contre l'isolement social.

Au total en 2021, on recense 49 bénéficiaires (57 en 2020) pour un montant de CHF 7'620.00 (CHF 6'780.00 en 2020). Si l'on observe une baisse du nombre de bénéficiaires, ces derniers ont pris leur abonnement pour une durée moyenne de 10.5 mois, contre 8 mois en 2020. Cette baisse de la durée d'utilisation des abonnements en 2020 s'explique probablement par la période de semi-confinement.

TAXE AU SAC – MESURES SOCIALES D'ACCOMPAGNEMENT

Afin d'alléger les charges des personnes particulièrement touchées par l'introduction de la taxe au sac, des mesures sociales d'accompagnement ont été mises en place par la Ville de Pully. Elles se présentent sous forme de dotation de sacs poubelle (familles lors d'une naissance, personnes à faibles revenus, personnes souffrant d'incontinence), d'aide financière (EMS hébergeant des résidents incontinents) ou encore de collecte des déchets encombrants (personnes à mobilité réduite et à faibles revenus).

En 2021, 583 demandes de sacs ont été traitées pour un total de 568 bénéficiaires. Un montant de CHF 79'731.05 (CHF 70'373.40 en 2020) a été alloué pour l'ensemble des mesures sociales d'accompagnement.

AIDES DENTAIRES ET ORTHODONTIQUES

Sur la base d'une évaluation de la situation financière des parents, la Ville de Pully peut participer à la prise en charge de frais de traitement dentaire ou orthodontique des enfants en âge de scolarité obligatoire. En 2021, une personne répondant aux critères a pu bénéficier de cette aide.

La baisse progressive globale du nombre d'aides au cours des dernières années s'explique notamment par le fait que les conditions d'octroi, datant de 1996, ne sont plus adaptées à la situation actuelle des familles. D'autre part, la complexité des démarches administratives et la multiplicité des intervenants découragent de nombreux parents, ce malgré les efforts fournis par la DJAS pour informer et accompagner les requérants.

EXPULSIONS

Le rôle de la DJAS est d'informer la personne expulsée de son logement de ses droits et du déroulement de la procédure. À cela s'ajoutent un soutien psycho-social et une assistance durant la procédure ainsi que dans la recherche d'un nouveau logement.

En 2021, la DJAS s'est chargée de 3 dossiers d'expulsion (9 en 2020). Aucune expulsion forcée n'a eu lieu. La pénurie de logements ne permet souvent pas aux personnes expulsées de poursuivre leur vie sur le territoire pullièran.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, suite à une modification de la Loi sur les communes (LC), les frais d'enlèvement et de transport, de conservation, de vente ou de destruction depuis le trottoir, sont mis à la charge du locataire par la Commune qui doit en assumer, dans un premier temps, la prise en charge.

En 2021, la DJAS s'est retrouvée avec un montant de CHF 7'294.75, à basculer de prêt en don, concernant les factures relatives à l'enlèvement et au transport des biens depuis un logement jusqu'à un box dans un garde-meuble externe. Ceci afin d'y entreposer des affaires infestées de blattes afin d'éviter toute contamination d'autres biens entreposés au garde-meuble communal. La propriétaire des meubles infestés n'ayant, par la suite, plus donné signe de vie.

FRAIS D'OBSÈQUES POUR INDIGENTS

L'article 19 de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) stipule que: «Les communes assument les frais de sépulture des Vaudois indigents décédés sur leur territoire, sous réserve des conventions que l'État passe avec les communes où se trouve un hôpital ou un établissement médico-social». En 2021 le SAS est intervenu financièrement dans deux situations, pour un montant de CHF 4'942.15.

SECTEUR ENFANCE 0-12 ANS

STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

La Structure d'accueil familial de jour (ci-après Structure AFJ) qui fait partie du réseau regroupant les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry (ci-après réseau PPBL) est gérée par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents qui travaillent des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans au domicile d'accueillant-e-s en milieu familial (ci-après AMF). Les conditions d'exigence qui déterminent la qualité d'accueil sont définies dans la Loi sur l'accueil de jour des enfants (ci-après LAJE) et les directives cantonales pour l'accueil familial de jour.

L'ÉQUIPE

La Structure AFJ est conduite par une coordinatrice, employée à 50%, qui a pour mission principale de recruter et d'évaluer les candidates ainsi que de surveiller la qualité des lieux d'accueil. Elle encadre également les AMF, en assurant un soutien pédagogique et en proposant une formation continue adaptée à leurs besoins. Elle gère les demandes de placement des familles en liste d'attente et assure le suivi des placements en offrant un accompagnement aux parents qui le souhaitent.

Elle est épaulée par une collaboratrice, employée à 80%, qui assure la gestion administrative de la Structure AFJ (contrats de prestations, décompte des heures d'accueil, facturation aux parents) et soutient les AMF sur le plan administratif.

Suite au départ de la titulaire, une nouvelle coordinatrice a été engagée au 1^{er} septembre 2021. La priorité a été mise sur la prise en main du poste (fonctionnement de la Structure AFJ et mise en place des collaborations internes) ainsi que sur la prise de contact avec les AMF.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Au 31 décembre 2021, la Structure AFJ comptait 18 accueillantes. Une accueillante a cessé son activité en milieu d'année. Il n'y a pas eu de nouvelle accueillante engagée.

82 enfants sont accueillis et 93 enfants sont en liste d'attente

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'AMF agréées	23	22	19	19	19
Nombre d'enfants au 31 décembre	101	110	106	91	82
Nombre d'heures d'accueil	91'219	106'657	104'912	99'548	88'113

Heures d'accueil des enfants en 2021		AMF agréées en 2021	
Lieu d'accueil	Nombre d'heures	Lieu de domicile	Nombre d'AMF
Pully	60'594	Pully	12
Paudex	1619	Paudex	1
Lutry, La Croix	19'527	Lutry, La Croix	3
Belmont	6'373	Belmont	3
Total	88'113	Total	19

VALORISATION DE L'ACTIVITÉ D'ACCUEILLANTE

Une réflexion intégrant les différents réseaux vaudois d'accueil familial de jour a débuté en 2020, suite au postulat Randin (2012), à l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif légal par la HETSL Haute École de Travail Social Lausanne (HETSL) (2016) et à la table ronde des acteurs de l'AFJ (2019).

Un premier groupe de travail chapeauté par la Fondation cantonale pour l'accueil de jour des enfants (ci-après FAJE) a mené une enquête sur le profil et les conditions de travail des AMF. La nouvelle coordinatrice de la Structure AFJ de PPBL a participé à ces réflexions.

Le second groupe de travail, dirigé par l'Office cantonal de l'accueil de jour des enfants (OAJE) a travaillé à la révision des directives cantonales pour l'accueil familial de jour et du cahier des charges des coordinateurs-trices. Le chef de service de la DJAS en a fait partie.

Ces démarches ont abouti en 2021 à différentes mesures qui visent la valorisation de l'activité. Parmi ces mesures, un renforcement du taux d'encadrement subventionné par le Canton et une modification du calcul du subventionnement, applicable dès 2022. Ce dernier se basera sur la masse salariale des AMF (jusqu'ici le nombre d'heures d'accueil effectuées), afin de donner les moyens aux réseaux de soutenir les démarches pédagogiques qui encadrent la professionnalisation.

Une séance a été organisée le 11 novembre 2021 à laquelle ont participé les AMF, l'équipe de la Structure AFJ, le chef de service et le Conseiller municipal en charge de la Direction. L'équipe de la Structure AFJ s'est présentée et a informé les AMF des nouvelles mesures cantonales. Un échange sur les préoccupations liées à la fonction a été entamé, l'objectif étant d'intégrer les remarques des AMF aux réflexions qui vont être menées en 2022 pour proposer le plan de développement exigé par le Canton. Pour répondre au cadre cantonal, la Structure AFJ va établir un projet pédagogique ainsi que des procédures pour les AMF concernant notamment la sécurité.

Dès novembre 2021, les AMF ont bénéficié d'une amélioration dans la prise en charge de leurs appels téléphoniques à la Structure AFJ. Les plages de permanence sont passées de 2 heures par semaine à tous les jours (matin et après-midi). Une permanence a également été assurée en cas d'urgence durant la semaine de fermeture de l'Administration à Noël pour les cinq AMF qui ont travaillé durant cette période.

FORMATION CONTINUE

La formation obligatoire cantonale, organisée par la Communauté d'Intérêt pour l'Accueil Familial de Jour (CIAFJ), comporte huit soirées (24 heures) durant la première année et demi d'engagement, puis d'une soirée par année.

En plus de cette offre, la structure de coordination a proposé six séances d'analyse de pratique aux AMF. Ces séances participent à la cohésion du groupe et leur amènent des outils pour accompagner les enfants et répondre aux attentes des parents.

ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE

SITUATION LIÉE AU COVID-19

La crise sanitaire n'a pas épargné les prestations communales en lien avec les écoles. En effet, plusieurs d'entre-elles ont dû subir des adaptations, annulations ou reports afin de respecter les mesures sanitaires et les plans de protection mis en place afin de lutter contre la pandémie.

Par exemple :

- Activités hors-cadre :
 - Les camps scolaires avec nuitées n'ont malheureusement pas pu avoir lieu en 2021. Dans la mesure du possible et en respect avec les règles sanitaires, des sorties à la journée ont été organisées pour les classes de 6P à 9S, pour lesquelles sont normalement prévues les camps. Les activités se sont déroulées entre les refuges communaux des Bois-du-Moulin et des Quatre Vents ainsi qu'un chalet loué à Château-d'Oex pour la période hivernale pour les classes de 6P à 8P.
 - Sorties 9S: sorties journalières en Suisse organisées par les enseignants.
 - Voyages linguistiques 10S: uniquement activités à la journée organisées.
 - Voyages d'études 11S: uniquement activités à la journée organisées.
 - Courses d'école: ont pu avoir lieu.
- Réfectoire secondaire: l'exploitation du site s'est faite toute l'année avec une capacité et des prestations réduites afin de respecter les plans de protection.
- Salle de pique-nique de Chantemerle: fermeture de mi-décembre jusqu'à la reprise en raison de cas COVID-19 au sein du personnel. La fréquentation est en légère baisse cette année.
- Etudes surveillées: Les études surveillées ont repris sans restriction de nombre.

- Activités culturelles et manifestations des écoles :
 - Carrefour-chansons 2021 : annulé.
 - Atelier-chansons 2021 : annulé.
 - Promotions scolaires 2021 : format réduit avec uniquement les élèves.
 - 40 ans du Collège Arnold Reymond : annulé.
 - Fête des écoles 2021 : annulée.
 - Autres activités culturelles : limitées aux dispositions édictées par le Conseil d'État.

Ces divers reports et annulations ont provoqué autant des non-dépenses que des manques de recettes pour les prestations demandant une participation des parents ou avec un subventionnement tiers.

ÉCOLAGES ET DÉROGATIONS

Le suivi des enclassements et des fichiers des effectifs des élèves a contribué à l'établissement des coûts par élève, au contrôle des dérogations et des facturations d'écolages.

En effet, selon la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les élèves sont scolarisés dans l'établissement scolaire correspondant à leur aire de recrutement. Cela peut faire l'objet de dérogations, notamment pour les classes de raccordement, de Sports-Arts-Études ou pour des raisons d'équilibrage d'effectifs. Ces exceptions peuvent conduire à une facturation entre communes aux tarifs fixés par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Celui-ci a édicté en décembre 2014 une directive fixant le montant des écolages facturables, à savoir CHF 1'300.00 ou CHF 4'000.00 par élève. En 2015, une convention portant sur l'entente intercommunale en matière scolaire des établissements primaires et secondaires de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne a été validée par le Conseil d'État. Cette convention fixe les refacturations des communes de l'Entente à hauteur de CHF 600.00 pour des écolages et CHF 4'360.00 pour des écolages incluant des frais liés aux bâtiments, soit l'hébergement de l'élève dans un bâtiment d'une commune tierce.

L'établissement primaire accueillait, à la rentrée d'août, 431 élèves issus de 19 communes, dont 401 élèves de Paudex et Belmont-sur-Lausanne. De son côté, l'établissement secondaire accueillait à la rentrée d'août 192 élèves issus de 17 communes, dont 168 élèves de Paudex et Belmont-sur-Lausanne.

ASSURANCE ACCIDENT COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLÈVES

En 2021, 51 déclarations d'accident ont été établies et traitées (33 en primaire et 18 en secondaire) contre 43 en 2020. Si le nombre d'accidents pour les élèves du secondaire est resté stable, les accidents dans les classes primaires sont en augmentation (cet effectif ayant également augmenté).

Lieu d'accident	Nombre de cas
Gymnastique, piscine	31 (17 secondaire, 14 primaire)
Intérieur des bâtiments	8 (1 secondaire, 7 primaire)
Préaux	8 (ne concerne que le primaire)
Sur le chemin de l'école	1 (ne concerne que le primaire)
Sorties scolaires	2 (ne concerne que le primaire)
Camps scolaires	1 (ne concerne que le primaire)
Colonies de vacances	0

LOCAUX, MOBILIER ET ÉQUIPEMENT

Un suivi des 188 salles de classe et locaux des 11 collèges pulliérans a eu lieu comme chaque année, dans le but d'effectuer un relevé de l'état général du mobilier scolaire et d'en planifier le renouvellement prioritaire. L'entretien courant et la collaboration des concierges et collaborateurs de la DDGS permettent de maintenir l'ensemble du parc mobilier et immobilier scolaire en état et d'en maîtriser les coûts.

Les montants engagés pour 2021 sont les suivants :

Etablissement primaire : environ CHF 60'000.00 ont été investis pour le remplacement de mobilier, de chaises, d'armoires, de vestiaires, de bancs, de matériel de sport, de matériel spécifique (TM, ACT, gymnastique, etc.) dans l'ensemble des collèges primaires.

Etablissement secondaire : environ CHF 50'000.00 ont été consacrés au renouvellement de mobilier divers, ainsi que de matériel spécifique (TM, sport, musique, etc.).

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le bus scolaire de la Ville de Pully, conduit par des chauffeurs d'une entreprise privée, a assuré pour les élèves du primaire :

- Les transports entre collèges pour les leçons de couture, de gymnastique et de natation pour Chamblandes, Chantemerle et Fontanettaz ;
- Les déplacements spéciaux dans le cadre de projets pédagogiques ;
- Les déplacements des élèves de 6P et 7P années à l'école à la montagne.

Pour les élèves du secondaire des Monts-de-Pully, c'est à nouveau le service de Taxibus des tl qui a été offert en plus de l'abonnement annuel Mobilis junior.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES ABONNEMENTS DE BUS POUR JEUNES EN FORMATION

Sous certaines conditions, les écoliers de la 5P à la 11S et les jeunes en formation (gymnase, apprentissage, école professionnelle, etc.) peuvent bénéficier d'un abonnement de transports publics

2 zones gratuit ou d'un rabais sur ce dernier. En 2021, le prix de l'abonnement Mobilis junior 2 zones s'élevait à CHF 468.00.

Pour les écoliers, ce sont 499 abonnements gratuits qui ont été fournis aux élèves remplissant les conditions depuis le début de l'année scolaire. Environ 8% de ces abonnements n'ont pas été retirés. Ces prestations représentent un montant total de près de CHF 213'000.00, soit CHF 3'000.00 de plus que lors du dernier exercice. Le montant de cette prestation tend à augmenter au fil des années car de plus en plus d'élèves sont concernés par la subvention et le prix des abonnements est mis à jour tous les 2 ans.

En ce qui concerne les demandes de réduction pour jeunes en formation, 56 demandes de subventionnement ont été formulées, soit 50% de demandes de plus que l'année précédente.

40 requêtes ont été acceptées, et un abonnement n'a pas été retiré. Les réductions accordées représentent un coût total de plus de CHF 6'500.00, le montant est légèrement supérieur à celui du dernier exercice.

Finalement, selon la réglementation cantonale, les frais de transports et de repas des élèves déplacés dans des établissements d'autres communes, pour y effectuer une 12^e année de raccordement, sont à la charge de la Commune. En incluant les élèves de Sport-Art études, les requérants sont passés de

25 enfants pour le premier semestre à 38 pour le second semestre. Cette augmentation implique une hausse des dépenses de CHF 4'000.00, pour s'établir à près de CHF 19'000.00 (abonnement de transports) et CHF 6'000.00 (indemnités de repas).

SERVICE MÉDICAL

Dans le cadre du Règlement cantonal sur la santé scolaire, les médecins scolaires supervisent l'activité des infirmières scolaires et sont membres des équipes de santé des établissements. Ils participent aux actions de prévention et de promotion de la santé en accord avec l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS). Ils peuvent être appelés à examiner des élèves. Ils sont rémunérés à l'heure par la Commune selon un barème établi par le Département cantonal de la santé. La Commune n'intervient que pour l'engagement des médecins, le règlement de leurs honoraires et l'équipement adéquat des locaux.

SERVICE PSYCHOPÉDAGOGIQUE ET LOGOPÉDISTE

Ce service dépend de l'Office de psychologie scolaire. Il est rattaché au centre régional de Grandvaux, avec une participation financière des communes régionales liée à cette infrastructure. Ainsi, seuls les coûts des locaux et du mobilier sont à la charge de la Commune pour la douzaine de bureaux à disposition de l'équipe de Pully, ce qui représente une dépense d'environ CHF 19'000.00.

VISITES DE DÉPISTAGE DENTAIRE ET PROPHYLAXIE

Les dépistages obligatoires, réalisés par les quatre dentistes scolaires de Pully et Paudex, n'ont pas pu se dérouler durant l'automne 2021 au vu de la situation sanitaire, et ce pour la seconde fois. Ces derniers ont été reportés en fin d'année scolaire 2021-2022. Les enfants de classes primaires de Pully ont bénéficié de une à trois interventions prophylactiques d'une enseignante en hygiène dentaire, prestations également à la charge de la Commune.

ANIMATION ET PRÉVENTION SANTÉ

La Ville de Pully participe, avec un budget de CHF 17'000.00, aux programmes des établissements scolaires et de l'Unité cantonale PSPS. En 2021, les enfants ont été sensibilisés à diverses problématiques, notamment dans le cadre de cours donnés par PROFA (3P, 6P et 8P) et par le théâtre Caméléon (9S, 10S, 11S) en lien avec l'éducation sexuelle, l'éducation à la vie et la prévention des abus sexuels. Les enfants ont également été sensibilisés à la prévention routière ainsi qu'à la prévention de la délinquance juvénile. L'approche de la nature a également été abordée en continuant la gestion de « carrés potagers » initiée il y a maintenant plusieurs années.

Dans le même domaine, la Ville de Pully prend en charge l'intégralité du salaire du chargé de prévention à 80%, détaché par la Fondation de l'enfance et de la jeunesse auprès des écoles pour une animation théâtrale éducative et préventive.

SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Conformément à l'arrêt fédéral du 7 décembre 2017, le Règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO) a été révisé. L'entier des charges liées aux sorties est dorénavant financé par la Ville de Pully à l'exception des frais de repas qui sont toujours demandés aux parents à hauteur d'un maximum de CHF 16.00 par jour.

FÊTES DES ÉCOLES ET PROMOTIONS

Ces deux manifestations sont organisées par les établissements scolaires et financées par la Commune. Elles ont dû tenir compte des contraintes sanitaires liées au COVID-19 mais ont pu se dérouler en limitant l'accès aux cérémonies de fin d'études à un parent. Les prix décernés chaque année par les établissements scolaires à des élèves méritants sont financés par des fonds communaux et par des dons privés ou associatifs.

COURSES D'ÉCOLE ET DÉPLACEMENTS SPÉCIAUX

Des tickets collectifs de bus tl ont été délivrés par la DJAS aux élèves et accompagnants pour les déplacements « spéciaux » (spectacles, visites de musées, piscine, etc.), qui sont couverts par le budget communal des courses d'école et des déplacements. Le bus scolaire a également été mis à disposition des classes pour des projets pédagogiques et les sorties en forêt.

Depuis août 2020, un montant de CHF 20.00 par élève de la 1P à la 5P est accordé. Les élèves de 6P à 8P bénéficient déjà de camps scolaires dans leur programme. Par conséquent, il n'y a plus de subvention prévue pour les sorties hors-cadre pour ces degrés scolaires.

VOYAGES HORS-CADRE

Les possibilités de sortie pour les classes de Pully ont été largement impactées en 2021 par les décisions fédérales et cantonales liées au COVID-19. Néanmoins, les camps de ski des 9S ont tous pu avoir lieu alors que les voyages linguistiques ou voyages de fin d'études ont malheureusement été majoritairement annulés ou remplacés par des sorties plus courtes en Suisse. Les subsides communaux octroyés chaque année pour les voyages hors-cadre des élèves du secondaire se sont élevés en 2021 à environ CHF 50'000.00, alors que le budget prévoyait un montant de CHF 185'000.00. Le détail des dépenses effectuées se décompose comme suit :

- 10 classes de 9S ont effectué des activités journalières en Suisse ;
- Les classes de 11S ont bénéficié dans leur ensemble de 12 sorties journalières en Suisse, parfois avec plusieurs classes ;
- Les classes de 10S ont bénéficié dans leur ensemble de 9 sorties journalières en Suisse, réunissant parfois plusieurs classes ;
- Aucune classe pulliérane n'a effectué d'échange linguistique en 2021.

SPECTACLES ET CULTURE

Les classes du secondaire ont assisté à des représentations de cinéma, de théâtre, d'opéra ainsi qu'à des animations théâtrales. Lorsque les activités ont lieu hors du temps scolaire, les subsides communaux s'élèvent à 50% du prix des places, le solde étant financé par les participants.

CARREFOUR-CHANSONS

Ce spectacle annuel est financé par la Commune. Les établissements scolaires mettent à contribution enseignants et enfants. Les trois représentations initialement prévues ont malheureusement dû être annulées à cause de la situation sanitaire.

CAMPS SCOLAIRES AUX MOSSES

Le contexte sanitaire a continué d'impacter les différents séjours proposés aux écoliers de l'établissement primaire.

De janvier à mars 2021, les séjours pour les écoliers ont été annulés selon décision du Conseil d'État vaudois.

D'avril à juin 2021, 9 classes de 6P et 4 classes d'enseignement spécialisé ont pu se rendre à Château-d'Oex pour des sorties scolaires encadrées par le personnel du Home-École. Ces sorties ont permis à chacune des classes de profiter d'activités en extérieur sur deux journées.

À la rentrée d'août et jusqu'à la fin de l'année 2021, les classes de 7P ainsi qu'une classe de 6P n'ont pas pu participer à des camps de cinq jours avec hébergement. Toutefois, les classes ont profité de sorties scolaires de trois jours à Château-d'Oex. L'équipe du Home-École a donc accueilli environ 270 élèves répartis sur 12 classes (11 classes de 7P et 1 classe de 6P).

Conformément à l'arrêt fédéral du 7 décembre 2017 relatif aux contributions financières des parents pour les camps scolaires, la Commune a été contrainte de réduire la participation financière des parents qui s'élève désormais à CHF 80.00 par semaine. Ce montant correspond aux frais de repas de CHF 16.00 par jour à charge des parents. Le reste des dépenses engendrées par une semaine de camp de printemps ou d'automne est ainsi entièrement pris en charge par la Ville de Pully. Le changement est entré en vigueur dès la rentrée scolaire d'août 2019 et concerne la totalité des classes pulliérannes, respectivement les 6P, 7P et 8P pour les camps à Château-d'Oex.

Les camps scolaires représentent la majeure partie de l'activité du Home-École durant l'année. Ces activités, qui font partie du plan d'études édicté par la LEO, sont planifiées dans le but de répondre au mieux aux exigences du Plan d'Etudes Romand (PER) par les établissements scolaires, avec le soutien logistique de la DJAS.

Le personnel suit régulièrement les formations « Jeunesse et sport », permettant ainsi de bénéficier de subsides cantonaux annuels qui, cette année, ont évolué et s'élèvent à environ CHF 17'000.00..

PRESTATIONS PARASCOLAIRES

RÉFECTOIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRE

La nouvelle salle de pique-nique pour les élèves de Chantemerle a été ouverte pour la rentrée d'août 2020. Ce lieu est dévolu à cette prestation parascolaire. Le local se trouve au rez-de-chaussée du refuge des Quatre Vents.

Les élèves bénéficient désormais d'un cadre de verdure attrayant leur permettant de passer une pause de midi en sécurité et revigorante. Environ 4'000 repas y sont pris chaque année et jusqu'à 30 enfants peuvent être accueillis par jour.

Depuis mai 2020, le réfectoire secondaire, pour les élèves des établissements scolaires (7 et 8^e du primaire et 9, 10 et 11^e du secondaire), est ouvert uniquement à midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis et deux plats y sont proposés quotidiennement. Un important effort est déployé par le personnel du réfectoire et de l'école pour sensibiliser les élèves à une alimentation équilibrée.

Une réflexion de fond est en cours pour repenser ce lieu et son organisation générale afin de répondre aux besoins des utilisateurs.

Chaque jour, un menu équilibré est livré par un traiteur et est proposé au prix de CHF 8.50. En 2021, 1'050 bons de repas ont été vendus.

ÉTUDES SURVEILLÉES

Depuis la rentrée scolaire d'août 2021, quatre classes d'études sont réparties dans les collèges du Principal, des Alpes, de Chantemerle ainsi qu'au local d'accueil de l'av. du Prieuré 4A. Les études surveillées ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 17h pour les 3P à 6P et de 15h30 à 17h50 pour les 7P et 8P. Les classes dans les collèges de l'Annexe-Ouest et de Mallieu n'ont pas pu être réouvertes car les inscriptions étaient insuffisantes.

Au total, 60 enfants ont été inscrits lors de la rentrée scolaire d'août 2021, soit près de la moitié moins qu'en 2020. 24 désinscriptions ont été enregistrées. La facturation aux parents, basée sur des forfaits semestriels pour 1, 2 ou 3 jours par semaine, rapporte annuellement environ CHF 12'500.

PÉDIBUS

Au vu de la baisse de fréquentation annuelle du pédibus, cette prestation a été reprise depuis la rentrée d'août 2021 par l'association Pédibus Vaud et n'est donc plus de compétence communale.

La Commune de Pully continue de participer aux frais relatifs à l'entretien des panneaux de signalétique des lignes.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

CONTRÔLE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Avec l'introduction de la LEO il y a 7 ans, le contrôle de la scolarité n'incombe plus aux communes, mais aux directions d'écoles.

Au 31 décembre 2021, 2'099 enfants en âge de scolarité primaire (4-11 ans) étaient recensés par l'établissement scolaire primaire.

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire primaire de Pully	1'670	79,56 %
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	11	0,52 %
Enfants scolarisés dans une école privée	385	18,34 %
Enfants suivant une scolarité à domicile	13	0,61 %
Parapublic	13	0,61 %
Inscription reportée	4	0,19 %
Enfants scolarisés hors Vaud	3	0,14 %

En 2021, 745 enfants en âge de scolarité secondaire (11-15 ans) étaient inscrits à l'Office de la population.

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire secondaire de Pully	654	87,75 %
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	17	2,30 %
Enfants scolarisés dans une école privée	73	9,80 %
Enfants suivant une scolarité à domicile	1	0,15 %

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE DE PULLY-PAUDEX-BELMONT

L'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont, dirigé par M. Ph. Jacot, compte 2'099 élèves, soit 87 classes réparties dans les collèges des trois communes.

Degré scolaire	Nombre de classes
1-2P	20
3-4P	21
5-6P	20
7-8P	22
5-6P/MO1 (développement primaire)	1, collège des Alpes
7-8P/MO2 (développement primaire)	1, collège Principal
OESP (enseignement spécialisé)	2, pavillon de Chamblandes II

Classe d'orientation et d'enseignement spécialisé

À l'instar des dernières années, l'organisation des transports et sa gestion financière ont été confiées à l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont-sur-Lausanne et au Service cantonal de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF). La Commune assure la mise à disposition des locaux avec facturation d'un loyer au SESAF.

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE PULLY-LAVAU

L'établissement secondaire de Pully, dirigé par M. S. Fague, accueille 654 élèves répartis en 34 classes.

Depuis le 21 août 2017, l'établissement secondaire de Pully est reconnu comme établissement « Sports-Arts-Études » pour les espoirs de basket vaudois. Ainsi, l'établissement accueille actuellement 26 élèves scolarisés en 9, 10 et 11S, soit : 20 garçons et 6 filles provenant de diverses communes du canton et sélectionnés par l'Association vaudoise de basket.

Cette année, toutes les classes sont situées au Collège Arnold Reymond.

9 ^e degré	11 classes	(5 VG, 6 VP)	206 élèves
10 ^e degré	11 classes	(5 VG, 6 VP)	219 élèves
11 ^e degré	11 classes	(5 VG, 6 VP)	218 élèves
Classe « Ressources »	1 classe		11 élèves

La répartition structurelle des 654 élèves est de 60% en voie pré-gymnasiale (VP), 39% en voie générale (VG), et 1% en classe « Ressource ».

Pully	462	Belmont	132	Paudex	36	Lutry	4
Morges	4	Lausanne	1	Prilly	1	Vevey	1
Froideville	1	Yverdon	2	Moudon	1	Vuibroyes	1
Chexbres	1	Forel	1	Epalinges	1	Mutrux	1
Blonay	1	Le Mont-sur-Lausanne	1	La Tour-de-Peilz	1	Puidoux	1

COURS ET SPORT SCOLAIRE FACULTATIFS

Atelier-Chanson, assuré par MM. G. Natterer et F. Di Donato (15 participants âgés de 12 à 15 ans). Cette option facultative donne la possibilité aux élèves du Collège Arnold Reymond de présenter un spectacle de chansons en anglais, en français ou dans une autre langue qu'ils ont choisie. Ce cours est entièrement financé par l'État de Vaud, mais aussi par la Ville de Pully qui prend à sa charge des frais liés aux représentations scolaires et publiques de l'Atelier-Chanson (sonorisation, captation vidéo), à l'achat de matériel, et qui met à disposition le Théâtre de L'Octogone. Grâce à cette aide, les conditions de concerts, les intervenants (sonorisateur, éclairagiste, technicien de plateau), le matériel et le lieu sont comparables à des situations d'artistes professionnels.

Pour l'année 2021, l'atelier devait être associé au spectacle des 40+1 ans du Collège Arnold Reymond. Pour cette participation, le choix des chansons s'est fait sur la base des quatre décennies, avec quatre chansons par décennie : 1980-1989, 1990-1999, 2000-2009 et 2010-2020. L'équipe de création du spectacle pouvait choisir les chansons qu'elle voulait inclure dans son spectacle. En complément à la préparation de cette manifestation, l'Atelier-Chanson devait avoir son propre spectacle, construit comme d'habitude sur quatre concerts. Trois pour les élèves et un pour les parents et amis. Malheureusement, à cause de l'épidémie, le spectacle des 40+1 ans du collège Arnold Reymond n'a pu avoir lieu. L'Atelier-Chanson a donc fait ses 4 spectacles comme d'habitude : 3 pour les classes et 1 pour le public des parents. Ces derniers se sont déroulés dans des conditions sanitaires imposant un nombre maximal de 50 personnes.

L'Atelier Chanson s'est produit aussi fin juin, durant les cérémonies des promotions.

Depuis la rentrée d'août 2020, l'Atelier Chanson a été repris par M. F. Di Donato, enseignant de musique et responsable du « Carrefour-Chansons » pour les classes primaires. Il est associé à M. G. Natterer, enseignant de musique et d'allemand.

Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua, fondateurs de l'Atelier Chanson, ayant pris leur retraite bien méritée en 2020, après 40 ans de service, sont tout de même venus pour jouer une dernière fois aux spectacles de 2021.

Atelier de théâtre, assuré par Mmes C. Biermann et S. Gugler (17 participants de 13 à 14 ans). Ce cours est entièrement financé par l'État de Vaud. Le spectacle est élaboré à partir des improvisations des élèves et débouchera sur deux représentations auxquelles les parents des comédiens seront conviés au mois de mai ou juin 2022 normalement au Théâtre de L'Octogone.

Cours Act-Top-Mode, assuré par Mme D. Bach Depommier (élèves de 9 à 11S VG-VP - 10 participants). Cette année, le cours accueille 10 filles dont plusieurs auront suivi les trois années. Comme pour 2020-21, chacune suit sa propre route suivant ses connaissances, ses envies et ses capacités. Comme pour 2020-21, les élèves de 9S qui souhaitaient intégrer le cours au début du 2^e semestre n'ont malheureusement pas pu le faire faute de place ou de manque de temps libre.

Journal « Noir sur blanc », rédacteur en chef: M. B. de Rham (12 participants). Ce cours est entièrement financé par l'État de Vaud. Le journal est vendu CHF 2.00 l'exemplaire, ce qui permet de couvrir les frais d'impression. En 2021-2022, 12 élèves participent à l'élaboration du journal de l'école, de 24 pages, qui paraît 4 fois dans l'année scolaire et dont le tirage s'élève à 150 exemplaires. Lors des comités de rédaction, les sujets, qui reflètent les intérêts des élèves et accordent une place importante à la vie de l'établissement, sont discutés, retenus, précisés. Ensuite, chaque élève élabore et rédige son/ses article(s) puis le/les corrige le cas échéant d'après les indications de l'enseignant responsable qui se charge de la mise en page. Les journaux sont imprimés au Centre d'édition de l'État de Vaud.

Cours d'échecs, assuré par M. S. Fague (élèves de 9 à 11S - 14 participants dont 4 filles). Ce cours permet aux élèves issus de la VP et de la VG de découvrir et de progresser dans l'univers du jeu d'échecs. Tactiques et combinaisons, ouvertures et finales sont quelques thèmes qui ont été abordés de manière théorique et pratique. Le cours – prioritairement destiné aux débutants – a également permis de jouer de nombreuses parties sous la forme de tournois et de blitz (parties de 5 minutes). Un nouvel élan cette année a été donné notamment suite à la diffusion de séries TV sur le thème et le match du championnat du monde.

Sport scolaire facultatif, assuré par M. G. Saudan (98 participants). Le SSF rencontre un bon succès auprès des élèves, mais le choix de sports réduit en raison de la fluctuation des conditions sanitaires rend l'organisation et l'augmentation des effectifs difficiles. Les salaires sont payés par la Commune, mais remboursés à 80 % par le Canton. Les moniteurs « Jeunesse et Sport » reçoivent une prime en supplément.

Cours organisés en 2021 et nombre de participants

Athlétisme	24	Parkour	15
Volleyball	18	Skateboard	13
Futsal	12	Basket	Annulé
Natation Générale (6 à 8P)	16		

DIVERS

Conseil de délégués, il est entièrement financé par l'État de Vaud. Deux délégués de chaque classe sont élus par leurs camarades. Ils se réunissent par groupes de réflexion (une réunion par mois environ) dont les thématiques ont été choisies en séance plénière et sont encadrés par deux enseignants, Mme C. Maliev et M. Y. Nour.

Le Conseil des délégués est un chaînon essentiel de l'apprentissage concret de la citoyenneté par les élèves, qui ont l'occasion de prendre la parole, de proposer des projets concrets à réaliser dans le cadre scolaire, d'en débattre, de présenter les projets retenus et de les défendre devant le directeur, pour finalement, dans une large majorité des situations, les réaliser directement ou assister à leur réalisation.

Les délégués proposent des améliorations concrètes de la vie dans l'établissement, telles des journées à thèmes, la décoration du hall pour Noël, avec le concours de la Ville de Pully qui a fourni le sapin, et autres décorations de saison. La création d'un nouveau logo du collège et les projets pour l'utiliser afin de marquer l'identité de l'école, la mise en place d'un year-book ou la future arrivée de tables de ping-pong sont autant d'éléments qui contribueront au bien-être des élèves au sein du Collège, et par la même occasion, à la motivation générale au quotidien.

Il est indéniable que la pandémie a des effets limitants sur les possibilités d'action et de proposition. Cependant, la participation et les débats sont constructifs et la bonne humeur généralement au rendez-vous.

Film « Animal », en décembre 2021, toutes les classes de 11S ont pu assister au CityClub de Pully à une projection du film « Animal » de Cyril Dion, dont la thématique est en lien avec le changement climatique et l'extinction des espèces.

Spectacles, quelques classes ont assisté à des spectacles dans les théâtres de la région ou visité des expositions.

Arborescence programmée : durant la période de fermeture des théâtres (COVID-19), une classe de 10S a assisté dans le collège Arnold Reymond à un spectacle proposé par le théâtre de Vidy-Lausanne et adapté aux salles de classe.

En janvier, chaque classe de 10S a participé, durant une matinée, à une animation théâtrale sur le thème de l'Odysée. La Compagnie Les arTpenteurs est restée une quinzaine de jours, l'idée étant de faire entrer le théâtre dans les murs du collège Arnold Reymond.

Entre septembre et novembre 2021, huit classes de 10S ont participé à un atelier slam organisé par Narcisse, slameur romand. Guidés par l'artiste et par leurs enseignant-e-s de français, les élèves ont écrit des slams et appris à les déclamer. Cette activité s'est terminée par un concours de slam qui a eu lieu au Théâtre de L'Octogone et auquel ont assisté les classes de 10S concernées, M. S. Fague et des représentants des autorités communales.

Festisoup, la traditionnelle Festisoup, organisée dans le cadre de la « semaine du goût » n'a pas eu lieu.

Cours d'éducation nutritionnelle, des cours d'éducation nutritionnelle ont été dispensés en anglais et en allemand aux classes de 11S. Cette année, les élèves de la classe « Ressource » ont créé un jardin d'herbes aromatiques et planté des tomates. Ils ont aménagé un jardin derrière les salles de sciences et cultivé quelques légumes.

SECTEUR ANIMATIONS ET JEUNESSE

Le secteur Animations et Jeunesse (SAJ) vise à coordonner l'ensemble des prestations et des activités extrascolaires destinées aux enfants et aux jeunes (Colonies de vacances, Passeport Vacances, Open Sunday, etc.).

La seconde mission de ce secteur est de développer une politique de jeunesse, par le biais d'un panel d'activités répondant aux besoins des jeunes, en lien avec le plan directeur de la DJAS et le programme de législature en vigueur.

SITUATION LIÉE À LA COVID-19

Les prestations en lien avec les activités de jeunesse extrascolaires ont été mises en œuvre conformément aux directives cantonales et notamment des différents plans de protection élaborés par le Groupe de Liaison des Activités de Jeunesse du Canton de Vaud (ci-après GLAJ) et le médecin cantonal.

L'interdiction d'organiser des camps avec hébergement en hiver et au printemps 2021 a contraint à l'annulation de la colonie des relâches. Pour les autres prestations, tout comme en 2020, les activités et les capacités d'accueil ont été adaptées aux recommandations cantonales.

COLONIES DE VACANCES

Afin de garantir des prestations en faveur des familles, la DJAS s'est très vite positionnée pour maintenir les colonies en été et en automne 2021. L'équipe s'est mobilisée pour proposer un plan de protection optimal en s'appuyant sur les recommandations du GLAJ et du médecin cantonal.

Compte-tenu des travaux de réhabilitation du Home-École, les colonies, d'ordinaire organisées aux Mosses, ont été mises en œuvre dans l'auberge de jeunesse de Château d'Oex.

Le contexte sanitaire et les retours positifs de 2020 ont poussé la DJAS à reconduire un accueil à la journée pour les enfants de 2P à la 6P au Bois du Moulin. Cette formule a de nouveau rencontré un vif succès.

Les nombreuses inscriptions qui n'ont pu être prises en compte faute de places ont engendré une réflexion afin de répondre aux besoins exprimés par les familles.

Lieu	Dates	Durée	Nombre d'enfants	Âges
Mosses	22.02 – 26.02.2021	5 jours	Annulé	8 à 12 ans
Monts-de-Pully	05.07 – 09.07.2021	5 jours	24	5 à 10 ans
	12.07 – 16.07.2021	5 jours	19	5 à 10 ans
	19.07 – 23.07.2021	5 jours	22	5 à 10 ans
Château d'Oex	05.07 – 09.07.2021	5 jours	20	10 à 16 ans
	12.07 – 16.07.2021	5 jours	15	10 à 16 ans
	19.07 – 23.07.2021	5 jours	17	10 à 16 ans
	15.08 – 18.08.2021	4 jours	20	10 à 16 ans
Château d'Oex	25.10 – 29.10.2021	5 jours	24	5 à 10 ans
	5 jours	21	10 à 16 ans	10 à 16 ans

PASSEPORT VACANCES

Le Passeport Vacances offre aux jeunes de 9 à 15 ans révolus, durant deux semaines en juillet et en août, de nombreuses activités proposées par une multitude de passionnés dans les domaines de la santé, de la culture, des loisirs ou des sports.

La Commune de Pully fait partie de l'Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise (ci-après APVRL). À ce titre, la DJAS qui, par ailleurs est représentée au comité de l'APVRL, propose et coordonne 200 places d'activités destinées aux enfants de Pully et de la région lausannoise.

En 2021, malgré le contexte sanitaire, la Commune a vendu 58 Passeport Vacances.



Passeport Vacances - Activité accrobranche

OPEN SUNDAY

En 2017, la DJAS et la DDGS ont pris l'initiative de démarrer un projet « OpenSunday » en collaboration avec la Fondation IdéeSport.

Chaque dimanche après-midi de novembre à mars, l'OpenSunday Pully accueille les enfants de la 3P à la 8P à la salle de l'Annexe Ouest.

Le concept est de permettre aux enfants de s'amuser dans un cadre sécurisé à travers une large palette d'activités sportives, culturelles et ludiques. Ce programme encourage les enfants à se dépenser physiquement par le jeu, les sensibilise à une alimentation saine, facilite les échanges, la

non-compétitivité et l'intégration sociale.

La participation des enfants est gratuite. L'encadrement du projet est assuré par des adultes qualifiés et par une équipe de jeunes coaches habitant la région, tous formés par la Fondation IdéeSport.

La Ville de Pully fait figure de pionnière, puisqu'elle est la première Ville romande à implémenter le programme « OpenSunday Inclusion ».

La quatrième saison de l'OpenSunday Pully devait se dérouler du 1^{er} novembre 2020 au 31 mars 2021 à la salle de sport de l'Annexe Ouest. Malheureusement, le contexte sanitaire n'aura permis la mise en œuvre que d'un seul événement le 1^{er} novembre 2020 qui a accueilli 20 participants, dont 5 enfants en situation de handicap.

Par la suite, les conditions d'accueil du projet dans les salles de l'école primaire se sont compliquées avec une situation sanitaire de plus en plus tendue et un poids trop important sur le personnel et sur les infrastructures pour poursuivre l'OpenSunday Pully.

Malgré cette saison « blanche », la Municipalité, consciente de l'importance d'une telle prestation pour les enfants surtout en ce contexte pandémique, a décidé de reconduire une nouvelle saison 2021-2022 dont les premières journées de novembre et décembre 2021 ont connu un vif succès.

FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Voilà 15 ans déjà que la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (ci-après FEJ) remplit avec succès sa mission première qu'est la gestion des structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse créées par la Ville de Pully. Si l'année 2021 a été rythmée une nouvelle fois par la situation sanitaire, elle aura également été synonyme de fort développement de l'offre d'accueil pour les familles de Pully. Avec la création de près de 140 nouvelles places, réparties sur 3 sites différents, la FEJ continue de croître.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

C'est sous la direction générale de la FEJ, conduite par Mme A. Corelli, avec le soutien du Conseil de Fondation, présidé par M. L Chambour, que la FEJ se prépare au développement qui se dessine dans les années à venir. Dans un environnement de plus en plus exigeant et en perpétuelle évolution, l'administration générale continue de consolider son modèle d'organisation tout en anticipant de manière efficace ses besoins structurels. À l'instar des années précédentes, la FEJ a mené à bien différents projets s'inscrivant dans une perspective d'amélioration continue. C'est ainsi que :

La plateforme intranet de la FEJ a pu être lancée

Les directions des structures de la FEJ et l'administration générale ont dorénavant un système de communication commun et centralisé. Véritable moyen de diffusion de l'information, source de documents et processus, c'est un outil évolutif qui répond parfaitement aux besoins de l'organisation. La matrice des risques liée au SCI y a également été implémentée, ainsi que deux services de billetterie.

Une matinée d'accueil destinée aux nouveaux collaborateurs-trices de la FEJ a vu le jour

Grâce à un groupe de travail, composé de quelques directrices et du service RH, l'intégration des nouveaux collaborateurs de la FEJ a pu être créée. À travers une présentation de la Fondation et de son fonctionnement général, chaque collaborateur a pu faire connaissance avec son nouvel employeur et découvrir ses valeurs et sa mission.

En 2021, la FEJ a également pu :

- Mettre à jour les plans d'évacuation et les protocoles d'urgence au sein de ses structures ;
- Organiser une journée au vert pour l'administration et les directions ;
- Inviter une intervenante externe pour une journée de formation en neuro-pédagogie ;
- Finaliser le choix de l'outil de gestion du temps ;
- Lancer l'analyse de faisabilité en ce qui concerne la reprise de gestion des structures de Belmont ;
- Poursuivre la mise en place d'outils de travail et de management à travers la formation continue interne des directions de structures ;
- Finaliser et harmoniser la signalétique de ses structures ;
- Travailler sur l'amélioration de l'outil de facturation KIBE ;
- Intégrer, en collaboration avec la DJAS, les réflexions sur les projets de développement d'accueil collectif prévus ces prochaines années.

AUGMENTATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL À PULLY

Afin de répondre toujours au mieux aux besoins des familles, trois nouvelles structures gérées par la FEJ ont ouvert leur porte en 2021. Chaque nouveau projet nécessite l'intervention de tous les services de l'Administration. Que ce soit en termes de réflexion au niveau de l'aménagement, du recrutement de la nouvelle équipe et de tout le travail administratif qui s'en suit, c'est une collaboration intensive à tous les niveaux qui se fait.

- **Nurserie Garderie La Canopée** : située dans le quartier des Boverattes, la nouvelle nurserie-garderie a ouvert le 4 janvier 2021. Proposant 29 nouvelles places de 0 à 4 ans, elle vient répondre à un besoin urgent des familles pulliérannes et alléger la liste d'attente.
- **Le Lunch** : située au Prieuré 4A, cette structure offrant 26 nouvelles places, a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2021-2022. Antenne de l'APEMS Jules Loth, elle accueille les 8P durant la pause de midi. Lieu de vie chaleureux où chaque jeune peut développer ses compétences et exercer ses habiletés sociales et citoyennes, c'est un nouveau concept qui voit le jour à Pully et qui vient répondre aux objectifs de la LAJE.

- **UAPE La Bulle** : située dans le quartier de Chamblandes, cette structure occupe le rez-de-chaussée du nouveau pavillon scolaire provisoire. Mandatée par la Ville de Pully afin de répondre à la demande toujours croissante en accueil collectif parascolaire, la FEJ s'est rapidement organisée pour mener à bien ce projet de 84 nouvelles places pour les enfants de 1-4P.



AU SEIN DES STRUCTURES DE LA FEJ

Le travail accompli durant l'année 2021 au sein des différentes structures a été conséquent. Que ce soit dans l'application de dix plans de protection cantonaux consécutifs, ou encore la gestion de pénurie de personnel, les structures ont su s'adapter et faire preuve de créativité. Malgré les circonstances, celles-ci ont continué d'offrir un accueil de qualité et poursuivi de nombreux projets tant au niveau de la formation continue que l'accueil.

- L'organisation d'une journée interne de formation sur le thème de la communication aura permis aux participants de repartir avec des outils importants. La stratégie de communication dans le cadre du travail a abordé la théorie, les jeux de rôles, les réflexions ludiques et créatives. Développer une communication efficace, exercer l'écoute et en identifier les enjeux, auront été les principaux axes développés dans le cadre de cette journée.
- Les visites inter-structures organisées pour et par les directions de la FEJ ont permis de découvrir les fonctionnements et les pratiques mises en place au sein des autres structures de la FEJ. Grâce à des visites sur le terrain et à la présentation des projets institutionnels, les directions ont ainsi pu partager leur vision.
- C'est en avril dernier que l'UAPE Les Alpes et la Garderie du Coteau ont ouvert leurs portes à deux apprenties employées de commerce de dernière année. Après deux ans passés à l'administration, il était impensable les laisser partir sans les inviter à élargir leurs connaissances du domaine de la petite enfance. C'est donc à travers une journée découverte que les deux apprenties ont pu expérimenter le quotidien professionnel des structures d'accueil.
- Le lancement du concept « Je me branche » aura permis aux enfants de l'APEMS la Parenthèse de participer à des activités découvertes en milieu naturel forestier, un mercredi par mois. À travers une démarche pédagogique inspirée de H. Pestalozzi, les enfants évoluent dans la forêt du Volson par tous les temps. Ils développent la créativité, la résolution de difficultés, la relation à l'autre dans ce nouveau contexte. La dimension du cœur est également mise en avant, car ce que l'enfant aime, il le protège. Je me branche a aussi pour but de faire de la prévention de l'environnement.
- Afin de fêter comme il se doit le début de l'été et des vacances, les structures de la FEJ ont redoublé cette année encore d'imagination et de créativité. Que ce soit à travers l'organisation d'activités particulières sur une semaine ou l'organisation d'une immense fête autour d'un repas, les équipes éducatives ont démontré tout leur talent. Silent party, tunnel de bulles de savon, journée de l'extravagance pour les plus grands, ou exposition éphémère dans les jardins, les yeux émerveillés des enfants ont été la plus belle récompense pour les collaborateurs. Les parents très reconnaissants ont remercié les structures et attendent avec impatience les prochains événements en espérant pouvoir y participer cette fois-ci.
- Les fêtes de Noël se sont déclinées en de nombreuses versions. Certaines structures ont fait durer la fête tout au long du mois de décembre à travers différents ateliers. Les spectacles montés par les enfants, de magie et des contes étaient également de la partie. Le plaisir des papilles n'a pas manqué non plus : il a été question d'inviter les enfants à décorer les lieux et à se vêtir de toques et de tabliers pour préparer des biscuits, des bûches et autres fantaisies. Les enfants ont même eu la chance de participer à un restaurant 36 étoiles. Ils ont été servis par l'équipe éducative comme dans un vrai restaurant gastronomique. Lumières scintillantes et chansons pour petits et grands, sans oublier l'Après-ski, son vin chaud et son beau marché de Noël au profit d'une association humanitaire. Les équipes éducatives ont redoublé de créativité afin de faire briller cette fin d'année dans le cœur des enfants.

La FEJ continue à garantir un accueil de qualité dans un cadre professionnel et bienveillant. Elle propose des activités en fonction du développement des enfants afin de leur donner des outils pour développer leur autonomie. Assumer la responsabilité d'un groupe d'enfants, comprendre leur développement et gérer les interactions avec les parents, exigent des compétences professionnelles indispensables pour assurer un accueil de qualité et tisser un lien de confiance avec l'enfant et sa famille. Les équipes s'investissent quotidiennement pour que chaque enfant se sente épanoui et en sécurité.

En plus d'un accueil collectif en milieu pré et parascolaire, la FEJ propose généralement aussi un lieu de rencontres et d'animation pour les 12-18 ans. En raison, entre autres, de la situation sanitaire, celui-ci a dû rester fermé cette année. Quant à l'animateur qui intervient à 80% auprès des classes primaires dans un but préventif

CHIFFRES CLES



de socialisation, il a pu continuer sa mission. Ces interventions sont un outil important de sensibilisation des élèves aux relations sociales, ainsi qu'au développement de l'estime de soi. La Ville de Pully subventionne entièrement ces deux activités.

Le financement du fonctionnement de la FEJ et de ses structures est pris en charge par :

- la participation des parents calculée d'après leurs revenus : 43.6 %
- les subventions cantonales (FAJE) et fédérales (OFAS) : 21 %
- les différentes aides COVID liée à la pandémie : 0.3 %
- les revenus divers, tels que les dons et remboursements divers : 4.4 %
- la subvention des communes à titre de couverture du déficit : 30.7 %

Cette année encore, l'importance systémique des structures d'accueil pour la société et l'économie aura été mise en évidence. Essentielles à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, les structures n'auraient pas pu fonctionner sans la mobilisation et l'engagement des professionnels du secteur.

L'année 2021 aura été synonyme de défis, de contraintes sanitaires et d'adaptation. La FEJ poursuit son développement avec toujours la même mission centrale qui lui a été confiée, à savoir le développement d'un accueil extrafamilial de qualité pour les familles de Pully et de Paudex.

POLICE EST LAUSANNOIS

C'est à titre informatif que les chiffres suivants figurent dans le rapport de gestion de la Ville de Pully. Police Est Lausannois, entité de l'Association de communes Sécurité Est Lausannois (ci-après ASEL), dispose de son propre rapport de gestion. Pour les détails de son activité, il y a donc lieu de se référer à cet écrit.

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

1'150 heures (1'162 en 2020) ont été consacrées à des tâches déléguées par la Ville de Pully, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, Police des déchets, etc.

	Pully	Paudex	Savigny	Belmont	Total des 4 communes
Dénonciations à :					
L'autorité communale :					
• Commission de police					2'444
• Loi sur les amendes d'ordre	22'516	3'897	9'916	3'611	39'940
La Préfecture (divers, circulation, police commerce, etc.)	281 (244)	45 (20)	436 (381)	63 (27)	825 (672)
Ministère public	73	4	63	6	146
Tribunal des mineurs	34	0	0	0	34
Intervention de police-secours					5'071
Interpellations (personnes recherchées ou flagrant délit)					135
Rapport de renseignements divers					489
Enregistrements de plaintes					703
Exécutions de mandats et notifications diverses					1'423

Dans le domaine préventif, les mesures suivantes ont été prises :

- Près de 1'335 automobilistes (1'270 en 2020) et autres usagers ont fait l'objet d'un avertissement suite à diverses infractions ;
- 42 lettres d'avertissement (53) ont été adressées pour des infractions relatives au bruit, au comportement des chiens, à la pratique dangereuse du patin à roulettes sur la voie publique et dans le domaine de l'élagage des haies d'ornement ;
- 861 (s/1'290) présences aux entrées et sorties de classes de Pully ;
- 1'204 (s/1'889) contrôles de circulation préventifs sur la commune de Pully ;
- Près de 7'266 heures* (19'000) représentant 8'953 actions (21'100) ont été consacrées aux tâches de prévention et de proximité (patrouilles pédestres et actions proactives pour lutter contre les incivilités routières et judiciaires).

Circulation

Le Service de police a enregistré un total de 251 (227 en 2020) accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool. 109 (119) ont fait l'objet d'un rapport officiel et 142 (108) ont été arrangés à l'amiable entre les parties. Sur ce total, 180 (155) ont été dénombrés sur la commune de Pully. Dans le détail :

- 50 (59) avec dommages matériels ;
- 25 (30) avec lésions corporelles ;
- 105 (66) avec dommages matériels de peu d'importance ou bénins et sans faute grave (arrangement à l'amiable).

Par ailleurs, 47 (31) personnes ont été contrôlées en état d'ivresse au volant de leur véhicule. Sur ce nombre, 33 (18) avaient un taux supérieur à 0.40 mg/l.

Prévention-Proximité

Durant l'année 2021, les policiers de la cellule ont effectués diverses interventions et ce dans plusieurs domaines, en particulier dans ceux des incivilités, des infractions LCR et du RGPI, des nuisances et conflits. Plus de 3'669 actions préventives (4'769 en 2020) ont été effectuées sur l'ensemble des secteurs notamment lors de patrouilles pédestres et aux abords des écoles. Dans le domaine de la circulation, les collaborateurs de la section ont procédé à 87 (80) contrôles. 54 l'ont été dans le domaine de la « dissuasion » où quelque 344 contraventions ont dû être délivrées pour diverses infractions. Les 33 autres contrôles l'ont été uniquement dans un but de sensibilisation dans le cadre de la prévention coordonnée avec les polices communales. À cet effet, plusieurs flyers et articles promotionnels ont été remis aux usagers.

Le personnel de la section a déployé son stand de prévention sur le territoire de l'ASEL à 14 reprises (8 en 2020). À ces occasions d'échanges avec la population, près de 733 personnes (1'040) ont été rencontrées. Plus de 280 flyers préventifs ont été distribués, de même que des centaines d'articles promotionnels (stylos, sprays désinfectants, disques de stationnement, grattoirs, étuis empêchant la lecture inopinée des cartes de crédit, etc.) ont été offerts.



Un agent libère un oiseau

Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants

Dans le domaine de la lutte contre la consommation, la détention et le trafic de stupéfiants, 11 personnes (13 en 2020) ont été interpellées en flagrant délit. 7 ont été mises au bénéfice de l'amende d'ordre. 2 mineurs (9) ont fait l'objet d'une dénonciation à l'Autorité compétente. En outre, à 7 reprises (6) de la marchandise a été découverte sur la rue, sans qu'elle puisse être attribuée à un auteur. De la marchandise a été saisie sur 39 personnes (32) pour être détruite.

Par ailleurs, 3 automobilistes (1) ont été interpellés alors qu'ils circulaient sous l'influence de produits stupéfiants.

* dès juin 2020, seules les actions hors du véhicule ont été comptabilisées

Surveillance automatique du trafic (SAT)

7 carrefours (7 en 2020) sont équipés d'installations de contrôle des feux rouges et de la vitesse, soit :

- Carrefour de la Damataire Sud (directions Vevey / Lausanne);
- Carrefour de la Clergère (direction Lausanne);
- Av. de Lavaux – av. du Tirage (directions Vevey / Lausanne);
- Av. des Désertes – rte du Port (directions Vevey / Lausanne);
- Av. C. F. Ramuz – ch. du Préau (directions Vevey / Lausanne);
- Av. C. F. Ramuz, hauteur du collège de Chamblandes (directions Vevey / Lausanne)
- Bd de la Forêt – Av. de la Rosiaz (directions Belmont-sur-Lausanne / Lausanne)

Les caméras de contrôle ont fonctionné durant 20'582 heures (18'502 en 2020). Sur 8'305'108 véhicules (7'502'532) « contrôlés », 5'147 (5'726) ont été pris en infraction. 790 (0.01%) pour non-respect de la phase rouge de la signalisation lumineuse et 4'357 (0.8%) pour excès de vitesse. 31 conducteurs (27) ont été dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 5 (10) au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h). Vitesse maximale enregistrée : 104 km/h au niveau du passage piétons Désertes/Port (50 km/h).

CONTRÔLE DE LA VITESSE

Radar mobile (véhicule)

Les contrôles quotidiens effectués sur Pully l'ont été notamment à proximité des écoles et dans les zones 30 km/h.

- 484 heures (470 en 2020) de contrôle « radar » effectuées sur 50 artères différentes de Pully avec 115'213 véhicules contrôlés (114'161). 9'418 contraventions relevées (8'464) dont 67 conducteurs (66) dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 5 (5) au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesses maximales enregistrées en localité : 82 km/h au ch. de Rennier (zone 50), 55 km/h à l'av. des Deux-Ponts (zone 30).
- Vitesses maximales enregistrées hors localité : 115 km/h à la rte d'Oron (zone 80), 92 km/h à la rte d'Oron (zone 60).

Viasis

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyens souhaitant des contrôles de vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannois dispose de trois appareils de mesure de vitesse plus communément appelés « Visispeed ». Ces radars pédagogiques ont ainsi été installés sur une durée totale de 1'152 jours (1'006 en 2020).

Les données récoltées renseignent sur le comportement des usagers, notamment sur la vitesse (minimum, moyenne et maximum) ainsi que sur le nombre de véhicules empruntant l'artère en question.

Unité de signalisation routière

Durant l'année écoulée, l'unité de la signalisation routière (ci-après SR) a installé et entretenu de nombreux signaux sur l'ensemble des quatre communes. Du marquage routier a également été réalisé sur des axes principaux et du rafraîchissement de places de stationnement. Elle a été particulièrement sollicitée à Pully dans le cadre d'importants chantiers en cours (quartier des Boverattes–Caudoz, Chamblandes, Pully hyper-centre, sentier du Lycée, av. C-F Ramuz, etc.) La SR est intervenue à 45 reprises (idem en 2020) pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations, ainsi qu'à la mise en place des dispositifs signalétiques COVID sur la voie publique. 383 interdictions de parquer (292 en 2020) ont été posées sur l'ensemble de la ville. Plus de 130 demandes de réservations de places de stationnement ont été traitées pour des privés et des entreprises. 75 heures (47 en 2020) ont été consacrées au contrôle des fouilles ouvertes par les services communaux de Pully et 70 heures (61 en 2020) pour les creuses privées. Pour conclure, il est à relever que l'unité SR se réorganise afin de rester en adéquation avec les normes sécuritaires SUVA pour les activités de peinture (produits spéciaux) et l'aménagement de l'atelier et du dépôt.

En raison de la pandémie COVID-19, les manifestations publiques habituelles n'ont pas été organisées en 2021. Dès lors, le personnel de SR et ses moyens n'ont pas été sollicités.

COMMISSION DE POLICE

Elle a prononcé 2'444 ordonnances pénales (1'796 en 2020), dont 1'666 pour des infractions sur la commune de Pully (1'275 en 2020).

Le back office, qui gère le suivi des procédures, a envoyé 973 sommations de payer (826 en 2020), dont certaines sont restées sans effet. Dès lors, la procédure suit son cours.

Amendes encaissées	Total en CHF
Procédure d'amendes d'ordre	
Règles de circulation	470'500.00
Radars mobile	1'586'310.00
Radars fixe / Surveillance automatique des feux	393'760.00
Procédure en Commission de police	
Règles de circulation – Radars mobile – Radars fixe et surveillance automatique des feux – Règlements communaux	259'410.88
Infractions sur fonds privés	63'152.20
Revenu brut des amendes encaissées y.c. frais de procédure	2'773'133.08
Taxes CPP	18'400.40
Commissions cartes	2'130.51
Frais d'affranchissement	55'157.75
Frais de poursuites et de faillites	64'620.01
Horodateurs - macarons	
Horodateur centre-ville et parking des Alpes	195'057.65
Abonnements parking des Alpes	12'570.00
Autorisations de stationnement (macarons) y c. personnel communal et enseignants	296'762.50*
Autorisations pour utilisation du domaine public (marché, kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet, musiciens des rues, pantomimes, stands divers, réservations de places de parc, fermetures de rues, autorisations de parquer pour les entreprises)	36'986.00
Taxes et émoluments divers	
Taxes de séjour	34'349.20*
Permissions (établissements publics)	0.00
Permis de pêche	20.00**
* montants rétrocédés à la Ville de Pully	
** montants rétrocédés au Canton	

POLICE DES INHUMATIONS

Durant l'année écoulée et dans le cadre des tâches optionnelles demandées par la Ville de Pully à l'ASEL, cette dernière a consacré 128 heures (117 en 2020) pour la police des inhumations et la gestion des cimetières.

POLICE DES DÉCHETS

190 heures (263 en 2020) ont été consacrées à la police des déchets. Ceci comprend les surveillances, les appuis à la voirie ainsi que le suivi administratif, soit 18 avertissements, 1 ordonnance pénale délivrées par la Commission de police (identique à 2020).

La Police agit principalement à la demande de la voirie qui fixe les dates de contrôles spécifiques (binômes police/voirie). Entre-temps, les assistants de sécurité publique contrôlent le littering durant leurs patrouilles notamment et renseignent la voirie sur leurs constats. Les unités Police-secours et les agents de proximité font de même s'ils sont confrontés à ce genre d'infraction.

OBJETS TROUVÉS

475 (411 en 2020) objets trouvés ont été enregistrés. 234 (187 en 2020) de ces objets ont pu être restitués à leur propriétaire, 5 (9 en 2020) ont été transmis à d'autres autorités tels que Bureau des passeports, Service des automobiles, établissements bancaires, etc.

125 (115 en 2020) récompenses ont été remises aux déposants, totalisant CHF 3'127.00 (3'077.84 en 2020).

Toutes les valeurs en espèces enregistrées atteignent la somme de CHF 9'696.20 (6'802.41 en 2020).

PROTECTION CIVILE

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal comprend deux délégués de chaque commune, un délégué de l'exécutif, désigné par la Municipalité, et un délégué du législatif, désigné par le Conseil Communal ou général.

Assermentés le 28 juin 2021 pour la législature 2021-2026, il est composé de :

- 34 délégués sont élus et 17 suppléants désignés
- Présidence : M. Ch. Rebetz
- Vice-Présidence : M. Ro. Cordey
- Secrétariat : Mme L. Bard

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction (ci-après CODIR) est constitué de neuf membres élus par le Conseil intercommunal. Assermenté le 28 juin 2021 pour la législature 2021-2026, le Codir 2021 se présente comme suit :

Chevallaz Jean-Marc, Président	Municipal	Pully
Chappuis Christophe	Municipal	Rivaz
Dillner-Riechen Céline	Municipale	Paudex
Galley Roland	Municipal	Jorat-Mézières
Greiner-Meylan Nathalie	Syndique	Belmont-sur-Lausanne
Küng Claude	Municipal	Montpreveyres
Métraux Daniel, Vice-Président	Municipal	Savigny
Richard-Martignier Danielle	Municipale	Oron
Sutter Patrick	Municipal	Lutry

Le CODIR a tenu quatre séances en 2021, afin de régler les processus et fonctionnement concernant les décisions du Conseil intercommunal.

Il a également constitué une commission RH permettant le recrutement de personnel devant être remplacé durant l'année 2021 et début 2022.

COMMISSION DE GESTION

La commission de gestion est composée de trois membres et un suppléant, élus par le Conseil intercommunal pour une année. Les objectifs sont de vérifier budget et comptes, et d'établir un rapport à l'intention du Conseil intercommunal et des Municipalités.

COMMANDEMENT

Sous le commandement du Lt col P. Favre, sept personnes travaillent à l'ORPC LAO, représentant 6.2 ETP.

MUTATIONS / RESSOURCES HUMAINES

Le 1^{er} décembre 2021, M. D. Gebhardt a été engagé en qualité de Chef technique et logistique. M. Gebhardt, précédemment milicien au grade de capitaine, a suivi la formation de commandant de compagnie. Il a rejoint le personnel professionnel et a renforcé le domaine de la Logistique. Il avait par ailleurs effectué plus d'un mois de service durant la première vague COVID en 2020.

MODIFICATION DE LA LPPCI

La modification de la Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCI) survenue en 2021 a eu l'effet de réduire de 30 % les troupes, passant d'une libération à 40 ans, à une durée de servir de 14 ans ou 245 jours. L'effectif est passé de 650 astreints à 450 astreints.

ENGAGEMENT

Durant l'année 2021, tous les hommes ont été convoqués, certains même à plusieurs reprises. La majorité de la planification a été abandonnée au profit de la situation d'urgence sanitaire.

Voici les services clés de l'année :

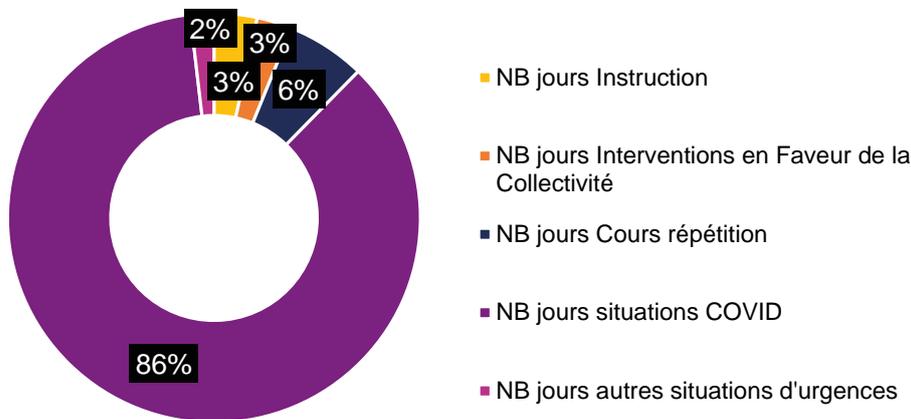
4'570 Jours de Services

3'923 Engagement en situation d'urgence COVID

84 Engagement en situation d'urgence autres

154 Jours de services d'instruction

126 Jours de services en faveur des manifestations



ENGAGEMENT COVID

Au 31 décembre 2021, la Protection civile a été mobilisée pendant 602 jours, 7j/7, 24h/24, en raison de la pandémie.

L'implication de la Protection civile avait toujours fonctionné en subsidiarité et en appui des partenaires. Le système de milice fonctionne bien, mais il a fallu jongler avec les besoins et impératifs des systèmes de soins et la disponibilité des miliciens. La pandémie du COVID-19 a démontré la nécessité et l'utilité de la PC pour les citoyens en étant le domaine sécuritaire le plus engagé. Grâce à l'effort de chaque personne, à tous les niveaux de l'organisation, les missions ont été menées à bien.

Pour gérer la pandémie, des « supra régions » ont été formées avec l'implication, en 2020, du Bataillon Est (Riviera, Pays d'En Haut et Aigle). En 2021, le Bataillon Centre (Lausanne District et Ouest-Lausanne) a été formé. Cela afin de permettre aux régions denses en population touchée de regrouper et répartir les forces sur la durée.

Liste des missions principales :

- Gestion et exploitation de la Hotline et contrôle tracing au CHUV
- Décubitus Ventral et Dorsal - CHUV
- Appui au soins intensifs - CHUV
- Appui logistique - CHUV
- Poste sécurité à l'entrée - CHUV
- Aide en soins continus - CHUV
- Appui logistique et en personnel - Centre funéraire de Montoie
- EMS Assistance et Logistique - Hôpital de Lavaux
- Orientation - Fondation Asile des Aveugles
- Accueil - Vidy-Med
- Gestion du trafic vaccination - Beaulieu
- Vaccination itinérante - Ville de Lausanne & Renens - Répit - Assistance - NUIT
- Vaccination itinérante installation des sites, injection, gestion de passes sanitaires – sur tout Vaud

AUTRES SITUATIONS D'URGENCES

Délesta

Du 20 avril à 23h25 au 21 avril 6h10 – alarme en raison d'un accident impliquant un camion dans la région de Chexbres. Mise en place du plan Délesta pour la gestion de la fermeture de l'autoroute.

Inondations Grandvaux

13 juillet 2h à 4h20 – alarme en raison d'inondations multiples. Mise à disposition des sacs de sable pour le SDIS Cœur de Lavaux.

Déviations de la route du Lac

Du 14 juillet 1h20 au 16 juillet 9h30 – alarme en raison d'un éboulement sur la route du lac entre Rivaz et Treytorrent. Déviation pour tous les véhicules, fermeture totale des accès demandé par la DGMR.

Pollution des eaux à Oron

Du 15 juillet 19h15 au 16 juillet 9h15 – alarme en raison d'une pollution du réseau d'eau potable. Information et distribution de flyers pour près de 6'000 habitats.

MANIFESTIONS

Seul un événement a été maintenu en période COVID. Le Camp de l'ARFEC s'est déroulé en présence de la milice sur base de volontariat avec des mesures sanitaires strictes, permettant d'accompagner les enfants atteints du cancer, ainsi que la fratrie (frère ou sœur). Durant une semaine comprenant deux week-ends, la Protection civile a pris en charge des enfants malades, entourés de personnel soignant, permettant aux parents un petit moment de repos et aux enfants un séjour hors de leur encadrement usuel. Ce camp est rempli de moments forts, durs, mais enrichissant pour tous.

SERVICES 2021

La planification a été complètement revue et seuls quelques services ont été maintenus.

Cours de répétition FIR

Ce cours, réparti sur plusieurs jours, était destiné aux membres de la FIR (Formation d'Intervention Régionale). Il a permis de mettre à niveau le personnel, l'équipement, ainsi que les éléments administratifs. Tous les membres ont été rencontrés, les processus ont été remis et expliqués.

Cours de répétition FIR PBC

En collaboration avec le SDIS Cœur de Lavaux, la Protection civile a effectué un cours commun de prise en charge d'objets PBC (protection des biens culturels).

Enfumage des locaux, gestion des objets PBC, mise en pratique des concepts réels sur des éléments fictifs ont notamment été exercés.

Cours de répétition logistique

Les constructions (locaux à usage de la Protection Civile) ont été entretenus durant ce cours. Ceci a permis de rétablir le matériel, se réorganiser et de procéder aux contrôles annuels faisant partie des tâches de la logistique.

Don du sang

Deux dates ont permis de récolter le don de poches de sang, ceci en collaboration avec les samaritains.

Essai fédéral des alarmes

La Protection civile était présente pour le contrôle de base des sirènes et a contrôlé les sirènes mobiles.

Séance et instruction Officiers de piquets

Des séances permettant la coordination et l'instruction ont eu lieu avec comme thème le ravitaillement en eau potable et l'hébergement.

LOCAUX – AFFECTATIONS – MATÉRIEL – VÉHICULES

Pour avoir une cohérence de fonctionnement, les affectations des locaux ont évolué. Ceci permet une meilleure opérabilité et capacité d'action de nos FIR, tout comme la création d'un centre d'instruction qui sera installé en 2022 sur un seul et unique site.

Les locaux sont à présent resitués et opérationnels. Suite au passage de l'EVAM, les travaux de remise en état sont terminés.

Deux véhicules sont dotés de signalétique faisant partie de l'identité visuelle de la Protection Civile.



Dacia Duster : véhicule pour les officiers de piquet professionnels

OFFICE

Modification de la Loi et réduction de l'obligation de servir

Au 1^{er} janvier 2021, la LPPCI a été modifiée. L'obligation de servir passe pour les soldats à

sous-officiers de 18 à 40 ans, à une durée de 245 jours de service ou 14 ans de service. Cela représente une perte de 30% des forces et surtout des cadres formés. Cette perte de personne n'est pas sans conséquence, ainsi la Protection civile passe de quatre à trois compagnies.

Cette mutation n'ayant pas été annoncée de manière anticipée, cela a forcé les compagnies à penser à la relève plus rapidement que prévu.

Mesures administratives

333 dossiers de dispenses, 21 défaillances et 5 mesures disciplinaires ont été établis.

BATAILLON ORPC LAVAUX-ORON

L'organisation est composée de trois compagnies formant un bataillon avec du personnel de milice d'environ 450 personnes. Le territoire du District Lavaux-Oron est composé de 17 communes, sur 154 km², avec une population de 62'000 habitants.

Six officiers ont été nommés Commandants ou Remplaçants de Commandants de Compagnie. Ils sont amenés à conduire les opérations de l'instruction de compagnie constituée de 150 miliciens environ :

Compagnie ORPC LAO	Commandant de Compagnie	Commandant rempl. de Cp
Compagnie I	Cap D. Cuche	Cap R. Favaretto
Compagnie II	Cap Y. Lopes	Plt J. Ochs
Compagnie III	Cap J. Rapin	Plt A. Ravey

CONCLUSIONS

L'année 2021 a été autant chargée que 2020. Nos services ont fait preuve de souplesse et de professionnalisme. À ce jour, toutes les équipes ont été libérées de leur service. Cependant, l'actualité rappelle que les risques sont constants (conflits, problèmes climatiques, hacking, etc.). Les prestations de Protection Civile touchent des domaines très différents et le personnel professionnel est heureux de pouvoir compter sur les compétences de ses officiers et miliciens.

SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

L'année 2021 a été pour le SDIS Ouest-Lavaux (ci-après SDIS) une année placée sous le signe de l'adaptation permanente aux mesures sanitaires.

Le SDIS a dû faire preuve de souplesse et démontrer sa flexibilité : le programme d'activités a été modifié à de maintes reprises, mais le SDIS a réussi à maintenir la qualité de la formation et aucun exercice n'a été supprimé.

En juillet, à la suite des élections communales, les autorités ont été renouvelées et la Commission du Feu a aussi évolué.

Profitant d'une accalmie sanitaire, la revue quinquennale a pu avoir lieu le 9 octobre. Un chapitre est consacré à cet événement important.

ORGANISATION

Le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (ci-après SDIS) est un organisme découlant d'une entente intercommunale et n'a, en conséquence, aucune forme juridique propre. Les organes décisionnels sont les Municipalités des quatre communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully.

COMMISSION CONSULTATIVE DU FEU

La Commission consultative du feu (CCF), lien essentiel entre les Municipalités et le SDIS, s'est réunie à six reprises en 2021. Elle a débattu des sujets suivants : comptes 2020, budget 2022, nominations et promotions ainsi que l'approbation du planning des exercices 2022.

La composition de cette Commission est la suivante :

Pour Belmont-sur-Lausanne :	Mme N. Greiner, Syndic M. C. Stutz, Conseiller communal (jusqu'au 30 juin) M. J.-P. Bolay, Conseiller communal (dès le 1 ^{er} juillet)
Pour Lutry :	M. K. Duggan, Conseiller municipal (jusqu'au 30 juin) M. P. Sutter, Conseiller municipal (dès le 1 ^{er} juillet) M. Ph. Sandoz, Conseiller communal
Pour Paudex :	M. G. Fontannaz, Conseiller municipal (jusqu'au 30 juin) Mme C. Dillner-Reichen, Conseillère municipale (dès le 1 ^{er} juillet) M. G. Farinelli, Conseiller communal
Pour Pully :	M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal M. G. Cuche, Conseiller communal
Pour le SDIS :	Maj Sébastien Baehler, Commandant. Cap S. Chevalier, Quartier-maître

La présidence de cette commission a été assurée par M. G. Fontannaz jusqu'au 30 juin et par Mme N. Greiner, dès le 1^{er} juillet.

Le secrétariat a été assuré par Mme S. Valério.

COMMANDEMENT

Depuis janvier 2018, le SDIS est placé sous la conduite de son Commandant, le Major S. Baehler.

ÉTAT-MAJOR

Le Commandant est secondé dans ses tâches par un État-major, tel que décrit dans le Règlement du SDIS. Afin d'assurer la direction du service, il s'est réuni à 11 reprises en séance ordinaire.

Composition de l'État-major en 2021

Commandant Maj Sébastien Baehler			
Officier Instructeur Cap Yves Schlienger	Officier APR Cap Benjamin Schlaefli	Responsable communication Lt Vincent Lavanchy	Officier Matériel Cap Alain Terry
Officier Technique Cap Eric Bezençon	Quartier-maître Cap Stéphane Chevalier	Chef de site Lutry Cap Philippe Martin	Chef de site Pully Cap Etienne Barmes
Support administratif Mme Laure Maillard			

En raison de la fermeture du site de Belmont au 31 décembre 2020, le Cap D. Gerber a quitté l'État-major. Il demeure néanmoins actif au sein du SDIS et est membre du groupe technique.

PERSONNEL

Effectifs

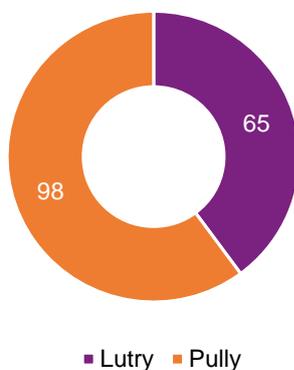
À la suite du recrutement qui s'est déroulé en novembre 2021, la situation sanitaire n'a pas impacté les effectifs et qu'ils restent stables.

Évolution des effectifs entre 2018 et 2022

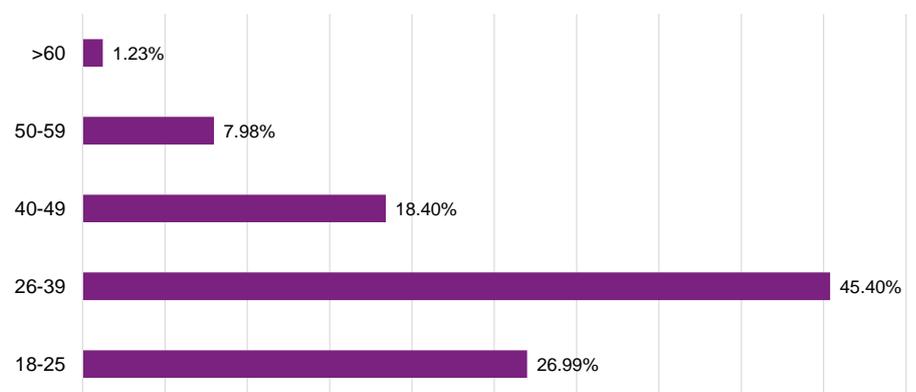
	2018	2019	2020	2021	2022
Officiers	25	23	21	24	22
Sous-Officiers	37	36	35	34	32
Sapeurs	93	74	79	73	85
Recrues	23	24	34	32	24
Total	178	157	169	162	163

La répartition des 163 membres du SDIS par site et par classe d'âge se compose comme suit :

Répartition par site



Répartition par tranche d'âge



Démissions et cessions d'activités d'officiers :

Deux départs d'officier ont été enregistrés en 2021 :

- Le Plt O. Janin a fait valoir son droit à la retraite, après 37 ans de service ;
- Le Lt T. Francfort a élu domicile hors du territoire et poursuit ses activités de sapeur-pompier au sein du SDIS Oron-Jorat.

Jubilaires

En 2021, les personnes suivantes ont fêté un jubilé :

30 ans de service	20 ans de service	15 ans de service
Sgt J. Wanzenried	Cap E. Bezençon	Cap B. Schlaefli
10 ans de service	5 ans de service	
Lt V. Lavanchy Sgtm Ph. Merk Sgt chef L. Suter Cpl R. Favez	App F. Da Silva Martins App G. Dominguez	

Nominations et promotions

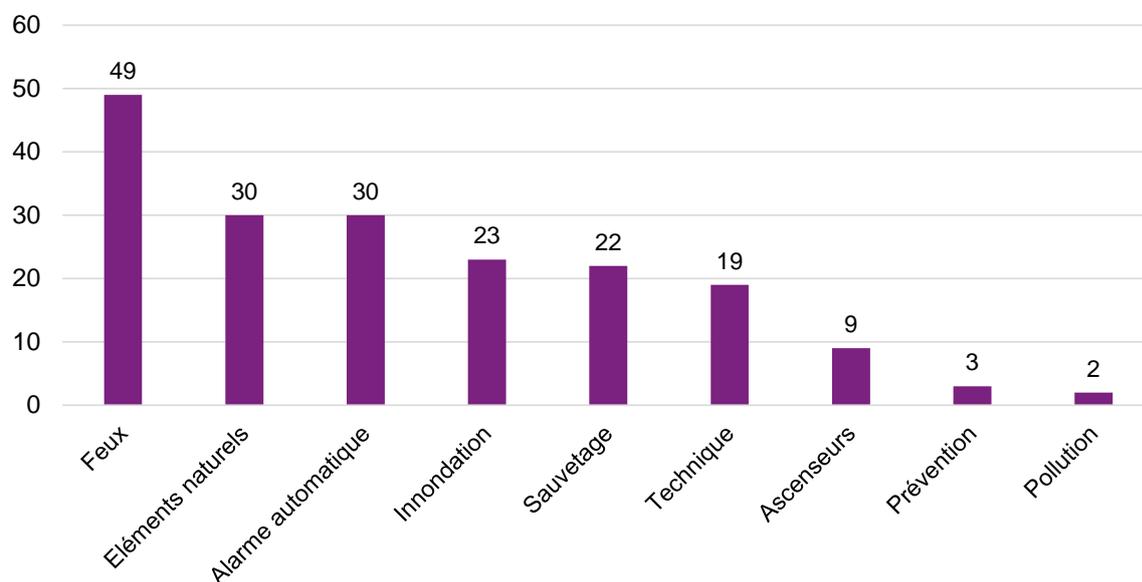
Ont été promus au 1^{er} janvier 2021 :

À la distinction d'Appointé(e)	Au grade de Caporal	Au grade de Sergent	Au grade de Sergent-Chef	Au grade de Sergent-major
Sap A. Diallo Sap S. Linder Sap T. Rar Sap A. Tisserand	App E. Desales App G. Dominguez App S. Favre App N. Favrod App C. Stuber	Cpl G. Alba Cpl D. Loup Cpl J. Ochnser	Sgt F. Bezzola Sgt A. Chabuet Sgt G. Mateos	Sgt Chef M. Aeschlimann Sgt Chef O. Comte
Au grade de Sergent-major Chef	Au grade de Lieutenant	Au grade de Premier-lieutenant	Au grade de Capitaine	
Sgtm Ph. Merk	Adj Sof T. Francfort Adj Sof N. Lindt	Lt C. Loeffen	Lt V. Lavanchy	

ACTIVITÉS

Interventions

Le DSIS est intervenu à 187 reprises en 2021. La typologie de ces interventions est illustrée dans le graphique ci-dessous.



Le nombre d'interventions est en hausse comparé aux dernières années.

Ceci s'explique notamment par des épisodes orageux intenses lors du mois de juillet durant lesquels le SDIS est intervenu pour de nombreuses inondations (« éléments naturels » ci-dessous).

Gardes et représentations

En raison de la situation sanitaire, tous les événements auxquels participe habituellement le SDIS afin d'assurer la sécurité feu ou la circulation ont été annulés.

Concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers (FVSP)

Le concours 2021 de la FVSP a été annulé, car la situation sanitaire rendait impossible l'organisation de la majorité des épreuves.

Revue du SDIS – 9 octobre 2021

Lors du troisième trimestre, la situation sanitaire s'est stabilisée, ce qui a permis d'organiser la traditionnelle revue. Celle-ci a lieu tous les cinq ans et permet à l'État-major de présenter ses différents moyens et son personnel aux Autorités politiques fraîchement élues.

La journée s'articulait autour de deux axes principaux: l'organisation de chantiers de démonstration et la partie officielle.

Les chantiers avaient pour but de présenter le SDIS au grand public. Plusieurs démonstrations ont été effectuées et ont suscité beaucoup d'intérêt dans le public. On trouvait par exemple :

- Un chantier tonne-pompe où il était possible d'observer le fonctionnement d'un canon à eau et de tester une lance de première intervention ;
- Un simulateur feu permettant de tester divers petits moyens d'extinction ;
- Un chantier Jeunes Sapeurs-Pompiers avec une remorque d'entraînement ;
- Un secteur démonstration du matériel de protection respiratoire ;
- Un chantier « old timers » pour admirer le matériel d'autrefois ;
- Un secteur avec les véhicules dans lesquels les participants ont pu s'installer et admirer le bras élévateur du SDIS Lausanne-Epalinges (déployé pour l'occasion à 46 mètres de hauteur) ;
- Un stand accueil et boissons tenu par l'Amicale ;
- Un secteur partenaires où les services de police, les samaritains et la société de sauvetage du lac ont pu présenter leur activité.

Après la pause de midi, tous les chantiers ont été démontés en un temps record afin de mettre en place la partie officielle qui a débuté par un cortège des sections opérationnelles. Plusieurs personnes ont pu adresser leur message à cette occasion :

- Mme B. Métraux, Conseillère d'État ;
- Mme N. Greiner, Présidente de la Commission Consultative du Feu ;
- M. G. Reichen, Syndic de Pully ;
- Sgt Chef P. Estève, Président des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Paudex ;
- Major S. Baehler, Commandant du SDIS Ouest-Lavaux.



Les Autorités ont été invitées à passer en revue les troupes sous les explications du Commandant, qui apporta les précisions nécessaires à la compréhension du fonctionnement du SDIS.

FORMATION

Formation interne – exercices

La planification des exercices se fait en tenant compte de plusieurs contraintes qui sont imposées par des lois ou règlements. Ainsi, chaque pompier doit faire un minimum d'heures d'exercice en fonction de ses spécialisations, son grade ou sa fonction.

La planification initiale des exercices 2021 a été réalisée par le Cap Y. Schlienger. Le planning a été conçu en tenant compte de différents critères dont font notamment partie les points suivants :

- Prévoir des exercices par section/détachement ;
- Prévoir des exercices inter-sites, soit des exercices avec des participants des casernes de Lutry et de Pully ;
- Garantir un nombre d'heures minimum d'instruction selon les normes en vigueur ;
- Répartir les exercices sur l'ensemble de l'année ;
- Tenir compte des vacances scolaires ;
- Eviter dans la mesure du possible plusieurs exercices en même temps.

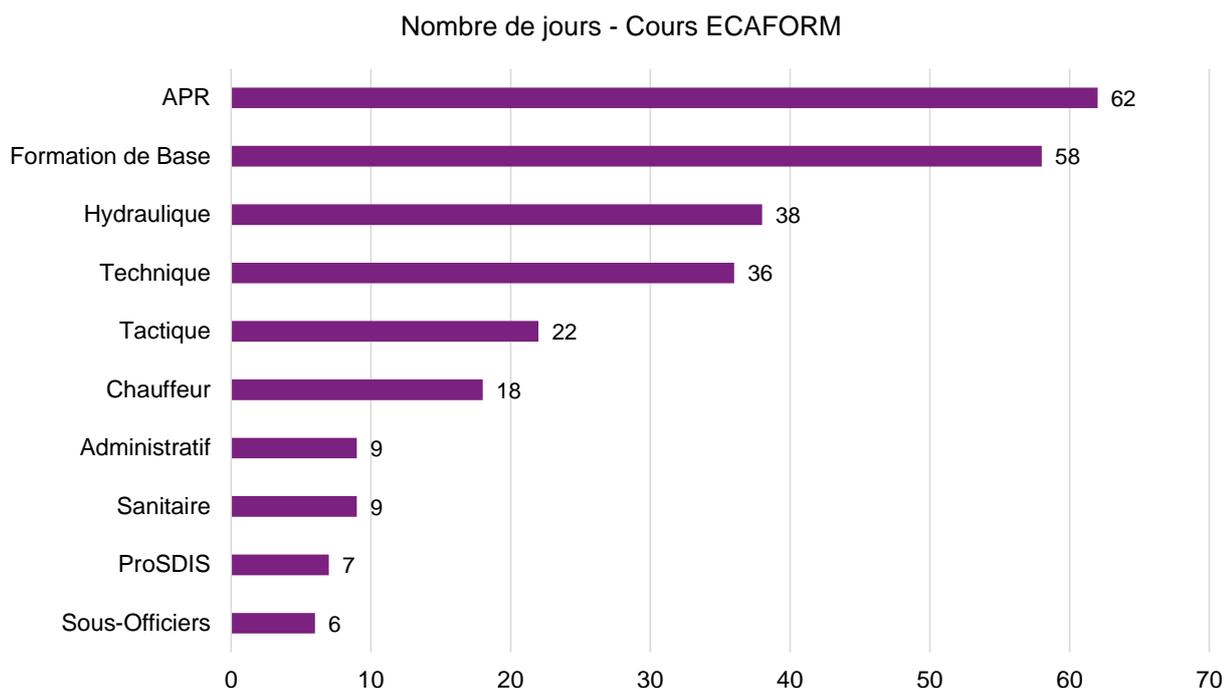
Ainsi, le planning 2021 comportait 167 soirées et 1 samedi matin. Le personnel a, quant à lui, été réparti dans une trentaine de groupes différents :

- 10 groupes de section afin de répartir chaque section en 2 groupes
- 10 groupes APR – porteur d'appareil respiratoire
- 5 groupes de chauffeurs
- 3 groupes de cadres (cadre sans fonction, cadre chef d'engin TP et cadre chef d'intervention)
- 1 groupe recrue
- Divers groupes organisationnels (État-Major, Instructeur, Fourrier, Equipe matériel, etc.)

Les membres du SDIS ont participé à 5'447 heures d'exercices (4'359 heures en 2020).

Formation externe – cours ECAFORM

Les membres du SDIS ont participé en 2021 à 265 journées de cours organisées par l'ECA et réparties dans les différents modules comme illustré dans le graphique ci-dessous. Là aussi, l'impact du COVID-19 est significatif, un grand nombre de cours ayant été annulés (158.5 journées en 2020).



Formation externe – cours d'instructeur fédéral.

Pour 2021, deux candidatures ont été déposées (Sgt chef G. Mateos et Sgt D. Loup). À l'issue des différents cours et sélections, le Sgt chef G. Mateos n'a pas été retenu. Quant au Sgt D. Loup, il effectuera son école d'instructeur en 2022.

Ainsi, au 31.12.2021, le SDIS Ouest-Lavaux compte sept instructeurs fédéraux dans ses rangs :

- Maj S. Baehler
- Cap E. Barmes
- Cap E. Bezençon
- Cap B. Schlaefli
- Cap Y. Schlienger
- Plt C. Borer
- Lt M. Chauvet

Ces instructeurs fonctionnent régulièrement en tant que chef de classe lors des cours cantonaux.

GESTION DE LA CRISE DE CORONAVIRUS AU SEIN DU SDIS OUEST-LAVAUX

Beaucoup de réorientations stratégiques ont été nécessaires pour tenter de vivre avec le virus et arriver à maintenir les activités indispensables au fonctionnement du SDIS.

Ce chapitre a pour but de présenter les mesures prises par l'État-major, afin de garantir en tout temps le fonctionnement du SDIS. Pour plus de lisibilité, seuls les choix principaux pris par le SDIS sont relatés dans le présent rapport (pour plus d'exhaustivité, se référer au rapport d'activité du SDIS Ouest-Lavaux).

Première vague

Les équipes du SDIS ont beaucoup œuvré au mois de mars, lors de la première vague. Il a fallu prendre des décisions rapidement, sans avoir de recul et sans connaître les tenants et les aboutissants. Les choix se sont toujours portés sur le maintien de l'opérationnalité du SDIS et la santé des membres.

Très rapidement, un tableau de suivi des sapeurs malades ou en quarantaine a été mis en place, afin d'avoir une vue d'ensemble des effectifs qui étaient suivis journalièrement. Certains sapeurs en télétravail sont venus renforcer les effectifs de jour qui étaient eux aussi en télétravail mais dans d'autres communes.

Les chefs de section ont été mis à contribution et ont téléphoné deux fois par semaine à tous les sapeurs pour prendre de leurs nouvelles. Dans la même idée, un système d'aide aux sapeurs malades ou en quarantaine a été mis en place.

Afin de garder le contact, l'État-major a utilisé des moyens de communication variés tels qu'une newsletter spécifique, des ordres de services, l'élaboration d'affiches et même des vidéos.

Deuxième vague

À l'approche de la deuxième vague, le SDIS a réactivé les mesures qui avaient bien fonctionné au mois de mars. L'accès aux casernes a été limité et les réunions non officielles interdites. Pour des raisons de sécurité et de motivation, les exercices ont été maintenus, mais leur structure a été adaptée (en demi-section par exemple). Ceci permet d'avoir toujours les mêmes personnes ensemble en cas de mise en quarantaine et de préserver les autres ressources.

PROJETS

Révision du règlement du SDIS

En janvier 2020, la Loi cantonale sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (LSDIS) a été amendée. En effet, le législateur a voulu marquer sa volonté de diminuer les fausses alarmes et responsabiliser ainsi les propriétaires détenteurs d'installation de détection automatique. Dans les faits, le montant facturable pour ce type d'intervention est désormais fixé à CHF 1'000.00 par événement. De plus, la fermeture du site de Belmont nécessitait aussi une révision du règlement du SDIS.

À la suite des travaux préparatoires de 2020, le nouveau règlement du SDIS a été approuvé par les Conseils communaux des quatre communes lors du premier semestre 2021. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Technique

Les membres du groupe technique ont œuvré dans la continuité des années précédentes, à savoir :

- apporter des facilités d'accès sur les lieux d'intervention (plans de cheminement, tubes à clé) ;
- amener un support métier aux bureaux techniques des communes dans les constructions ;
- proposer des supports de conduite d'intervention (dossiers d'intervention et guichet cartographique).

Les serrures des tubes à clé pompier occupent une grande partie de l'activité technique, que ce soit pour l'entretien ou la documentation lors de la pose de nouveaux tubes. À fin 2021, 475 tubes à clé sont répertoriés, soit une augmentation de 13% par rapport à l'année précédente.

En parallèle, 7 dossiers concernant des bâtiments sous détection incendie ou à risque ont été créés et une dizaine ont été mis à jour. Au total, 120 dossiers complets sont à disposition.

Au terme des projets de construction, les architectes, spécialistes incendie ou autorités communales nous ont sollicités pour des préavis liés à l'accessibilité des sapeurs-pompiers sur 34 objets.

Enfin, le guichet cartographique SIGIP.ch continue d'évoluer sur les volets de la sécurité des données et sur la disponibilité des informations. Des démarches ont été initiées afin de disposer de données identiques sur les quatre communes desservies, notamment en ce qui concerne les réseaux souterrains (eau, électricité, gaz).

Matériel, véhicules et locaux

Pour mieux répondre aux besoins du SDIS et à l'évolution des effectifs, les casernes ont dû être réaménagées durant l'année 2021.

À Lutry, le « bureau » a été transformé en un vestiaire plus spacieux et destiné à accueillir les sapeurs féminins dont le nombre est en constante augmentation. Le « bureau » quant à lui a été déplacé dans le « local radio » et son mobilier a été rafraîchi.

Locaux

Le complexe communal et scolaire sis rue de La Bordinette 5 à Paudex, abritant le bureau de l'État-major du SDIS Ouest-Lavaux depuis le 1^{er} janvier 2014, a nécessité une rénovation complète et un agrandissement de ses bâtiments. Au lancement des travaux, en mars 2018, la Ville de Pully a offert l'opportunité d'occuper un bureau à la pl. Neuve 4 à Pully.

Le 26 juin 2020, l'État-major a pu emménager dans les nouveaux locaux : un bureau neuf et lumineux situé au cœur de l'Administration communale de Paudex.

À Pully, une mezzanine a été aménagée en début d'année afin d'optimiser l'espace de rangement et installer davantage de casiers en raison de l'augmentation du nombre de sapeurs.

Les casiers vieillissant du site ont été remplacés par ceux récupérés sur le site de Belmont fermé en 2020.

*À gauche, les casiers pour le personnel.
À droite, la mezzanine, récupérée du site de Belmont et adaptée pour le site de Pully.*



Un lave-botte a également été installé à l'extérieur de la caserne.

L'entretien du matériel et des véhicules est un travail non-négligeable et quotidien tout au long de l'année. Une équipe de sept sapeurs en a la responsabilité.

SERVICE INTERCOMMUNAL DES TAXIS (SIT)

PRINCIPALES MISSIONS

- Assurer le suivi juridique des divers dossiers en lien avec la thématique ainsi que les révisions réglementaires ;
- Organiser les séances du Comité de direction, de la Commission administrative et celles du Conseil intercommunal ;
- Renseigner toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant de taxis ;
- Délivrer les concessions pour l'exploitation d'un service de taxis ;
- Gérer et tenir à jour les dossiers des exploitants de taxis ;
- Veiller au respect des règlements régissant le service des taxis ;
- Enquêter sur les réclamations ;
- Rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.

Six collaborateurs et collaboratrices, représentant 3.8 EPT, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-après : l'Association), composée d'Epalinges, Lausanne, Prilly, Pully, Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Belmont-sur-Lausanne, Paudex, le Mont-sur-Lausanne et Bussigny.

Les organes intercommunaux de l'Association sont le Conseil intercommunal et le Comité de direction, ainsi que la Commission administrative. L'administration de l'Association est assurée par le SIT.

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal des taxis a siégé à trois reprises en 2021. Lors de la séance du 1^{er} septembre, il a été procédé, suite au changement de législature, à l'installation des organes, soit le Conseil intercommunal, le Comité de direction et la Commission de gestion.

Lors de cette séance, Mme L. Masméjan, Conseillère municipale à Pully, a été élue à la présidence du Conseil intercommunal et M. Y. Kemal, Conseiller communal à Renens, a été élu à la vice-présidence. Le nouveau Comité de direction est composé de cinq municipaux en charge de la sécurité, soit M. P.-A. Hildbrand (Lausanne), Mme N. Longchamp (Mont-sur-Lausanne), M. J. Cavalli (Ecublens), M. J.-M. Chevallaz (Pully) et M. A. Monod (Epalinges).

Pour mémoire, lors de la législature 2016-2021, la présidence du Conseil intercommunal était assurée par Mme. I. Steiner (Chavannes-près-Renens) et la vice-présidence par M. N. Oumar (Renens). Les municipaux membres du Comité de direction étaient M. P.-A. Hildbrand (Lausanne), M. P. Mühlethaler (Crissier), M. J.-M. Chevallaz (Pully), M. J. Marchand (Mont-sur Lausanne) et M. A. Monod (Epalinges).

Comité de direction

Le Comité de direction a tenu deux séances en présentiel et a pris plusieurs décisions par voie de circulation.

Il a ainsi fixé au 1^{er} juillet l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du règlement intercommunal sur le service des taxis (RIT), qui imposent, notamment, à tous les véhicules affectés à un service de taxis dans son arrondissement qu'ils n'émettent plus de CO₂ avec un délai au 1^{er} juillet 2025. Toutefois, le propriétaire d'un véhicule affecté au service des taxis entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} juillet 2021 bénéficie d'une prolongation de délai au 1^{er} juillet 2027 pour se conformer à cette nouvelle obligation.

Le parc automobile affecté à l'activité des taxis est composé de 128 véhicules hybrides et de 4 véhicules électriques (2 taxis en 2020).

Commission administrative

La Commission administrative, organe chargé, entre autres, d'accepter l'octroi d'une concession et de réprimer les infractions au RIT, n'a pas tenu de séance en présentiel mais a rendu sept décisions par voie de circulation allant de la mise en garde au retrait de concession.

Contrôles de police

Les contrôles de police, notamment quatre nocturnes, comme en 2020, ont été un peu plus nombreux. Le nombre de rapports de dénonciation établis par la Brigade des taxis s'élève à 45 (39 en 2020). Au total, on dénombre 61 dénonciations dressées (55 en 2020), tous corps de police confondus. Le nombre de véhicules contrôlés s'élève à 51 et celui des réclamations traitées à 29.

Concessions / Autorisations

Concessions – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)

	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2020	2021	2020	2021
Compagnies	4	4	81	82
Exploitants indépendants	133	121	133	121
Total	137	125	214	203

Autorisations – Type B – Taxis sans permis de stationnement

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2020	2021	2020	2021
Exploitants regroupés au sein de :				
Taxiphone	39	37	41	38
Allô Taxis !	1	1	5	2
Autres	52	48	55	50
Total	92	86	98	90

Centraux d'appels et stations

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 726'143 courses, soit 478'823 distribuées et 247'320 au vol, contre 644'578 en 2020 (+12,65%).

Le nombre de courses effectuées en 2021 par les chauffeurs de Taxiphone est de 61'760, contre 60'176 en 2020 (+2,63%).

Les stations sont au nombre de 46 et offrent un total de 173 places (contre 47 et 176 en 2020).

CONCLUSION

En application de l'article 110 du Règlement communal et fondées sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

- vu le rapport de gestion 2021,
- oui le rapport de la Commission de gestion,

décide

- d'approuver la gestion de l'exercice 2021,
- de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 6 avril 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire



G. Reichen

Ph. Steiner

GLOSSAIRE

Abréviations	Explications
AFJ	Accueil familial de jour
AI	Assurance invalidité
AIEJ	Association Intercommunale des eaux du Jorat
AIL	Aide individuelle au logement
AMF	Accueillantes en milieu familial
APEMS	Accueil pour enfant en milieu scolaire
ASEL	Association de communes de Sécurité Est Lausannois (Police intercommunale)
APVRL	Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise
Av.	Avenue
AVS	Assurance vieillesse et survivants
AVSM	Association vaudoise des Secrétaires Municipaux
Bd	Boulevard
BHNS	Bus à haut niveau de service
CDAP	Cour de droit administratif et public cantonale
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGN	Compagnie générale de navigation
Ch.	Chemin
CHF	Franc suisse
CISM	Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux
CODIR	Comité de direction
COFIL	Comité de pilotage
DAGF	Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
DDGS	Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique
DGMR	Direction cantonale de la mobilité et des routes
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DJAS	Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique
DTSI	Direction des travaux et des services industriels
DUE	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
ECA	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
EH	Équivalents-habitants
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
ETP	Équivalent temps plein
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FEJ	Fondation de l'enfance et de la jeunesse
FVSP	Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers
GED	Gestion électronique des documents
GLAJ	Groupe de Liaison des Activités de Jeunesse du Canton de Vaud
GT	Groupe technique
HEIG-VD	Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud
HES	Haute école spécialisée
IPT	Intégration pour Tous
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants

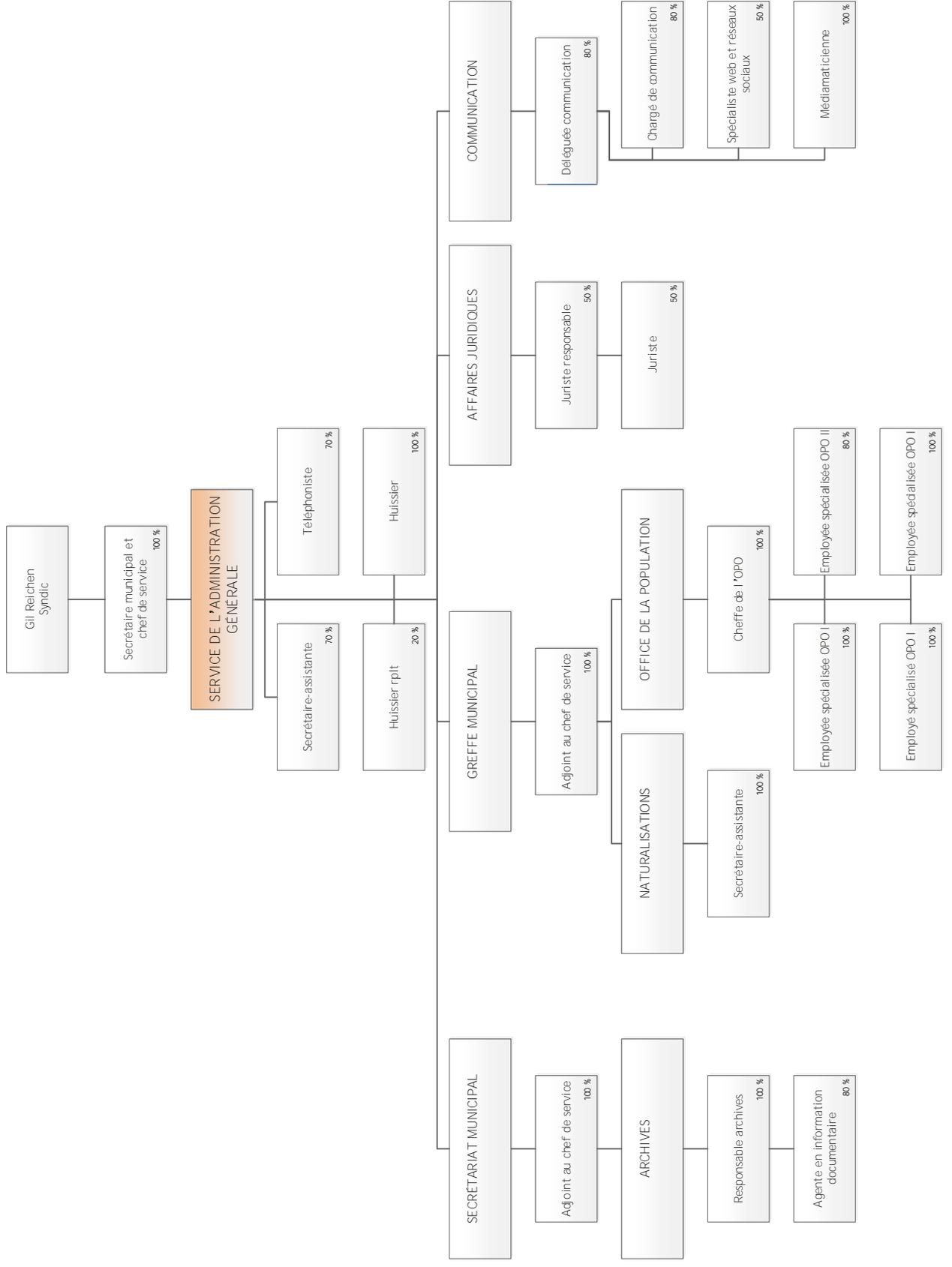
Abréviations	Explications
LDCV	Loi sur le droit de cité vaudois
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LPPPL	Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif
LUP	Logements d'utilité publique
MPC	Maturité professionnelle commerciale
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OPO	Office de la population
ORPC	Organisation Régionale de Protection Civile Lausanne-Est
PA	Plan d'affectation
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau
PI	Plan des investissements
PGEE	Plan général d'évacuation des Eaux
Pl.	Place
PP8	Projet partiel 8
PPB	Association « Promotion Pully Paudex Belmont »
PPBL	Réseau d'accueil de jour des communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry
PQ	Plan de quartier
QGIS	Système d'Information Géographique Libre et Open Source
RE	Romande Energie
REC	Romande Energie Commerce
Rte	Route
SAS	Secteur Affaires Sociales
SDEL	Schéma directeur de l'Est lausannois
SDIS Ouest-Lavaux	Service de Défense contre l'Incendie et de Secours Ouest-Lavaux
SDT	Service du développement territorial
SESAF	Service cantonal de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
SIGIP	Système d'information géographique intercommunal de Pully et Belmont-sur-Lausanne
SR	Signalisation routière
STEP	Station d'épuration de Pully
THV	Transport Handicap Vaud
TJP	Théâtre des Jeunes de Pully
tl	Transports publics lausannois
TMRL	Transport à mobilité réduite Lausanne
TTC	Toutes taxes comprises
UAPE	Unité d'accueil de la petite enfance
UCV	Union des communes vaudoises
Unité PSPS	Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire
VG	Voie générale
VP	Voie pré-gymnasiale

ANNEXES

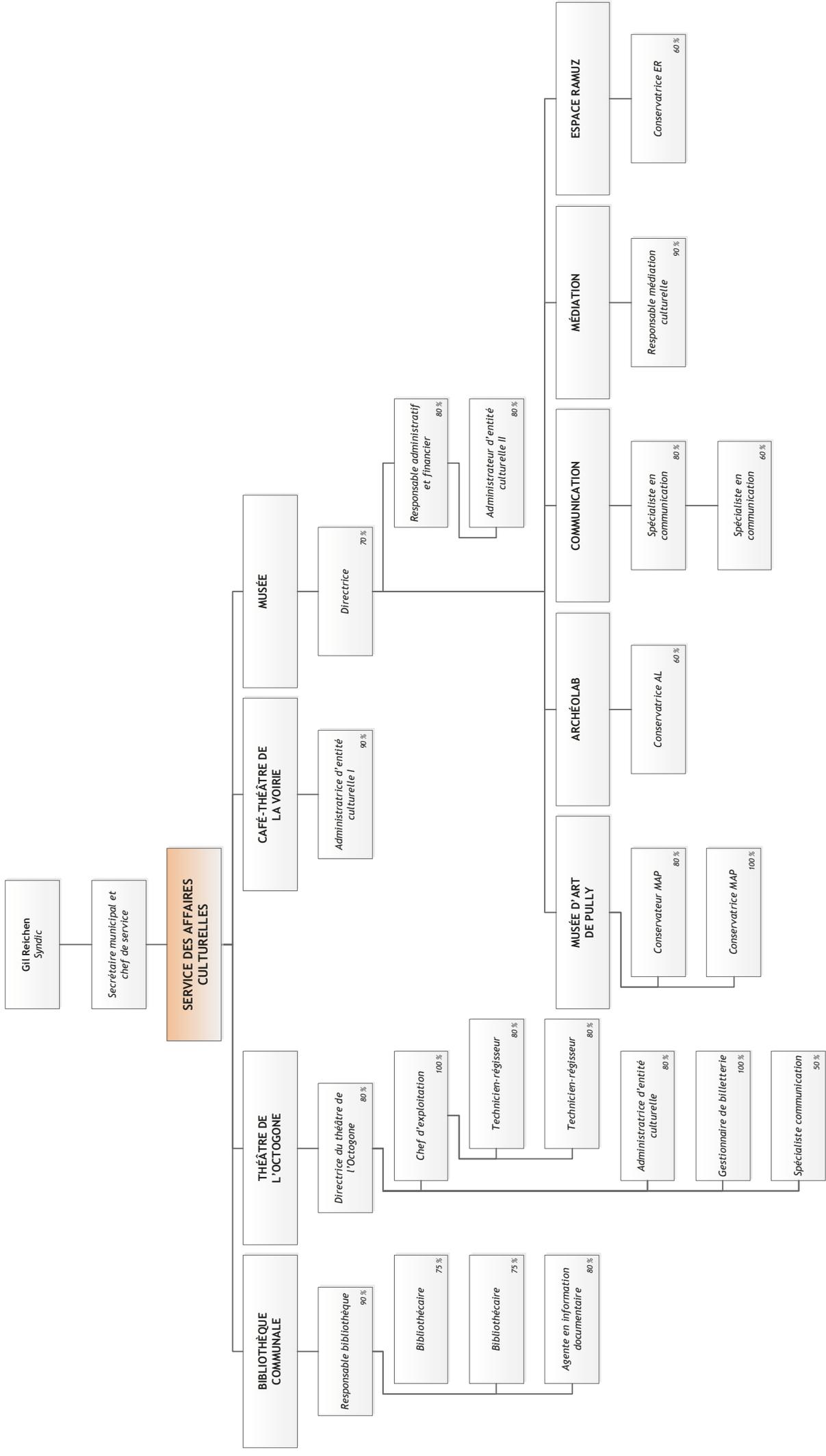
ORGANIGRAMMES

Les organigrammes font état de la situation à la date de la publication du rapport de gestion. Ils contiennent uniquement le personnel bénéficiant d'un contrat de droit public, selon les chiffres du budget 2022. Le personnel régional, qui n'est pas compris dans le budget de la Ville de Pully, est représenté en couleur verte.

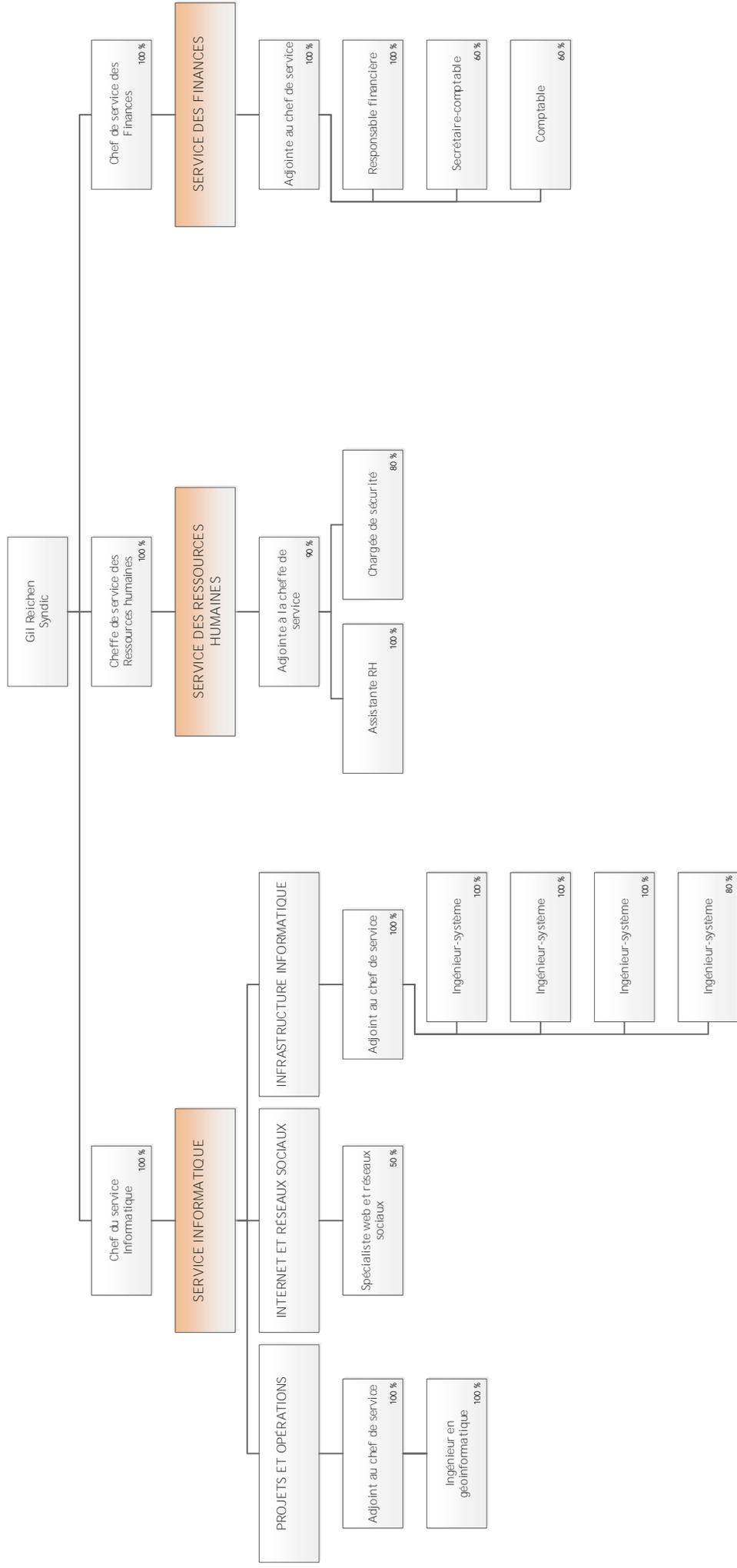
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



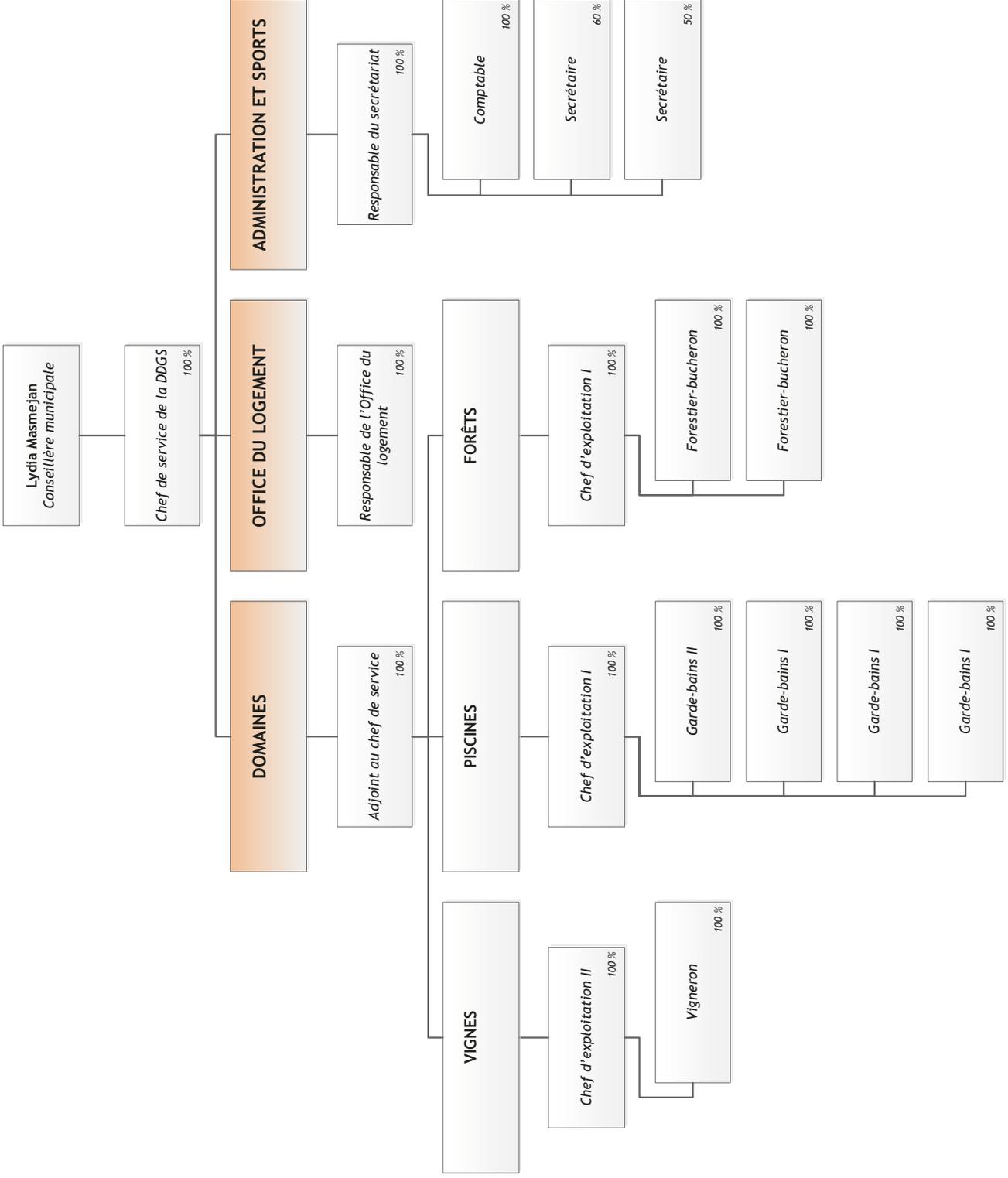
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



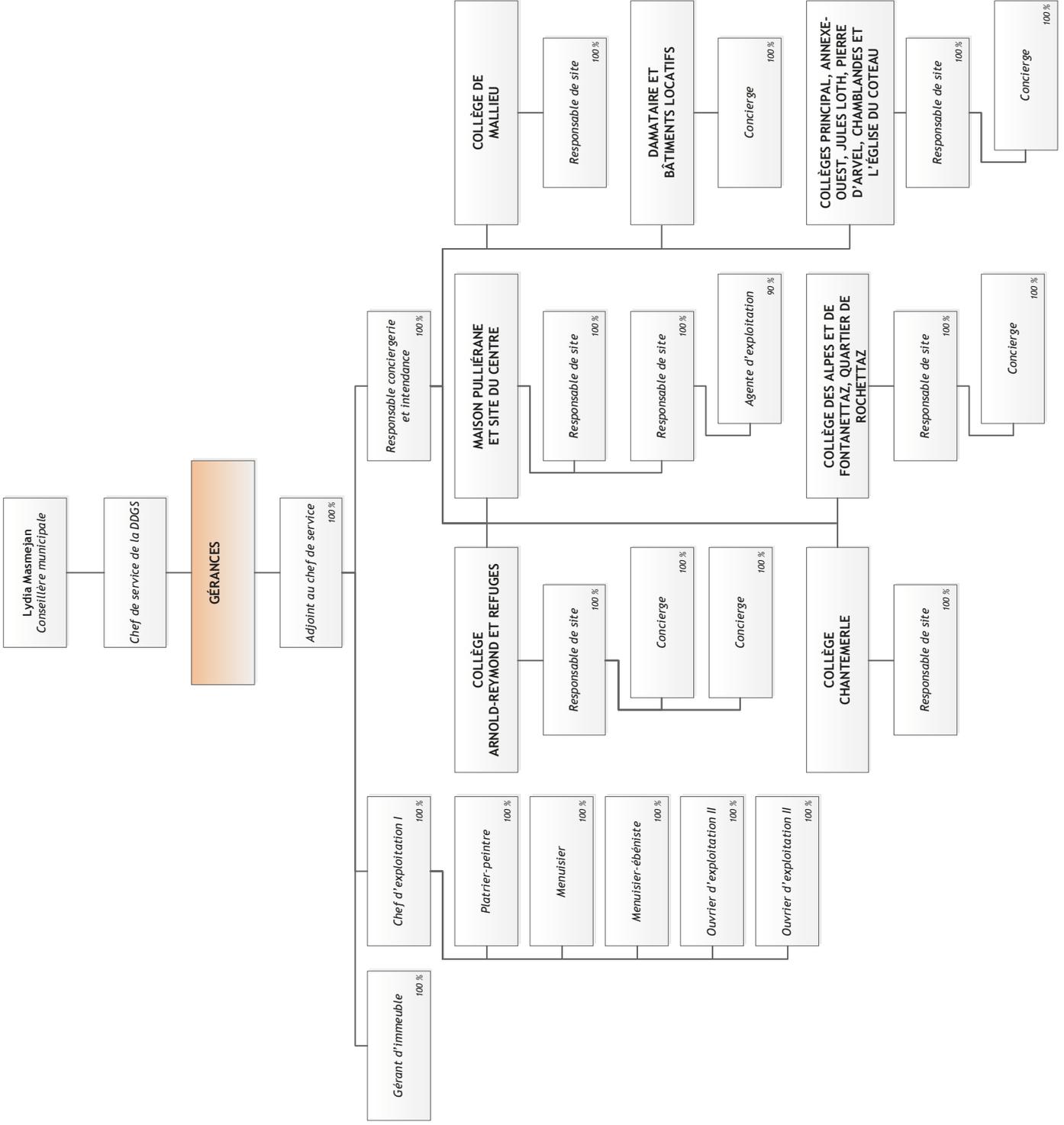
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



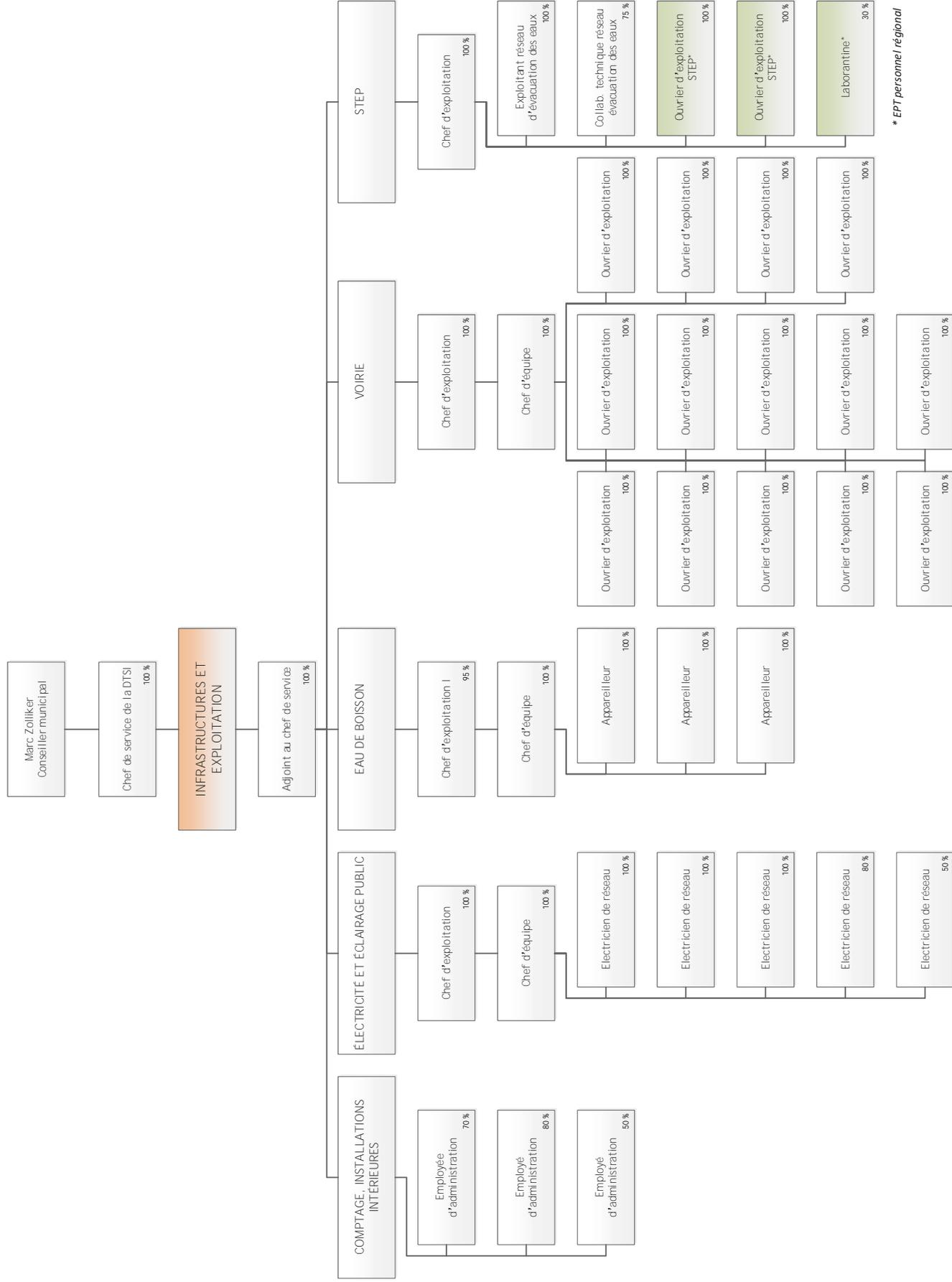
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS



DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

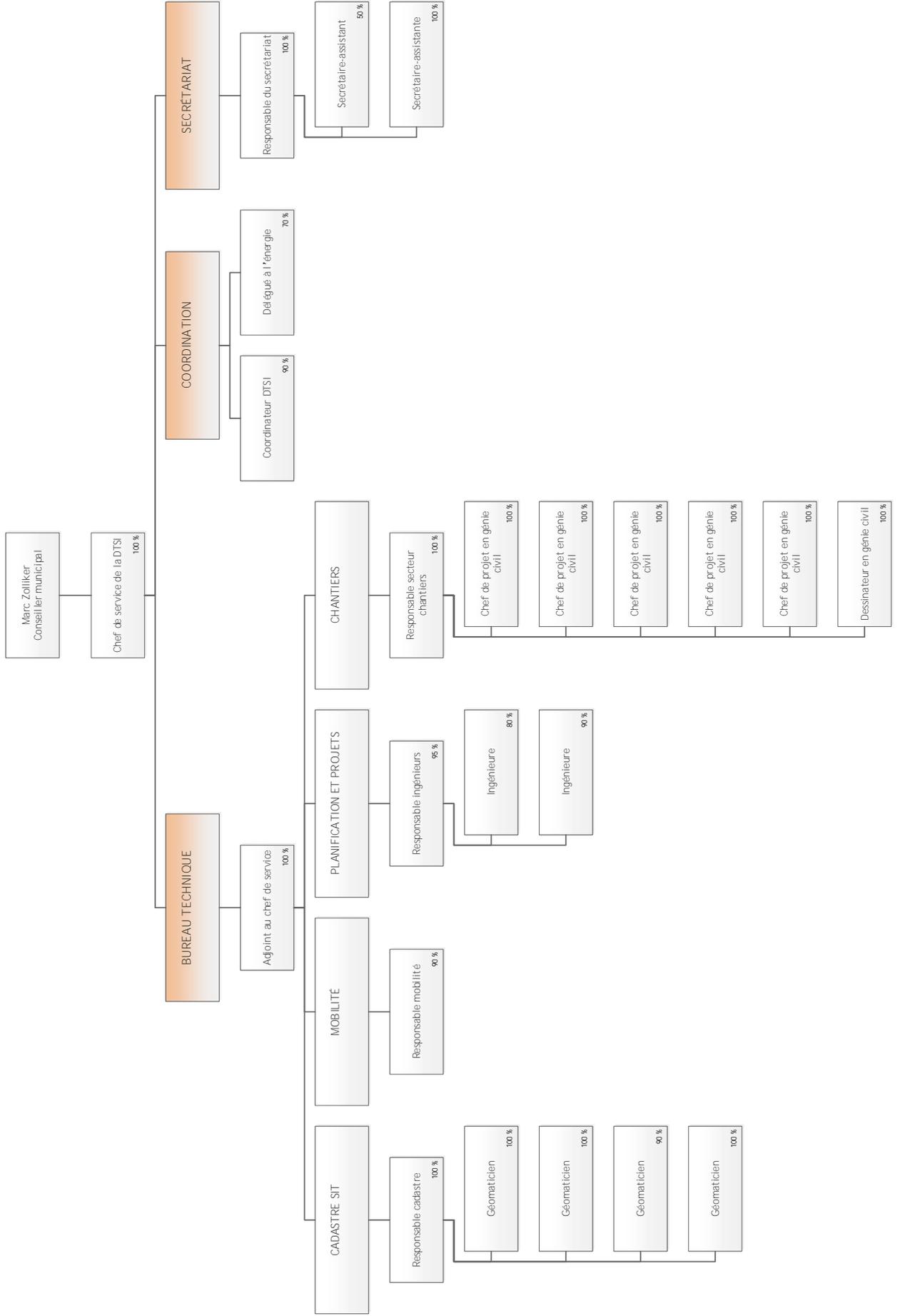


DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS

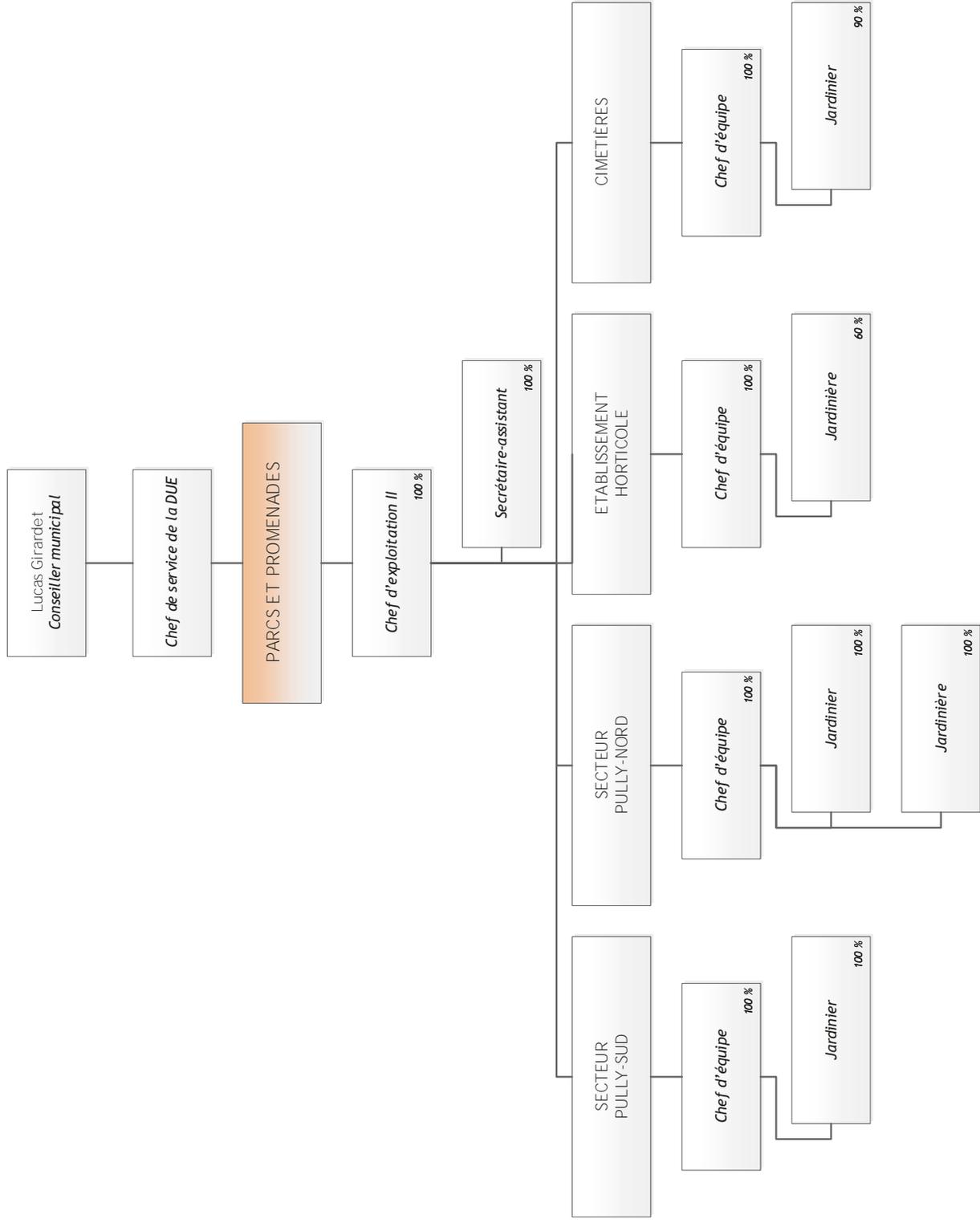


* EPT personnel régional

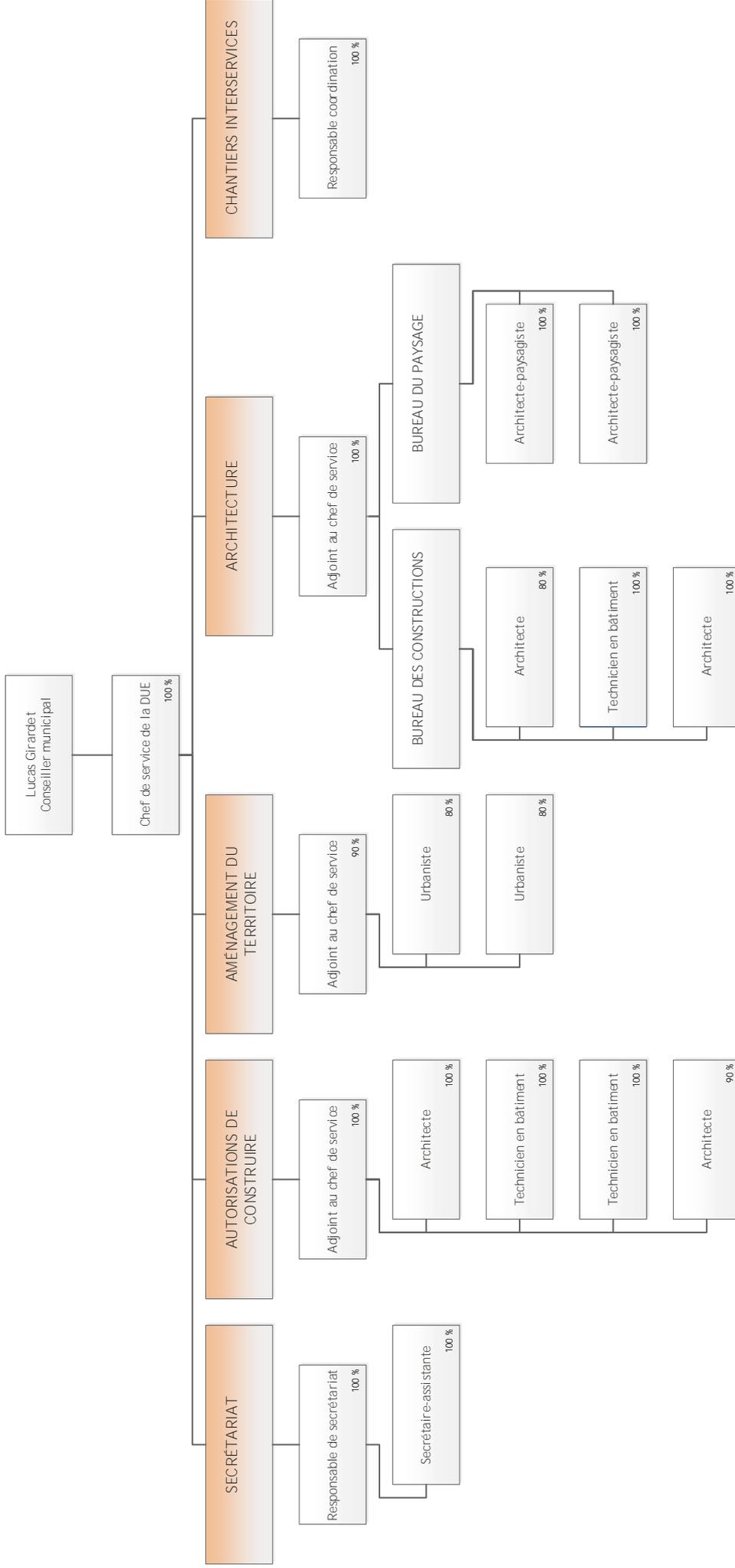
DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS



DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

